THE J. PAUL GETTY MUSEUM LIBRARY

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES SCIENCES
ET
DES BEAUX ARTS.

Janvier 1744.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts,

Commencés d'être imprimés l'an 1701 *a Trévoux, & dediés à Son Altesse Sérenissime Monseigneur le PRINCE SOUVERAIN DE DOMBES.*

Janvier 1744.

A PARIS,
Chez CHAUBERT, à l'entrée du Quay des Augustins, du côté du Pont S. Michel, à la Renommée, & à la Prudence.

M. DCC. XLIV.

Avec Approbation & Privilege du Roy.

CES MEMOIRES SONT commencés au mois de Janvier 1701. & se vendent 15 ſ. le mois en blanc, & brochés 16 ſ.

Années.

1701.	9.	vol.	1723.	12.	v.
1702.	12.	v.	1724.	12.	v.
1703.	12.	v.	1725.	12.	v.
1704.	12.	v.	1726.	13.	v.
1705.	12.	v.	1727.	12.	v.
1706.	12.	v.	1728.	12.	v.
1707.	12.	v.	1729.	12.	v.
1708.	12.	v.	1730.	12.	v.
1709.	12.	v.	1731.	12.	v.
1710.	12.	v.	1732.	12.	v.
1711.	12.	v.	1733.	12.	v.
1712.	12.	v.	1734.	12.	v.
1713.	12.	v.	1735.	14.	v.
1714.	12.	v.	1736.	15.	v.
1715.	12.	v.	1737.	13.	v.
1716.	12.	v.	1738.	13.	v.
1717.	12.	v.	1739.	14.	v.
1718.	12.	v.	1740.	13.	v.
1719.	12.	v.	1741.	12.	v.
1720.	5.	v.	1742.	12.	v.
1721.	12.	v.	1743.	12.	v.
1722.	12.	v.	1744.	1.	v.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts.

Janvier 1744.

ARTICLE PREMIER.

FR. PII THOMÆ MILANTE Ex-Vicarii Generalis Congregationis Santæ Mariæ Sanitatis, Ordinis Prædicatorum. S. Th. Magistri, & in Regia Neapolitanâ studiorum Universitate Primarii Professoris Vindiciæ Regularium in causâ Monasticæ paupertatis. Neapoli 1740. *Ex Typographiâ Mutianâ, in*-4°. *P.* 248. Défense des Religieux sur la pauvreté, &c.

UN Auteur qui n'eſt pas nommé, mais qu'on dit être un aſſez bon Prédicateur, & un homme fort verſé dans la Langue Latine, fit paroître à Veniſe en 1739. un Recueil de Diſſertations Théologiques ſur la Diſcipline Religieuſe, où il ſe propoſe entre autres choſes de montrer que tout doit être mis en commun parmi les Religieux, & que c'eſt un point dont l'obſervation eſt néceſſaire à ſalut. Le P. Milante, Dominicain, premier Profeſſeur de Théologie dans l'Univerſité de Naples, & qui a été élevé aux plus hauts Grades de ſa Congrégation, n'a pû voir ſans indignation, qu'un particulier ſe permit ſi mal à propos de décrier tant d'Ordres célébres, d'où il ſort ſi ſouvent des Evêques, des Cardinaux, des Souverains Pontifes, qui édifient ſinguliérement l'Egliſe. Il a donc entrepris de réfuter un Ouvrage ſi hardi; mais en demeurant dans les bornes d'une grande modération; *

* P. 4.

Ce n'est pas qu'il ne lui fut aisé de faire sentir la pointe de son style à son Adversaire, de mêler dans sa réponse des plaisanteries qui réjouiroient les Lecteurs, d'imaginer des tours & des figures véhémentes, qui ne lui manqueroient pas, puisque le P. Milante a aussi coutume de prêcher. Mais comme il y auroit à craindre qu'il n'entrât par là bien de l'aigreur dans les esprits & dans la dispute, il sacrifie volontiers tous ces avantages, pour ne produire en faveur des Religieux, que l'autorité & la raison. Cette méthode est sans contredit celle qui convient le mieux aux Théologiens & aux Religieux, sur-tout dans les contestations qui regardent la perfection Evangélique : mais ce n'est pas celle qui affecte plus les Lecteurs : la plûpart ne cherchent qu'à s'amuser, & un Ouvrage où l'on sémeroit à pleines mains des plaisanteries fines & délicates, seroit tout autrement de leur goût. Cela est encore plus vrai quand on rit aux dépens des Religieux.

Nous nous sommes apperçus sans

peine, que l'Auteur dont on entreprend ici la Réfutation, eſt auſſi un Dominicain. Le P. Milante l'appelle ſon Frere, ſon Ami, ſon Confrere, ſans parler de pluſieurs traits répandus dans tout l'Ouvrage dont nous donnons l'Extrait, & qui prouvent ſenſiblement la même choſe. Ainſi ce ſont deux enfants d'une même mere, que le zéle de la vérité arme l'un contre l'autre, & comme il s'agit d'un point capital de la perfection Religieuſe ; on peut dire que c'eſt tout enſemble une guerre Civile, & une guerre de Religion. Ce ſont celles où l'on ſe fait moins quartier, & nous aſſûrons qu'il n'y a point ici de colluſion entre les combattants.

Dans les Procès ordinaires, une Partie ne paſſe point à l'autre des Titres qui ne lui appartiennent pas, Ce n'eſt pas ſeulement pour humilier ſon ennemi, mais c'eſt que la complaiſance auroit des ſuites fâcheuſes. On paye autrement les dépens d'un Comte & d'un Marquis, que les dépens d'un ſimple Gentil-

homme. C'eſt à peu près dans cette vue que le P. Milante demande d'abord à ſon Adverſaire, pourquoi il a donné à ſon Livre un titre ſi magnifique : *De Apoſtolica Monaſticâ Diſciplinâ.* C'eſt peut-être afin d'inſinuer que c'eſt un précepte qui vient des Apôtres mêmes, que tout ſoit mis en commun dans l'état Religieux. Si ce ſont-là ſes vues, il s'eſt étrangement trompé. Le P. Milante ſçait bien que pluſieurs anciens Théologiens & Hiſtoriens, ſur quelques endroits de Philon mal entendus, ou ſur le témoignage de Denis l'Aréopagite, ont prétendu qu'il y avoit eu des Moines qui firent une profeſſion ſolemnelle des trois Vœux de Religion entre les mains des Apôtres : mais il traite toutes ces prétentions de fables, & il aſſûre que les Moines n'ont commencé de fleurir que dans le quatriéme ſiécle, & que ce n'a été que long-tems après qu'ils ſe ſont obligés par des Vœux à vivre en Communauté : que la Diſcipline a varié à l'égard de ces mêmes Vœux,

puisque jusqu'au sixiéme siécle, le vœu de chasteté n'étoit pas un empêchement dirimant du mariage. L'état Monastique n'ayant commencé que long-tems après les Apôtres, comment ose-t on dire qu'ils ont ordonné que tout seroit mis en commun parmi les Religieux? Le P. Milante convient qu'il y a des Théologiens de réputation, qui ont enseigné que la maniére de vivre des Apôtres avoit été le modéle de la vie Monastique : mais y en a t il un seul parmi eux qui ait cru que les Apôtres eussent ordonné la communauté des biens par un précepte formel? Nous lisons dans les Actes, que les premiers Fidéles mettoient tout en commun, qu'ils vendoient tout ce qu'ils possédoient, & qu'ils en distribuoient le prix à ceux qui étoient dans le besoin : mais conclurra t on de-là, que cette communauté de biens soit de précepte, ni pour les Moines, ni pour tous les Fidéles, ni mêmes pour les Clercs qui furent les premiers imitateurs de la vie Aposto-

lique, puisque les Moines ne vinrent qu'après eux? Si l'on prend à la rigueur, *& habebant omnia communia*; il faudra donc prendre aussi à la rigueur ce qu'on lit dans le même endroit, *quotidiè quoque perdurantes unanimiter in Templo & frangentes circa domos panem sumebant*, & dire que c'étoit encore là un précepte qui regarde tous les Chrétiens, d'abord les Clers, ensuite les Moines, enfin tout le reste. On se gardera bien d'avancer un pareil sentiment, on aimera beaucoup mieux dire qu'il n'est parlé là que de la pratique des Fidéles qui vivoient alors à Jerusalem dans une grande ferveur, mais que ce n'étoit nullement un précepte qui obligeât. Il faut user de la même réponse, quand on oppose aux Religieux l'endroit des Actes où l'on dit que les Fidéles mettoient tout en commun : c'étoit une pratique très-édifiante, mais qui n'étoit pas commandée.

Le P. Milante fait remarquer à son Adversaire, que si le passage qu'il fait tant valoir contre les Re-

ligieux, devoit être pris ſelon la rigueur des termes, il ne ſeroit pas permis aux Réligieux de poſſéder des fonds, puiſque ni les Apôtres, ni leurs premiers Diſciples n'en poſſédérent point, & qu'ils avoient tout quitté, pour ne travailler plus qu'à leur ſalut & à celui du prochain. Si la ſituation & les engagements de l'Adverſaire du P. Milante, lui permettoient de profiter de la dépouille des Religieux, & de convertir à ſon profit une portion conſidérable de leurs revenus, il paſſeroit peut-être la conſéquence, & il ſeroit appuyé du ſuffrage de preſque tous les ſéculiers qui voyent avec chagrin tant de belles Terres entre les mains des Religieux. Il eſt vrai que la conſéquence s'étendroit auſſi au Clergé ſéculier: mais ce ne ſeroit pas de quoi arrêter les gens du monde. Les richeſſes de l'Egliſe ſont pour eux un horrible ſcandale, & s'ils ſe trouvent jamais en état de le faire ceſſer, il durera peu.

L'Auteur des Diſſertations ta-

chera de juſtifier ſon interprétation par l'autorité de S. Auguſtin, qui parle ainſi aux Religieuſes qu'il inſtruiſoit. *Qu'aucune de vous ne diſe qu'il y a quelque choſe qui lui appartienne, mais que tout ſoit en commun. C'eſt ainſi que vous liſez dans les Actes des Apôtres*, que tout étoit commun entre eux. L'Auteur des Diſſertations a donc entendu comme S. Auguſtin le paſſage en queſtion des Actes. Lui demandera-t-on un meilleur garand? Le P. Milante répond qu'on ne doit pas conclurre de-là que cette communauté de biens fut de précepte parmi les Chrétiens, ni que les Apôtres ayent chargé d'avance de la même obligation les Religieux qui viendroient dans la ſuite. Il ajoûte que J. C. n'ayant jamais commandé à ceux qui l'écoutoient d'abandonner tous leurs biens, ſous peine de la damnation éternelle; il n'eſt pas vraiſemblable qu'ils ayent ordonné comme néceſſaire à ſalut, ce que leur divin Maître n'ordonna jamais. Le paſſage des Actes ne renferme donc

pas un précepte. On repliquera ſans doute, que ſi le Sauveur n'en fit pas un précepte indifféremment pour tous les Fidéles, du moins il dit à ceux qui aſpiroient à la perfection; qu'il falloit tout quitter : mais répond le P. Milante, croit-on que J. C. en leur déclarant que s'ils aſpiroient à la perfection, ils devoient ſe dépouiller de tout, ne leur permit pas de garder quelque petite choſe pour des uſages honnêtes? Si cela étoit, il ne ſeroit donc pas plus permis aux Communautés Religieuſes, qu'aux Particuliers de rien poſſéder, puiſque toute la Communauté doit tendre à la perfection? Nous avons déja dit que les gens du monde paſſeront volontiers cette conſéquence : mais aucun Théologien Catholique ne ſçauroit la paſſer. Ce ſeroit s'élever contre l'Egliſe. Nous ne ſçavons pas ſi l'Auteur des Diſſertations a répondu, ou répondra au P. Milante. On peut faire entrer ici la Méthaphyſique dans la diſpute, & ce n'eſt pas le moyen de terminer bientôt la que-

rele. Il s'agira de déterminer précisément ce que l'on peut conclurre des obligations des Particuliers pour les obligations de la Communauté & au rebours. Si la conteſtation prend ce tour, nous ne doutons pas que le Dominicain, Profeſſeur de Théologie, ne méne mal le Prédicateur de Veniſe, *quoiqu'il ſçache beaucoup de Latin.*

Le vénérable Bede, qu'on n'accuſe pas de relâchement dans la morale, déclare que J. C. en diſant que ceux qui aſpirent à la perfection, doivent tout quitter, n'a pas porté une Loi par laquelle il leur fût défendu de poſſéder quelque argent pour leur uſage, & pour le ſoulagement des pauvres; il a ſeulement fait entendre, qu'on ne devoit pas ſervir Dieu dans la vue des biens temporels, & que la crainte de l'indigence ne devoit pas faire abandonner la juſtice. Sur quoi le P. Milante s'écrie, que ſi ce n'eſt pas ſelon Bede un obſtacle à la perfection dans les Séculiers de poſſéder quelque choſe pour de

ſaints uſages, c'eſt donc impoſer aux Religieux un joug plus péſant que celui de l'Evangile * & ſévir contre eux avec une fureur pharisaïque, de leur interdire un pécule dont ils ne peuvent uſer qu'avec le conſentement des Supérieurs, entre les mains de qui il eſt dépoſé.

Le P. Milante tourne ici contre ſon Adverſaire le mot *Diſcipline*, qui eſt dans le Titre du Livre qu'il réfute. Si le genre de vie que les Religieux ont embraſſé, appartient à la Diſcipline Eccléſiaſtique, il peut donc s'y introduire divers changements non condamnables, fut-il d'inſtitution Apoſtolique. La Diſcipline Apoſtolique dont parle le Prédicateur de Veniſe, eſt celle qui étoit obſervée dans l'Egliſe de Jeruſalem, du tems des Apôtres, & que le Clergé garda long-tems, encore après qu'elle eut ceſſé parmi les ſimples Fidéles. Enfin elle s'eſt établie à demeure dans les Monaſtéres. Si toute Diſcipline qui a été en uſage du tems des Apôtres doit

* P. 16.

ſubſiſter toujours & ſans aucun adouciſſement ; pourquoi les Laïcs s'y ſont-ils ſouſtraits ſans qu'on leur en faſſe un crime ? Pourquoi les Clercs, à qui cette maniére de vivre étoit plus particuliérement enjointe, ont-ils ceſſé de la garder depuis pluſieurs ſiécles ? De plus, les premiers Fidéles dont il eſt parlé dans les Actes, avoient vendu tous leurs fonds, & en avoient mis le prix aux pieds des Apôtres, pour le ſoulagement des pauvres. Il ne ſera donc plus permis, ni aux Fidéles, ni au Clergé ſéculier de poſſéder des fonds. Ce ſeroit condamner ce que l'Egliſe autoriſe conſtamment depuis pluſieurs ſiécles. Ainſi puiſque la Diſcipline a changé ſi conſidérablement, tant à l'égard des ſimples Fidéles, qu'à l'égard du Clergé ; pourquoi ne pourra-t-elle pas changer à l'égard des Religieux, quand même on prouveroit évidemment que dans les commencemens de la vie Monaſtique, les Religieux ne pouvoient rien avoir en propre, même du conſentement de leurs ſupérieurs.

On croira peut-être que ce relâchement de la Discipline Monastique, s'est introduit imperceptiblement, & plutôt par la connivence, ou la négligence des Supérieurs, que par une approbation positive: mais le P. Milante est bien éloigné d'en convenir. Il oppose à cette prévention, ce qu'on lit dans les Actes de l'Ordre de Cluni *, dressés après que tant de belles Provinces eurent été désolées par les irruptions des Normans : *La Régle ordonne qu'aucun Religieux n'ait rien que ce que l'Abbé lui aura donné, ou permis d'avoir. Nos Abbés sont tels, qu'ils n'ont aucun soin de ce qui nous régarde, & c'est ce qui est cause qu'ils nous permettent d'avoir les choses dont nous avons besoin.* Le Concile de Paris, tenu en 1212, part. 2e. C. 1. s'explique encore plus clairement. *Le Religieux peut aussi avoir quelque chose de modique pour son usage particulier, si c'est son Supérieur qui le lui a donné spécialement, ou qui lui a*

* In Bibliot. Clun, Ac. P. 42, 43, 51, & 215.

permis de l'avoir. Le Concile d'Aix-la-Chapelle avoit déja en 914, autorisé les Chanoinesses Réguliéres à avoir un pécule du consentement de leurs Supérieures ; & à la sollicitation de Louis le Debonnaire, on avoit accordé la même permission aux Chanoinesses Réguliéres de France & d'Allemagne.

On objectera que ces permissions viennent de ce que les Religieux étoient déchûs de leur ancienne ferveur ; qu'ainsi ce sont plutôt de véritables abus que des permissions légitimes. Cette objection est foible, & il n'y a pas là dequoi damner tant de Religieux, comme fait le zélé Prédicateur : il en damneroit bien d'autres avec eux, si le principe sur quoi l'objection est fondée étoit incontestable. N'est-ce donc pas à cause du peu de ferveur du Clergé séculier, qu'on a fait le partage des revenus Ecclésiastiques, tel que nous le voyons aujourd'hui ? Cependant en fait-on un crime pour lequel on les damne irrémissiblement. La collation qui est établie

pendant le Carême, & les autres changements qui ſe ſont introduits dans toute l'Egliſe à l'égard du jeûne, ſont-ils l'Ouvrage de la ferveur? Que penſeroit-on néanmoins d'un Docteur qui enſeigneroit que ce ſont là autant de péchés mortels, qu'on doit éviter ſous peine de l'Enfer? Nous ſera-t-il défendu d'ajoûter ici à ce que dit le P. Milante, que nous profitons aujourd'hui innocemment de bien des uſages, dont les premiers Auteurs ont peut-être été très-coupables devant Dieu. Ceux qui viendront long-tems après nous, pourront profiter à leur tour de pluſieurs autres uſages qui s'introduiront peu à peu.

Tout ce que nous avons dit juſqu'ici, ce n'eſt que pour préluder. On n'a encore fait que réprimer la fierté du Titre de l'Ouvrage. On peut, dit le P. Milante, diſtinguer comme deux ſortes de vies Religieuſes; l'une où tout eſt en commun, ſans qu'il y ait aucune diſpenſe à eſpérer. C'eſt ce que l'Auteur des Diſſertations veut être gar-

dé inviolablement ; l'autre moins rigide, & où les Supérieurs permettent aux Particuliers d'employer à des usages honnêtes, en tout, ou en partie, ce qui leur aura été donné par la libéralité de quelque ami, ou ce qu'ils auront acquis par leur travail. Ce n'est pas que le Particulier ait aucunement le domaine de la somme dont on lui permet d'user : elle appartient à la Communauté ; & la loi ; *tout ce que le Moine acquiert, il l'acquiert à son Monastére*, n'en reçoit aucune atteinte : le pécule est entre les mains des Supérieurs en attendant qu'il y ait occasion de s'en servir avec leur agrément. Le particulier ainsi autorisé n'est pas plus coupable, que s'il recevoit des Supérienrs la même somme, prise dans les revenus ordinaires de la maison, & qu'il l'employât selon leur intention. Van-Espen s'est rendu méprisable aux Canonistes & aux Jurisconsultes, quand il a avancé que cet usage de fait étoit illicite, & supposoit un vrai domaine.

Qui ne ſçait, pourſuit le P. Milante, *qu'un Religieux qui s'applique à l'étude, a beſoin de beaucoup de Livres, qu'on eſt même obligé à la rigueur de lui fournir, afin qu'il s'acquitte dignement de quelque fonction d'éclat : ce qui eſt entiérement inutile à un autre Religieux pareſſeux ou ignorant ? Qui s'aviſera de nier qu'il ſoit à propos d'accorder aux Religieux laborieux & appliqués, l'uſage du chocolat, ou de quelque autre ſoulagement, dont ceux qui ne travaillent pas autant n'ont pas beſoin. S. Auguſtin declare nettement dans ſa Regle, que tous les Particuliers ne doivent pas être également partagés, parce que tous n'ont pas la même force ; & dans la primitive Egliſe, où la Charité étoit ſi fervente, ceux qui annonçoient la parole de Dieu avoient double ration*, comme l'aſſûre S. Cyprien, *Epiſt.* 34. *ad Clerum & plebem.* Ce Réglement s'eſt aſſez bien conſervé juſqu'ici, & durera longtems. N'eſt-ce pas une excellente preuve que la choſe eſt juſte & raiſonnable ? Le P. Milante a ſoin de

remarquer que c'eſt la Doctrine de S. Paul. *Qui bene præſunt preſbyteri, duplici honore digni habeantur.*

C'eſt par le même principe que S. Bernard répondant à un Moine qui ſe plaignoit de ce qu'on lui refuſoit du vin, dont l'Apôtre avoit pourtant permis l'uſage à Timothée, lui dit, *donnez moi un autre Timothée, & je le nourrirai, ſi vous voulez, avec de l'or, & je l'abreuverai avec du baume.* Paul Nazaire, que l'Auteur des Diſſertations cite en ſa faveur, lui eſt entiérement contraire. Il examine à quels Religieux on peut permettre un pécule, & il déclare qu'un Profeſſeur de Théologie dans une Univerſité, a beſoin de beaucoup de Livres, & de pluſieurs commodités, tant pour la nourriture, que pour le logement, pour conſerver ſa ſanté parmi ſes grands & continuels travaux, ce qui n'eſt nullement néceſſaire au reſte de la Communauté, qui n'a pas une occupation ſi pénible. Nous ſçavons mauvais gré au P. Milante de mettre toujours ſur les rangs les Théo-

logiens, & de vouloir en quelque ſorte exclurre les Prédicateurs de tous les petits ſoulagemens dont il favoriſe l'uſage. Il faut auſſi les y admettre, & ils parleront éloquemment pour la bonne cauſe.

Le Prédicateur de Veniſe s'autoriſe de la Régle *ad ſervos Dei data*, qui ſe trouve parmi les Ouvrages de S. Auguſtin, & qu'il lui attribue. Mais tous les Critiques de réputation ſont perſuadés qu'il n'y a aucune autre Régle de S. Auguſtin, que celle qu'on lit dans ſa 211e. Lettre, adreſſée à des Religieuſes : or ce n'eſt pas proprement une Régle, ce ſont des avis que le S. Docteur donne aux Religieuſes d'un Monaſtére, gouverné autrefois par ſa ſœur, & dont les Religieuſes n'étoient pas aſſez ſoumiſes à la Supérieure, qui avoit ſuccédé à la ſœur de S. Auguſtin. La prétenduë Régle citée par l'Auteur des Diſſertations, n'eſt autre choſe, que cette Lettre où l'on a fait quelques changements pour faire croire qu'elle étoit adreſſée à des hommes, & à

 laquelle

laquelle on a mis une eſpéce de Préface. Quand même cette Régle ſeroit de S. Auguſtin, il n'en faudroit pas conclurre, que tous ceux qui ſont profeſſion de la ſuivre, fuſſent obligés griévement à obſerver à la lettre l'article où il eſt dit, que parmi les premiers Fidéles, tous les biens étoient en commun, & que tous les Religieux ſont tenus de ſe conformer à cet exemple. Le B. Humbert, cinquiéme Général de l'Ordre de S. Dominique, examinant ſi tout ce qui eſt preſcrit dans la Régle, oblige ceux qui en ont fait profeſſion, dit ſelon le ſentiment des plus fameux Théologiens, non des Caſuiſtes, car il n'y en avoit point encore; qu'il n'y a que ce qui appartient aux trois vœux ſolemnels qui oblige ſous peine de péché mortel, & que tout le reſte regarde les Statuts particuliers de chaque Ordre, & oblige ſelon l'importance de la choſe. Après quoi il vient à la diſcuſſion de l'endroit des Actes, où il eſt marqué que les premiers Fidéles mettoient tout en

commun, & il montre assez ce qu'il pense en déclarant que ce n'étoit pas en conséquence de quelque vœu, mais seulement par une Charité fervente, que les premiers Fidéles en usoient ainsi. Quelle apparence y a-t-il que le B. Humbert prétende que ceux qui ont embrassé la Régle de S. Augustin, soient obligés par un vœu à mettre tout en commun dans la plus grande rigueur, puisqu'ils n'ont pas eu le dessein de s'engager à cet égard à une plus grande perfection que celle des premiers Fidéles. S. Augustin en proposant aux Religieuses à qui il écrit l'exemple des premiers Chrétiens, sous la Discipline des Apôtres, aura-t-il exigé d'elles plus que n'exigeoit le modéle qu'il leur mettoit devant les yeux. L'Auteur des Dissertations, s'il répond au P. Milante, ne manquera pas de dire que les Religieux s'étant engagés par le vœu de pauvreté à imiter ce que les premiers Fidéles pratiquoient sans aucune obligation & par le seul mouvement de la Cha-

rité ; ils ſont tenus ſous peine de péché mortel de mettre tout en commun.

L'Auteur des Diſſertations ſe fonde encore ſur un autre endroit de la Régle de S. Auguſtin, & il y fait un Commentaire qui ſe ſent un peu de la mauvaiſe habitude qu'ont les Prédicateurs, d'interpréter favorablement à leurs deſſeins les paſſages qu'ils citent. Toute la difficulté roule ſur le mot *præcipimus*, nous ordonnons ; & comme ce même terme ſe lit auſſi dans la Régle de S. Benoît ſur la même matiére, l'Ennemi du pécule en conclut, que tous ceux qui ont fait profeſſion, tant de la Régle de S. Auguſtin, que de la Régle de S. Benoît, ſont damnés irrémiſſiblement, s'ils refuſent d'entrer dans ſes ſentimens. Nous n'avons fait profeſſion ni de l'une, ni de l'autre de ces deux Régles, on ne nous ſoupçonnera pas de partialité, du moins en cette occaſion.

Le P. Milante, ancien Profeſſeur de Théologie, n'eſt pas hom-

me à s'étonner de l'amplification, & du bruit de son Adversaire. Il marche contre lui, & méne à sa suite beaucoup de Canonistes & de Théologiens du premier rang. Il est question de vanger presque tous les Ordres Religieux, puisque la plûpart ont fait profession des Régles de S. Augustin & de S. Benoît, & de prouver qu'on les accuse injustement d'avoir transgressé un de leurs vœux dans un point capital. Le mot *præcipimus*, nous *ordonnons*, n'emporte ni dans le Droit Canonique, ni dans les Régles Monastiques, une obligation qui aille au péché mortel. Pour ne pas charger son Livre d'une foule de citations, qu'il lui seroit aisé de rassembler, le P. Milante se borne au témoignage du B. Humbert, cinquiéme Général de l'Ordre de S. Dominique, & grand Théologien, & à celui du Cardinal Turrecremata, aussi du même Ordre, & très-profond dans le Droit Canon.

Le B. Humbert expliquant la force du mot *præcipimus*, nous *or-*

donnons, qui se lit dans la Régle de S. Augustin, loue le sentiment de plusieurs Docteurs, qui enseignent que ce terme ne marque pas absolument un précepte, & pour confirmer ce sentiment des Docteurs, il produit les paroles du Sauveur. *S. Matt. C.* 7. Præcepit eis ne dicerent; *il leur commanda de n'en parler à personne.* Sur quoi il s'écrie, qui osera dire que le Sauveur eut intention d'obliger ces Apôtres au silence, sous péché mortel, & qu'ils eussent péché mortellement s'ils eussent désobéi? Il ajoûte, telle est la force du mot *præcipimus*, nous ordonnons, *dans la Régle de S. Augustin .... Il n'est pas probable qu'un homme aussi sage, quoiqu'il ait usé du terme de commander, ait eu intention de renfermer sous un vrai précepte, tout ce qui est dans sa Régle, & qu'il ait fourni par-là une matiére si abondante de damnation à tous ceux qui embrasseroient sa Régle pour mettre leur salut plus en sûreté.*

Le Cardinal Turrecremata dans

son explication de la Régle de S. Benoît, n'est pas moins déclaré contre l'opinion de l'Auteur des Dissertations. Parmi plusieurs autres choses, ce Cardinal répond avec Jean André, fameux Jurisconsulte & Canoniste, que si l'on objecte que la Régle oblige sous précepte, cela doit s'entendre indistinctement des trois vœux substantiels : mais que tout le reste n'oblige pas de même ? Autrement, *de mille Religieux, à peine s'en sauveroit-il un.* Nous avons déja averti que le Réformateur du pécule Monastique, prétendra que le vœu de pauvreté est violé par la pratique qu'il condamne. Le P. Milante après avoir expliqué un passage de S. Thomas en sa faveur, produit encore le témoignage d'Alphonse d'Orosio, Hermite de S. Augustin, & dont on poursuit la Canonisation à Rome. Il parle ainsi sur la même matiere ; *si un Religieux veut sçavoir ce qui lui est prescrit par ces paroles, que tout soit commun entre vous, qu'il sçache qu'elles signifient que l'inse-*

rieur ne doit rien avoir ſans la permiſſion du Supérieur, rien donner hors de l'Ordre, ni rien recevoir ſans la volonté du Supérieur.

Après les autorités que l'Auteur des Diſſertations a produites, tant celles que nous avons citées, que celles que nous avons omiſes, parce qu'on y répond aiſément par le même principe; on paſſe à l'examen de la définition qu'il a donnée de la pauvreté Religieuſe; définition très-favorable à ſa Doctrine. Il prétend que la vie commune, menée dans la plus grande exactitude, eſt tout à fait étrangére à la pauvreté Religieuſe, qui ne conſiſte pas ſeulement dans l'abdication de tout domaine; nous ſouhaiterions que le P. Milante eut rapporté exactement, & mot à mot la définition de ſon Adverſaire; mais ce n'eſt peut-être pas ſa faute: nous ſoupçonnons que le Prédicateur, ſelon l'eſprit du métier, où l'on eſt beaucoup plus accoutumé à diviſer qu'à définir, aura peut-être noyé ſa définition dans une grande abondance d'ex-

preffions différentes, qu'il n'eft pas aifé de réduire à une propofition claire & fimple. Quoiqu'il en foit, le P. Milante reproche d'abord à fon Ennemi la nouveauté de la définition. En effet, outre que toute nouveauté eft fufpecte, eft-il vraifemblable qu'on ait ignoré jufqu'ici en quoi confiftoit la pauvreté Religieufe? Il produit le témoignage de plufieurs Théologiens, qui déclarent que la pauvreté Religieufe eft une abdication libre & volontaire de tout domaine des chofes temporelles. Elle prive auffi de l'ufufruit des chofes dont on n'a pas le domaine, fi le Supérieur ne le permet : elle interdit même l'ufage de droit, mais elle ne profcrit pas l'ufage de fait avec l'agrément du Supérieur. Tel eft le fentiment du P. Jean-Baptifte Lezana, Théologien Carme, & des PP. Azorius & Leffius, de la Compagnie de Jéfus. Fagnan & Vanefpen n'ont pas fçu diftinguer l'ufage de fait & l'ufage de droit. Il étoit pourtant aifé de ne les pas confondre. François Ramires, Domi-

nicain, & Archevêque de Brindes, enseigne que n'étoient les Réglemens de l'Eglise, si l'on s'en tient précisément au vœu de pauvreté, on peut le garder sans vivre en Communauté, ni mettre tout en commun.

Le P. Milante fait ici une réfléxion qui embarrassera son Ennemi. C'est que si le sentiment rigide étoit bien prouvé, le Pape même ne pourroit permettre un pécule à tout Religieux qui vit actuellement dans un Monastére : ce qui est contredit généralement par tous les Théologiens, & par tous les Canonistes. Ex. *Cap. cum admonas.* Le R. P. Milante ne prétend pas offenser son Adversaire par cette réfléxion. *C'est, mon frere*, dit-il, *que j'aime très-sincérement. J'attaque l'erreur : j'aime celui qui l'enseigne.* Ce qui suit nous fait voir qu'on oublie quelquefois dans la mêlée les bonnes résolutions qu'on avoit prises avant le combat. *C'est parce que je l'aime, que je le supplie de ménager ses gémissemens, & de retenir ses larmes : qu'il se débarrasse de sa tristesse pour*

goûter un peu les douceurs de la joye. S'il se laisse accabler par le chagrin, il pourroit dans une si grande amertume tomber en defaillance, ce que nous ne souhaitons pas. Le mal iroit peut-être encore plus loin, Dieu l'en préserve. Ce qui le trouble, ce n'est que de vains phantômes, & des épouvantails qui sont capables d'effrayer des enfans, mais qu'un esprit fort regarde en riant & avec dedain.

Le P. Milante après avoir reproché à son Adversaire, qu'il n'est pas d'accord avec lui-même en plusieurs points, se fortifie de l'autorité de plusieurs Conciles, Chapitres, Docteurs antérieurs au Concile de Trente. Il cite le Concile National de Londres en 1075. Le Concile de Château-Gontier en 1268. Il avoit déja cité auparavant les Conciles de Paris, & d'Aix la-Chapelle. Il produit ensuite deux Chapitres Généraux de l'Ordre, tenus dans les tems de la plus grande ferveur : ce sont pour ainsi dire, des espéces de Conciles pour les Religieux du même Ordre.

Il y est déclaré en termes formels, que les inférieurs peuvent du consentement des Supérieurs avoir une petite somme d'argent, qui sera employée selon le premier Chapitre, à acheter des Livres & des Ecrits; & selon le second, aux usages qui leur auront été prescrits.

Ce n'est point assez de prouver solidement le sentiment qu'on embrasse, il faut répondre aux objections, & c'est ce qui est ordinairement beaucoup plus difficile. L'Auteur des Dissertations fait d'abord valoir contre le pécule, les Décrétales des SS. Clément & Urbain, premiers du nom : mais ignore-t-il que ce sont des piéces supposées dans le septiéme siécle ? Il en convient lui-même; cependant il ne laisse pas de les estimer beaucoup, parce que, tel qu'en soit l'Auteur, elles renferment beaucoup de maximes, respectables par leur antiquité, & très-conformes à l'Evangile. Le faux Clément *ordonne à tous les Clercs, principalement à ceux qui veulent imiter irrépréhensiblement la*

vie des Apôtres & de leurs disciples, il leur ordonne .... de ne pas s'éloigner des Régles Apostoliques : mais de mener la vie commune, c'est-à-dire, de mettre tout en commun. Le faux Urbain dit, *quiconque parmi vous a embrassé la vie commune, & connoît qu'il ne lui est pas permis de rien avoir en propre, qu'il prenne garde de violer sa promesse : mais qu'il tâche d'observer fidelement ce qu'il a promis au Seigneur, s'il veut ne pas encourir la damnation, & obtenir la récompense.* N'en est-ce pas assez pour rendre méprisables les deux fausses Décrétales ? Qui ne sçait, que dans les tems où ces deux Papes ont vécu, les Clercs n'ont jamais été obligés par un précepte formel, à mettre tout en commun, & qu'ils ne s'y sont jamais obligés d'eux-mêmes par aucun vœu. S. Augustin, qui le premier voulut établir ce genre de vie dans son Clergé, ne se relâcha-t-il pas, & ne permit-il pas à ceux qui vouloient conserver le domaine de leurs biens, de se contenter ?

La seconde objection est prise du troisiéme Concile de Latran, en 1179, sous Aléxandre troisiéme. *Qu'il ne soit permis à aucun Moine d'avoir un pécule. Celui qui aura un pécule, s'il n'en a eu la permission de son Abbé*, PRO INJUNCTA ADMINISTRATIONE, *soit retranché de la Communion de l'Autel, & celui qui étant à l'extrêmité aura été trouvé avoir un pécule, s'il n'en a un vrai repentir, qu'on n'offre point pour lui le Sacrifice, & qu'il ne soit point enterré parmi ses freres.* Nous n'avons pas traduit *pro injunctâ administratione*, parce que cet endroit est capable de divers sens; & nous ne pensons que ce soit à nous d'en préférer un aux autres.

Au troisiéme Concile de Latran, on ajoûte un Décret du Concile quatriéme, célébré dans le même lieu, sous Innocent III. en 1213. *Nous défendons très-rigoureusement*, disent les Peres du Concile, *sous la menace du Jugement de Dieu, à tout Moine de posséder rien en propre, & s'il a quelque chose en propre, qu'il*

le remette inceſſamment : & s'il arrive dans la ſuite que quelqu'un ſoit trouvé poſſeder quelque choſe en propre, qu'il lui ſoit fait d'abord une monition réguliére, après quoi il ſera chaſſé du Monaſtére, & il n'y ſera plus reçu, qu'il n'ait fait auparavant pénitence ſelon la rigueur de la diſcipline Monaſtique. Que ſi quelqu'un eſt trouve propriétaire à la mort, qu'il ſoit enterré hors du Cimetiére dans un fumier, & qu'en ſigne de ſa réprobation, on enterre avec lui ce qu'il poſſédoit, comme S. Grégoire raconte l'avoir pratiqué lui-même. Ainſi ſi l'on veut que quelque choſe ſoit donnée à quelque Particulier, que ce Particulier n'ait pas la préſomption de la recevoir : mais la remette entre les mains de l'Abbé, du Prieur ou du Celerier, & que l'Abbé ne ſe perſuade pas pouvoir diſpenſer en ce qui regarde la propriété ; l'abdication de toute propriété, auſſi bien que la chaſteté, ſont tellement annexées à la Régle des Moines, que le Souverain Pontife même ne ſçauroit en diſpenſer.

Ces objections, qui feroient ca-

pables d'éfrayer tout ce qu'il y a de Religieuses, n'allarment pas le P. Milante, qui les juge foibles & frivoles. *Elumbes . . . Stramineasque.* Des Canonistes anciens, & des Théologiens plus récents, se sont servi de ces mêmes Décrets pour prouver que le pécule étoit permis, parce que de ces deux Conciles, le premier déclare expressément, qu'il ne condamne pas le pécule, quand l'Abbé y a consenti, & que le second ne condamne que la propriété. Le P. Milante n'usera pas toutefois de cette réponse, qu'il n'approuve pas même entiérement. Pour mettre le Lecteur en état de bien prendre le sens des Décrets en question, il explique à quelle occasion ils ont été portés. Les Moines & les Chanoines Réguliers étoient tombés dans un si étrange relâchement à l'égard de la pauvreté, qu'ils s'étoient rendu comme propriétaires des Prieurés, des Prevôtés, & quelquefois sur des permissions subreptices du S. Siége, quelquefois aussi sans aucune permission. Ces Moi-

nes & ces Chanoines Réguliers, après avoir fait le partage des fonds du Monastére, s'en étoient appropriés chacun une partie, qui étoit séparée de la masse commune, & dont ils percevoient les revenus, qu'ils dépensoient en bonne chere, & à vivre dans le luxe, comme s'ils en eussent été les propriétaires, imitant la conduite des Séculiers, qui font de leurs revenus tel usage qu'il leur plaît ; le fait est constant par l'histoire de ces tems-là, & par *l'extravag. de Offic. Judic. Ordin. C.* 7. C'est contre ces abus que se sont élevés avec tant de force les deux Conciles Œucuméniques de Latran. Que peut-on conclurre de-là contre le pécule Monastique, autorisé de la permission des Supérieurs? Le Réformateur des pécules, en lisant dans ces Décrets, que le Pape même ne pouvoit dispenser en matiére de propriété, a-t-il pû ne pas s'appercevoir que la propriété condamnée par ces Conciles, étoit donc bien différente du pécule Monastique, puisqu'il n'y eût jamais

ni Canoniste, ni Théologien, quelquelque mince qu'il fût, pourvû qu'il ne fût ni *fou ni hérétique*, qui ait refusé au S. Pere ce dégré de puissance & d'autorité ? Il est aisé de répondre aux passages qui sont tirés des Régles de S. Benoît & de S. Augustin ; on en a déja parlé. Il sera plus utile de s'arrêter plus longtems à S. Thomas : car si le Réformateur prouvoit solidement qu'il n'enseigne que ce qu'a enseigné ce grand Docteur, ce seroit un puissant préjugé pour sa cause.

S. Thomas 2. 2. *qu.* 188. *Art.* 7. établit que la pauvreté appartient à l'essence de l'état Religieux : voici ce qui a plus de rapport à la matiére que nous traitons. *Parce que la Religion tend à la perfection de la Charité, que l'amour de Dieu perfectionne jusqu'au mépris de soi-même, il répugne à la perfection de la Religion, d'avoir quelque chose en propre.* Le S Docteur, dans son dixneuviéme Opuscule, où il examine quelle doit être la pauvreté Religieuse, dit, *qu'elle doit être actuelle* ;

& qu'elle s'accomplit par le dépouillement de toutes les choses temporelles. Ce qu'il prouve par un passage de S. Matthieu, C. 19, & par S. Luc, *C.* 14. Ensuite il ajoûte, *que la pauvreté actuelle consiste dans la disette de toutes choses.* Le P. Milante ne trouve rien là qui soit contraire à son sentiment, puisque le Religieux qui a un pécule, n'en a pas le domaine. Ce pécule appartient réellement à la Communauté, & on ne peut l'employer que dépendamment, & selon les intentions des Supérieurs. *Je voudrois bien, mon très-digne confrere*, s'écrie ici le P. Milante, *que vous eussiez rapporté en entier le texte de S. Thomas : mais vous n'avez pas même marqué par des points, que vous avez omis plusieurs choses : vous avez composé une espéce de Centon des paroles du S. Docteur, pour le faire penser comme vous. Ce qui me déplaît plus, c'est que vous avez omis les paroles qui précédent, & qui sont tout à fait nécessaires ; ce qui ne s'est pas fait sans dessein. C'est pourquoi je vais les met-*

tre ici, afin que chacun comprenne combien S. Thomas est éloigné de vos pensées. Le zéle a inspiré ici un peu de véhémence au P. Milante : mais on ne sçauroit si peu prêcher qu'il n'en reste quelque chose.

Le Docteur Angélique demande, *si la perfection de la Religion n'est pas un peu altérée par la possession en commun des biens temporels.* Il répond, *qu'il répugne à la perfection de la Religion d'avoir en propre des richesses, mais qu'il ne répugne pas d'en avoir en commun pour les usages nécessaires de la vie.* Ce Texte ne suffit-il pas pour renverser toutes les prétentions du Réformateur, puisque tous les Religieux qui ont un pécule avec la permission des Supérieurs, reconnoissent qu'ils n'en ont pas la propriété, & que les Supérieurs peuvent en disposer comme des autres biens de la Communauté.

Il est vrai qu'on conclut aisément de plusieurs autres passages de S. Thomas, que la pauvreté, quand elle est plus étroite, contribue à

acquérir une plus grande perfection. Mais on ne doit pas inférer de là que tout Religieux étant obligé de tendre à la perfection, est donc obligé d'embrasser la pauvreté la plus étroite, telle qu'est assûrément celle qui exclut le pécule. Un homme, dit le P. Milante, qui n'a étudié la Morale, & S. Thomas que très-superficiellement, raisonneroit peut-être de la sorte ; mais c'est ce que ne fera pas un Théologien qui est expérimenté dans la Discipline Monastique, qui a pénétré dans les plus profonds mystéres de la Théologie, & qui a lu avec soin les Ouvrages de S. Thomas. Ce S. Docteur enseigne que le Religieux est tenu en vertu de sa profession, de tendre à la perfection, mais seulement à celle qui consiste dans l'observation des Voeux & des Constitutions de son Ordre. C'est ce qu'enseignent tous les Théologiens, sur-tout les Thomistes, *& généralement tous ceux qui suivent une Doctrine solide, & qui n'est salie d'aucune tache de Jansénisme.*

Janvier 1744.

Il est tems de venir aux pensions viagéres, que le Prédicateur de Venise soûtient n'être pas permises aux Religieux, soit qu'ils se les soient assignées à eux mêmes, & de leurs propres biens, dont ils jouissoient avant d'entrer en Religion, soit qu'elles leur soient venues d'ailleurs. Ce point est encore plus intéressant pour les Séculiers, que le pécule, & si on leur renvoyoit la décision du procès, l'Auteur des Dissertations gagneroit sa cause avec dépens.

Tout ce qu'a dit le P. Milante en faveur du pécule, s'applique naturellement aux pensions viagéres, qui doivent être censées, aussi bien que le pécule, incorporées aux revenus du Monastére, & dont le Particulier n'a nullement la propriété. Tous les plus grands Canonistes, & les plus grands Théologiens qui ont écrit avant le Concile de Trente sur la pauvreté Religieuse, ont tous soûtenu que ces sortes de pensions n'étoient point contraires à la pauvreté Religieuse. C'est la Doctrine de l'Abbé de Palerme, de

Bartole, d'Innocent IV., du Cardinal d'Oſtre, de Jean André; & parmi les Dominicains, du Cardinal Turrecremata. Sylveſtre, & les Canoniſtes & les Théologiens qui ont écrit depuis le Concile de Trente, en étoient ſi convaincus, que c'eſt ſur leurs témoignages qu'ils ont aſſûré que les penſions viagéres n'étoient pas défendues aux Religieux par l'ancien droit.

L'exemple des Saints qui ont uſé de ces penſions, avec la permiſſion des Supérieurs, eſt auſſi une excellente preuve qu'elles n'ont rien de criminel. S. Thomas, pendant qu'il enſeignoit à Naples la Théologie, recevoit du Roi chaque mois une once d'or, & Tolomée de Lucques, ſon Diſciple, & témoin oculaire, nous apprend qu'en reconnoiſſance de la guériſon que Sainte Agnès avoit procurée à ſon compagnon, contre l'eſpérance des Médecins, ce Saint Docteur avoit réſolu de célébrer tous les ans avec une ſolemnité particuliére la Fête de la Sainte, & de régaler tous ſes Fre-

res ce jour là. Ce qui regarde le réfectoire n'étoit pas une chose absolument nécessaire, cependant S. Thomas ne s'en fit pas un scrupule, & nous montre bien par sa conduite, qu'on peut employer, tant le pécule, que les pensions, avec la permission des Supérieurs, à des usages, mêmes non nécessaires, pourvû qu'ils soient honnêtes. L'exemple de S. Thomas vaut une démonstration Théologique. Ce n'est pas un de ces Saints dont on soit quelquefois obligé d'excuser la conduite par la bonne intention ; c'est un Saint très-éclairé, le Maître des Théologiens, un Ange pour la pureté & pour l'esprit. Le Prédicateur de Venise avec tout son Latin, osera-t-il souffler en présence d'un si grand Docteur.

Le P. Milante après quelques Réglements, dressés dans quelques Chapitres Généraux de divers Ordres, dont il tire des conséquences avantageuses pour lui, aussi bien que de leurs Constitutions, passe enfin au droit nouveau, qui est ren-

fermé dans le Concile de Trente ; les Conciles particuliers tenus ensuite, les Décrets des Souverains Pontifes depuis le même Concile de Trente, & les Décrets de la Sacrée Congrégation. Car le Réformateur du pécule s'est armé de tout ce qu'il a cru favorable à son opinion dans tous ces monumens.

Le Concile de Trente défend à tous Religieux & Religieuses de posséder & de garder comme propres aucuns biens, ni immeubles, ni meubles, de quelque espéce qu'ils soient, ni de quelque maniére qu'ils soient acquis, & il ne veut pas que cela leur soit permis, même au nom du Couvent. Il ordonne que tous ces biens, tels qu'ils soient, soient remis dès qu'on les a, entre les mains du Supérieur, & incorporés aux autres biens du Monastére. Il n'est pas permis, selon le même Concile aux Supérieurs de donner à aucun Religieux quelque fonds appartenant au Monastére, à titre d'usufruit, d'usage, d'administration, de commende. L'administra-

tion de tous les biens de la Communauté doit être confiée aux Officiers du Couvent, qui seront amovibles, au gré du Supérieur. Les meubles dont les Supérieurs peuvent permettre l'usage, seront conformes à l'état de pauvreté, & il n'y aura rien de superflu. Si quelque Religieux est trouvé être propriétaire, ou s'il en est convaincu, il sera privé pendant deux ans de voix active & passive, & en outre puni selon sa Régle, & les Constitutions de son Ordre.

Il faut convenir que ces Réglemens du Concile pour la réformation des Réguliers, forment une objection des plus spécieuses : De jeunes Théologiens avec toutes les subtilités qu'ils ont apprises sur les bancs dans le cours ordinaire des Etudes, y seroient embarrassés : mais un ancien Professeur qui a vieilli sous le harnois, a toujours de bonnes ressources. Quand on croit le tenir, il ne cherche point à échapper par quelque détour ingénieux ; il revient à la charge avec plus de vigueur qu'auparavant.

Le P. Milante répond d'abord qu'il y a des Théologiens & des Canonistes, qui prétendent que le Concile de Trente n'a point établi un nouveau droit, & que les Réglemens pour la Réformation des Réguliers, ne tendent qu'à abolir les abus qui s'étoient introduits dans les Monastéres ; qu'il ne défend aux Religieux que d'être propriétaires : Quant aux paroles par lesquelles il est défendu à tout Religieux de posséder rien en propre, même au nom du Couvent, qui sont assûrément ce qu'il y a de plus pressant & de plus fort dans tout le Texte, ces Théologiens & ces Canonistes répondent que le Concile condamne la conduite de certains Religieux, qui sous prétexte qu'ils possédoient tout ce qu'ils avoient au nom du Couvent, étoient de vrais propriétaires, & agissoient en conséquence. D'autres Théologiens, & d'autres Canonistes prétendent que le Concile a institué un droit nouveau, & que la pauvreté Religieuse est devenue plus étroite par ses Régle-

ments ; mais que cela ſoit ou non, le P. Milante ne croit pas que le Concile ait donné la plus légére atteinte à ſa Doctrine, il aime mieux faire parler ici les autres, que de parler lui-même.

François de Arauxo, premier Profeſſeur de l'Univerſité de Salamanque, & qui fut élevé par ſa ſcience & ſa vertu à l'Evêché de Segovie, qu'il quitta enſuite pour rentrer dans ſon Couvent, dit que le Concile de Trente défend trois choſes à tout Religieux. 1°. De ne poſſéder aucuns fonds ou biens immeubles. 2°. De ne poſſéder comme propriétaire aucun meuble. 3°. De ne point retenir d'argent : or tout cela eſt exactement gardé par la Loi du dépôt. Le Religieux n'a rien en propre, ni entre ſes mains. Tout eſt entre les mains des Supérieurs, & les inférieurs n'en uſent que ſelon l'intention, & avec la permiſſion des Supérieurs.

Le terme d'incorporation, dont le Concile s'eſt ſervi, eſt ce que le Réformateur du pécule fait plus va-

loir. Il ne sçauroit se persuader que le pécule soit véritablement incorporé aux autres biens du Monastére, si on ne le mêle avec les revenus de la Communauté, pour l'employer comme le reste aux usages communs. Le P. Milante répond, que la pratique n'est pas uniforme dans toutes les Communautés. Il y en a où l'on mêle les pécules avec l'argent du Monastére, & on écrit dans un Livre ce qui est entré dans la masse commune par la voye de chaque Particulier. Ailleurs on met les pécules avec l'argent du Monastére dans le même coffre, mais de maniére qu'ils y sont séparés. Ces pécules n'en sont pas moins incorporés aux biens de la Communauté. Cette incorporation est pleinement consommée dès qu'ils appartiennent en propre à cette Communauté.

Avec la même réponse, on satisfera à tout ce qu'on objecte de la part des Souverains Pontifes, & de la Sacrée Congrégation. Il est à propos de raconter en peu de mots

ce qui se passa à Naples à l'occasion de la réforme très-étroite que le Cardinal Gesualdo, Archevêque de Naples voulut établir à l'égard de la pauvreté Religieuse dans tous les Monastéres de filles, sous le Pontificat de Clément VIII. Ce Cardinal trouva une grande opposition dans toutes les Communautés qu'il voulut réformer. Le mécontentement des Religieuses fut bientôt répandu dans toutes les familles à qui elles appartenoient, & toute la Ville de Naples fut dans un très-grand mouvement; il consulta le S. Siége, & Grégoire XIV. qui l'occupoit alors, répondit que chaque Religieuse déclareroit à la Supérieure les pensions qui lui auroient été assignées, qu'on les marqueroit dans un Livre, qu'elles seroient exigées de ceux qui les devoient par ceux qui font les affaires du Monastére, & qu'elles seroient employées pour l'usage & les besoins de la Communauté.

Cette réponse du S. Pere ne fit pas cesser les plaintes. Le Cardi-

nal Gesvalde crut devoir s'adresser encore à Clément VIII., qui avoit succédé à Grégoire XIV. Clément VIII. eut un peu plus d'indulgence, & il permit à chaque Religieuse de pouvoir dépenser un écu par mois sur leurs pensions, sans que cette petite somme passât par les mains des Officieres de la Maison, & sans obligation d'en rendre compte. Tout le reste du Décret de Grégoire XIV, subsistant dans toute sa force. Le Pape ajoûte qu'il ne prétend pas obliger à la vie commune, prise dans toute la rigueur, celles qui avoient fait profession avant la réforme, & qui par conséquent ne s'y étoient pas engagées : mais il ordonne que dans la suite on ne reçoive aucune fille, ni à prendre l'habit, ni à faire profession, si elle n'est résolue d'embrasser la réforme dans toute son étendue.

Cette réponse de Clément VIII, qui fut confirmée par un second Décret de sa part, ne déplut pas seulement aux Religieuses qui pré-

voyoient que cette févérité leur feroit perdre beaucoup de bons sujets : mais elle déplut encore plus aux filles qui avoient envie de se consacrer à Dieu, & parmi lesquelles il y en avoit plusieurs d'une naissance illustre. Ce joug qu'on leur imposoit, leur parut insuportable. Elles déclarerent leurs peines à leurs parents, qui les voyoient volontiers dans la résolution de se faire Religieuses, mais qui ne vouloient pas les en presser, connoissant l'extrême répugnance qu'elles avoient pour le nouveau Décret. La Ville, du consentement du Viceroi, députa Dom Caëtan Mirabel, Marquis de Bracigliano pour représenter respectueusement au S. Pere l'embarras où se trouvoient les Monastéres & les Familles de Naples, & pour le supplier humblement de permettre aux Filles qui en auroient le désir, de prendre l'habit, & de faire profession, sans exiger d'elles qu'elles observassent la pauvreté selon toute la rigueur de son dernier Décret, & de se con-

tenter qu'on gardât le premier. Le Marquis de Bracigliano négotia avec tant d'habileté & de sagesse, qu'il obtint ce qu'il demandoit. Clément VIII. envoya un dernier Décret, où parmi bien des clauses, qui tendent à confirmer les premiers Réglements ; il est dit que les Filles qui seront entrées, ou qui entreront à l'avenir dans les Monastéres où les subventions qui viennent des Familles, ou d'ailleurs ne sont pas défendues, ne seront pas forcées à la vie commune, bien entendu toutefois qu'elles observeront l'article 46 du Réglement, & toutes les explications de cet article, données en 1600 & 1602. Dans cet article 46, il est ordonné que dans les Monastéres où les subventions & les provisions sont en usage, les Religieuses, en faveur de qui ces secours sont accordés, pourront recevoir de l'Abbesse, de la Supérieure, ou de la Dépositaire, du consentement de la Supérieure quelque argent pour les petits soulagements dont elles peuvent avoir besoin dans leur état.

Il étoit de la dignité d'un aussi grand Pape, que Clément VIII. de ne pas accabler du poids de son autorité tant de saintes Epouses de J. C. Il ne vouloit pas répandre l'amertume dans tant d'ames vertueuses, qui sont une si belle, & peut-être la plus belle portion du Troupeau. Je suis persuadé que si pour élever au Souverain Pontificat l'Auteur des Dissertations, on exigeoit seulement de lui qu'il abandonna son sentiment, & qu'il ne tînt plus qu'à cela, il ne voudroit pas pour si peu de chose, priver l'Eglise d'un grand Pape. Il ne seroit pas plutôt assis sur la Chaire de S. Pierre, qu'à l'exemple de tant de Pontifes, tirés de son Ordre, il auroit des entrailles de pere pour tous les Fidéles, & qu'il supporteroit les imperfections de ses enfants. Nous ne prétendons donner ni conseils ni avis, mais il nous semble que si l'on entreprend de réduire par la voye de l'autorité les Religieux, & sur-tout les Religieuses à cette vie commune, dont il est ici

queſtion, on riſquera de les faire reculer, autant, & plus dans la perfection, par les mécontentements & les murmures, qu'on ne vouloit les y avancer. La voye de la perſuaſion eſt la ſeule dont on puiſſe eſpérer beaucoup, encore faudra-t-il que les Monaſtéres ſoient aſſez riches pour fournir aux petits beſoins dont il n'eſt pas aiſé à pluſieurs de ſe paſſer, & que les Supérieurs ayent une très-grande charité. Ce qui ne ſe doit pas ſuppoſer comme des choſes très-faciles à rencontrer.

Les Décrets d'Aléxandre VII, d'Innocent X, d'Innocent XI, & les Réglements de la Sacrée Congrégation, n'ont rien d'embarraſſant, puiſque les Cardinaux conſultés ſur ce point, ont déclaré que tous ces Décrets n'ajoûtoient rien à ce qui avoit été ordonné par le Concile de Trente, par Clément VIII. & Urbain VIII. Ainſi tous ces Décrets, qui ſemblent proſcrire les pécules, ne proſcrivent que ceux qui ſont poſſédés indépendamment des Supérieurs, & qu'on employe à ſon gré ſans leur permiſſion.

Janvier 1744.

L'Auteur des Dissertations, après avoir cité les Conciles & les Décrets des Souverains Pontifes, produit enfin des Théologiens pour son sentiment. Caramuel, cet Evêque si décrié dans les Provinciales, pour son excessive indulgence, & dont le nom parut si étrange, qu'on y demande s'il est Chrétien. Caramuel marche à la tête, & l'Auteur des Dissertations met adroitement en œuvre la réputation de relâchement, que Pascal lui a procurée. Mon sentiment, dit-il est si certain, que Caramuel même, *qui ne céde à nul autre dans l'art d'adoucir les Commandements de la Loi*, s'est déclaré en sa faveur. Le P. Milante ne permet pas à son ennemi de triompher si vainement. Caramuel dans sa soixante-uniéme dispute, dit nettement, que l'Abbé peut permettre à ses Religieux l'usage de quelques revenus annuels, mais qu'il ne sçauroit leur en permettre la propriété, & que la permission qu'il a donnée est toujours révocable. Ce n'est pas là assûrément la Doctrine du Réformateur du pécule.

Le P. Milante continue d'enlever à son Adversaire les suffrages des autres Théologiens, dont il se prévaloit. Mais nous croyons devoir borner ici notre Extrait. La plûpart de ceux qui lisent les Journaux, n'ont pas un grand commerce avec les Scholastiques, & se mettent assez peu en peine de ce qu'ils disent.

Si nous ne pensons pas comme l'Auteur des Dissertations, nous ne laissons pas de lui rendre justice; nous sommes très-édifiés de voir un Prédicateur de réputation, travailler à la réforme des pécules. C'est sur-tout dans ce métier qu'on a plus d'occasions de se procurer ces sortes de secours, & on ne soupçonne guéres ceux qui l'exercent de n'en pas profiter. Il ne paroît pas par la réponse du P. Milante, qu'on ait opposé à l'usage du pécule, l'autorité d'aucun Prédicateur de profession.

Quand l'Auteur des Dissertations auroit le chagrin de voir son Ordre & la plûpart des autres, se mettre peu en peine de ses menaces & de ses raisons, il ne lui sera pas moins

libre de pratiquer ce qu'il enſeigne, & la contradiction de tant de Religieux & de Religieuſes, moins parfaits que lui en ce point, augmentera plutôt qu'elle ne diminuera ſon mérite. Qui ſçait même ſi par ſon exemple il ne gagnera pas quelques Théologiens. C'eſt le ſeul moyen par où les Prédicateurs puiſſent eſpérer de les convertir.

ARTICLE II.

THÉORIE DE LA FIGURE de la Terre, tirée des principes de l'Hydroſtatique. Par M. Clairaut, de l'Académie Royale des Sciences, & de la Société Royale de Londres. A Paris, chez David fils, Libraire, Rue S. Jacques à la Plume d'Or 1743. *Pag.* 305, *ſans compter l'Epitre Dédicatoire & l'Introduction.*

IL étoit naturel de faire hommage d'un fruit des opérations employées pour déterminer la figure de la Terre, à celui, ſous les auſpices,

& par la protection duquel ces opérations avoient été entreprises & conduites à leur fin. Au défaut de ce motif, que l'équité seule fournissoit à M. Clairaut pour dédier son Livre à M. le Comte de Maurepas, Ministre & Sécrétaire d'Etat de la Marine ; il en trouvoit d'autres aussi pressans dans la bonté dont ce Ministre l'honore, dans son goût pour les Sciences & les beaux Arts, dans son zéle pour leur progrès, & dans la protection qu'il accorde à ceux qui les cultivent. Exposer ces raisons, c'est rendre presque trait pour trait l'Epitre Dédicatoire de M. Clairaut, qui l'a écrite avec cette simplicité, & cette précision, qui sied si bien jusques dans les préambules mêmes d'un Ouvrage profond & solide.

L'introduction que met M. Clairaut à la tête de son Ouvrage, n'est point, comme chez plus d'un autre Auteur, un Eloge de son travail, & de l'objet de son travail, un ample détail de ses épineuses recherches, & un brillant portrait de

l'importance & de la ſublimité du ſujet qu'il traite. C'eſt comme le germe de tout ſon Ouvrage, dépouillé des développemens qui lui donnent ſa conſiſtence & ſa perfection, il y abandonne les vains préambules, & vient d'abord à l'établiſſement de ſes principes.

Celui de ces principes, qui eſt comme la baſe de tout l'Ouvrage, c'eſt que la figure de la Terre doit dépendre des loix de l'Hydroſtatique. La raiſon qu'il en apporte, c'eſt que les côtes ne ſont que très-peu élevées au deſſus de la Mer, que la hauteur des plus grandes Montagnes eſt preſque nulle en comparaiſon du diamétre de la Terre.

Ce que M. Clairaut a ſans doute voulu établir par cette obſervation, & qu'il a négligé d'exprimer ici, parce qu'il le dit ailleurs équivallamment, & qu'il parle pour des Philoſophes, & non pour le Peuple; c'eſt que le Globe Terreſtre, renfermant dans ſa compoſition une ſi vaſte quantité d'eau,

ſa figure ou l'arrangement des parties de ſa ſurface, dépend néceſſairement de l'équilibre des parties fluides, comme de l'arrangement des parties ſolides, & qu'on doit par conſéquent partir des principes de l'Hydroſtatique, pour ſe faire une juſte idée de la maniére dont la ſurface de notre Globe eſt rangée.

Si quelque eſprit indocile vouloit conteſter à M. Clairaut la juſteſſe de cette conſéquence, & attaquer par là ſon principe fondamental, ſans recourir à la Géométrie, il ſeroit aiſé de l'y ramener, en lui faiſant jetter un coup d'œil ſur la compoſition du Globe Terreſtre. Il y verroit la vaſte étendue des Mers beaucoup ſupérieure à celle des Terres; la ſurface des divers continents parſemée de cette quantité prodigieuſe de Fontaines, de Ruiſſeaux, de Lacs, d'Etangs, de Riviéres; l'intérieur même imbibé par tout de ces ſucs qui forment les Terres marécageuſes, glaiſes, bitumineuſes, & juſques à la ſubſtance des corps les plus ſolides, pénétrée de

ces eaux que les Analyses chymiques en tirent. En un mot, le Globe Terrestre se montreroit à lui comme un solide, nageant dans un liquide, soumis à son action, agissant réciproquement sur lui, ne formant avec lui qu'un même tout, dépendant dès-lors des loix de l'Hydrostatique.

Le second principe de M. Clairaut, c'est que la figure de la Terre dépend de la loi, selon laquelle la pesanteur agit, par exemple si sa direction est partout vers un centre commun, la Terre doit être ronde. C'est ce qu'un Physicien ne peut lui contester, non plus que la conséquence qu'il en tire, que la question de la figure de la Terre est fondée sur la loi, selon laquelle la pesanteur agit ; loi dont la connoissance doit être le premier objet des recherches, de quiconque traite la question de la figure de la Terre.

Ce n'est point à l'œil de discerner cette loi ; il ne sçauroit démêler si la ligne que décrit le corps grave dans sa chûte, est perpendicu-

laire au centre de la Terre plutôt qu'à ſon axe. Il faût donc recourir à une autre régle, & cette régle ne peut être que le réſultat des expériences & des obſervations.

M. Clairaut trouve par les expériences & les obſervations faites en divers lieux, que la force avec laquelle les corps tombent ſur la ſurface de la Terre, diminue en allant du Nord au Sud, & la régularité avec laquelle la gravité agit ſur tous les corps Céleſtes, ne permet point à un Phyſicien de douter qu'elle n'agiſſe avec la même régularité dans la chûte des corps qui tombent ſur la Terre. La raiſon d'Analogie a ici toute ſa force, parce qu'aucun Phénoméne ne la combat; mais, ni la régularité des impulſions dans les corps Céleſtes, ni cette diminution ſucceſſive de la gravité du Nord au Sud dans les corps Terreſtres, ne donnent point encore la direction, ou la ligne de chûte des corps graves ſur la ſurface de la Terre.

Pour la trouver, deux célébres

génies, Descartes & Newton ont inventé chacun un systême, & ces systêmes partagent les Philosophes.

Descartes expliquoit les Phénoménes de la gravité, par un Tourbillon de matiére subtile, qui en s'éloignant toujours du centre par des lignes droites ou une tendance continuelle à la ligne droite, repoussoit par la même ligne vers ce centre commun, les corps plus solides, renfermés dans ce même Tourbillon.

Ses Sectateurs modernes en admettant la régle d'impulsion, établie par Newton pour les corps graves, n'ont point changé d'idée sur la ligne de direction, & la regardent toujours comme perpendiculaire au centre de la Terre; en partant de ce principe pour déterminer la figure de la Terre, il leur a été aisé de trouver par le calcul, que la Terre est un Spheroïde applati vers les Pôles, dont l'axe est au diamétre de l'Equateur dans la raison de 576 à 577.

Du systême de Descartes, M. *Janvier 1744.*

Clairaut paſſe à celui de Newton. Il expoſe avec préciſion les raiſons d'analogie, tirées du cours des Aſtres, qui déterminérent ce grand homme à admettre une attraction univerſelle, dont l'action toujours proportionnelle à la maſſe du corps attirant, croît en raiſon inverſe du quarré de ſa diſtance au corps qu'il attire. Sa direction dans ſa chûte doit donc être réglée ſur l'impreſſion de la force qui le meut, & comme cette impreſſion tend à le rapprocher des parties qui l'attirent prochainement, ſa direction doit être vers ces parties; donc perpendiculaire à ces parties; donc la chûte des graves ſe fait par une ligne perpendiculaire, non au centre de la Terre, mais à ſon axe, & au point ſur leſquels ils tombent.

Mais dans ce ſyſtême, comme dans tous les autres qui ont aujourd'hui le plus de vogue, on ſuppoſe toujours le mouvement de la Terre autour du Soleil. Donc on ſuppoſe que toutes ſes parties tendent à s'éloigner de leur axe, & que leur ef-

fort eſt proportionnel à leur diſtance de cet axe. Donc les Newtoniens, pour déterminer la figure de la Terre, doivent trouver un Spheroïde, tel qu'un corpuſcule placé dans un lieu quelconque de ſa ſurface, & qui eſt ſollicité en même tems par la force centrifuge, & par les attractions de toutes les parties du Spheroïde, prenne une direction perpendiculaire à ſa ſurface.

Or, ce problême reſolu, donne comme dans le ſyſtême des Tourbillons, un Spheroïde applati à ſes pôles. Mais le rapport de ſes axes, au lieu d'être celui de 576 à 577, eſt celui de 230 à 231, en ſuppoſant la matiére de la Terre entiérement homogène. Il eſt cependant poſſible, il eſt même plus que probable que ſa denſité n'eſt pas la même à la ſurface qu'à l'intérieur, & qu'elle augmente à meſure qu'on approche du centre. Le rapport des axes ſera donc différent, ſuivant les divers arrangemens, & les différentes denſités des parties intérieures de la Terre. On ne peut donc

donner de régle fixe & uniforme ſur la maniére dont la loi de gravité agit ſur toutes les parties de la Terre, depuis la ſurface juſques au centre. On ne peut donc par la théorie ſeule, déterminer exactement la figure de la Terre, parce que cette figure dépend également de la diſpoſition des parties extérieures, & de celle des parties intérieures de la Terre, & que cette diſpoſition étant variable, toute meſure, ou toute combinaiſon qui en dépend eſt variable auſſi.

Ce qui réſulte ſûrement de la théorie, c'eſt que la figure de la Terre eſt réguliére, parce que la force réguliére qui agit ſur toutes ſes parties uniformément, doit y produire des arrangements réguliers; dès-lors la théorie aſſûre le réſultat des opérations faites au Nord & au Sud, pour déterminer la figure de la Terre, & la figure de la Terre étant connue par le ſecours des meſures actuelles, la théorie en tire encore de grandes lumiéres pour la connoiſſance du ſyſtême général du monde.

Janvier 1744.

En ſuivant ces vues, M. Clairaut a cherché le rapport des axes de la Terre, & la variation de la peſanteur, par une méthode qui convient à quelque hypothèſe de gravité que ce ſoit, & il a comparé les réſultats que donnent les hypothèſes les plus vraiſemblables, avec ceux que donnent les meſures actuelles. Le premier avantage qu'il a tiré de cette recherche, eſt l'excluſion de pluſieurs hypothèſes ſur la loi de gravité, dont ſa ſimplicité auroit pu faire illuſion au commun des Philoſophes, qui tranſportent trop aiſément à la Phyſique les idées de ſimplicité Métaphyſique dont ils ſont remplis. Parmi ces hypothèſes proſcrites, ſont toutes celles dans leſquelles les corps graviteroient vers le centre de la Terre.

M. Clairaut eſpére que la comparaiſon de la théorie avec les obſervations, pourra être d'une utilité plus importante que l'excluſion de quelques hypothèſes particuliéres, & qu'elle achevera de décider en faveur du ſyſtême de Newton, par-

ce que l'attraction supposée. « Je
» démontre, dit M. Clairaut, que
» dans toutes les hypothèses les plus
» vraisemblables sur la densité des
» parties intérieures de la Terre,
» il y a toujours une telle liaison
» entre la fraction qui exprime la
» différence des axes, & celle qui
» exprime la diminution de la pe-
» santeur du Pôle à l'Equateur, que
» si l'une de ces deux fractions sur-
» passe $\frac{1}{230}$, l'autre doit être moin-
» dre, & précisément de la mê-
» me quantité. Par les expériences
» du Pendule, cette diminution est
» plus grande que $\frac{1}{230}$; donc la dif-
» férence des axes doit être moin-
» dre que $\frac{1}{230}$. Or comme toutes
» les expériences qu'on a faites sur
» la longueur du Pendule, nous
» montrent que la diminution de
» la pesanteur du Pôle à l'Equateur,
» est plus grande que $\frac{1}{230}$, on en
» doit conclurre, que la différence
» des axes est moindre que $\frac{1}{230}$.
» Il n'est donc plus question que de
» sçavoir si cette conclusion s'accor-
» de avec les mesures actuelles.

 » C'est

»C'eſt ce que nous ſçaurons après
»le retour des Académiciens qui
»ſont allez au Perou.

L'accord des meſures actuelles avec la théorie n'eſt pas la ſeule épreuve qu'un ſyſtême doive ſubir. Il faut encore que les fluides y ſoient en équilibre. M. Bouguer eſt le premier, à ce que croit M. Clairaut, qui ait fait la remarque judicieuſe, qu'il y a des hypothèſes de peſanteur, où les fluides ne ſeroient jamais en équilibre. Or, pour qu'une Planéte ait un état permanent, il faut, & que toutes les colonnes ſoient en équilibre, & que ſa ſurface ſoit dans tous ſes points perpendiculairement coupée par la direction de la péſanteur.

A cette idée de M. Bouguer, M. Clairaut en ajoûte une autre; c'eſt que ces deux conditions ne ſuffiſent pas pour aſſûrer l'équilibre d'une maſſe fluide, parce qu'il a trouvé qu'il y avoit une infinité d'hypothèſes de péſanteur, où ces deux principes donneroient la même courbe, ſans que pour cela les ef-

forts de toutes les parties du fluide se contrebalancassent mutuellement; c'est ce qui l'a engagé à des recherches, qui ont produit deux méthodes générales & sûres pour reconnoître les hypothèses de pesanteur, dans lesquelles les fluides peuvent être en équilibre, & pour déterminer la figure que les Planétes doivent avoir dans ces hypothèses.

Il se présente ici une objection à M. Clairaut, il est facile de concevoir comment toutes les parties d'un corps solide mu autour de son axe, peuvent persévérer dans ce mouvement de rotation. Le lien qui les unit, quel qu'il soit, leur donne un centre de gravité commun, qu'elles suivent toutes dans la place où elles se trouvent. Mais il n'en est pas ainsi du fluide, chaque particule détachée des autres a son centre de gravité propre, & semble tendre à se mouvoir séparément autour du point vers lequel la gravité la pousse. Elles tendent donc toutes à décrire des courbes qui se croisent continuellement, & qui devroient cau-

ſer une confuſion générale dans la Planéte.

Quelque ſpacieuſe que paroiſſe d'abord cette objection à un eſprit peu philoſophe, M. Clairaut y trouve une réponſe aiſée.

Il faut d'abord obſerver que ce n'eſt point la force de gravité, la force centripéte des parties du fluide ; force toujours proportionnelle à leur diſtance de l'axe, & du point de l'axe qui ſert de centre au cercle où elles ſont cenſées ſe mouvoir dans le premier inſtant, que ce n'eſt point, dis-je, cette force qui dérangeroit leur ſituation reſpective. C'eſt leur force centrifuge, cette force par laquelle tout corps mû par un mouvement de rotation, tend à s'éloigner du centre, & à s'échapper par les tangentes avec une force proportionnelle à la diſtance de ſon axe.

Or, par une Géométrie fort ſimple, M. Clairaut montre que, ni cette force, ni celle de gravité qui la contrebalance, ni les forces combinées qui en réſultent, ne pour-

roient dans le ſecond inſtant rien changer à la poſition reſpective des parties du fluide, en donnant à la Planéte une figure, où l'effet de cette force centrifuge ſeroit détruit,

Il en conclut, que pour chercher la figure d'une maſſe fluide, tournant autour de ſon axe; on peut la regarder comme ſi elle étoit en repos, & compoſée de parties animées par la gravité & ſolicitées outre cela, par une force qui les écarte de l'axe proportionnellement à leur diſtance de cet axe.

Après l'expoſition du plan qu'il a ſuivi, M. Clairaut vient au corps même de l'Ouvrage. Il le diviſe en deux parties; la premiére eſt conſacrée à établir ſolidement ſes principes; la ſeconde, à en appliquer les juſtes conſéquences au ſujet qu'il s'eſt propoſé d'éclaircir. Voici le Titre de la premiere: *Principes généraux pour trouver les Hypothèſes dans leſquelles les fluides peuvent être en équilibre, & pour déterminer la figure de la Terre & des autres Planétes, lorſque la Loi de la peſanteur eſt donnée.*

Douze Chapitres ſont employés à développer ce que ce Titre annonce, & chaque Chapitre eſt diviſé en paragraphes ou propoſitions.

Le premier Chapitre en contient huit. Les ſept premiéres propoſitions ne ſont que des eſpéces de Lemmes, ſi ſimples & ſi clairs, qu'on pourroit les regarder en quelque ſorte comme des axiomes. Ils ſervent de préliminaires à la huitiéme, où M. Clairaut établit ce principe général. *Pour qu'un Spheroïde fluide tournant autour de ſon axe, & dans lequel la loi de gravité eſt donnée, puiſſe conſerver une forme conſtante, il ſuffit qu'un canal quelconque, rentrant en lui-même, & placé dans le plan du Méridien de ce Spheroïde, ſoit toujours en équilibre, en ne conſidérant que la ſeule force de gravité, ſans la force centrifuge.*

Dans le ſixiéme, il avoit déja démontré, que *lorſqu'on veut examiner, ſi une loi de gravité eſt telle, qu'une maſſe de fluide, qui tourne autour d'un axe, puiſſe conſerver une forme conſtante, il eſt inutile de faire*

attention à la force centrifuge, c'est-à-dire, que si la masse fluide peut avoir une forme constante sans tourner, elle pourra aussi en avoir une en tournant.

En partant de ces principes généraux, M. Clairaut pourroit construire une méthode générale de déterminer toutes les hypothèses de pesanteur dans lesquelles un fluide peut être en équilibre. Mais il renonce sans peine à l'avantage que cette maniére de procéder pouvoit lui donner, & les hypothèses qu'on a le plus communément employées, se pouvant aisément traiter sans le secours de la méthode générale, il suit dans leur examen une voye plus propre à faire connoître la fécondité de ses connoissances Géométriques. Il s'attache à éclaircir chaque question par des principes plus particuliers & plus immédiats.

C'est ainsi qu'il traite au Chapitre second de l'équilibre des fluides dans lesquels la gravité est le résultat de plusieurs forces quelconques, qui poussent chacune vers un cen-

tre particulier ; qu'au Chapitre troiſiéme il examine une loi de peſanteur, dans laquelle une Planette n'arriveroit jamais à une forme conſtante, quoique les deux principes ordinairement employés, s'accordaſſent à donner la même figure au Spheroïde.

M. Clairaut, au quatriéme Chapitre, revient à ſa méthode, enſeigne la maniére générale de faire uſage du principe de l'équilibre des canaux de figure quelconque, & réſout par ce principe deux grands problêmes.

Au Chapitre cinquiéme, il établit encore un principe général, dont l'obſervation eſt auſſi néceſſaire dans les fluides, que l'équilibre des canaux quelconques, & il enſeigne l'uſage de ce nouveau principe pour déterminer les mêmes choſes que par le premier. Or voici ce nouveau principe général.

Une maſſe de fluide E P e p qu'on imagine partagée en une infinité de couches de niveau, ſera en équilibre, ſi en chaque point d'une de ces

couches quelconques, en K par exemple, l'épaiſſeur K V de la couche eſt en raiſon renverſée de la peſanteur au même point K.

La démonſtration qu'en donne M. Clairaut, eſt ſimple & facile, elle eſt fondée ſur l'égalité de preſſion dans toutes ces couches. Mais il n'en eſt pas de même des calculs où la réſolution des problêmes de ce Chapitre & du précédent engagent cet Auteur. Il commence à s'y jetter dans ces profondeurs Géométriques dont le reſte de l'Ouvrage eſt rempli, où le vulgaire le perd de vue, & où les grands Maîtres peuvent ſeuls le ſuivre.

Il finit ce Chapitre en montrant la liaiſon du principe général qu'il y établit avec l'autre principe général, établi au premier Chapitre, paragraphe huitiéme; & en faiſant voir que le réſultat en eſt parfaitement le même.

Dans le Chapitre ſixiéme, il applique la formule trouvée par les deux principes précédens à pluſieurs hypothèſes particuliéres. Le Chapi-

tre septiéme apprend l'usage du principe de l'équilibre des canaux quelconques dans l'examen des loix de gravité où cette force auroit pour direction, les perpendiculaires à une courbe donnée; & au huitiéme il apprend à employer le même principe dans la recherche de la figure des Planétes. L'application même qu'il en fait dans ces deux Chapitres a l'avantage d'une plus grande simplicité dans l'examen des loix de gravité quelconques que l'usage qu'il en fait dans les Chapitres cinquieme & sixiéme; «parce que, »dit M. Clairaut, il a été bien plus »commode d'employer la gravité »dans sa direction naturelle, que de »la décomposer en deux forces per»pendiculaires au deux axes. Cette simplicité de méthode devient encore plus sensible par les cas où M. Clairaut en fait usage dans ce Chapitre huitiéme. On sent bien que l'exposition de ces cas nous méneroit trop loin, & que la solution des problêmes n'est pas susceptible d'un précis.

Jusqu'ici M. Clairaut n'avoit examiné d'autres loix de gravité que celles dans lesquelles cette force est toujours la même dans tous les points d'un cercle, dont le centre est dans l'axe, parce qu'il n'en faloit pas davantage pour déterminer la figure des Planétes, & parvenir au but qu'il s'étoit proposé dans son Ouvrage. Mais les Géométres & les Philosophes ont leurs épisodes comme les Poëtes, avec cette différence, que les uns n'y cherchent qu'à plaire, & les autres à instruire. C'est dans cet esprit que M. Clairaut porte ses vues au de-là de son sujet, & fournit des connoissances & des instructions à ceux qui auroient besoin d'une théorie, propre encore des fluides dont les parties seroient animées par des forces dont les directions seroient variables de la façon la plus générale. Il observe, avec cette modestie qui fait son caractére, & celui des vrais Sçavans, qu'il n'y a que très-peu à ajoûter à sa théorie précédente pour parvenir à cette généralité, & fournir des

principes pour expliquer, par exemple, la cauſe qui fait monter l'eau dans les tuyaux capillaires, qui y fait deſcendre le Mercure. Pourquoi les liqueurs qui ſont en très-petite quantité ne ſe mettent pas de niveau, pourquoi elles s'attachent au bord de certains corps, qu'elles en fuyent d'autres, que leurs ſurfaces dans tous ces cas affectent des courbes particuliéres au lieu d'être planes, &c.? C'eſt à jetter les fondemens de ces explications qu'il conſacre le neuviéme Chapitre.

Le dixiéme eſt deſtiné à expliquer l'élévation, ou l'abaiſſement de l'eau dans les tuyaux capillaires, comme le principal Phénoméne des fluides renfermez dans ces ſortes de tubes, parce que la rondeur des goûtes de fluide, la concavité de la ſurface de l'eau auprès du verre, la convexité du Mercure ſont faciles à expliquer par le moyen de l'attraction & des principes poſés par M. Clairaut au Chapitre deuxiéme, qu'il rappelle à la fin du Chapitre neuviéme : ce morceau eſt plein de

choſes également profondes & curieuſes. Il renvoye pour le détail des expériences à l'excellente Diſſertation qu'en a donnée M. Turin dans les Tranſactions Philoſophiques ; mais il n'a garde d'adopter le ſyſtême de M. Turin ſur la cauſe de ces Phénoménes. Ce Philoſophe réfute M. Haukſbée, qui rapporte l'élévation de l'eau dans le tuyau capillaire à l'attraction de toute la ſurface du verre touchée par cette eau, & il établit au contraire que c'eſt la ſeule petite partie annulaire du tube, immédiatement au deſſus de l'eau qui produit le Phénoméne. M. Clairaut employe à détruire ce ſentiment, ce que le calcul peut lui fournir de plus ſçavant & de plus précis, & il tire de ſes démonſtrations un corollaire intéreſſant par ſa ſingularité, c'eſt que quand même l'attraction du tuyau capillaire ſeroit d'une intenſité plus petite que celle de l'eau, pourvu que cette intenſité ne fût pas deux fois moindre, l'eau monteroit encore.

L'Auteur, après ces ſçavantes

digreſſions revient à ſon objet principal, c'eſt-à-dire, aux Planétes, & à ce qui peut conduire plus prochainement à en déterminer la figure. Dans cette vue, il conſacre le Chapitre onziéme à traiter de l'équilibre des parties d'une Planéte composée de différens fluides qu'on ſuppoſe ne pouvoir pas ſe mêler.

Le douziéme enſeigne la maniére d'employer la meſure actuelle des dégrés du Méridien & des longueurs du Pendule à ſecondes à la recherche de la loi, ſuivant laquelle agit la gravité.

Le réſultat de la meſure actuelle, priſe de deux dégrés, l'un en France entre Paris & Amiens, & l'autre en Laponie, eſt que le rapport des deux axes de la Terre eſt celui de 177 à 178.

De ce réſultat, qui tient au fait, M. Clairaut tire une conſéquence qui conduit à la théorie, c'eſt que la gravité n'agit pas ſuivant la ligne tirée au centre de la Terre. En prouvant cette propoſition, il établit des principes pour trouver dans

tous les cas ſi l'hypothèſe de direction de gravité qu'on a choiſie, convient aux obſervations & à l'équilibre des liquides, c'eſt par-là que finit cette premiére partie.

La ſeconde partie eſt diviſée en cinq Chapitres, le premier eſt deſtiné à déterminer la figure de la Terre, & des autres Planétes dans la ſuppoſition que toutes les parties s'attirent réciproquement en raiſon renverſée du quarré des diſtances. Dans un court préambule. M. Clairaut expoſe la maniére dont il procéde pour parvenir à ſon but.

M. Newton en déterminant le rapport des axes de la Terre, & le fixant à celui de 229 à 230, étoit parti de deux ſuppoſitions; la premiére, que la Terre étoit un Sphéroïde elliptique; la ſeconde, que la ſubſtance de la Terre étoit homogène. Il n'avoit démontré aucune de ces ſuppoſitions. M. Clairaut a prouvé la vérité de la premiére, par une démonſtration inſérée dans les Tranſactions Philoſophiques en 1737.

Mais la ſeconde ſuppoſition de l'homogeneité de la Terre ne s'accordant point avec les obſervations faites en Laponie ; on pourroit ajoûter avec mille autres faits, qui démontrent combien en divers lieux la denſité des couches intérieures varient, au moins juſqu'à des diſtances connues. M. Clairaut abandonne cette ſuppoſition, que Newton lui-même n'a ſûrement jamais donnée que comme une ſuppoſition purement idéale. Ainſi, dans la ſuppoſition de la variation de denſité de ces couches intérieures, ſelon une loi quelconque, & que la figure de ces couches ſeroient des courbes ſemblables, M. Clairaut a examiné quelle en ſeroit la nature, & par la ſolution du problême inſéré dans les Tranſactions Philoſophiques en 1738, il a trouvé que ces courbes ſeroient encore des Ellipſes. Mais par un examen plus profond des principes d'hydroſtatique, il a dans la ſuite reconnu que ſa ſolution ne pouvoit être bonne, qu'en ſuppoſant que les parties in-

térieures de la Terre eussent été originairement solides. Il a donc étendu ses calculs aux cas où les couches auroient été fluides, & il a trouvé encore qu'elles devoient être des éllipses, mais des éllipses non semblables, d'autant plus applaties, qu'elles seroient plus éloignées du centre, les applatissemens faisant une loi qui dépend de la diminution de la densité depuis le centre jusqu'à la surface.

M. Clairaut étend sa théorie, non seulement au cas où les parties intérieures de la Terre auroient été originairement fluides, & se seroient arrangées selon les loix de l'hydrostatique; mais encore au cas où on les supposeroit de tout tems solides, allongées ou applaties à volonté, & il détermine la figure des Planétes pour toutes ces hypothèses.

Quoique l'objet de cette seconde partie soit de déterminer la figure des Planétes dans la supposition de leur heterogeneité; le cas de l'homogeneité s'en tire par une seule substitution. M. Clairaut n'en est

pas même demeuré là, quant à ce dernier article. Il a traité en particulier la figure des Spheroïdes homogènes, & a, quant à cet objet, abandonné sa propre méthode pour suivre celle de M. Maclaurin dans son excellent Traité des Fluxions. Il ne l'a cependant pas entiérement suivie dans les démonstrations de ses propositions, & dans la maniére de s'en servir pour déterminer les axes des Planétes ; parce qu'en quelques endroits, la théorie de M. Clairaut sur les fluides, le dispense de quelques Lemmes, dont M. Maclaurin a besoin, & que dans d'autres M. Clairaut a cru que l'analyse paroîtroit plus claire que la synthèse.

Après ce préambule, vient le premier Chapitre de cette seconde partie ; il traite de la figure des Planétes, lorsque leurs parties sont supposées homogènes.

Le second sert à déterminer la figure que doit avoir une masse de fluide, qui couvre un Spheroïde solide, composé d'une infinité de couches de différentes densités.

Janvier 1744.

L'Auteur en commençant ce Chapitre, avertit qu'il ne s'y propose point, non plus que dans les Chapitres suivans, de trouver les axes des Sphéroïdes, par une méthode rigoureuse, mais que les erreurs qu'on pourra commettre en la négligeant, seront si petites, qu'il seroit superflu de pousser plus loin l'exactitude. En cherchant par exemple les axes de la Terre dans une hypothèse où leur différence doit être d'environ dix lieues, on pourra se tromper d'une quantité aussi petite par rapport à dix lieues, que dix lieues le sont par rapport à l'axe de la Terre.

Le Chapitre troisiéme explique la maniére de déterminer la variation de la pesanteur depuis l'équateur, jusqu'au Pôle dans un Sphéroïde composé de couches, dont les densités & les ellipticités varient d'une maniére quelconque du centre à la surface. M. Clairaut rappelle un argument qu'il avoit employé dans les Transactions Philosophiques contre le célébre M. Gregory, commen-

tateur de Newton, & dont le contre coup retombe ſur Newton lui-même. Ce grand Philoſophe penſoit que dans tous les cas, la peſanteur devoit être en raiſon renverſée des rayons, afin que les colonnes de matiére fuſſent en équilibre à l'Equateur & au Pôle. Ce qu'il annonce moins formellement avoit été explicitement établi par M. Grégory. M. Clairaut compte avoir ſuffiſamment prouvé au paragraphe 18 & 49 de cette ſeconde partie, que la propoſition de M. Gregory n'eſt démontrée que dans le cas de l'homogeneité des diverſes couches de la Terre depuis ſa ſurface juſqu'au centre, & qu'elle n'eſt pas vraie dans la généralité que ces célébres Géométres lui ont donnée.

Notre Auteur termine ce Chapitre par une Scholie, où des Remarques ſur l'oppoſition appparente d'un théoréme, qu'il y établit avec ce qu'enſeigne M. Maclaurin dans les articles 666, & 681 de ſon traité des Fluxions. Mais une exception que M. Maclaurin ajoûte à ſes

Démonstrations, & que notre Auteur rapporte avec une candeur & une fidélité dont on ne se dispense quelquefois que trop dans les discussions Philosophiques & Littéraires, soustrait M. Maclaurin au désagrément de se trouver en contradiction avec M. Clairaut.

La méthode du Géométre Ecossois, consiste à égaler les poids des deux colonnes de fluide, qui à l'Equateur & au Pôle mesurent l'épaisseur d'une croûte, dont les deux surfaces sont semblables, & qu'il suppose formée autour d'un noyau Spherique, qu'il place au centre de la Terre; « & dans cette hypo» thèse, au lieu du résultat de M. » Maclaurin, on trouve, dit M. » Clairaut, celui qu'exige le para» graphe 50e. de cette seconde par» tie sur le racourcissement du Pen» dule, qui ajoûté à l'éllipticité du » Speroïde, doit, selon notre Au» teur égaler $\frac{1}{115}$.

Mais M. Maclaurin dit à l'article 681, que l'égalité du poids des deux colonnes qui mesurent l'épais-

ſeur de la croûte au Pôle & à l'Equateur, pourroit bien n'être qu'une ſuppoſition arbitraire, & le voilà dès-lors rapproché de M. Clairaut.

Notre Auteur finit ce Chapitre par un corollaire, qu'il tire des principes qu'il y établit contre les partiſans de l'allongement du Sphéroïde, formé par la Terre.

Le Chapitre quatriéme eſt employé à la détermination de la figure de la Terre, en ſuppoſant qu'elle n'ait eu au commencement aucune partie ſolide, mais qu'elle ait été un amas d'une infinité de fluides de différentes denſités. Ici, comme par tout ailleurs, où cette queſtion eſt touchée, le réſultat des raiſonnemens de l'Auteur, ſont pour l'ellipticité de la figure, & l'applatiſſement du Pôle; mais une Ellipticité & un applatiſſement variés à proportion des différentes hypothèſes d'où l'on peut partir ſur le plus ou le moins de denſité des couches intérieures, d'homogeneité ou d'heterogeneité, de fluidité ou de ſolidité des parties qui les compoſent, la diverſité

des directions qu'on donne à la pesanteur, & la nature des observations qui la fixent à être perpendiculaire à l'axe, & non pas au centre de la Terre.

C'est sur-tout dans le cinquiéme & dernier Chapitre que ce dernier article est plus exactement discuté. Il est destiné à la comparaison de la théorie des Chapitres précédens, avec les observations, 1°. Sur la diminution de la pesanteur du Pôle à l'Equateur. 2o. Sur le rapport des axes de la Terre. Quant au premier article, le résultat de la théorie de M. Clairaut donne au Spheroïde non homogène une diminution de pesanteur, ou égale à $\frac{1}{230}$ ou plus grande, & jamais plus petite. D'un autre côté, par les observations faites, soit en mesurant actuellement la longueur du Pendule qui bat les secondes, soit en comparant la marche de la même Horloge sous différentes latitudes; on a toujours trouvé que la diminution de la pesanteur étoit plus grande qu'elle ne seroit si la diminution

totale de la pesanteur depuis le Pôle jusqu'à l'Equateur, étoit de $\frac{1}{230}$. Donc, quant à ce point, la théorie de M. Clairaut est d'accord avec les observations.

Il n'en est pas tout à fait de même pour le rapport des axes de la Terre, car dans toute la généralité possible des diverses hypothèses qu'on peut faire sur la nature Primitive, & la composition actuelle des parties intérieures, répandues depuis la surface jusqu'au centre de la Terre, la théorie donne toujours à ses deux axes un rapport moindre que celui de 230 à 231. Or le dégré mesuré au Nord par Messieurs Clairaut, de Maupertuis, &c. comparé à celui de France, mesuré par M. Picard, donne aux axes le rapport de 177 à 178, plus grand que celui de 230 à 231, au lieu d'être plus petit, comme la théorie l'exigeroit. Donc voilà selon M. Clairaut la théorie en contradiction avec les expériences.

Pour les concilier, il suffiroit à M. Clairaut de supposer dans les

observations quelques-unes des erreurs légéres, & presque inévitables dans des opérations si compliquées & si difficiles. Telle seroit celle de 60 ou 80 toises dans la différence assignée aux dégrés de Paris & de Tornea. Mais M. Clairaut se donne bien de garde d'assûrer que ces erreurs ayent été commises. Il en remet la vérification aux éclaircissemens qu'on attend du Perou. La grande différence qui doit se trouver entre le dégré de Quito, & celui de Tornea, étant le seul principe propre à décider si le rapport des axes est plus grand ou plus petit que celui de 230 à 231. Si ce rapport se trouvoit plus grand, M. Clairaut est prêt d'abandonner avec une générosité & une droiture bien rare chez les Philosophes, est prêt, dis-je, à abandonner la théorie qu'il établit sur ce point dans cette seconde partie.

Quant à l'applatissement de la Terre au Pôle, il regarde la mesure des dégrés de Tornea & de Paris, plus que suffisante pour l'établir.

Quelque borné que soit le détail où nous venons d'entrer, il suffit pour faire comprendre combien l'Ouvrage de M. Clairaut mérite l'estime des Connoisseurs, & est propre à répandre un grand jour, non seulement sur la question qui occupe & partage si fort aujourd'hui les Philosophes, appliqués à la recherche de la figure de la Terre; mais encore sur plusieurs autres questions incidentes, dont l'éclaircissement est d'une si grande utilité pour le progrès de la Physique. On y trouvera des méthodes sûres pour les approfondir. Il est vrai que M. Clairaut semble ne les avoir proposées que pour les Maîtres.

ARTICLE III.

LES POESIES DU ROI de Navarre, avec un Gloſſaire François, précédées de l'Hiſtoire des Révolutions de la Langue Françoiſe, depuis Charlemagne juſqu'à S. Louis; d'un Diſcours ſur l'ancienneté des Chanſons Françoiſes, & de quelques autres Piéces. Tome premier. A Paris, chez Hyppolyte-Louis Guerin, & Jacques Guerin, Libraires, Ruë S. Jacques, à S. Thomas d'Aquin. M. D. CC. XLII. *Avec Approbation & Privilége du Roi.*

LE Roi de Navarre, dont on nous donne les Poëſies, étoit fils de Thibaut III. du nom, Comte de Champagne, & de Blanche, fille de Sance le Sage, Roi de Navarre. Il naquit au commencement de l'année 1201, quelques mois après la mort de ſon pere, qui mourut fort jeune. La Comteſſe ſa mere gouverna ſes Etats dans ſa minori-

té, & le Roi Philippe Auguste le prit sous sa protection. La mort de Sance le Fort, son oncle maternel, l'éleva sur le Trône de Navarre, au mois d'Avril de l'année 1234. Peu de tems après, il partit pour la Croisade, revint dans ses Etats, & mourut au mois de Juin de l'année 1253, à Pampelune où il est enterré. Il fut tantôt rébélle au Roi, tantôt fidéle Sujet; on lui donne la gloire d'avoir averti S. Louis que les Seigneurs avoient conspiré de l'enlever à Montlhery.

Ce n'est pas seulement les Chansons du Roi de Navarre, dont on fait ici présent au Public, elles sont précédées de trois piéces, qui renferment une érudition curieuse, & que les Historiens, les Poëtes, & les amateurs de la Langue Françoise liront avec plaisir. La premiere, est l'Apologie de la Reine Blanche, mere de S. Louis, ou *un Examen Critique* des Historiens qui ont prétendu qu'elle fut l'objet des Chansons & des Amours de Thibaut, Roi de Navarre. La deuxié-

me, une Hiſtoire des Révolutions de la Langue Françoiſe, depuis Charlemagne juſqu'à S. Louis. La troiſiéme, un Diſcours ſur l'ancienneté des Chanſons Françoiſes, & l'on trouve par-tout un goût ſain, & une Critique judicieuſe.

Il eſt ſurprenant qu'un Hiſtorien Anglois, un Ecrivain de parti, un ennemi juré de la Maiſon Royale de France, ait été cru ſi légérement ſur ſa parole, & qu'il ait eu aſſez de crédit pour donner le ton à preſque tous les Auteurs, qui ſont venus après lui, & aſſez de hardieſſe pour flétrir la mémoire d'une des plus ſages & des plus vertueuſes Reines de notre France. Notre Auteur eſt indigné de cette accuſation odieuſe, il prend la défenſe de la vérité, & la défend bien.

Il a trouvé des Adverſaires qui lui ont répondu, mais il n'a pas trouvé dans leurs Répliques aſſez de force, pour ébranler le moins du monde la fermeté, avec laquelle il ſoutient ſon ſentiment. On a beau s'écrier, eſt-ce donc ainſi qu'on trai-

te nos vieilles Chroniques, & des Historiens respectables par leur science & leur probité ? Il fait voir que ces Chroniques & ces Historiens sont des monumens très-fautifs, & l'examen qu'il en fait, paroît être selon les régles de la saine Critique.

C'est principalement sur les Chansons de Thibaut, que le Roman de ses amours est appuyé. Elles sont les dépositaires de sa passion, les interprêtes de son cœur, & les véritables piéces qu'il faut consulter, on les fait imprimer, & on soutient qu'on n'y trouvera pas un trait qui désigne la Reine plus particuliérement qu'une autre; Thibaut ne donne à son Heroïne que des titres d'honneur & de politesse, il en parle comme d'une jeune personne, captive, contrainte, gênée sous l'œil d'une mere sévére ; or un pareil portrait ne convient nullement à la Reine.

Notre Critique ne dissimule point une objection assez frappante, l'épithete de *Couronnée*, que lui don-

ne Thibaut, déſigne la Reine, & ne convient qu'à elle. La réponſe eſt préciſe ; le mot *Couronnée* ne ſe trouve que dans un ſeul des Manuſcrits du Roi ; ceux de Meſſieurs de Noailles, de Clairambaut, & de Sardiere, portent tous le mot *coulorée.* Il obſerve que le Manuſcrit du Roi eſt conforme par-tout ailleurs aux autres Manuſcrits, & il en conclut, que c'eſt abſolument un terme déplacé, une faute de Copiſte, & qu'il faut lire, *coulorée.*

Non ſeulement on ne voit rien dans les Poëſies de Thibaut qui convienne à la Reine ; on voit que ce n'eſt point elle dont il a voulu parler. Il répéte en pluſieurs endroits, que ſon Amante eſt jeune & ſans expérience ; or pareille expreſſion ne peut s'adreſſer à la Reine, elle étoit plus agée que lui, de près de quinze ans. C'auroit été lui faire mal ſa cour, que de rappeller ſa jeuneſſe de ſi loin, & vanter mal à propos une qualité qui étoit plus à lui qu'à elle.

Il ne faut que lire les Chanſons

de Thibaut, & l'on verra qu'il ne s'agiſſoit pas de la Reine dans l'amour réel, ou imaginaire qu'il chantoit.

L'Auteur, qui paroît avoir accrédité cette fable, eſt *Mathieu Paris*, Hiſtorien Anglois, eſprit partial, & animé de haine contre la Maiſon de Philippe Auguſte. Voici comme il s'exprime ſur les amours du Comte de Champagne pour la Reine. *Tunc Ludovicus Rex ad quamdam Abbatiam Muntpenſier appellatam, ſe contulit, ubi venit ad eumHenricus Comes Campanienſis .... petens Licentiam ad propria Remeandi, cui cum Licentiam Rex vetuiſſet .... tunc comes, ut fama refert, procuravit Regi Venenum propinari, ob amorem Reginæ ejus, quam carnaliter, illicitè adamavit.* Il n'y a pas là un mot qui ne ſoit une bevue, c'eſt la paſſion qui parle, la vérité va la démaſquer.

Le Roi Louis ſe retira, dit-il, dans l'Abbaye de Montpenſier, *ad Abbatiam Muntpenſier appellatam.* Premiere erreur, il n'y eut jamais

d'Abbaye dans Montpensier ; Henry, Comte de Champagne vint l'y trouver, *venit ad eum Henricus Comes Campaniensis* ; seconde erreur, le Comte de Champagne, qui étoit avec Louis, se nommoit Thibaut, & non pas Henry. Le bruit court, *fama refert*, [qu'il empoisonna le Roi par amour pour la Reine.... Je supprime le reste, nous rougirions de dire en François, ce que cet Auteur n'a pas rougi de dire en Latin ; eh ! quelles preuves donne-t-il de tous ces attentats ? Un bruit obscur, un bruit populaire, *fama refert*. Notre Auteur fait ici sentir tout le venin de la calomnie, & met l'Historien en contradiction avec lui-même.

Si Thibaut eût été coupable de tous ces crimes, n'auroit-il pas été recherché, seroit-il arrivé tranquillement dans son Comté de Champagne, *in propria venit*, la Reine eût-elle convoqué l'assassin du pere au sacre du fils ? Si Thibaut avoit été si fort dans les bonnes graces de la Reine, eût-il embrassé le parti

de la Ligue, qui vouloit lui enlever la Régence du Royaume ? & l'Historien Anglois faisant tous ces aveux, n'a-t-il pas vû qu'il détruisoit d'une main, ce qu'il établissoit de l'autre ?

Les Historiens contemporains, & les plus anciens ; Joinville, l'Auteur de la Chronique, connue sous le nom du Comte de Montfort ; Alberic, l'Auteur anonime des Gestes de Louis VIII. Nangis, Guillaume Guiart, ne disent pas un mot de ces amours. La plûpart de nos Auteurs modernes, Fauchet, Pasquier, du Haillan, ont suivi Mathieu Paris, il ne faut pas s'en étonner, ils manquoient de Critique. Varillas & Bayle se sont égayés sur cette Anecdote scandaleuse ; Brantome n'a pas été plus scrupuleux ; Mezeray a copié la Fable dans sa grande Histoire ; le P. Daniel ne s'en est pas assez défié, mais il l'a rend avec tant de précaution, qu'il dissipe les ombres qu'elle pourroit jetter sur la réputation de la Reine ; *le plaisir*, dit-il, *de médire*

des Grands, le déſir de trouver des myſtéres où il n'y en a point, & de ſe faire goûter de certaines gens corrompus, donnerent vogue à cette Fable, mais il faudroit, ajoûte-t-il, *des preuves plus ſolides, & des conjectures moins frivoles pour flétrir la réputation d'une Reine ſi vertueuſe.*

On ne croit pas après ces obſervations, qu'aucun Auteur renouvelle ce Roman, & rappelle ſur la ſcene une accuſation auſſi atroce, & auſſi mal fondée.

Le Mémoire ſur les révolutions de la Langue Françoiſe, depuis Charlemagne juſqu'à S. Louis, nous la repréſente dans des fortunes bien diverſes, tantôt brillante, tantôt mépriſée, & enſuite élevée juſqu'au point d'être capable de ſtyle, & de paſſer pour une des langues les plus parfaites que l'on parlât dans le ſiécle de S. Louis.

Elle eut véritablement quelque éclat au commencement du Regne de Charlemagne, c'étoit la Langue qu'on parloit à la Cour & dans tout le Royaume, & elle étoit d'un uſa-

ge presque aussi beau que la Latine. *Eginard* nous apprend, que le Prince voulut la réduire à des principes de Grammaire; *inchoavit & Grammaticam patrii sermonis.* Cette tentative marque l'estime qu'il en faisoit alors, mais elle ne réussit pas, la rudesse d'un langage encore brut le rebuta, & la Langue Latine emporta toutes ses affections. L'ignorance des Peuples, l'amour excessif de Charlemagne pour le Latin, son indifférence pour sa Langue maternelle, furent les causes de l'avilissement & de l'humiliation où elle tomba, on ne l'appella plus que Langue rustique, *rustica*, ou Romance, *romana*, & il n'y eut plus que les rustiques qui la parlerent.

Il est étonnant, que contre l'ordinaire des Conquérans, un si grand Roi qui aimoit sa Langue, n'assujettît pas ses nouveaux Peuples à la parler, & que tout vainqueur qu'il étoit, il apprit la Langue des vaincus.

Il ne s'appliqua qu'à faire fleurir les Langues Grecque & Latine. Cette prédilection rétablit les

Sciences dans ses Etats, mais elle nuisit extrêmement à l'avancement de la Langue Françoise, le Latin usurpa les fonctions qu'elle seule devoit remplir, & la réduisit en maître tyrannique aux seuls droits qu'il ne pût lui enlever. Livrée à l'ignorance du Public, elle fut entiérement négligée, nulle Etude, nulle Régle, nulle Grammaire n'en corrigea les écarts, & elle devint plus rustique que jamais; les Instructions, les Ordonnances, les Monuments publics, les Conseils, les Tribunaux de Judicature, tout fut du ressort du Latin; il présida au Palais, plaida les Causes, dicta les Loix, dressa les Jugemens, & servit aux circonstances les plus honorables de la Société; les conversations, les Lettres même furent en Latin, & il passa jusqu'aux monumens & aux ouvrages de simple curiosité. Enfin tout porta l'empreinte de l'humiliation de la Langue Françoise, & celle du triomphe de la Langue Latine.

Elle respira quelque tems à la fa-

veur d'un nouvel ordre que Charlemagne donna de faire à l'Eglise, les instructions en Langue vulgaire; les noms François qu'il imposa à chaque mois de l'année, les Traductions des Homélies en François, font connoître que le gros de la Nation fut toujours attaché à la Langue de ses peres, & que le Latin ne fut jamais la Langue vulgaire des François, comme quelques Auteurs l'ont pensé?

On trouve à regret, dit notre Auteur, cette opinion, dans l'Histoire Littéraire de la France; la Langue Latine éclipsa, mais elle n'anéantit pas la Langue Françoise, le nuage ne s'éclaircira qu'à mesure que les causes de son avilissement se dissiperont.

Louis le Debonnaire en montant sur le Trône, fit tout pour la Langue Latine, & rien pour la Françoise. Il ne fut occupé qu'à soûtenir les établissemens que le Roi son pere avoit commencés; les Sciences & les Arts se traiterent toujours en Latin; la Poësie, ou plutôt la

fureur des Vers fut portée loin sous son Régne, ce fut, pour ainsi dire, le siécle de la Metromanie; cependant parmi tant de Poëtes, dont on a les Ouvrages, pas un n'écrivit en François.

L'Assemblée d'Attigny, & celle de Soissons, où le Roi se reconcilia avec ses freres, sont des monumens autentiques du triomphe de la Langue Latine; les Actes de ces deux Assemblées célébres sont en Latin, le langage François demeura sous cet Empereur dans l'état où il l'avoit trouvé à son avénement.

Sous le régne des enfans de ce Prince, ce ne fut encore qu'un misérable jargon, demi Gaulois, demi Latin, & demi Tudesque; témoin le serment de Louis, Roi de Germanie, fait en Langue Romance, & presque aussi mal aisé à entendre que le serment de Charles son frere, Roi de France, fait en Langue Tudesque. On ne se soucioit guéres alors de bien parler. On n'étoit occupé que de Guerres, & l'on pensoit beaucoup plus à faire de

belles actions, que de beaux discours.

Charles le Chauve aima les Lettres ; les Muſes trouverent en lui un zélé protecteur, mais la Langue Françoiſe n'y gagna rien. On trouve quelques termes épars de ce vieux Roman dans quelques Auteurs de ſon tems, ils prouvent ſon exiſtence, mais il n'étoit encore qu'une pure barbarie.

Après la mort de Charles, notre Langue n'embellit pas. La révolution qui changea la face du Royaume, lui fut encore plus fatale, la diviſion des Princes, qui parurent ſur le Trône, la diviſa en autant d'Idiomes différens, qu'il y eut de différentes Provinces, chaque Seigneur ou Duc, ou Comte trancha du Souverain, & ſe fit dans ſa Cour & ſon Palais une Langue à ſa mode.

Le langage ne commença proprement à changer, que vers la fin de la ſeconde race de nos Rois. Hugues Capet fut le premier qui le vangea des affrons qu'il avoit eſſuyés,

il le remit en honneur, & le fit paroître en des occasions, où la Langue Latine s'étoit maintenue jusqu'alors avec hauteur.

Aimon, Evêque de Verdun, harangua en François le Concile, qui fut assemblée à Mouzon sur Meuse, en l'année 995. *Aimo Episcopus surrexit & gallicè concionatus est. Ce qu'il y avoit de plus grand dans le Royaume*, dit notre Auteur, *les Evêques, les Princes firent alors usage de notre Langue dans les Ecrits*, & elle revendiqua une partie du patrimoine qu'on lui avoit enlevé.

Ici notre Auteur ne paroît pas trop s'accorder avec lui-même, il prétend ailleurs que notre Langue ne fut un peu usitée dans les Ecrits, que du tems de S. Bernard, ou du moins qu'elle ne passa des Provinces à la Cour, que sous le Régne de Louis VII. Comment donc se peut-il faire que du tems de Hugues Capet, c'est-à-dire, plus de cent ans auparavant, *tout ce qu'il y avoit de grand dans le Royaume, les Evêques, les Princes, eussent alors*

commencé à faire usage de notre Langue dans les Ecrits ?

Robert, fils de Hugues Capet, fut zélé pour le progrès de notre Langue, il la parloit bien, & un Historien contemporain de ce Roi, nous fait entendre, que Thyerry, Duc de Lorraine lui envoya plusieurs fois en Ambassade, Nanterre, Abbé de S. Michel, parce que cet Abbé avoit l'esprit vif, & qu'il étoit très versé dans la connoissance de la Langue Françoise, *quia noverat eum Linguæ Gallicæ peritiâ facundissimum.*

Quelque belle idée que ces expressions nous donnent de notre Langue, elle étoit encore comme un enfant au berceau, qui n'a pas la force de se soûtenir, & qui ne fait que begayer. Elle ne se fortifia pas beaucoup sous le Regne de Henry, & de Philippe I. Elle fut plus cultivée sous celui de Louis VI. surnommé le Gros. On vit dans les Provinces environ ce tems-là, des Ecrivains qui tenterent de faire des Vers en rimes vulgaires : la Ville

de Rouen, observe notre Auteur, plus attachée qu'aucune autre à la Langue Françoise, produisit un *Thibaut de Vernon*, Chanoine de son Eglise, qui traduisit assez bien en Cantiques François, les Vies de quelques Saints. *In communis Linguæ usum satis facundè refudit.*

La Langue Latine triomphoit toujours à la Cour, ce ne fut que sous Louis VII. que la nôtre commença un peu à se polir, ces premiers ornemens furent fort simples; mais tout simples qu'ils étoient, ils ne laissoient pas d'être des ornemens. Les Poëtes qui parurent alors furent les premiers qui ôterent à notre Langue ce qu'elle avoit de plus grossier & de plus barbare.

Notre Auteur fait ici mention de la plûpart de ceux qui rimerent en ce tems-là. On voit à la tête le *Chevalier de Bechada*, Auteur qui n'est guéres plus connu que son Poëme sur la prise de Jerusalem, car si ce Poëme existe, il n'a pas encore été découvert, les plus anciens Ouvrages que nous ayons après celui-

là, sont, *l'Histoire des Rois d'Angleterre, le Roman du Chévalier au Lyon, & le Rou de Normandie*. Notre Auteur ne veut pas que ces Poëmes soient parvenus jusqu'à la Cour de France, mais les preuves qu'il en donne, ne sont pas tout à fait convaincantes. Les Poëtes n'y firent pas peut-être fortune, non plus que leurs Poësies, mais il est probable qu'on les y lut, & qu'on les critiqua.

Les Rois conquérans ont toujours aimé à faire fleurir leur Langue. Le Régne de Philippe Auguste est l'époque où notre Auteur fixe avec raison, l'aurore des beaux jours de la nôtre. Les Poëtes, les Historiens, les faiseurs même de Romans oserent écrire en François, & il commença à devenir à la mode.

Le Poëme d'Alexandre le Grand, composé par Alexandre, surnommé de Paris, réveilla les esprits, & picqua la curiosité des Courtisans. Cet Ouvrage est un récit allégorique, qui couvre en partie l'Histoire du tems, le sujet étoit heureux, & dut faire fortune à la Cour d'un Roi Guerrier.

Les portraits des Capitaines d'Alexandre, faits d'après ceux qui vivoient en ce tems-là, étoient intéressants, & le Roi représenté sous la figure du Héros de ce Poëme, devoit protéger une Langue, qui sçavoit faire une peinture si flateuse. Ce Poëme est orné de traits assez beaux, on y trouve quelques Vers passablement tournés, les Descriptions en sont animées, & les récits naturels, le Poëme tend quelquefois au sublime, mais il n'y atteint pas. Des fictions Poëtiques, notre Langue passa aux Ecrits purement Historiques. Un Auteur ne craignit pas de manquer de Lecteurs, en traduisant du Latin en François, la Vie de Charlemagne; Geoffroy de Ville-Hardoin, Chevalier Champenois, ne balança pas de se servir de notre Langue pour transmettre à la postérité l'Histoire d'une des plus fameuses conquêtes, que les François ayent faites, depuis la prise de Jerusalem. Le plus ancien de nos Romans en Prose, *Tristan de Leonois*, l'un des plus beaux, & des mieux

faits qui ayent jamais été donnés au Public, parut en ce tems-là, rien n'y eſt neuf; tout y eſt vieux, mais tout y eſt naturel.

Sous Louis VIII. la Langue ſe ſoutint, & s'embellit un peu. Les Chanſons du Roi de Navarre ne contribuerent pas peu à la rendre célébre. Les Chroniques de S. Denis diſent, qu'il fit *les plus belles Chanſons, les plus délitaces, & mélodieuſes qui furent jamais entendues.* Cet éloge fait celui de notre Langue, & l'on ne prendroit pas un autre ton pour vanter celle que *les Buſſis & les Bouhours* ont parlé dans le ſiécle de Louis le Grand.

Le progrès de notre Langue fut encore plus ſenſible ſous le Regne de S. Louis, elle entra dans la carriere des Sciences que ſa rivale lui avoit fermée depuis tant de ſiécles. Elle pénétra dans les connoiſſances les plus abſtraites, dans l'Aſtronomie, la Géométrie, la Géographie; on l'employa dans les Actes publics, dans les Ordonnances des Rois, dans les matiéres de Juriſprudence,

& les François de ce tems-là avoient une telle idée de ſa perfection, que bien qu'il y ait le tout à dire, ils lui trouvoient autant de charmes, que nous en trouvons aujourd'hui dans la nôtre. *Ils déſeſperoient*, diſoient-ils, *d'atteindre à la beauté du langage de Chrétien de Troye & de Raoul de Houdance, qui avoient écrit en François mieux que jamais aucun homme n'avoit fait.* Ils ajoûtoient, *que ces deux Poëtes avoient tellement enrichi la Langue, que ceux qui venoient après eux, ne pouvoient plus que glaner & ramaſſer quelques épis ſous leurs mains.* Il faut que le préjugé qu'ils avoient ſur le mérite de leur ſiécle fut bien violent, mais il fait voir qu'ils ſentoient les graces naturelles de leur vieux langage, que nous gâtons peut-être, à force de le rajeunir.

L'Hiſtoire des révolutions de la Langue Françoiſe eſt ſuivie d'un diſcours ſur l'ancienneté des Chanſons Françoiſes; on examine quelle fut leur premiére forme, & de quels inſtrumens on accompagnoit la voix

en les chantant. Les amateurs de la Musique moderne ne seront pas trop curieux de ce morceau, mais il prouve la variété de notre goût, dans les choses mêmes qui ne sont que de plaisir, comme dans les plus essentielles.

Notre Auteur montre fort bien, contre le sentiment de quelques Auteurs, que les Chansons Françoises ont paru plus tard que le Regne de Philippe I. que les couplets licencieux que l'on fit alors sur un jeune homme, dont la conduite n'étoit pas sage, ne marquent point l'origine de nos Vaudevilles, qu'ils étoient rimés, *metricè compositi*, mais en Latin, & non pas en François. Abelard ne fit point de Chansons Françoises pour Heloïse. Tout ce qu'il a écrit, ses Lettres mêmes sont en Latin. Ce n'est point la Provence, mais la Normandie, qui nous a donné les premiers Poëtes, & les premiéres Chansons Françoises, elles étoient à la vérité d'une forme moins ajustée, & moins réguliére, que celles des Trouba-

dours, mais les Provenceaux n'inventerent point, ils ne firent que perfectionner cet agréable amusement, pourvû que la satire, l'irreligion & l'indécence, n'en fassent pas l'assaisonnement & le mérite.

C'est du Régne de Philippe Auguste, que notre Auteur datte la naissance de nos Chansons Françoises ; on n'avoit encore vû que du Latin rimé, tout au plus des Pelerins rimeurs ; je veux bien croire avec lui que ce n'est pas de cette rime qu'est venu le désordre de la belle Poësie Latine, mais il me permettra de lui dire, qu'il fait de vains efforts pour montrer les graces de la rime dans les Vers Latins, bien loin qu'elle en fasse la beauté, elle en est le plus grand défaut, & je ne comprends pas comment il peut en flatter les oreilles délicates des bons Poëtes de l'ancienne Rome.

Les Vers de Virgile & d'Horace, qu'il cite pour prouver son sentiment, n'en seroient que plus beaux, quand ils ne rimeroient pas ; pour les huits Vers rimés des Métamor-

 phoses

phoses d'Ovide qu'il rapporte, je lui dirai :

Emendaturus, si licuisset, erat.

La Rime est aussi puerile, & déplaisante dans les Vers Latins, qu'elle est agréable & harmonieuse dans la Poësie Françoise.

Les Poëtes qui réussirent le mieux en Chansons, furent le Roi de Navarre, le Châtelain de Coucy, & Gasse Brulet. Le Roi de Navarre fut sans contredit le plus célébre de tous. L'association Littéraire, que l'on suppose avoir été entre ce Prince, & Gasse, pour la composition de leurs Chansons, paroît chimérique à notre Auteur, aussi bien que l'Académie Champenoise dont on fait Thibaut le fondateur ; ses Poësies sont imprimées dans le second Tome, l'Italie & la France en ont fait une estime singuliére, & je ne sçache, qu'un Auteur qui nous dit fort sérieusement, qu'elles ne méritoient guéres de venir jusqu'à nous. L'Editeur n'en juge pas

ainſi, & il en juge bien, il auroit encore mieux fait, s'il eût ſupprimé quelques traits de galanterie, contraires aux bonnes mœurs; on a mis à la tête de chaque Chanſon un argument qui en annonce le ſujet; des Notes, & des Variantes au bas des Pages, & à la fin un Gloſſaire des vieux mots François, les plus difficiles à entendre.

Cet Ouvrage eſt bien écrit, avec goût & avec délicateſſe, il marque dans ſon Auteur une profonde connoiſſance de la Littérature Françoiſe. Nous nous ferons toujours honneur de penſer comme lui, pourvû qu'il banniſſe la rime de la Poëſie Latine, & qu'il ne reſſemble pas à un Critique Anglois, qui trouve un agrément infini dans ce Vers de Virgile.

I nunc, & verbis virtutem illude ſuperbis,

ARTICLE IV.

RÉPONSE AUX ECLAIRCISSEMENS du R. P. Mathieu Texte, Dominiquain, inserés dans le Mercure d'Oct. 1741. au sujet de la pretendue profession Religieuse de M. Jean Hennuyer, Evêque & Comte de Lisieux.

EN attendant que nos diligences pour être en état de parler dans nos Mémoires de l'*Histoire des Hommes Illustres de l'Ordre de S. Dominique, par le R. P.* Touron, ayent eu le succès, que nous en attendons, nous allons rendre compte au Public en peu de mots d'une petite Brochure, qui nous est tombée depuis peu entre les mains, & qui n'est pas étrangére au grand Ouvrange, dont nous venons de parler. Car il s'agit de sçavoir si le célébre Evêque de Lisieux, Jean Hennuyer y doit entrer ou non, c'est-à-dire, s'il a été Dominicain, ou s'il n'a jamais été Religieux. L'Auteur Anonyme, qui soûtient

la négative contre le P. Texte, a divisé sa Dissertation en trois articles. Dans le premier, il suit Hennuyer depuis son entrée au Collége de Navarre en qualité de Boursier, jusqu'à son Election au Doyenné de S. Germain l'Auxerrois de Paris. Dans le second, il le met en possession de ce Bénéfice, puis de l'Evêché de Lisieux; & dans le troisiéme, il veut montrer que le P. Antoine Mallet, d'après lequel le P. Texte dit, qu'une nuée de témoins revendique ce Prélat à l'Ordre de S. Dominique, ne l'a point revendiqué lui-même, & qu'on a eu tort d'appuyer sur son témoignage une opinion, qui n'a aucun fondement réel.

Article I. selon le P. Texte, Hennuyer étoit Docteur, lorsqu'il entra en Religion. Il est donc inutile au dessein de son Adversaire de le suivre jusqu'à son Doctorat. Aussi l'Anonyme se contente-t-il de nous apprendre en deux mots, qu'il étoit du Diocèse de Laon, & que Dom Beaunier, Bénédictin, a eu tort de

dire dans ſon Recueil des Abbayes de France, qu'il étoit Anglois ; qu'il fit ſes Etudes au Collége de Navarre, à la faveur de la Bourſe, qu'il y avoit obtenuë ; qu'il y prit des dégrés pour être aſſocié à cette Maiſon, qu'il y fut nommé Sous-Principal des Artiens en 1530, étant âgé de 33 ans ; * & qu'il occupa ce poſte pendant ſept ans.

M. de Launoy a fort bien prouvé que Hennuyer entra en licence en 1538, & il eſt certain qu'en 1539 il étoit Précepteur du Dauphin, Fils de François I. Il ſoûtint peu de tems après ſa Sorbonique, & fut enſuite reçu Docteur. Du Boulay prétend qu'il étoit déja Dominicain, mais il ſe trompe, ſelon le P. Texte même, qui aſſûre qu'Hennuyer entra au Noviciat après avoir pris le Bonnet. Ce n'eſt pas aſſez de le dire, il faut le prouver. « Vous »voulez, dit l'Anonime, qu'un »Docteur de la réputation de Jean »Hennuyer, & Précepteur du

* Il nacquit en 1497, & mourut en 1578.

» Dauphin, ſoit entré chez vous au
» Noviciat, & y ait fait des Vœux
» ſolemnels, âgé au moins de 42
» ans, ſans qu'aucune de vos Mai-
» ſons en ait gardé la date, ou en
» ait fait la plus petite mention! Ce-
» la tire un peu ſur le paradoxe, ſi
» je ne me trompe.

Mais voici quelque choſe de plus fort. A peine Hennuyer avoit reçu le Bonnet, qu'il fut chargé de conduire les Etudes de Charles de Bourbon & de Charles de Lorraine, qu'on deſtinoit à l'Egliſe, & qui furent tous deux Cardinaux; cela eſt bien prouvé par M. de Launoy & par le P. Echard; & vers le même tems, c'eſt-à-dire, en 1540. il fut nommé Profeſſeur de Théologie au Collége de Navarre. Or ſuivant les Statuts & l'uſage, un Régulier ne pouvoit pas occuper cette place; il n'y en a point d'exemple. Il profeſſoit encore en 1556. toujours chargé de la direction des Etudes des deux jeunes Princes, dont l'un, Charles de Lorraine, le mit très-bien auprès de Diane de Poitiers,

qui après la mort de François I. engagea Catherine de Medicis, devenue Reine, à le prendre pour son Confesseur : la preuve de ce fait est une Lettre d'un Gentilhomme, Huguenot, qui s'en plaint à la Reine même, & dont l'Anonyme rapporte les propres termes.

En 1552. la Charge de premier Aumônier du Roi étant devenue vacante, elle fut donnée, dit Guillaume du Peyrat à Messire Jean le Hennuyer, & il l'a exercée sous les trois Régnes suivants. Or du Peyrat ne donne jamais le titre de *Messire* aux Religieux, même en place. Il leur donne toujours celui de *Frere*. D'ailleurs, la Charge de premier Aumônier a toujours été séculiére, & la Chambre des Comptes, en parlant de Hennuyer, l'appelle *Maître*; qualité, qu'elle ne donne jamais aux Réguliers.

En 1553, Jean Guyencourt, Dominicain, Confesseur du Roi, étant mort, Hennuyer, premier Aumônier, lui succéda, cet emploi lui donnoit inspection sur le Collé-

ge de Navarre, & dans un Regiſtre de l'Egliſe de Paris, on lit ces mots : *Communicetur Domino Hennerio, Magno Eleemoſynario* * *Domini noſtri Regis, privilegium Burſâ in Collegio Navarræ pro Pueris chori.* Si Hennuyer avoit été Religieux, on auroit dit *fratri*, & non pas *Domino*, car en 1551, Henry II. ayant ordonné de nouveaux Réglemens pour le Collége de Navarre, chargea Frere Jean Guyencourt, ſon Confeſſeur, d'y tenir la main, & lorſque le même Roi en 1556, voulut réformer certains abus, qui s'étoient gliſſés dans l'Univerſité, il nomma des Préſidens & des Conſeillers pour y travailler & MM. Hennuyer, ſon Confeſſeur ordinaire, Pierre Danès, Confeſſeur du Dauphin, &c. pour être appellés & ouis dans ce travail ; ſi Hennuyer avoit été Religieux, le Roi l'auroit appellé Frere, comme il avoit fait en 1551. Jean Guyencourt, alors ſon Confeſſeur : il n'étoit donc pas

* C'étoit ainſi qu'on appelloit alors en Latin le Confeſſeur du Roi.

encore Dominicain en 1556, & il avoit 59 ans.

Article II. La même année 1556 Hennuyer, à la recommandation du Roi, fut élû Doyen de S. Germain l'Auxerrois, & dans tous les Actes faits au sujet de cette élection, il est appellé *Vénérable & Scientifique personne, Monsieur, Maître Jean Hennuyer, Docteur en Théologie, & Confesseur du Roi.* Il professoit même encore la Théologie à Navarre, puisque dans l'Acte du lendemain, où les Députés du Chapitre allerent lui faire part de son élection, on lit : *Coram venerabili & Scientifico viro, Domino & Magistro Joanne* Hennuyer, *sacræ Theologiæ Professore.* Le P. Texte avoit bien prévû qu'on lui objecteroit cette élection au Décanat d'un Chapitre Séculier, & il a cru s'en tirer, en disant, que Hennuyer, en qualité de premier Aumônier du Roi, devoit être regardé comme aggregé au Clergé Séculier. Mais sa promotion à la Charge de premier Aumônier, demande une pareille solu-

tion, & ce *comme*, réplique l'Anonyme, ne signifie que l'embarras du P. Texte. D'ailleurs, si Hennuyer avoit été Religieux, il n'auroit pu être reçu Doyen de S. Germain sans une dispense pour sortir de la Religion, comme on l'exigea de Denys Perronet, qui avoit été Carme, pour être reçu Théologal de Perigueux, puis Théologal & Pénitencier d'Auxerre.

En 1557, Hennuyer fut nommé à l'Evêché de Lodeve, dont il ne prit pas possession; mais en 1559, il fut pourvû de celui de Lisieux: or dans ses Bulles, il n'est fait aucune mention qu'il ait été Dominiquain, & l'Anonyme défie le P. Texte de citer les Bulles d'aucun Religieux de son Ordre, élevé à l'Episcopat, où cela ne soit point marqué. Il rapporte lui-même l'Epitaphe de Jean Hennuyer, qui est comme un abrégé de sa Vie, où il n'est pas dit un mot de sa Profession Religieuse. Le Catalogue des Evêques de Lisieux, par Antoine de Mouchy, surnommé *Democharés*,

lequel vivoit du tems de Hennuyer, & où l'Auteur a eu une attention particuliére à distinguer ceux, qui avoient été tirés du Cloître, garde le même silence sur la Profession Religieuse de Hennuyer, Jean Chenu, & Claude Robert, qui ont travaillé sur le Clergé de France avant MM. de Sainte Marthe, n'en disent rien non plus.

Article III. Le P. Antoine Mallet est la premiére source de l'opinion que le P. Texte a entrepris de défendre à la tête d'une nuée de témoins, qui se sont tous copiés, & dont aucun ne cite que l'autorité du P. Mallet. « Si ce Pere, dit le » P. Texte, est le premier, qui » ait fait Hennuyer Domini- » quain, il faut convenir aussi, que » le P. Echard, son Confrere, est » le premier, qui par une idée assez » singuliére, l'a mis avec un grand » Eloge parmi les Ecrivains de no- » tre Ordre, pour dire qu'il n'en » est pas, & qu'il n'a rien écrit. » L'Anonyme prétend bien que, s'il y avoit une préférence à faire entre

le P. Mallet & le P. Echard, elle seroit à l'avantage de celui-ci. « Avez-vous bien pu, dit-il au P. » Texte, mettre en paralelle le P. » Echard, cet Homme si respectable, & qui se fait lire avec tant » de plaisir, avec le pitoyable Livre du P. Mallet? Un Livre, qui » par les Fables, dont il est farci, » seroit encore dans la poussiére, » où le Public le laissoit depuis près » d'un siécle, si le fait, dont il s'agit ici, ne l'en avoit tiré?

Mais cette invective contre le P. Mallet n'étoit point nécessaire à l'Anonyme pour soûtenir sa cause. Ce Pere n'avoit point mérité qu'on allât ainsi réveiller ses cendres pour insulter à son Histoire des Hommes Illustres du Couvent de S. Jacques, puisqu'il n'a point dit que Hennuyer avoit été Dominiquain. Hé! comment l'auroit-il dit? Il le connoissoit si peu, qu'il l'appelle *Hennier*; car après avoir parlé de Jean Guyencourt, Dominiquain, qui avoit été Confesseur du Roi Henry II. & qui étoit Picard, il ajoûte:

» Jean Hennier, de la même con-
»trée, aussi Docteur en Théolo-
»gie de la Faculté de Paris, le sui-
»vit en la même dignité, & l'an
» 1559, fut fait Evêque de Lisieux.»
Il ne dit point qu'il fut Religieux de son Ordre, il ne l'honnore point du nom de *Frere*, comme il fait tous les Dominiquains, dont il parle, & la maniére, dont il défigure son nom, montre qu'il ne l'a point trouvé dans les Archives du grand Couvent de S. Jacques. En un mot, ce n'est point sa faute, si MM. de Sainte Marthe, & tous ceux, qui les ont suivis, le voyant dans son Ouvrage entre deux Dominiquains Confesseurs de Roix, ont cru qu'il étoit lui-même Dominiquain.

Le P. Echard n'y a point été trompé comme eux : son amour pour la vérité lui a fait chercher des preuves de la Profession Religieuse de Hennuyer, & n'en ayant point trouvé d'autres que ces mots, *ut scribit Mallet*, il a consulté le Livre de ce Religieux, & il a été fort étonné de voir que son Confrere ne l'avoit

point écrit : auſſi-tôt il l'a rangé parmi les Dominiquains apocriphes ; mais il n'a point ajoûté, ce que le P. Texte lui fait dire, que Hennuyer n'avoit rien écrit. Le ſentiment du P. Echard, & celui du P. Mallet ne ſont donc point deux ſentimens, & le P. Texte a tort de demander lequel de ces deux Ecrivains, doit être préféré à l'autre, puiſqu'ils ne ſe contrediſent point.

De tous ceux, qui ont ſuivi le torrent ſur le prétendu témoignage du P. Mallet, celui, qui eſt peut-être plus capable de faire impreſſion ſur le Public, eſt l'exact & judicieux Abbé Châtelain, Auteur du Martyrologe univerſel, lequel a placé Hennuyer dans la Claſſe des vénérables * au 12 d'Août. Mais il ne l'a fait Dominiqain, que ſur l'autorité de M. l'Abbé Prevôt, Chanoine & Promoteur de Liſieux,

* Voyez la Table Hagiographique, page 1198 Hannuyer, [Hannoarius], Ordre de S. Dominique, Evêque de Liſieux, omis au 12 d'Août.

lequel n'avoit envoyé cette Note à M. Chatelain, que sur le témoignage des Peres Dominiquains de Lisieux, aussi mal instruit du nom de Hennuyer, que le P. Mallet. Or l'Anonyme nous assûre, qu'ayant écrit à l'Abbé Prevôt pour le prier d'examiner un peu mieux le fait, qu'il avoit avancé, cet Abbé n'en trouva point d'autre preuve, que l'autorité du P. Mallet, & qu'il étoit sur le point d'écrire au P. Texte pour se rétracter, lorsque la mort l'enleva le 17 d'Avril 1742.

Il est certain que Jean Hennuyer fut un homme célébre, & un Saint Evêque. Dans un Manuscrit de Lisieux, imité en partie, & en partie copié de MM. de Sainte Marthe, on lit ce qui suit. *Lexoviensis Gubernator, accepto mandato Regio,* (il s'agissoit de faire main-basse sur tous les Calvinistes de Lisieux, comme on l'avoit fait à Paris & ailleurs le jour de S. Barthelemy.) *Joanni Episcopo communicavit ..... Bonus ille pastor, quem Hæretici percusserant Colaphis, vindicta non avi-*

dus, ipsorum necem impedivit, respondens, non sum passurus oves meas quanquam evagatas Christi caulâ, necdum adhuc desperatas, gladio trucidari. L'Histoire ajoûte, que tous les Calvinistes, charmés de la bonté & de la générosité de leur Evêque, rentrerent dans le sein de l'Eglise. Il est bien étonnant, dit l'Anonyme, « qu'un trait si Episcopal, » & si digne des premiers siécles, ait » échappé aux Ecrivains du tems, » & aux Modernes de quelque ré» putation, qui ont circonstancié » avec tant d'attention ce qui se » passa en 1552 à Paris & dans les » Provinces. Je ne l'ai vû, ni dans » de Thou, ni dans les Mémoires » de l'Etat de la France, sous Char» les IX. ni dans le Popeliniere, » ni dans Mezeray, ni dans le P. » Daniel, ni dans le Gendre, ni » dans Varillas même, qui embras» se tout. Cependant c'est une Tra» dition si généralement reçûë à » Lisieux, qu'on ne sçauroit trop la » respecter.

On a d'ailleurs une preuve de

son zéle, mais qu'il poussa sans doute trop loin. Le 17 Janvier 1561. il parut un Edit, par lequel il étoit défendu d'inquiéter personne pour fait de Religion : l'Evêque de Lisieux s'opposa à la publication de cet Edit, & fit signifier son opposition en ces termes, que l'Anonyme a vûs, copiés sur l'original par l'Abbé Prevôt. « Jean le Hennuyer, Evê-
» que de Lisieux, après avoir vû &
» lû certain Edit touchant la Reli-
» gion, fait à S. Germain en Laye,
» le dixiéme Janvier dernier *, a
» déclaré & déclare, qu'il s'oppose
» à la publication d'icelui, en tant
» qu'il est contrevenant au devoir
» de la Charge, donnée de Dieu
» audit Evêque & Pasteur, pour
» le bien & salut de son Peuple,
» & duquel faut qu'il réponde de-
» vant icelui, voir Ame pour Ame,
» & offre déduire les raisons de son
» opposition devant le Roi, & son
» privé Conseil, toutefois & quan-
» tes, qu'il y sera appellé, & de
» ce demande Lettres, &c. & don-
» ne pouvoir.

Janvier 1744.

Le P. Echard auroit sans doute été aussi ravi qu'aucun autre Religieux de son Ordre, de pouvoir compter parmi ses Confreres un Evêque de ce mérite ; mais il a cru que cet Ordre n'avoit pas besoin d'emprunter aucun lustre étranger, & persuadé que rien ne donne plus de crédit à une Histoire, que l'exactitude & la sincérité, il rejette de la sienne tout ce qu'il n'a pas jugé conforme à la vérité. Il a estimé, avec raison, qu'en retranchant de sa Bibliothéque jusqu'à douze Ecrivains du XVIe. siécle, qui ne furent jamais Dominiquains, on ne lui contesteroit pas ceux, qu'il y a laissés, ou que s'il s'étoit trompé quelquefois, on lui rendroit la justice de ne point imputer ses erreurs à un zéle mal entendu On n'est en effet véritablement riche, qu'autant qu'on est possesseur légitime ; & l'on n'est excusable de retenir le bien d'autrui, que quand on est dans la bonne foi. D'ailleurs il y a peu d'Ordres Religieux, à qui il convienne moins qu'à celui de S. Dominique

d'adopter de Grands Hommes, qui ne lui appartiennent point, il en a eu dans tous les Ordres de l'Eglise un si grand nombre, qu'il ne doit porter envie au bonheur d'aucun autre.

ARTICLE V.

ELOGE HISTORIQUE du P. Jean-François Baltus, de la Compagnie de Jesus.

LE P. Baltus est depuis long-tems si connu dans la Républi-que des Lettres, qu'on auroit lieu d'être surpris, si nous ne rendions pas à sa Mémoire le tribut, que nous nous sommes fait une loi de rendre à tous ceux, qui ont tenu une place distinguée dans la Litté-rature. Ce Pere naquit à Mets le huitiéme de Juin de l'année 1667, & le second de Novembre 1682, il entra au Noviciat des Jesuites à Nancy. Après les deux années ordinaires d'épreuve, & ses Etudes de Philosophie, il fut envoyé à

Dijon, pour y enseigner la Grammaire & les Humanités, & il termina cette premiére carriere à Pont-à-Mousson, où il professa la Rhétorique. Dès les premiers pas, qu'il y fit, on connut ce qu'il pouvoit être un jour. Personne n'ignore que Dijon est une des Villes de France, où de tout tems on ait vû plus de vrais Sçavans, & où le bon goût régne davantage. Le jeune Professeur y gagna d'abord l'estime de tous les Connoisseurs, ils lui en donnerent des marques, qui dès-lors commencerent cette réputation, qu'on vit toujours croître, & qui l'a suivi par-tout.

Il fit ses Etudes de Théologie à Rheims, & le fond de capacité, qu'il avoit déja acquis, l'ayant fait destiner par ses Supérieurs à écrire sur la Religion, on jugea à propos de l'envoyer à Paris pour se former le style dans cette Capitale, qui est reconnue dans toute l'Europe pour être le centre du bon goût, comme l'étoit autrefois Athènes dans les beaux siécles de la Grece & de Rome.

Une année lui ſuffit pour acquérir ce qui lui manquoit en cela, parce que de bonne heure il s'étoit nourri de la lecture des Anciens, qu'il étoit né avec un jugement droit & ſolide, beaucoup d'eſprit & de diſcernement, & une mémoire des plus heureuſes. Il retourna donc dans la Province après un an de ſéjour à Paris, & il y fut bien-tôt regardé comme un Scavant, & un Ecrivain du premier ordre.

En effet, il ſçavoit parfaitement le Grec & l'Hebreu, il avoit étudié à fond les Auteurs Sacrés, les Peres, tous les Monumens de l'Antiquité Eccléſiaſtique, & on lui donna d'abord la Chaire de l'Ecriture Sainte à Straſbourg. Ce n'étoit pas de quoi occuper un Homme auſſi laborieux que lui: mais les vrais Sçavans comptent pour peu de choſes tout ce qu'ils ſçavent, & les découvertes, qu'ils font dans les Sciences, ne ſervent qu'à les animer à faire de nouvelles recherches. Cette ardeur, ſur-tout quand elle eſt jointe à une grande facilité, eſt mal-

heureusement un écueil, contre lequel plusieurs ne sont pas assez en garde; elle use de bonne heure leurs forces, & le P. Baltus en a fait une triste expérience. Tandis qu'il se livroit sans ménagement à un travail, qu'il aimoit, & dont il recueilloit tous les jours de nouveaux fruits, il altéra son tempéramment, & on ne s'en apperçut, que quand il n'étoit plus tems de remédier au mal.

Il avoit déja donné plusieurs Ouvrages au Public en 1705. Le premier est une *Oraison Funébre de Messire Pierre Creagh, Archevêque de Dublin. A Strasbourg, chez Louis-François Rousselet*, in-4°.

Le second a pour Titre: *Réponse à l'Histoire des Oracles de M.* de Fontenelles, *de l'Académie Françoise, dans laquelle on réfute le systême de M.* Vandale, *sur les Auteurs des Oracles du Paganisme, sur la cause & le tems de leur silence, & l'on établit le sentiment des PP. de l'Eglise sur le même sujet. A Strasbourg, chez Jean Renard* Doussecker. in-8°. 1707. M. de Fontenelles n'avoit

ajoûté du ſien à cet Ouvrage, que beaucoup d'ordre, & l'inimitable agrément de ce ſtyle ingénieux, qui le diſtingue ſi fort parmi les Ecrivains de ſon ſiécle. Mais cela même rendoit le ſyſtême de Vandale beaucoup plus dangereux, & ce fut ce qui engagea le P. Baltus à le réfuter. Il le fit avec un ſuccès, auquel M. de Fontenelles applaudit lui-même : on comprit que ce ſyſtême ne pouvoit ſe ſoûtenir, puiſqu'un ſi bel eſprit n'avoit fait pour l'acréditer que des efforts inutiles, & que lui-même en convenoit.

Les Proteſtans ne furent pas d'auſſi bonne foi : ils eſſayerent de répondre au P. Baltus, qui en 1708 répliqua, & fit imprimer chez le même Libraire une *ſuite de la Réponſe à l'Hiſtoire des Oracles, dans laquelle on réfute les objections inſérées dans le XIII. Tome de la Bibliotheque Choiſie, & dans l'Article II. de la République des Lettres du mois de Juin* 1707, *& où l'on établit ſur de nouvelles preuves le ſentiment des Saints Peres touchant les*

Oracles du Paganisme. Cette Réplique ne fut pas moins bien reçue, que la réfutation du systême, & le champ de bataille demeura au P Baltus.

En 1711, il publia une *Défense des Saints Peres, accusés de Platonisme. A Paris, chez* Montalant, *in*-4°. Il manque à cet Ouvrage, quoique rempli d'une très-bonne Erudition, un peu d'ordre, & on s'apperçoit en quelques endroits, que l'Auteur n'y a pas mis la derniére main. Il étoit alors véritablement dans un état d'infirmité, qui obligea ses Supérieurs de l'envoyer à Dijon, pour y respirer un meilleur air; mais il ne put gagner sur lui d'interrompre ses Etudes, & peut-être que les efforts, qu'il auroit faits pour cela, lui auroient été plus nuisibles encore, que la continuation d'un travail, qui faisoit l'unique agrément de sa vie.

En 1717, il fut appellé à Rome pour y exercer l'Emploi de Censeur des Livres, & de Théologien de son Général; mais sa santé ne

 lui

lui permit pas d'y rester plus de deux ans, & il retourna à Dijon en qualité de Recteur du Collége. Les soins du Gouvernement ne suffisoient pas à l'activité de son esprit : il composa, ou acheva à Dijon plusieurs Ouvrages. 1°. *Le Jugement des Saints Peres sur la Morale de la Philosophie Payenne, à Strasbourg, chez Jean-Renald* Doulssecker 1719. *in*-4°. 2°. *Réfléxions Spirituelles, & Sentimens de Piété du R. P.* Charles de Lorraine, *de la Compagnie de Jesus, traduits de l'Italien*, avec une très-belle Préface du Traducteur. A Dijon, chez Jean Ressayre, *in*-12. 1720. 3°. *La Vie de Sainte Febronie, Vierge & Martyre, traduite du Grec, A Dijon*, chez le même, *in*-12. 1721. 4°. *Les Actes de S. Barlaam, Martyr, tirés d'un Manuscrit Grec, & traduits en François, avec des Remarques & deux Discours, l'un de S. Basyle, & l'autre de S. Jean Chrysostôme, aussi traduits du Grec. A Dijon, chez le même*, in-12. 1720.

Le P. Baltus au sortir de Dijon,

fut chargé du Gouvernement du Collége & de l'Université de Pont-à-Mousson, & ensuite de celui de quelques autres Colléges. Pendant tout ce tems-là sa plume ne fut point oisive. En 1726, on imprima dans les Mémoires de Littérature : *Sentiment du R. P.* Baltus *sur le Traité de la Foiblesse de l'Esprit Humain.* En 1738, il fit imprimer lui-même à Paris : *La Religion Chrétienne, prouvée par l'accomplissement des Prophéties de l'Ancien & du Nouveau Testament, suivant la méthode des Saints Peres. A Paris*, chez Didot, *in-4°.*, & cet Ouvrage avoit été précédé en 1737, d'un autre Ouvrage, imprimé chez le même, sous ce Titre : *Defense des Prophêties de la Religion Chrétienne.* Trois Volumes *in-12.*

Peu de tems après, ayant sçu que des personnes, dont il estimoit l'esprit & le sçavoir, prétendoient qu'encore qu'il eût solidement réfuté dans cet Ouvrage le systême de Grotius sur les Prophêties, il n'avoit pas même effleuré celui des deux sens

Littéraux, qu'eux-mêmes donnoient aux Prophéties; il écrivit une Lettre, qui fut inférée dans nos Mémoires, Mars 1738. Art. XXXVI. dans laquelle il fait voir, qu'en combattant Grotius, il avoit prétendu prouver que le double fens des Prophéties étoit infoûtenable. Cette Lettre eft la derniére production de fa plume, dont on ait fait part au Public. Il paffa les derniéres années de fa vie au Collége de fa Compagnie à Rheims, fans autre emploi, que celui de Bibliothéquaire. C'étoit auffi tout ce que lui permettoient fes infirmités, qui le conduifirent enfin au tombeau le neuviéme de Mars 1743.

On ne peut difconvenir, quand on a lû les Ouvrages du P. Baltus, que peu de Sçavans ont reçu en naiffant & acquis par l'étude plus de talens utiles & propres de fon état. Judicieux dans le choix des Sujets, il les traitoit avec beaucoup d'ordre, de folidité & de clarté. Mais on étoit convaincu qu'il n'auroit fait aucun cas de fes talens,

s'il n'eût pu les consacrer à la gloire du Seigneur, & au soûtien de la Religion : qu'il ne lui suffisoit pas de connoître le vrai, & qu'il ne tenoit aucun compte des vérités, qui ne le conduisoient pas au seul but, qu'il se proposoit dans ses laborieuses recherches. A son retour de Rome il sçut que le Roi d'Espagne avoit jetté les yeux sur lui pour être le Confesseur de la jeune Reine, Veuve de Louis I. laquelle revenoit en France ; mais un emploi si honorable, & qui lui avoit été destiné sur sa seule réputation, ne parut pas le flatter, & il le céda sans peine à un autre.

Ce n'est pas la seule preuve, qu'il a donnée, que personne n'a jamais mieux sçu allier la modestie la plus vraie avec les plus sublimes connoissances. Sa sagesse pleine de candeur, l'égalité de son humeur, la douceur de sa conversation, un air toujours affable, & une politesse simple & naturelle prévenoient d'abord en sa faveur : mais ces qualités étoient infiniment relevées par l'innocence de

ſes mœurs, par une délicateſſe de conſcience, qu'il portoit fort loin, & qui eſt bien reſpectable dans un Sçavant; par une foi vive, par un amour tendre pour J. C. & à l'exemple de S. Paul, pour J. C. crucifié: enfin par une confiance parfaite dans les mérites de l'Homme Dieu, bien moins fondée ſur la patience inaltérable, avec laquelle il ſupportoit les vives douleurs de la pierre, qu'il regardoit comme une portion, que le Divin Sauveur lui communiquoit du Calice de ſa Paſſion; que ſur la joye, qu'il reſſentoit intérieurement de pouvoir mêler ſes ſouffrances avec celles de ſon Divin Maître. C'eſt dans ces ſentimens, qu'il expira, muni des Sacremens de l'Egliſe, à la défenſe de laquelle il s'étoit uniquement dévoué.

ARTICLE VI.

MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE Royale de Chirurgie, Tome premier. A Paris, chez Charles Osmont, Imprimeur de cette Académie. Rue S. Jacques, à l'Olivier, année 1743. Vol. in-4°. Pages 778. sans compter la Préface & les Planches gravées.

CEtte Préface, qui est étendue, paroît d'une bonne main, & d'un habile Professeur de l'art. On la dit de M. Quesnay, connu comme tel. On trouve divers grands Mémoires de lui dans le cours du volume. Ce sont autant de Sçavantes Dissertations sur divers points de Chirurgie. La Préface est elle-même une belle Dissertation sur la Chirurgie en général, sur ses progrès, & sur la meilleure maniére de la perfectionner, aujourd'hui qu'elle passe pour être si parfaite, & qu'elle vient de mériter que le Roi, pour répondre à l'estime & à la confiance

du Public, l'érigeât en Science & en Académie sous la protection d'un Mécéne propre & naturel, tel que M. de Lapeyronie, qui a lui-même élevé dans sa personne la science de la Chirurgie jusqu'à celle de la Médecine & de la Physique la plus théorique & la plus subtile.

Qui doute qu'il n'y ait une science de Chirurgie? Ce seroit douter qu'il y en eut un Art. La Chirurgie fut-elle un Métier, tout Métier a son Art, qui lui prescrit des pratiques, & préside à sa routine même, comme tout Art a sa Science supérieure, qui lui dicte des préceptes, lesquels découlant d'une théorie immédiate, qui a ses principes d'idée & de raisonnement, qu'il n'est jamais défendu, qu'il est utile aux Artistes, aux Ouvriers mêmes les plus méchaniques, de saisir, soit par un génie heureux & méditatif, soit par l'étude qui supplée au propre génie, en nous appropriant le génie d'autrui.

» La Chirurgie, *dit M. Quesnay*, » est une des Sciences, qu'on a cul-

»tivées avec le plus de soin : la né»cessité, le sçavoir, l'industrie, les »travaux réunis de plusieurs siécles, »y ont porté des lumiéres qui en »ont hâté les progrès.

Malgré cela, rien n'étant parfait dans ce monde, cet Auteur cherche la maniére dont on doit s'y prendre pour porter plus loin des progrès si avancés. L'experience que la seule pratique donne, ne lui paroît pas suffisante, & il croit nécessaire de recourir aux expériences Physiques. Ce qui lui fait établir deux moyens de perfection ausquels la Chirurgie doit s'attacher pour aller toujours en avant, *sçavoir l'observation & la Physique expérimentale.*

Or ces deux moyens sont nécessaires, de maniére qu'il faut que l'un n'aille jamais sans l'autre. Il faut, dit l'Auteur, que *les observations influent sur les expériences, & les expériences sur les observations. Elles se prêtent un appui mutuel.* Les observations toutes seules ont été, selon lui, souvent la cause de bien des erreurs.

Par obſervations, l'Auteur entend les propres expériences, la propre pratique d'un Artiſte, qui n'obſerve que ce qu'il a devant les yeux, ou ſous la main, ſans combiner les Phénoménes dont il eſt témoin, ou les pratiques de ſa propre induſtrie avec les Phénoménes obſervés par d'autres, avec les pratiques que la même, ou une plus grande induſtrie ſuggére à d'autres mains.

Il eſt tout ſimple de reconnoître, que deux yeux valent mieux qu'un œil, & qu'avec le tems toutes choſes ſe perfectionnent. Le premier coup d'œil de la Nature & de toutes choſes eſt toujours faux, parce qu'il eſt ſuperficiel & imparfait. Pluſieurs yeux voyent la même choſe de divers côtés : & il faut connoître tous ſes côtés pour la connoître bien. Une expérience ne mérite donc guéres d'être citée comme une expérience. Il faut cent expériences pour en conſtater une : & le nom d'obſervation ſur-tout ne s'attache réguliérement qu'à une très-longue ſuite d'obſervations : encore

faut-il peut-être qu'elles ſoient l'ouvrage d'un nombre d'obſervateurs differens : le même Obſervateur voyant tout du même œil, c'eſt-à-dire avec le même préjugé.

L'eſſentiel eſt qu'il faut du tems & une longue ſuite d'obſervations & d'expériences qui ſe confirment, ou ſe rectifient les unes les autres, pour perfectionner les Sciences, les Arts, & les Métiers. Ainſi l'Auteur fait fort bien voir que les expériences & les obſervations des ſiécles paſſés étant inſuffiſantes, la Chirurgie, la Médecine, & tous les Arts & Sciences étoient remplies de préjugés & d'erreurs, dont les Sçavans & les Artiſtes de nos jours ſont revenus en quelques points, au profit du Public.

Par exemple, « les Anciens étoient »perſuadés que le choix de certai»nes ſaignées n'étoit pas indifférent. »Suivant leurs idées, l'ouverture »de quelques veines & de quelques »artéres dans des parties peu éloi»gnées les unes des autres, &, ce »qui eſt plus ſurprenant dans les

» mêmes parties, avoient le privile-
» ge des Remédes spécifiques pour
» des Maladies fort différentes. Ce-
» pendant, c'est sur des observations
» qu'étoient fondés de tels préjugés
» Deux mille ans n'avoient pu dé-
» sabuser de ces dogmes ridicules
» les Observateurs les plus exacts ;
» les Malades ont donc livré leur
» sang & leur vie aux caprices des
» Médecins & des Chirurgiens ;
» sur la foi des observations les plus
» équivoques.

Rien n'annonce mieux la perfection d'un Art intéressant comme celui-ci, que l'aveu des préjugés, des erreurs mêmes, dont les Maîtres reconnoissent de bonne foi qu'il a été infecté. La Préface dont nous parlons, renferme divers aveux pareils. « Les Livres, dit l'Auteur,
» sont remplis de semblables absur-
» dités, que l'observation avoit con-
» sacrées comme des vérités avouées
» par la Nature, & par le consen-
» tement des Praticiens.

Encore a-t-on bien de la peine à fixer des régles & des époques

de vérité & de certitude dans des Sciences aussi conjecturales, dans des Arts aussi essentiellement tâtoniers, que ceux qui concernent les matiéres Physiques, & le plus court seroit peut-être d'avouer que le tems même n'y suffit pas toujours pour arriver à une certitude imperturbable d'opération ou de raisonnement; une découverte y étant souvent l'occasion de plusieurs nouveaux préjugés, de plusieurs nouvelles erreurs. Notre Auteur le prouve lui-même très-bien.

« Lorsque Harvée, dit-il, eut » persuadé aux Médecins que la cir» culation étoit le principe de la vie, » ils passérent de la credulité au mé» pris de toutes les opinions des An» ciens. On ne voulut plus recon» noître de remédes appropriés à » certaines parties. Le courant du » sang portant ces remédes par tout » le corps, ils agissent donc égale» ment, disoit-on, sur toutes les » parties. Mais des observations » exactes soumirent enfin les esprits » mêmes les plus obstinés à revenir

» aux anciennes idées ſur les effets
» de ces remédes.

L'Auteur convient que les découvertes les plus lumineuſes en matiére de Phyſique, ſont environées de mille obſcurités, que le tems même a bien de la peine à diſſiper. Qu'y faire ? A cette vue, un eſprit hardi devient Pyrrhonien ; mais un eſprit ſage ne devient que ſtudieux, appliqué, attentif, circonſpect. Il doute, il délibére, mais s'il eſt Praticien il prend enfin ſon parti, & va au fait. S'il réuſſit, c'eſt qu'il eſt habile homme, s'il manque ſon coup, c'eſt qu'il eſt homme auſſi.

Tout conſiſte à ſe mettre en état de prendre ſagement ſon parti dans des tentatives délicates. « Mais ce
» n'eſt pas, dit notre Auteur, des
» obſervations & des expériences
» d'un ſeul homme, qu'on peut at-
» tendre de telles lumiéres. Il faut
» néceſſairement recueillir les ob-
» ſervations qui ſont diſperſées dans
» les Ouvrages de nos prédéceſſeurs
» & de nos contemporains. Sans ce
» travail, le plus grand génie ne ſe-

»ra qu'un praticien peu éclairé & »présomptueux. Car s'il entre dans »l'exercice de l'Art, sans les con- »noissances qui sont renfermées »dans ces Ecrits, l'édifice qui a été »élevé par les travaux de tant de »siécles, sera l'édifice qu'il entre- »prendra témérairement d'élever.

Cela est extrêmement bien dit. Un homme ne peut pas tout seul atteindre à une perfection, à laquelle les autres n'atteignent qu'à l'aide de tous ceux qui les ont précédés. Pour le moins ira t-il plus loin avec l'aide d'autrui, qu'il n'iroit sans ce secours. Le mépris des Anciens produit ce mauvais effet, de livrer ceux qui en sont prévenus à leur seul génie. C'est comme si quelqu'un vouloit remuer, ou élever de grands fardeaux, sans le secours des Leviers & des Gruës, que les Anciens ont inventées ; ou comme s'il ne vouloit user que de machines de sa propre invention. Il faut toujours se souvenir qu'un morceau de fer, ou de cuivre a besoin de trente mains différentes pour devenir

une épingle, & que les Ouvrages de l'eſprit demandent peut-être encore plus de façons & de concours de lumiéres, que les Ouvrages purement matériels.

La nature ne met que ſucceſſivement ſous les yeux & ſous la main des Artiſtes, les divers objets d'un même Art. Nul homme n'eſt en état durant la plus longue vie, d'obſerver ou d'éprouver les différentes formes que prennent les divers maux dans les ſujets divers. Les moindres circonſtances altérent les apparences, & déclarent le même mal par des phénoménes ſouvent contraires. « Or ſi les hommes les » plus éclairés, dit M. Queſnay, » n'ont pu démêler exactement la » vérité parmi tant de difficultés, » un Praticien pourra-t-il eſpérer » de la ſaiſir par ſes ſeules obſerva» tions ? .... Les travaux des au» tres ſont donc une ſource de tra» vaux pour lui ; & ſans une nou» velle étude, ſon ſçavoir même ſe» roit flétri par ſon ignorance.

On compare ici la Chirurgie à

l'Anatomie, qui en eſt, ou dont elle eſt une branche aſſez intime. »Or ſi un Anatomiſte négligeoit de »s'inſtruire des nouvelles découver»tes, ſon travail ne ſeroit qu'un tra»vail ſervile, qu'une imitation, »qu'une répétition des travaux de »ſes premiers Maîtres . . . . Il y en »a pour qui les travaux de trente »ans, n'ont été qu'un exercice des »yeux & des mains. Les richeſſes »de leur Art ſe ſont multipliées, »tandis qu'ils ſont reſtés dans une »indigence honteuſe.

L'Auteur ne veut pas qu'on réduiſe la Chirurgie au ſeul art d'opérer. Cet Art en eſt l'eſſence, il en convient. Mais cet Art ne dépend pas ſeulement de la main; l'uſage donne de la dextérité, cela n'eſt pas douteux. Mais il faut toujours que l'œil conduiſe la main, & que ce ſoit un œil ſçavant & éclairé par l'eſprit. La dextérité, l'induſtrie, l'adreſſe qui fait l'habile Chirurgien, dépend preſque plus de l'œil que de la main. Et l'eſprit ne doit pas être ſeulement dans l'œil : il

doit paſſer juſques dans la main même, & lui donner cette fineſſe le ſentiment, cette ſoupleſſe, cette liberté, qui fait dans tous les genres les grands Artiſtes.

Anciennement, après l'amputation toujours cruelle d'un membre, on ajoûtoit l'opération, encore plus cruelle, d'appliquer aux vaiſſeaux un fer brûlant pour arrêter le ſang. Le célébre *Paré* inventa la maniére d'arrêter ce ſang en liant les vaiſſeaux, ce qui n'a rien de trop douloureux. Il ſe paſſa cent ans avant que les Chirurgiens, livrés à la routine de l'ancienne méthode, vouluſſent ſe rendre à celle de Paré. Ce fut ainſi que les contemporains d'*Harvée* refuſérent opiniâtrément de profiter des vues utiles que donne la connoiſſance de la circulation du ſang.

On nous dit ici que l'opération de la Fiſtule étoit connue dans l'antiquité, & que *Celſe* même l'a décrite avec clarté. Cependant ce n'eſt preſque que de nos jours, & à l'occaſion d'un grand Roi, qui en étoit

atteint, que la pratique ancienne eſt devenue une pratique moderne, qui n'allarme preſque plus, & ſe renouvelle tous les jours avec ſuccès.

La routine eſt bonne pour la main, pour l'œil même, pour le manuel en un mot de l'opération; mais il faut s'en défier dans la partie de l'eſprit qui doit mener la main par le moyen de l'œil, & de ce ſentiment fin & ſimple, qui épargne bien des douleurs au malade, & va au fait, par le chemin & dans le tems les plus courts & les plus abregés.

Sous un même nom la même opération ſe diverſifie à tous momens dans les divers ſujets. Il y a par exemple vingt & trente ſortes de Trépans pour les divers coups à la tête. Il n'y a point de régles preſcrites par les Livres mêmes, & ratifiées par l'expérience, d'où on ne ſoit obligé de s'écarter en toute occaſion. Les régles ne ſont que diriger, & ne doivent point être priſes pour des préceptes abſolus. Le coup d'œil actuel doit en quelque

façon les diriger elles-mêmes, ou en diriger l'application.

« C'est donc, conclut le judi-
» cieux & sçavant Artiste, dans des
» opérations variées que consiste le
» fonds le plus étendu de l'art d'o-
» pérer. Ainsi ces hommes qui ne
» peuvent marcher que dans des
» chemins frayés par les autres, se-
» ront des hommes inutiles dans ces
» cas si difficiles, si fréquens, & si
» dangereux.

Mais cette opération si variée, si compliquée, si délicate, n'est elle-même qu'un point dans la curation des maladies soumises à la Chirurgie. La connoissance des cas qui l'exigent, les accidens qui la suivent, le traitement qui doit varier selon la nature & la différence de ces accidens, tout cela demande bien des vues & des connoissances de la part du Chirurgien.

L'Auteur de la Préface en conclut, « que l'exercice de la Chirur-
» gie demande une théorie lumineu-
» se & profonde. » Il tache ensuite à déterminer l'espéce de théorie qui

lui convient ; & ſur ce point il n'eſt pas ſi aiſé de définir les bornes de l'eſprit humain, toujours porté à fouiller dans les ſécrets de la nature, & à remonter aux cauſes & aux principes de tous les objets que les ſens préſentent à l'imagination. Ou il faut renoncer à penſer & à méditer, ou il faut ſe livrer un peu à la conjecture & au raiſonnement ſyſtématique, hypothétique même.

L'Auteur en veut un peu à cette théorie conjecturale qu'il traite d'arbitraire, qui a introduit, tantôt l'acide & l'alkali, tantôt la trituration, &c. Que faire à cela ſi la nature eſt cachée, & ſi l'eſprit de l'homme n'eſt pas infaillible ? En Phyſique même on ſe déchaîne volontiers contre les ſyſtêmes. La Phyſique n'eſt pourtant que cela. Mais c'eſt que chacun décrie celui d'autrui pour faire paſſer le ſien. Newton crie contre la matiére ſubtile, & contre les Tourbillons, pour leur ſubſtituer le vuide & l'attraction. Le meilleur ſyſtême eſt celui qui ne s'attachant à aucun ſyſtême, trouve

du bon dans tous, & en écarte sagement l'excès & l'universalité. Il y a de l'acide dans la nature, il y a de l'alkali, il y a de la trituration, de l'oscillation, il y a de la fermentation. Il y a même attraction, sinon dans les premiéres causes, du moins dans les secondes. Il n'y a que le vuide qui paroît ne se prêter à aucun tempéramment, à moins que les vacuistes ne veuillent bien se prêter à celui d'une matiére infiniment molle, fluide & mobile, qui ne résiste à rien dans un espace qu'elle remplit & qu'elle constitue.

Ainsi M. Quesnay nous permettra de ne pas tout à fait souscrire au mépris qu'il croit qu'on doit avoir pour *cette théorie, qui n'est que trop commune, & qui a infecté les Ecoles*, selon lui. Il n'y a que les excès qu'on ait droit d'en mépriser. Ou il ne faut point raisonner, & raisonner Physique en Médecine, en Chirurgie même; ou il faut s'exposer à passer le but, & à donner de tems en tems, & souvent dans des excès pareils. Non seulement en Mé-

decine & en Phyſique, mais dans les affaires de la vie les plus ſérieuſes & les plus intéreſſantes, le raiſonnement humain a toujours eſſentiellement quelque choſe de conjectural, de ſyſtématique, d'hipothétique, qu'on ne peut proſcrire, ſans lui ſubſtituer quelque choſe d'auſſi équivoque, ou ſans prétendre avoir ſeul l'infaillibilité du raiſonnement qu'on refuſe à tous les autres.

Du reſte, tout le monde doit convenir avec M. Queſnay, que *la théorie n'eſt que la pratique réduite en préceptes.* Et il convient enfin fort bien lui-même, que *dans ces limites où la certitude nous abandonne, il ne nous reſte pour nous conduire que la conjecture & l'analogie*, que *ces deux guides ſont utiles*, & que *les connoiſſances qui en doivent être la baſe, peuvent ſeules leur donner aſſez d'autorité pour captiver l'eſprit.*

Cette Préface extrêmement bien écrite, ſoit pour le ſtyle, ſoit pour le goût & la maniére fine, ingénieuſe, & nourrie de bons principes de ſcience & d'érudition, eſt

terminée par une courte expoſition, noble & modeſte des grands avantages qui doivent réſulter pour la perfection de la Chirurgie, de l'établiſſement de la nouvelle Académie, dont on trouve enſuite ici le tableau, comprenant le nom de tous les plus fameux Chirurgiens de Paris, avec ceux de pluſieurs autres Aſſociés Etrangers & Regnicoles.

Nous donnerons de ſuite l'Extrait des Mémoires qui font le corps de cet utile Volume, qui eſt extrêmement plein, & mérite toute ſorte de bon accueil de la part du Public.

ARTICLE VII.

DISSERTATION ſur l'origine des Négres. Brochure in-12. *de* 24 *Pages. Par M. R. Médecin à Lyon.*

L'Auteur conſacre ici ſon admiration à l'infinie fécondité de la Nature, & à la variété prodigieuſe des Etres, Plantes & Animaux, dans leurs genres, eſpéces, ſous-eſpéces

& individus. C'eſt l'admiration d'un homme intelligent, & qui connoît la nature Phyſique des choſes. Cela ne ſuffit pas, & l'Auteur de la Nature veut une admiration religieuſe, & qui s'arrête aux bornes qu'il a données lui même à ſes Ouvrages, bien plus qu'une admiration intelligente, qui ceſſe même de l'être, ſi elle paſſe ces bornes.

La Vigne, le Poirier, le Pommier, par exemple, dit M, R. qui forment trois genres de Plantes, comprennent chacun plus de vingt eſpéces, & chacune de ces eſpéces ne tire point ſon origine l'une de l'autre. Il en eſt de même des Animaux, ajoûte-t-il. Le chien qui forme un genre particulier, ſe diviſe en quantité d'eſpéces.

Après ce préambule, il s'agit uniquement de ſçavoir ſi l'homme qu'on a cru juſqu'ici unique dans ſon eſpéce, & venant généralement du ſeul Adam, en vient, & eſt unique en effet dans ſon eſpéce. L'Auteur met d'abord *la Révélation à part*, *pour eſſayer ce que peut la raiſon ſeule ſur ce point de Phyſique.* Eh que peut elle?

elle ? Nous égarer, & voilà tout. Quelqu'un qui a deux yeux, & qui en fermeroit un, & le principal pour se mieux conduire, seroit-il raisonnable ?

Nous n'avons que trop peu de matiéres de Physique, où la Révélation daigne nous dire quelque chose, & ce qu'elle nous dit est toujours fort supérieur à la raison. Nous ne sçaurions donc trop en Physique même, nous y rendre attentif. Pour la question présente, l'Ecriture Sainte, & la Foi de l'Eglise est expresse. L'Auteur ingénieux de cette trop sçavante Dissertation, n'a pas assez fait d'attention à cela, & combien la question qu'il manie avec tant de légéreté & de feu d'esprit, tient aux plus grandes questions de la Religion, entr'autres au péché originel, à la Rédemption de J. C. aux pratiques Sacrés de l'Eglise envers les Négres, &c.

L'Auteur, que nous croyons dans le fond très-religieux de cœur, & qui en fait ici même une profession expresse, met quelque sorte de cor-

rectif à sa premiére proposition. Il plaidera d'abod, dit-il, pour la raison qui lui paroît bien fondée à admettre des espéces différentes d'hommes. Il montrera ensuite, ajoûte-t-il, que la Révélation n'en admet, & n'en doit admettre qu'une seule espéce.

La raison a-t-elle aucun intérêt qu'on plaide pour elle contre la Foi? La Foi ne la détruit pas, la perfectionne même, & c'est plaider en faveur de quelqu'un qui n'a l'usage que d'un œil, contre l'Oculiste qui peut lui rendre l'usage de l'autre œil en lui abbatant la cataracte.

M. R. introduit un pur Naturaliste, qui jugeant de tout par les Phénoménes, c'est-à-dire par les seuls yeux, fait ses divisions génériques & spécifiques de l'homme, en homme blanc, homme négre d'Afrique, homme sauvage d'Asie, homme sauvage d'Amerique, homme Marin à deux jambes, & homme Marin à queuë de poisson.

L'Auteur, comme on voit, sous le nom de pur Naturaliste, met ici

sans façon des hommes qu'on est bien sûr qui n'en ont qu'une certaine figure. Cela aide à croire qu'il y a autant de différence entre les unes qu'entre les autres de ces prétendues six espéces. Il s'attache ensuite à recueillir toutes les différences qu'on connoît entre les Blancs & les Négres.

Il finit sa Dissertation par dire un mot en faveur de la Foi contre la raison, & paroît convenir de l'unité de l'espéce humaine, si clairement établie par l'Ecriture, la Tradition & l'Eglise. L'Auteur en veut cependant un peu trop à ce qu'il appelle les petits Théologiens, qui ne connoissent, selon lui, que la surface de l'Ecriture & de la Foi, & sa façon de parler des Miracles est un peu légére, cavaliére même. Nous ne disons rien de ce que le morceau final, le seul favorable à la Foi, paroît barré dans tous les Exemplaires que nous vûs, & de quelques Apostiles manuscrites qu'on trouve aussi dans tous, par lesquelles on infirme beaucoup les Ar-

ticles où l'Auteur reconnoît l'autorité de l'Ecriture pour l'unité de l'espéce humaine.

Ne reviendra-t-on point de ce mauvais goût de Physique raisonneuse, plutôt que raisonnable, introduit par Descartes, ou plutôt par Spinosa? Ne reconnoîtra-t-on jamais l'abus de mettre ici en contradiction la raison avec la Foi? La Physique avec la Théologie? En fait de Physique sur-tout, la raison est si foible, si bornée, qu'il est contre la raison même de lui donner tant d'avantage contre la Foi, qui a au moins la certitude & l'infaillibilité en partage, si elle n'a pas l'évidence & la clarté. Car la raison n'a en matiére de Physique, ni la clarté, ni la certitude.

Nous avons entre les mains d'autres Dissertations, mais manuscrites du même Auteur, qui paroît un homme de beaucoup d'esprit, & sur-tout d'un esprit vif, trenchant & décisif. Il en veut fort aux préjugés, pourvu qu'on ne substitue point ses préjugés propres à ceux du

Public, & de nouveaux préjugés aux anciens, comme il arrive presque toujours, ou, ce qui est pis, pourvu que les préjugés qu'on combat soient purement Philosophiques, & ne touchent à la Religion, ni ne près, ni même de loin.

Par exemple la Dissertation de l'Auteur contre l'opinion des Philosophes mêmes, & entr'autres du célébre P. Malebranche, qui attribuent avec le Peuple un grand pouvoir à l'imagination des meres sur la conformation de leurs enfans, est hardie, mais sans conséquence. M. R. prétend que l'imagination des meres ne contribue en rien aux signes, taches, défectuosités, déplacement de parties, configurations extraordinaires de leurs enfants, qu'il n'y a pas une communication suffisante entre le cerveau, ni aucune partie essentielle de la mere avec celles de l'enfant, que tout ce qu'on dit à cet égard est sans fondement, que l'exemple même rapporté par le P. Malebranche d'un enfant né avec les membres brisés

aux endroits où l'on briſe ceux d'un malheureux qu'on rouë, parce que la mere de cet enfant étant groſſe avoit aſſiſté, diſoit-on, à une pareille exécution, n'eſt qu'un conte, & que l'événement de l'enfant peut être fort exagéré, & peut, en tout cas, s'expliquer de vingt autres façons plus naturelles, &c.

Ce pouvoir en effet qu'on attribue à l'imagination des femmes, eſt ſi extraordinaire, ſi peu explicable, paroît ſi peu prouvé, & eſt du reſte ſi uniquement fondé ſur l'imagination forte, ou plutôt très-foible des femmes, & même de ce qu'on appelle les bonnes femmes, qu'on eſt obligé à M. R. d'en avoir appellé un peu à la révision des Phyſiciens, & nommément des Anatomiſtes & des Médecins.

Il y a une Diſſertation Chymique de l'Auteur ſur la diſſolution, la ſuſpenſion & la précipitation de l'or dans l'eau régale, & de tous les autres corps, ſels, métaux, &c. dans d'autres menſtrues. M. R. fonde la diſſolution des corps ſur la miſci-

bilité ou homogénéité des menſtrues, & c'en eſt là en effet une condition, comme on dit, *ſine quâ non*, c'eſt-à-dire, ſans laquelle un corps ne peut en diſſoudre un autre qu'il ne peut pas pénétrer, s'il lui eſt immiſcible, diſſociable, hétérogène. Il y faut pourtant encore, comme on dit, l'*adjutorium quo*, ou le principe d'action & de diſſolution effective. L'Auteur y appelle l'air extérieur, & peut-être que l'air intérieur n'y eſt pas inutile. Car, par exemple, nous croirions volontiers, que l'eau en pénétrant la chaux, ne fait qu'aider à l'air intérieur à en ſortir avec fracas.

L'Auteur explique fort nettement la légéreté reſpective que les corps acquierent en ſe ſubdiviſant, & acquiérant par-là des ſurfaces grandes de plus en plus. Il explique auſſi fort phyſiquement les divers phénoménes de la précipitation.

Enfin ſa troiſiéme, ou quatriéme Diſſertation Méthaphyſique eſt ſur la poſſibilité de l'infini actuel, ſoit Arithmétique, ſoit Géométrique.

Il dit de fort bonnes choſes la-deſſus. On ſent beaucoup d'eſprit Géométrique, & plus d'eſprit encore tout court dans cette Diſſertation. Mais pour trancher la queſtion, il faut faire parler la Géométrie même, & plutôt la Géométrie que l'Arithmétique. Car s'il y a un infini, c'eſt dans l'objet de la Géométrie, dans l'étendue, bien plus que dans les nombres eſſentiellement finis & précis.

Les Géométres Modernes ne doutent guéres de cet infini Géométrique, qui eſt l'objet unique de toutes leurs ſpéculations Mais il leur eſt plus facile de le ſpéculer, de le calculer même, que de le définir & de le conſtater. S'ils pouvoient ſimplement dire ce qu'ils font, l'infini ſeroit conſtaté. Mais les Géométres ſont de ceux qui ſçavent mieux faire qu'ils ne ſçavent dire communément.

Tout dépend ici d'un principe qui réſulte immédiatement de toutes leurs opérations, & qui en eſt méme la baſe, & le formel même

de cette opération. C'eſt que l'infini d'une choſe eſt hétérogene avec cette choſe ; qu'une ligne infinie n'eſt point une ligne ; qu'un nombre infini n'eſt pas un nombre ; qu'une ſurface infinie n'eſt pas une ſurface ; que l'infini en un mot eſt l'être fini, élevé d'un dégré au deſſus de ſa ſubſtance. Car ſi l'infini de la ligne n'eſt que la ſurface finie, qui eſt-ce qui voudra, ou oſera nier la poſſibilité de cet infini. Tout ſe réduit en un mot à ſentir la force de cet enthymene ſimple. La ſurface eſt poſſible, donc la ligne infinie eſt poſſible ; la ſurface exiſte, donc la ligne infinie exiſte. Ce qu'il y a de certain, c'eſt qu'en Géométrie il n'y a d'autre infini que celui-là, & que pour élever une ligne à l'infini, nul Géométre infinitaire ne fait autre choſe que l'élever à ſa ſurface,

ARTICLE VIII.

NOUVELLES LITTERAIRES.

ITALIE.

DE ROME.

Istoria Sacra de Baptismo Constantini Max. Aug. *Colloquiis familiaribus digesta. Pars prima, complectens fictitium magni hujus Imperatoris Baptismum* Nicomediensem. *Autore* Matthia Furhemanno, Austriaco. Romæ *ex Typographiâ* Joannis Zempel. M. DCC. XLIII. *in*-4o.

Le même Zempel a imprimé des *Institutions Arithmétiques de F.* Paulin *de S.* Joseph *de* Luque, *avec une Appendice sur la nature & l'usage des Logarithmes. A* Rome. I. Volume *in*-4°. M. DCC. XLIII. *Institutiones Arithmeticæ*, &c.

DE PADOUE.

Il paroît ici une nouvelle Edition du Traité de *Schelstrate*, Bibliothéquaire du *Vatican*, intitulé: *De Disciplinâ Arcani, contra Disputationem* Ernesti Tentzelii, *Dissertatio Apologetica per* Emmanuelem à Schelstate, *S. T. D. Bibliothecæ* Vaticanæ *Præfectum*, &c. Patavii, ex Typographiâ Joan. Bapt. Conzatti. M. DCC. XLIII. *in*-4°.

PAYS-BAS.

D'ANVERS.

Le sixieme & dernier Tome des *Actes des Saints* du mois d'Août est imprimé, & on sera bientôt en état d'en fournir les Exemplaires. Il comprend les cinq derniers jours, & un Supplément pour ce mois: A la tête, & hors de rang, on trouve tout ce qu'on peut attendre sur l'Histoire & le culte de l'Eunuque Ethiopien, Intendant de la Reine

Candace, dont il est parlé aux Actes des Apôtres, avec les Eloges que les Saints Peres lui ont donnés. Le Saint qui occupe le plus de place dans ce Volume, est S. *Augustin*, dont les *Actes* sont éclaircis avec beaucoup de soin dans un long *Commentaire*. Sa Vie est tirée partie de ses Confessions, partie de celle qui a été écrite par *Possidius*, Ami & Disciple du S. Docteur, avec lequel il avoit vêcu près de quarante ans. Le Catalogue des Ouvrages de S. *Augustin* est accompagné de beaucoup d'Observations. Pour la commodité de ceux qui n'ont pas les *Acta Sanctorum*, on distribuera séparément ce qui regarde la Vie, & les Ecrits de S. *Augustin*.

FRANCE.

DE TOULON.

Observation de Mercure, vû dans le Soleil, le 5. Novembre 1743. faite à Toulon par le P. du Chatelard, de la Compagnie de Jesus, Hydrographe du Roi.

Janvier 1744.

La Pendule avoit été réglée pour l'observation de l'Eclipse de Lune, du 2 du mois, & j'en connoissois l'état pour le cinquiéme que devoit arriver le passage de Mercure sur le Soleil. J'avois préparé une Lunette de 7 piez $\frac{1}{2}$ pour avoir plus exactement l'entrée de Mercure sur le disque du Soleil, & une autre de trois piez $\frac{1}{2}$ avec ses quatre fils au foyer, qui se croisent à angles de 45^d. Je m'étois proposé de faire parcourir un de ces fils au bord Méridional du Soleil, & de marquer ensuite le passage des deux bords Oriental & Occidental du Soleil, & de Mercure par le fil perpendiculaire à ce premier, & le tems du passage de Mercure par les deux fils obliques; ou de faire parcourir à Mercure un des fils, & marquer ensuite le passage des bords du Soleil par le fil perpendiculaire au premier, & les obliques, & le passage de Mercure par le même fil perpendiculaire, selon les méthodes de MM. Cassini & Maraldi; ou simplement, si le tems me manquoit,

de prendre comme M. de Lisle le passage de Mercure & des bords du Soleil par les fils horisontal & vertical ; ces trois différentes maniéres donnant ensuite par différens calculs connus, la différence d'ascension droite & de déclinaison du Soleil & de Mercure, aussi bien que la trace de Mercure sur le Soleil, par le moyen de plusieurs de ces Observations réïtérées : mais toutes mes espérances & mes mesures devinrent inutiles.

Dès la veille, & sur-tout le matin du 5, depuis les 7 heures le Ciel avoit été couvert par des vents d'Est, & Est Sud-Est, ce qui me fit désespérer le 5 au matin de faire cette Observation. Les nuages se diviserent vers les $8^h. \frac{1}{2}$ & laisserent par intervales appercevoir le Soleil, qui se recachoit aussi-tôt. Selon le calcul de M. Manfredi, & celui de la Connoissance des Tems, Mercure ne devoit entrer sur le disque du Soleil qu'à 9 heures 7 minutes & quelques secondes. Je saisis donc un des momens où le So-

leil se laissoit voir avant ce tems-là pour observer autant qu'il me seroit possible à la Lunette de trois piez ½ le tems que mettroit le disque du Soleil à passer par un fil vertical : il n'étoit que 8h. 56′ 40″, & j'apperçus déja Mercure sur le Soleil, éloigné du bord & entré sur le Soleil d'environ trois fois son diamêtre. Je le pris d'abord pour une tache, vû le tems qu'il y avoit en core jusqu'à celui qu'indiquoit le calcul, & je courus à la Lunette de 7 piez ½ avec laquelle, malgré les nuages déliés qui passoient sans cesse, je distinguai Mercure, son disque bien rond, fort noir & très-nettement terminé. Un moment après, les nuages me déroberent le Soleil & Mercure. Je profitai des intervales, où le Soleil se remontroit pour m'assurer de la figure & de la terminaison de Mercure, car il me fut impossible jusqu'à midi de l'appercevoir assez long-tems pour lui faire parcourir, ou au Soleil un des fils de la Lunette. Voici le peu d'observations que je pû faire, &c.

ſur leſquelles encore je compte peu, à cauſe du paſſage continuel des nuages, & du mouvement qu'imprimoit ſans ceſſe à la Lunette le vent d'Eſt, malgré mes précautions ; par le mot de vertical, j'entens ici le fil perpendiculaire à celui que parcouroit le bord méridional du Soleil.

Mercure entre, & avance ſur le diſque du Soleil d'environ trois fois ſon diamêtre. . . . . . 8h. 56'. 40''.

Bord occidental du Soleil au vertical. . . . . 12h. 0'. 7''.
Mercure au vertical. . . . . 37''.
Mercure au ſecond fil oblique. . . . . 1'. 20''.
Second bord du Soleil au vertical. . . . . 2'. 21''.

Premier bord du Soleil au vertical . . . . . . 6'. 48''.
Mercure au premier oblique. . 56''.
Mercure au vertical. . . . 7'. 26''.
Mercure au ſecond oblique . . 58''.
Second bord du Soleil au vertical . . . . 9'. 8''.

Janvier 1744.

Premier bord du Soleil au vertical
. . . . . 26′. 25″.
Mercure au premier oblique. 38″.
Mercure au vertical . . . 27′. 10″.
Mercure au second oblique . . 44″.
Second bord du Soleil au vertical .
. . . . . 29′. 16″.

Premier bord du Soleil au vertical
. . . . . 51′. 26″.
Mercure au prem. oblique 52′.
Mercure au vertical . , . . . 25″.
Mercure au second oblique . . 51″.
Second bord du Soleil au vertical . .
. . . . . 54′. 12″.

Mercure tout dehors de dessus le disque du Soleil. . . 1h. 24′.

J'observai autant que les nuages me le permirent, le tems qui s'écoula depuis que Mercure fut éloigné du bord du Soleil de tout son diamêtre, jusqu'à ce qu'il alla toucher le bord du Soleil, & celui qu'il mit ensuite à quitter entiérement le disque du Soleil, & l'un & l'autre

me parut chacun de 3'. environ. Peut-être ai-je peu droit de compter d'avoir été exact, vu les nuages qui passoient sans cesse, & la situation peu avantageuse de ma Lunette, qui n'étoit point portée sur une machine parallactique, & que le vent ne me permit guéres de mettre dans la direction que j'aurois souhaité. Si pourtant on veut s'en tenir aux 3'. minutes pour le tems que Mercure mettoit à parcourir sur le Soleil un espace égal à son Diamêtre ; car en effet l'observation en a été trouvée la même à deux fois différentes, on trouvera le tems de l'entrée de Mercure sur le Soleil, en otant de l'heure qu'il étoit quand Mercure a été apperçu, neufs minutes pour les trois intervalles qu'il y avoit alors de lui au limbe du Soleil, & on aura 8h. 47'. 40''. pour le tems de l'entrée de Mercure sur le disque du Soleil ; ce qui donne à moins d'une minute près, la durée du passage telle qu'elle a été calculée, de 4h. 35'. 40'', mais ce passage devoit commencer par le cal-

cul à $9^h. 7. 1'$, & finir à $1^h. 42'. 41''$; il a donc anticipé sur le calcul pour le commencement & pour la fin, de près de 20 minutes.

De Lion.

Essais sur l'Histoire des belles Lettres, des Sciences & des Arts. Par M. *Juvenel de Carlencas.* A Lion, Rue Merciere, chez Duplain, pere & fils. Deux Volumes *in*-8°. Le premier, imprimé en M. DCC. XL, le second en M. DCC. XLIV.

M. *Juvenel* traite les choses sommairement, comme l'indique le titre de son Livre; donnant néanmoins plus d'étendue à celles qui sont plus d'usage. Dans le premier Volume, il parle des Belles Lettres, c'est-à-dire, de la Grammaire & des Langues, de la Poësie, & de la Poëtique, de l'Eloquence & de la Rhétorique, de l'Histoire, & de l'Art Historique, &c. Les Sciences dont il donne l'Histoire, sont la Philosophie, l'Histoire Na-

turelle, la Médecine, les Mathématiques, la Jurisprudence & la Théologie. Il entre dans le détail des diverses parties que comprennent ces Sciences. Pour les Arts, il n'a pas prétendu les embrasser dans toute leur étendue, ni parler de chacun en particulier, mais seulement des principaux. Dans le second Tome, il revient sur quelques matiéres contenues dans le premier, & en ajoûte d'autres qui y ont du rapport, sur-tout des Arts dont il n'avoit point parlé.

DE PARIS.

Giffart, Didot, Rollin, Nyon fils, & la Veuve Ganneau, commencent à distribuer l'*Histoire & Description Génerale de la Nouvelle France* du P. de Charlevoix, en troix Volumes *in*-4o. S. Augustin, & en six Volumes *in*-12. petit Romain. Le troisiéme Volume comprend le *Journal Historique du Voyage que l'Auteur a fait par ordre du Roi dans l'Amérique Septentrionnale.*

Cet Ouvrage eſt enrichi de vingt-huit Cartes Géographiques, & d'un grand nombre de Plantes gravées, avec leur Deſcription.

Voici un *Ouvrage univerſellement eſtimé dans la Langue Originale*, & qui *reçoit un* nouveau mérite des circonſtances dans leſquelles on le préſente. Il *ne peut être que fort utile aux Militaires, & à ceux qui ſont chargés de veiller à leur conſervation*, à laquelle tout le monde doit s'intéreſſer. Tel eſt le jugement qu'en porte M. *Brühier* qui l'a approuvé. C'eſt *la Médecine Militaire, ou l'Art de conſerver la ſanté des Soldats* dans les Camps. Par L. A. *Portius* M. &c. *Ouvrage traduit par M***. ci-devant Ingénieur des Camps & Armées du Roi d'*Eſpagne. Avec figures. A *Paris*, chez *Briaſſon*, Rue S. *Jacques*, à la Science. Vol. *in*-12. M. DCC. XLIV.

Cet Ouvrage fut imprimé pour la premiére fois à *Vienne* en *Autriche*, l'an 1686, & fut goûté de l'Empereur, qui l'avoit lû en Ma-

nuſcrit. Il fut réimprimé à *Naples* en 1701, & en 1728. On en a fait une nouvelle Edition à *la Haye* en 1739. L'Epître Dédicatoire du Traducteur, adreſſée à M. le Comte d'*Argenſon*, Miniſtre & Sécrétaire d'Etat, ayant le Département de la Guerre, eſt ſignée, EIDOUS.

TABLE DES ARTICLES du mois de Janvier 1744.

ART. I. Fr. Pii Thomæ Milante, &c. *Vindiciæ Regularium in cauſâ Monaſticæ Paupertatis.* Neapoli, &c. 5

ART. II. Théorie de la Figure de la Terre, tirée des Principes de l'Hydroſtatique. Par M. *Claíraut*, &c. 61

ART. III. Les Poëſies du Roi de Navarre, &c. 98

ART. IV. Réponſe aux Eclairciſſemens du R. P. *Mathieu Texte*, Dominiquain, inſérés dans le Mercure d'Octobre 1741, au ſujet de *Jean Hennuyer.* 123

Art. V. Eloge Hiſtorique du P. *Jean-François Baltus*, de la Compagnie de J. 139
Art. VI. Mémoires de l'Académie Royale de Chirurgie. 150
Art. VII. Diſſertation ſur l'origine des Négres. 167
Art. VIII. Nouvelles Littéraires. 178

Errata pour le mois de Décembre 1743.

Page 2907, ligne, 9. Bullos, *liſez*, Bulus.
2911. lig. 23. produites, *liſez*, produits.
2914. lig. pénultiéme, Philoſophie, *liſez*, Philoſophe.
2920. lig. 24. la menée, *liſez*, le Menée.
2931. lig. 11. L'Abbé Pagi, *liſez*, le P. Pagi.
2934. lig. 20. d'Autolyque, *liſez*, de Théophile.
Ibid. lig. 22. d'un autre Autolyque, *liſez*, d'un autre Théophile.
2017. lig. 11. pour mettre au net, *liſez*, pour perfectionner.
2939 lig. 19. ont écrits, *liſez*, ont écrit.

2956. lig. 9. Yſocrate, *liſez*, Iſocrate.
2960. lig. 14. la Statere, *liſez*, Le Statere.
2972. lig. 1 à quels, *liſez*, auſque's.
3045. lig. 17. Divers leçons, *liſez*, Diverſes.

APPROBATION.

J'Ai lû par ordre de Monſeigneur le Chancelier le préſent *Journal*, dont il m'a paru que l'impreſſion pouvoit être permiſe. LE ROUGE.

De l'Imprimerie de ROBUSTEL, rue de la Calendre, près le Palais.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES SCIENCES
ET
DES BEAUX ARTS.

Février 1744.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts,

Commencés d'être imprimés l'an 1701 *à Trévoux, & dédiés à Son Altesse Sérenissime Monseigneur le* PRINCE SOUVERAIN DE DOMBES.

Février 1744.

A PARIS,
Chez Chaubert, à l'entrée du Quay des Augustins, du côté du Pont S. Michel, à la Renommée, & à la Prudence.

M. DCC. XLIV.

Avec Approbation & Privilege du Roy.

CES MEMOIRES SONT commencés au mois de Janvier 1701. & se vendent 15 s. le mois en blanc, & brochés 16 s.

Années.

1701.	9.	vol.	1723.	12.	v.
1702.	12.	v.	1724.	12.	v.
1703.	12.	v.	1725.	12.	v.
1704.	12.	v.	1726.	13.	v.
1705.	12.	v.	1727.	12.	v.
1706.	12.	v.	1728.	12.	v.
1707.	12.	v.	1729.	12.	v.
1708.	12.	v.	1730.	12.	v.
1709.	12.	v.	1731.	12.	v.
1710.	12.	v.	1732.	12.	v.
1711.	12.	v.	1733.	12.	v.
1712.	12.	v.	1734.	12.	v.
1713.	12.	v.	1735.	14.	v.
1714.	12.	v.	1736.	15.	v.
1715.	12.	v.	1737.	13.	v.
1716.	12.	v.	1738.	13.	v.
1717.	12.	v.	1739.	14.	v.
1718.	12.	v.	1740.	13.	v.
1719.	12.	v.	1741.	12.	v.
1720.	5.	v.	1742.	12.	v.
1721.	12.	v.	1743.	12.	v.
1722.	12.	v.	1744.	2.	v.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts.

Février. 1744.

ARTICLE IX.

LETTRE DU R. P. M.* TEXTE, *Dominicain, en Réponse à celle d'un Auteur Anonyme, imprimée dans le Mercure d'Octobre* 1742, *au sujet de la Profession Religieuse de Jean* Hennuyer, *Evêque de Lisieux.

MONSIEUR,

La Dissertation que M. D. L. R. m'a fait l'honneur de m'adresser

dans le Mercure du mois d'Avril dernier, pour prouver la Profession Religieuse de S. *Edmond*, Archevêque de Cantorberi dans l'Ordre des Chartreux, m'a déterminé à défendre celle de notre J. *Hennuyer*, Evêque de Lisieux, que vous combattez par votre Réponse à mes Eclaircissemens. Cette Réponse se réduit à ces deux points principaux.

1°. Hennuyer n'a pas été Dominicain. 2°. Il n'y a pas même eu de tems auquel il ait pû l'être.

Je vais, Monsieur, vous montrer avec le plus d'ordre, & le plus correctement qu'il me sera possible, à la faveur des découvertes, faites depuis mes Eclaircissemens, ici corrigez des fautes qui ont pû s'y glisser, le peu de solidité de vos preuves sur ces deux Articles. Le sujet est d'autant plus intéressant que par tout où l'on parlera de la fatale journée de S. Barthelemi, en publiant la fermeté héroïque de notre Prélat, on voudra en avoir une juste idée, &

connoître un homme d'un ſi grand mérite.

La plus forte preuve, ſelon vous, Monſieur, à l'égard du premier point, c'eſt que dans les Bulles de l'Epiſcopat d'Hennuyer, il eſt ſimplement nommé *Prêtre*, & n'eſt pas qualifié de *Religieux*. Mais les avez-vous vues, Monſieur, ces Bulles ? Car juſqu'à préſent, vous n'en avez produit que des lambeaux, ſans ſignature, ſans date de l'année, ni du jour de l'expédition; & ce qui eſt encore plus ſurprenant, ſous le nom d'un Pape, qui n'étant pas encore élu, ne peut pas les avoir données, ce que je vais démontrer par votre propre expoſé.

« *Jean* Hennuyer, ſelon vous, »page 2149. du Mercure cité, »ayant reçu ſes Bulles, paſſa pro»curation le 25. Novembre 1559, »pour prendre poſſeſſion de ſon »Evêché par Procureur, & dans »l'Acte d'inſtallation du ſamedi 11. »Janvier 1560. on lit: *ſe perſonali-*

»*ter presentavit Philippus de Nocy*, »*Canonicus Lexoviensis*, *qui quidem* »*Procurator exhibuit Litteras Apos*»*tolicas*, *&c.* Suivent, ajoûtez-»vous, ses Bulles, ausquelles il »convient de faire attention, *Pius* »*Episcopus*; &c.

Vous avez, Monsieur, grande raison; ces Bulles demandent une attention singuliére, quand ce ne seroit que par l'Anachronisme démontré, & par la contradiction manifeste, dont vous allez convenir.

Comment voulez-vous en effet, que le Pape *Pie IV.* duquel il s'agit ici, & qui, au rapport des Auteurs les plus respectables, & unanimes sur ce point, fut élu le 26. Décembre 1559, sur le soir, ait envoyé des Bulles, en vertu desquelles Hennuyer se seroit mis en possession de l'Evêché de Lisieux, par une Procuration du 25 Novembre précédent, (jour qui, style ancien, ou nouveau, est toujours de la même année) & auroit nommé

Philippe de Nocy, pour préſenter le 11. Janvier 1660. ces prétendues Bulles antérieures à l'élection de ce Pape, autre faute. Expliquez-nous de grace, ſi vous le pouvez, ce phénoméne Chronologique.

« Comme je ne marche, dites-»vous, qu'après des autorités in-»conteſtables; ce que je dis eſt tiré »des Archives mêmes du Chapitre »de Liſieux. » Je doute fort que Meſſieurs du Chapitre conviennent d'avoir dans leur Chartrier une piéce d'une telle fabrique, ornée d'un pareil anachroniſme, & ſuivie de pluſieurs autres fautes.

Vous me donnés le défi de produire des Bulles d'un ſeul Dominiquain, dans leſquelles le terme de *Frere* ne ſe trouve pas : agréés que je vous défie à mon tour, d'en montrer une ſeule d'un Dominicain, nommé Evêque, étant Confeſſeur, & premier Aumônier d'un Roi, où ce terme ait été inſéré? Diſtingués la dignité du ſujet comme agregé au Clergé Séculier.

Mais, supposons, Monsieur, pour un moment, qu'il y ait dans les Archives du Chapitre de Lisieux, l'Original même en due & bonne forme, des Bulles en question, dans lesquelles il ne soit pas fait mention de la profession Religieuse d'Hennuyer, on ne peut rien conclurre de positif contre nous de leur silence, suppléé par la notoriété d'un fait prouvé par la tradition du lieu de la naissance, & de celui de la mort de notre Prélat, par l'autorité du grand nombre des Ecrivains, la succession des Dominicains Confesseurs de nos Rois, la possession paisible jusqu'en 1721, & par le zéle de Messieurs du Chapitre de Lisieux, qui, persuadés de la vérité du fait, voulurent en perpétuer le souvenir en 1645, que Mallet écrivoit, en l'insérant (selon vous-même, page 2160) dans les Regiftres & les Manuscrits de leurs Archives, &c. Nous allons voir tout ceci dans la suite.

Venons à l'Epitaphe de notre

Prélat, que vous tirez du même lieu, c'est-à-dire, une copie de celle qui ne subsiste plus en original, & dont vous faites la même induction, parce que la qualité de *Religieux* n'y est pas exprimée. Qui peut aujourd'hui juger de cette omission, l'Epitaphe gravée sur le Tombeau, ayant disparu depuis long-tems avec le Tombeau ? Mais en supposant même la Copie conforme à l'Original ; que peut-on inférer du silence d'un pareil Monument, composé par un Auteur, qui paroît d'ailleurs très-peu instruit du sujet qu'il a voulu traiter. Selon vous, Monsieur, on a dit, jusqu'ici qu'Hennuyer est mort le 12 Août, *pridie idus Augusti*, & selon lui c'est le 12 Mars. En second lieu il commence par donner au Prélat la qualité d'Aumônier du Roi Henry II. charge dont il ne fut revêtu qu'en 1552, âgé de 50 ans, sans marquer qu'il étoit le premier Aumônier, sans avoir dit auparavant quelque chose de son Pays, de ses

différents emplois de Confesseur de la Reine Catherine de Médicis, de Professeur, de sa nomination à l'Evêché de Lodeve, &c.; & ce qui est encore plus étonnant, sans faire la moindre mention de l'action héroïque, & bien digne d'un mot d'éloge, qu'il fit en sauvant la vie à tous les Huguenots de son Diocèse; silence dont vous marquez vous même de l'étonnement, page 2160.

Je n'oublierai pas ici, Monsieur, que Feu M. l'Abbé Prevôt, Chanoine & Promoteur de Lisieux, que vous qualifiez vous-même d'*homme de Lettres*, m'avoit déja communiqué cette Epitaphe, & qu'en me l'envoyant il ajoûta ces mots dans sa Lettre, écrite au P. Prieur de Lisieux : *Notre Vénérable Evêque étoit originairement de votre Ordre*, quoiqu'il n'ignorât pas ce qu'on pouvoit inférer du silence de l'Epitaphe.

Cette Addition de M. l'Abbé Prevôt dans sa Lettre, que je viens

de citer, vous a ſans doute déplu, & vous appellez cette Lettre, ſans l'avoir vûe, *un chiffon* : l'expreſſion, permettez moi de vous le dire, eſt un peu baſſe, & aſſez injurieuſe. C'eſt cependant une Lettre de quatre grandes pages, bien remplies, & proprement écrites, laquelle ne mérite rien moins que cette qualification.

J'ai dit que le continuateur de l'Hiſtoire Eccléſiaſtique de M. Fleury, Tome XXXV. P. 171. a fait notre Prélat Dominicain. Cela eſt tout ſimple ; mais pour tourner contre moi un témoignage qui m'eſt favorable, vous paraphraſez, vous commentez la citation. Voici votre Commentaire. *Ce Continuateur a mieux fait ; il a traduit à ſon tour Meſſieurs de Sainte Marthe, & il les cite : & pour les réformer ſur ce qu'ils ont fait Hennuyer Dominicain, il renvoye au P. Echard.*

Mais, avouez, Monſieur, que votre citation ainſi habillée, eſt directement oppoſée à l'intention

Février 1744.

de l'Historien, lequel en rapportant l'événement de Lisieux au sujet des Religionnaires sauvés par le pieux Evêque, a voulu faire remarquer que le Prélat étoit Dominiquain. « Le Clergé, dit-il, » tout maltraité qu'il avoit été par » les Hérétiques, en sauva autant » qu'il put en différents endroits. » Le Lieutenant de Roi de Lisieux » ayant communiqué ses Ordres à » l'Evêque Hennuyer de l'Ordre » de S. Dominique, il s'opposa à » leur exécution. » L'Auteur cite à la marge Messieurs de Sainte Marthe & le P. Echard, dont il ne donne que les noms, comme étant uniformes au sujet de la fermeté de l'Evêque. *Oves in San-Bartholomeâ cæde immunes servavit*, dit le P. Echard. Donc, selon vous, ce dernier est cité pour réformer ce que les Sainte Marthe, qui le font Dominicain, en ont écrit; étrange effet de ce que peut la prévention sur les meilleurs esprits!

Voici un autre exemple de cette

vérité. Vous dites que Messieurs de Sainte Marthe fixent l'état Religieux d'Hennuyer *dans son adolescence*, mais où prenez vous ces paroles, dont il n'y a pas le moindre vestige dans l'Ouvrage de ces illustres Ecrivains? Relisez cet Ouvrage, Monsieur, & vous n'y trouverez certainement pas qu'ils fixent l'âge, ni le tems. Un Texte doit être fidélement rapporté.

Les termes ironiques dont vous vous servez ensuite, & dont il vous plaît de m'apostropher, confirment encore cette vérité, & prouvent en même tems que vous ne vous piquez pas d'une certaine exactitude, en rapportant les faits, non plus que d'une honnête bienséance sur un sujet aussi sérieux que celui que nous traitons. *Vous nous diriez bien, si vous le vouliez*, ce sont vos termes, *qui a fait peindre Hennuyer en Religieux dans votre Couvent de S. Jacques à Paris.*

A vous entendre, Monsieur, ce

Portrait eſt tout récent, & ceux à qui vous pourrez inſpirer vos préventions, penſeront que c'eſt moi qui l'ai fait faire. Cependant nos plus anciens Religieux, & une infinité de témoins, non ſuſpects, d'ailleurs fort âgés, vous diront qu'ils l'ont toujours vû, peint tel qu'il eſt aujourdlhui; & avec cette Inſcription : FRERE JEAN HENNUYER, CONFESSEUR DU ROI HENRY II. ET EVEQUE DE LISIEUX. Et cela parmi plus de cent autres Portraits de nos Docteurs, ſur un vieux lambris, qui régne autour de la vaſte Claſſe de S. Thomas d'Aquin. Vous y êtes entré plus d'une fois, & malgré vos propres lumiéres, vous voulez inſinuer tout le contraire. Il eſt facheux, Monſieur, que vous ne voyiez pas ce qui eſt, & exiſte réélement, & qu'au contraire, vous voyiez dans les Livres ce qui ne s'y trouve pas.

Mais venons au ſecond point de

votre Critique. *Il n'y a pas même eu de tems auquel Hennuyer ait pû être Religieux.*

J'ai dit dans mes Eclaircissemens, (*Mercure d'Octobre* 1741.) qu'il l'a pû être depuis 1539, jusques vers l'an 1547. Vous opposez, Monsieur, à cet espace de tems une élection faite en 1540. & vous citez pour cela M. de Launoy, *Histoire du Collége de Navarre*, Tome IV. pa. 415. Edit. de 1732. « Noublions pas, ce sont vos termes, » qu'Hennuyer fut fait Professeur » en Théologie au Collége de Navarre en 1540. » La remarque vous paroît importante, mais permettez moi de remarquer à mon tour, que vous continuez de n'être point exact. Revoyez, je vous prie, cet endroit dans le même Volume, même page, même Edit. & vous trouverez que, selon de Launoy, cette élection fut faite en 1538, & non pas en 1540. En 1538, dis je, auquel tems Hennuyer, comme Séculier, étoit Elû.

gible pour le Collége de Navarre. *Anno* M. D. XXXVIII. *Anton. Cognetus, & Joan. Hennuyer in Professores Theologiæ eliguntur. Anno* M. D. XXXIX. *Leo Albert. Et Joan. Papillon in Theologiæ Professores assumuntur.* En 1540 il n'y eut point d'Election.

Votre seconde preuve sur cet Article est une autre faute. Vous rapportez d'un Acte de 1556, les termes que voici. *Coram V. & Scientifico Magistro Hennuyer Sacræ Theologiæ Professore.* « Pesez, ajoûtez-» vous, ces derniéres expressions, » qui marquent qu'il professoit ac-» tuellement.

Mais, pouvez-vous ignorer, Monsieur, qu'il suffit d'avoir été Professeur, pour continuer d'en prendre, & d'en conserver la qualité. Si tous ceux en effet à qui on la donne, professoient actuellement, il y auroit autant de Professeurs que d'Ecoliers. Un Confesseur & premier Aumônier du Roi, obligé d'être toujours à la suite de

la Cour, & en même tems d'entrer matin & soir dans les Ecoles pour dicter des Leçons, c'est la chose du monde la plus difficile à concilier.

Une députation de notre Hennuyer est un autre obstacle que vous opposez à l'espace de tems dont j'ai parlé, sçavoir depuis 1539 jusques 1547.

François I. le choisit pour porter ses ordres à la Faculté de Théologie, *has Litteras porrexit Magister Hennuyer*, dit l'Historien de l'Université Du Boulay, Tome V. P. 303. *Il est constant*, dites vous, Monsieur, *qu'il étoit alors Séculier*. Mais voyons un peu, s'il vous plaît, la date de ces ordres du Roi, qui est telle : *Donné à Nogent sur Seine, ce 26 de Mars* 1538. Si vous aviez un peu réfléchi sur cet date, vous n'auriez jamais eu recours à une pareille preuve, puisque l'espace de tems dont il s'agit ici, n'eut son commencement que l'année d'après. En fait de tems,

Février 1744.

ou d'une Chronologie Historique, qui doit servir de preuve à des faits, & les fixer, il faut être d'une exactitude scrupuleuse & religieuse, selon la maxime de Tertulien, *instar religionis est, fidem de temporibus asserere. Apolog.*

Inférez donc, Monsieur, de ce que je viens de dire, que quand du Boulay a écrit qu'Hennuyer entra chez les Dominiquains, *ad Dominicanos se contulit*, il le suppose déja Docteur, *porrexit Magister*: que s'il parle de son Doctorat dans la suite, ce n'est que pour en conserver la mémoire; *Doctor Theologiæ factus.*

Vous m'objectez encore, Monsieur, la Lettre d'un Calviniste, qui dit qu'Hennuyer, Docteur Séculier, étoit Confesseur de Catherine de Médicis, Dauphine. Le fait est certain, mais il n'est pas moins vrai que cette Princesse fut Dauphine dès 1536, & qu'elle l'étoit encore en 1539, que j'ai dit que ce Confesseur eut le tems d'en-

trer en Religion, & ce fut à peu près vers 1546 que la Dauphine étant devenue Reine, Hennuyer fut appellé à la Cour.

Pour dernier obstacle ; voici, dites vous, après de Launoy, ce que devint Hennuyer, *exinde*, après avoir reçu le Bonnet de Docteur en 1538, il fut Précepteur des Princes Charles de Bourbon & Charles de Lorraine.

Je réponds que M. Archon, (Chapelle des Rois, P. 366.) dit que Hennuyer ne fut pas Précepteur de ce dernier Prince, mais François de Beaucaire, lequel déclare lui avoir enseigné les Belles Lettres, la Philosophie, & la Théologie. Voila déja, Monsieur, votre *exinde* reconnu faux pour celui-ci, & bien abregé à l'égard de Charles de Bourbon, puisqu'il étoit Evêque de Nevers en 1540.

Surquoi je crois être en droit de dire que notre Prélat a pu dans cet espace de tems marqué, être Dominicain, comme Messieurs

Pichon & Raulin entrerent vers l'année 1525. dans l'Ordre de S. Benoît à Cluny, & trois autres dans la pieuse & sçavante Compagnie de Jesus, selon le même de Launoy, P. 507. tous Docteurs de la Maison de Navarre : ces Retraites étoient alors plus ordinaires que dans notre siécle.

Votre remarque, Monsieur, que le Roi Henry II. donna le titre de *Messire* en 1556 à Jean Hennuyer, au lieu qu'en 1551. il donna le nom de *Frere* à Guïencourt; cette remarque, dis-je, ne mene à rien; la différence vient de ce que ce dernier n'étoit que Confesseur du Roi, & que le premier étoit, & Confesseur & premier Aumônier de ce Prince; charge qui jointe à la proximité du Louvre, où le Roi en quittant le Palais des Tournelles, devoit venir demeurer, facilita son élection au Doyenné de S. Germain Lauxerrois, cette dignité n'étant pas incompatible avec l'état de Religieux, non plus que la

Charge de premier Aumônier, de quoi j'ai rapporté des exemples autentiques dans mes Eclairciſſemens. Il eſt bien plus remarquable de voir que tous ceux qui diſent Hennuyer Dominicain, le font en même tems premier Aumônier du Roi ; Charge que notre Hyacinte Serroni a remplie, ſans quitter ſon habit de Religieux, auprès de la Reine Anne d'Autriche. Voyez ſon Epitaphe dans notre Egliſe du Noviciat de Paris. Remarqués enfin que les Auteurs des Epitaphes de Guyencourt, & de ſon confrere Binet, Confeſſeur de la Reine Eleonor d'Autriche, leur donnent le nom de *Meſſire*.

Je crois, Monſieur, ſur tout ce qui vient d'être dit pouvoir aſſûrer, que non ſeulement il y a eu un eſpace de tems auquel Hennuyer a pu ſe faire Religieux, mais qu'il l'a effectivement été. Je fonde mon aſſertion, 1°. ſur la Tradition, 2°. ſur l'Autorité.

A l'égard de la Tradition, je la

trouve, Monsieur, dans votre propre réponse. « Outre les Auteurs »modernes, dites vous, qui se sont »suivis à la file ; vos Peres de Li»sieux n'ont eu garde de s'oublier. »Il étoit trop glorieux pour eux »d'avoir pour Confrere un Evê»que de la Ville : à force de le »dire, c'étoit le bruit commun, »que ce grand Evêque avoit été »Jacobin. Le feu Abbé Prevôt, »homme de Lettres, le croyoit »bonnement, & il avouoit que »chargé dans sa jeunesse par feu »M. l'Abbé Châtellain, Auteur du »Martyrologe Univerfel, de lui »donner des Saints particuliers du »Diocèse de Lisieux, il lui fournit »*Hennuyer*, de l'Ordre de S. Domi»nique, Evêque de Lisieux.

Voila donc, Monsieur, selon vous-même, une Tradition commune, non seulement parmi les Dominiquains, mais encore dans la Ville, & aux environs de Lisieux, parmi le Peuple, & parmi les hommes de Lettres. Je vous demande la

deſſus en quel tems nos Peres de Liſieux, fondez en 1243, n'ont eu garde de s'oublier? en avez vous quelque époque pour l'avancer avec tant de ſécurité, en laiſſant la plaiſanterie pour ce qu'elle vaut? Ce fut ſans doute pour le moins dès qu'ils furent informés de la Profeſſion Religieuſe du Prélat; & ils le furent, lorſqu'en 1645. le Pere Mallet, leur Confrere, Docteur de Paris, & Provincial de cette Province, l'écrivit il y a 98 années. Il cite *Hemeré* dans ſon Livre, & Mallet lui même, né en 1593, pouvoit aiſément l'avoir appris des perſonnes âgées de 35 ans en 1578. que le Prélat mourut, & de 70, lorſque le P. Mallet, Religieux âgé de 20 ans en 1613, étudioit à Paris.

Telle eſt la Tradition de Liſieux, que nous allons voir remonter à ſa ſource, par le témoignage autentique du même *Hemeré*; après que je vous aurai plus que ſatisfait ſur celui du P. Mallet; Auteur, que je n'ai garde cependant de com-

parer au P. Echard, mais ici plus digne de foi que lui, puiſque le P. Echard n'a dit le contraire qu'en 1721, c'eſt-à dire environ 80 ans après Mallet, qui écrivant en 1645 étoit plus proche, & de la ſource de la Tradition, & des Autorités.

Preſſé par un témoignage ſi ancien, vous êtes réduit à nier que Mallet ait mis Hennuyer au nombre de nos Religieux, parce qu'il n'a pas mis le titre de *Frere*, ni le Couvent de ſa profeſſion. Il paroît bien que vous ignorez le ſtyle de l'Auteur, parcourez, s'il vous plaît, la page 206, & vous y trouverez pluſieurs de ſes Confreres, dont il n'a mis que les noms, au lieu qu'il a affecté de dire le Pays, les Vertus, & les Epoques glorieuſes à notre Prélat, & quoiqu'il y ait dans ſon Livre des Séculiers diſtingués, cependant les noms dont la Table Alphabétique eſt compoſée, ſont uniquement des Religieux, parmi leſquels il a mis Jean de

Guiencourt, Jean Hennuyer, Jean Bellay, &c.

Enfin, Monsieur, vous employez deux pages entiéres pour soûtenir qu'*Hennuyer est là comme Prêtre Séculier parmi les Jacobins.* Et moi je dis, & je soutiens, qu'il y est en qualité de Religieux. Prenons des Juges qui décident notre contestation. Pour moi, je vous choisis vous même, mieux informé, pour en être l'arbitre.

Messieurs de Sainte Marthe, dites-vous, *sont les premiers qui ont réalisé cette chimere de votre Mallet.* L'expression est obligeante pour trois Ecrivains à la fois. Les Sainte Marthe ont donc trouvé dans Mallet ce fait chimérique? Vous répondez, ils ont cru l'y trouver; triste & inutile ressource pour se tirer d'embarras, que d'accuser ces deux illustres Freres, d'avoir cru voir ce qui n'est point. Disons mieux, si ces Messieurs ne l'y ont pas trouvé, c'est qu'ils ne l'y ont

pas cherché, ni dû chercher, l'ayant pu apprendre, & l'ayant en effet appris d'ailleurs.

Voyons encore, dites-vous, *ce que le P. Echard a écrit*, & vous en rapportez ce texte, *hunc illustribus etiam San-Jacobeis accencet Malletus noster.* Vous prouvez par ces paroles du P. Echard, que Mallet dit Hennuyer, Religieux, & en même tems vous voulez nier que Mallet l'ait écrit.

Vous m'adressez ces mots, page 2155. *Je puis vous défier de me citer aucun Auteur, qui avant Mallet l'ait glisse dans aucun Catalogue?* Mallet l'a donc glissé dans le sien; accordez vous avec vous-même, s'il est possible. Monsieur *Leclerc*, Auteur de la Bibliothéque de Richelet, dit que le P. Mallet est le premier, qui en 1634, *il faut dire* 1645, *Tom.* 11. *page* 247, a mis Hennuyer Jacobin, mais il ajoûte, *que l'on sçache*, & vous me faites un défi absolu de trouver aucun Auteur &c. Hemeré, Chanoine de

S. Quentin, qui écrivoit en 1643, l'a cependant mis avant Mallet : en voila toujours un ; *Ambo*, dit-il, en parlant de Guiencourt, & d'Hennuyer, *institutum sectati Sancti Dominici.*

Mallet cite Hemeré, & vous demandez si Mallet a mis Hennuyer Religieux. Cet Auteur est le premier cité, & son témoignage paroît avoir été si respecté, que ni le P. Echard, ni vous, ni personne jusqu'ici ne l'a combattu. Je viens cent ans après lui, & à l'exemple de célébres Ecrivains, Maimbourg, Alexandre, &c. Je l'ai suivi, & en m'appliquant le fait d'Altamura, vous criez poliment, larcin, péché mortel, réparation ? Où est la modération qui convient à un combat Littéraire ; mais où est l'équité ? Pourquoi lancez-vous sur moi les traits, dont vous n'avez pas cru devoir seulement menacer l'Auteur digne de foi, qu'après Mallet, & tant d'Ecrivains, j'ai copié ?

Mais que dirons nous, Monsieur, de ce qu'on lit dans la suite de votre Réponse, page 2160? »J'écrivis l'hyver dernier à feu M. »l'Abbé Prevôt, & à l'occasion de »vos Eclaircissemens, je le priai »d'enfoncer jusqu'au Tuf pour détérrer la profession Religieuse »d'Hennuyer. Il vit les Registres »du Chapitre; il consulta les Manuscrits, il vit qu'ils ne parloient »qu'après Messieurs de Sainte Marthe, & le P. Mallet: *Ut scribit* »*Mallet*. Avouez donc que les Registres & les Manuscrits, *sondez jusqu'au Tuf* du Chapitre de Lisieux, depuis que Mallet a donné son Ouvrage au Public, il y a 98 ans, font foi que cet Auteur a fait Hennuyer Religieux. Bien plus, ces mêmes Monumens prouvent, non seulement que le sentiment du Chapitre de ce tems-là, à l'égard de la profession Religieuse du Prélat (que quelques-uns de ces Messieurs, âgés de 75 ans en 1646, pouvoient avoir vu) étoit celui

de Messieurs de Sainte Marthe & de Mallet; mais qu'ils en étoient même si persuadés, qu'ils voulurent qu'il en fut fait mention dans leurs Archives, afin d'en perpétuer la mémoire : car s'ils ne l'eussent pas cru, à quoi bon en charger des Registres Publics? Et à cet égard on peut dire que les Chanoines ne se sont pas plus oubliez que les Dominiquains de Lisieux.

Ces Registres du Chapitre de Lisieux me font souvenir de l'ordonnance que rendit Hennuyer dans un Synode, tenu le 26 Mars 1570. pour faire célébrer la Fête de S. Thomas d'Aquin, *double & de précepte.* Si ce n'est pas là une preuve directe que le Prélat étoit Dominiquain, c'est une présomption qui favorise beaucoup mon sentiment. Dom Bessin dans ses Conciles de Normandie, avoit marqué ce Sinode en 1580, c'est une faute, qui a été corrigée dans l'*Errata.*

Ajoûtons à cette Tradition cons-

tante le même témoignage de Messieurs de Sainte Marthe, qui ont écrit dans leur *Gallia Christiana*, que notre Prélat étoit Dominicain, *Joannes Hennuyer Ordinis Dominicanorum.* Ces Messieurs, dit Archon, Page 565. ont eu raison d'avouer qu'Hennuyer étoit Dominiquain; nous ne doutons pas qu'ils ne soient exacts sur ce point. Les Ecrivains les plus intéressés, surtout ceux des Maisons de Sorbonne & de Navarre, comme de Launoy, du Boulay, venus après ces Messieurs, & qui n'ignoroient pas ce qu'ils en ont écrit, & ce qu'en a dit Hemeré, que Messieurs de Sainte Marthe citent, ne les ont pas combattus. Du Boulay même, décédé en 1678, les a suivis, & a suppléé au silence de Launoy: vous sçavez qu'un argument négatif doit céder à un positif. Tous les Sçavans que j'ai nommés dans mes Eclaircissemens, & tant d'autres, dont vous exprimez le grand nombre par le terme de *foule*, leur ren-

dent cette justice, qu'ils n'auroient pas avancé ce fait, s'ils n'avoient pas été bien assûrez de la solidité du témoignage du premier Auteur, par ce qu'ils en avoient pu apprendre eux-mêmes dès leur jeunesse.

Pour être pleinement convaincu de ce que je viens de dire, il ne faut que réfléchir sur le tems auquel ces célébres Ecrivains ont vécu. Scevole & Louis de Sainte Marthe, freres jumeaux, décédés le premier en 1650, le second en 1656, étoient nés à Loudun en Poitou en l'année 1571, sept ans avant le décès d'*Hennuyer*. Ils vinrent de très bonne heure à Paris, & dans le tems de leur éducation, la playe de la journée de S. Barthelemi, 1572. étoit encore récente. Il leur fut donc très-aisé, ayant formé le dessein d'écrire l'*Histoire de l'Eglise Gallicane*, comme le choix que l'Assemblée du Clergé de 1646, * fit de ces deux

* Bibliot. Historique du P. le Long.

freres, pour y travailler, le fait assez connoître ; il leur fut, dis-je, fort aisé de s'instruire de tout ce qui regardoit les Evêques, & d'être informés en particulier de la fermeté, & de la profession Religieuse de celui de Lisieux. *Le bruit s'en répand t*, selon l'expression du P. Mallet, &c.

Envain voulez vous, Monsieur, insinuer que cet endroit de l'Ouvrage de Messieurs de S. Marthe, est une des fautes dont vouloit parler le R. P. de Sainte Marthe, dans la Dédicace du premier Volume de la nouvelle Edition de son Ouvrage, qu'il présenta en 1715 au Duc d'Orleans Régent, où il ne désavoue pas qu'il y a beaucoup à refaire & à corriger dans l'Ouvrage de ses Parens.

Seroit-il possible, Monsieur, qu'un Auteur aussi religieux, & aussi éclairé que l'étoit le P. de Sainte Marthe, décédé à Paris le 30 Mars 1725. Supérieur Général des Bénédictins de l'illustre & Sça-

vante Congrégation de Saint Maur, & pour ainsi dire la plume à la main, eut eu en vue une faute considérable pendant dix ans entiers, sans pouvoir se résoudre à prendre un moment pour la corriger. Je puis, Monsieur, vous assûrer pour confirmer cette vérité, qu'il ne l'a pas fait, que j'ai eu la curiosité de voir par moi même, & de parcourir les deux ou trois Exemplaires de l'ancien *Gallia Christiana*, les mêmes Exemplaires que le P. de Sainte Marthe avoit sacrifiez pour en remplir de sa main les marges de tout ce qu'il avoit estimé devoir être retranché, rectifié, corrigé. J'ai examiné sur tout ceux qui contiennent l'Histoire de l'Eglise de Lisieux, & j'ai reconnu que parmi quelques Articles corrigés, celui qui concerne Jean Hennuyer, est resté dans toute son intégrité, tant à l'égard de son état de Religieux, exprimé par ces paroles : *Joannes Hennuyer Ordinis*

Dominicanorum, que par rapport à la journée de S. Barthelemi.

Je finis, Monsieur, par le témoignage de *Claude Hemeré*, natif & Chanoine de S. Quentin en Picardie, venu au monde avant le décès de notre Prélat, ainsi qu'on le peut conjecturer solidement, en ce qu'il étoit déja Auteur estimé en 1633. Il donna en 1643 un fort bon Ouvrage, rempli de recherches curieuses, imprimé à Paris, *in*-4°. sous ce titre : *Augusta Viromanduorum Vindicata*, &c. & c'est dans cet Ouvrage destiné à traiter des Antiquités de S. Quentin & des environs, & à faire connoître les personnes illustres qui en sont sortis, que l'Auteur appelle Hennuyer, non pas *San-Quintinus*, mais *San-Quintiniensis*, né dans le Diocèse de Laon, près de S. Quentin, qui est de celui de Noyon; comme ont dit les Célestins de Mante, Diocèse de Chartres, quoique bâtis dans celui de Rouen, *Diœcesis Ro-*

thomagensis prope Meduntam. L'Auteur ajoûte qu'Hennuyer étoit Dominicain, & il le dit par deux fois avec des expressions, & des circonstances qu'il est bon de rapporter ici. Le témoignage d'un Docteur de Paris, Chanoine, Prêtre Séculier, à peu près contemporain & compatriote, instruit directement & par lui-même du sentiment commun de son tems, sur ce qu'il a écrit du Prélat dont nous parlons, ne doit pas être suspect; & le paralelle qu'il fait de lui avec le P. Guiencourt, dont ce qu'il en dit est constant, ne peut être que juste : il parle des années 1545 & 1646.

„Per hos annos, *dit-il*, L. II. „P. 347, 348. in Aulâ Claruere „viri pietate Doctrinâque conspi„cui, Joan. Hennuyerius, & Joan. „Guïencurtius, ambo San-Quinti„nienses, ambo institutum secta„ti Sancti Dominici, in Sacra quo„que Theologiæ Facultate Paris. „ambo Doctores, & Henrico II.

„Regi Gall. à Chriſtianis Confeſ-
„ſionibus ; alteri , quod mireris ,
„in officio altero ſuccedente ; nam
„iſtam forte vix & voti , Profeſſio-
„nisque parilitatem , & natalis ſoli
„communionem , in quovisalio ho-
„minum binario reperies.

Tel eſt le témoignage d'Hemeré : on ſera perſuadé de ſa ſolidité , ſi on fait réfléxion que cet Auteur , qui a écrit avant le P. Mallet, nous a donné le premier la Relation très-détaillée de ce qui ſe paſſa à Liſieux à la Saint Barthelemi ; Relation certaine , ſelon vous-même : or une telle piéce, où ſe trouvent toutes les circonſtances du fait , les Ordres du Roi, les inſtances du Gouverneur ou du Commandant , qui les avoit recus , la fermeté de l'Evêque, ſon heureux ſuccès , les propres termes de leurs Diſcours, la converſion des Religionnaires , &c. le contenu , dis je , de cette Relation n'a pu venir que de Liſieux même , & le Prélat y étant mis en même tems au nom-

bre des *Dominicains* par l'Auteur, incapable de l'avoir inventé, on doit conclurre qu'il en avoit été solidement informé par le même canal de Lisieux, comme il l'étoit par lui-même à S. Quentin, de tout le reste qui regardoit notre Hennuyer, ce que confirment encore les paroles par lesquelles il finit. *Eo nomine*, dit-il, *plures San-Quintiniani inter laudatissimos cives, pietate & opibus commendati diu extiterunt.*

Je suis, Monsieur, &c.

A Paris, le 15 Juin 1743.

ARTICLE X.

SUITE DE L'ANALYSE du Syſtême de Nevvton, comparé, &c.

Septiéme Analyſe de ce Syſtême.

D*Iſcuſſion abregée de quelques principes de Phyſique Générale de Nevvton.* Les ſçavantes diſcuſſions de l'Ouvrage annoncé, n'ont guéres roulé juſqu'ici que ſur le ſyſtême Aſtronomique du célébre Anglois : & l'Auteur s'eſt attaché ſur-tout à détruire tous ces principes, tirés d'une Géométrie très-profonde, ſi l'on veut, mais qui ne ſervant d'appui qu'à un ſyſtême d'*abſtractions*, de *qualités*, & de *vertus*, ne peuvent donner du corps à un édifice trop idéal, trop abſtrait, trop peu Phyſique.

Il s'agit donc déſormais de la

Philoſophie même de Newton, & de ce petit nombre de principes Phyſiques qui lui ſont propres, & qui réſultent, ou ſemblent réſulter immédiatement de ces principes Mathématiques une fois poſés. Tout ce qu'en dit l'Auteur ſe réduit à une Analyſe abregée du deuxiéme Livre des Principes, dont il a réfuté, comme on a vu, la Section qui attaque directement les *Tourbillons corporels.* En général Newton n'a uniquement en vue, dans le Livre en queſtion, que l'anéantiſſement du plein & la ſubſtitution de ſes vuides céleſtes. C'eſt-là que tend naturellement toute ſa théorie, ſur la *réſiſtanee des milieux* dans leſquels les corps exécutent leurs mouvements; & comme cette théorie renferme à peu près tout ce que le ſyſtême Newtonien a de phyſique, c'eſt à elle auſſi que s'attache le P. Caſtel dans cette partie qu'on doit regarder, comme une défenſe indirecte du plein & des tourbillons attaqués indirecte-

ment, ſinon ouvertement dans tout le cours du deuxiéme Livre des Principes.

Pour en donner une idée plus préciſe : les quatre premiéres Sections de ce Livre ſont toutes Phyſico-Mathématiques, quoique pleine de morceaux de pure Géométrie, & même de la plus élevée. Tel eſt en particulier le principe du calcul directe & réciproque *des fluxions*, plus connu ſous le nom de calculs *differentiel*, & *intégral*. Cette découverte eſt le chef-d'œuvre de la Géométrie moderne. Meſſieurs Leitbnitz & Newton en partagent entr'eux preſque toute la gloire. Dans la deuxiéme Section, ſe trouve la détermination *de la courbe du jet*, qui tiendroit de la parabole, ou plutôt de l'hyperbole, ſi le P. Caſtel ne nous avoit démontré la fauſſeté de cette prétention, à laquelle il faut ſubſtituer déſormais la ſpirale qui dirige mieux la chûte des corps, & les conduit naturellement au centre de la Ter-

re. Les ſuivantes & la cinquiéme entr'autres, traite de la denſité & de la compreſſion des fluides. La ſixiéme traite des Pendules, & c'eſt là qu'on commence proprement à découvrir la vraie Phyſique de Newton. Cet Auteur, ſans avoir égard à la forme & à la texture des corps, laquelle ſûrement doit concourir plus que tout le reſte au jeu Méchanique de l'Univers, y confond abſolument le poids ſenſible avec la quantité de matiére, ſoit ſenſible, ſoit inſenſible renfermée ſous le volume des corps oſcillants; deſorte par ex. qu'un pied cube d'air, ſi tout étoit plein, péſeroit autant qu'un pied cube d'or. Il veut auſſi que la ténacité, ou adhérence des parties puiſſe être négligée, quand il s'agit d'évaluer la réſiſtance & les obſtacles que les corps trouvent à ſe mouvoir dans un fluide. Car voici comment il s'exprime à la ſixiéme Section, intitulée *du mouvement des fluides, & de la reſiſtance des projectiles.* « Quoi-

» que l'air, l'eau, l'argent vif & les
» fluides semblables fussent par la
» division de leurs parties à l'infini,
» rendus subtils & infiniment flui-
» des; malgré cela, ils n'en résiste-
» roient pas moins à des Globes,
» qu'on jetteroit au milieu d'eux. »
La raison qu'il en rend est que,
« la résistance vient de l'inertie de
» la matiére, & que cette inertie
» de la matiére est essentielle aux
» corps, & toujours proportionnel-
» le à la quantité de matiére. » Ce
sont là quelques-uns des principes
de Newton, que notre Auteur regarde comme tout-à-fait défectuex
en bonne Physique, & par où il
commence à entrer en discussion
avec lui, se réservant après ceci à
parler de la lumiére & des couleurs.

62e. Probl. *D'où peu venir en général la resistance d'un milieu?* Le
P. Castel réduit à quatre opérations les Phénoménes d'un corps
qui se meut de quelques façon
qu'il le fasse. 1°. A comprimer le
fluide, c'est toujours par là que

commence l'action d'un corps en mouvement. Sur quoi il remarque que Newton ne fait pas l'attention qu'il devroit à ce premier effet du corps déplacé. 2°. A séparer, à diviser les parties du milieu; Phénoméne que Newton traite encore de bagatelle, lors même que les parties du fluide déja fort rapprochées les unes des autres, tiennent entres elles par leur viscosité, ou par leur ténacité. Car le fluide le plus rare seroit très difficile à percer, si les parties en étoient bien entrelacées, & en quelque façon accrochées; & au contraire, un fluide, quoique plus dense se laisseroit pénétrer sans doute avec beaucoup plus de facilité, si ses parties étoient plus divisées & moins adhérentes par conséquent. Tout cela est fondé sur ce que le plus ou moins de fluidité consiste en général dans le plus ou moins de division actuelle des Parties. Ce principe particulier à notre Auteur nous paroît, tout simple qu'il est dans

l'énoncé, d'une fécondité admirable pour expliquer une infinité de Phénoménes. 3°. Il faut mouvoir & communiquer du mouvement aux parties qui doivent être comprimées & divisées. Car les parties d'un milieu en repos résistent à leur déplacement; leurs résistances sont tout au moins en raison directe du mouvement qu'il faut leur communiquer. 4°. Pour diviser, pour comprimer & mouvoir les parties, il faut les soulever, ce qui fait une nouvelle résistance de la part de leur pésanteur, qui sera d'autant plus grande, qu'il y aura plus de parties. Voila donc quatre opérations qui augmentent la résistance du milieu. Or, Newton ne s'attache qu'à la derniére, qu'il réduit au calcul & aux loix de la Géométrie. Il ne connoît de vraie résistance, que celle qui vient de la densité, ou du poids respectif des milieux & des corps qui y sont mus; eut-il calculé juste, il est toujours vrai de dire, qu'il n'a pas calculé tout

ce qu'il y avoit à calculer pour un Géométre, & sur-tout pour un Physicien qui doit avoir égard à toutes les circonstances du Phénoméne qu'il explique.

63e. Probl. *Si la Sphere de Reflux, & la quantité de mouvement influent dans les résistances?* L'Auteur traite cette question d'une maniére tout-à-fait neuve. Il regarde la Sphere de reflux, comme la mesure exacte des résistances d'un fluide. Deux causes, selon lui, doivent produire de la diversité dans la Sphere de reflux. 1°. Le plus ou moins de fluidité. 2°. Le plus ou moins de vîtesse du mobile. La vérité de la premiére assertion est fondée sur ce que plus un milieu est composé de corps solides, ou de corpuscules grossiers & difficilement divisibles, plus il doit réfluer par grandes masses; cela est sensible par l'exemple d'une barque qui fendroit une eau couverte de glaçons. La viscosité des parties doit aussi produire à proportion le même effet. Trop de

molesse & de compressibilité peut aussi occasionner une plus grande Sphére de mouvement & de résistance ; on sent assez la vérité de tout ceci dans les divers cas qu'on peut aisément imaginer. Voici quelque chose de plus singulier en ce genre, dit l'Auteur. Le plus ou moins de force & de vitesse du mobile, occasionne une diversité de Sphéres de reflux autour de lui, & cela dans le même milieu; en effet, un corps mû avec une extrême vitesse; ou avec une extrême lenteur, n'a presque point de Sphére de reflux. Le mouvement modéré, le mouvement qui n'est ni trop lent, ni trop rapide est à peu près celui qui ébranle sur sa route un plus grand nombre de parties collatérales. La difficulté seroit de déterminer les dégrés divers, les progrès, les diminutions des différentes Sphéres de reflux, dans les mouvemens accélérés, ou retardés, on uniformes. Et ce seroit un Problême, dit l'Auteur, digne pour

 cette

cette fois de M. Newton, qui, pour le dire en passant, étoit bien éloigné d'y penser; mais problême trop supérieur à l'Analyse physique, pour que personne ose en tenter la résolution. Car il faudroit pour cela pouvoir déterminer le nombre des molécules qui composent un fluide, il faudroit pouvoir assigner leur figure, leur forme, leur position respective, &c. Il faudroit pouvoir fixer les bornes sensibles & insensibles de la Sphére de reflux. Or, qui oseroit tenter, par ex. d'assigner jusqu'à quel point s'étendent les vibrations de l'air agité par un corps sonore? Revenons: Newton qui n'a calculé que le poids confondu avec la densité, sans faire attention. 1°. A la compression. 2°. A la division. 3°. Au mouvement à communiquer. 4°. Enfin à la Sphére de reflux, n'a donc fait qu'effleurer la difficulté dans l'évaluation des résistances des milieux.

65e. Probl. *Si un milieu infini-*

ment fluide est résistant ? C'est de la solution de cette question que dépend la vérité ou la fausseté du systême Newtonien. Car il faut recourir à l'attraction nécessairement, s'il y a du vuide ; & il faut admettre du vuide, si un milieu quelconque, dès qu'il est plein de matiére, oppose une résistance infinie au mouvement. Or il suffit, selon Newton, d'admettre le plein pour qu'un pied cube d'air résiste autant qu'un pied cube d'or, parce que le pied cube d'air étant plein de matiére, comme ce pied cube d'or, il y auroit autant de pesanteur spécifique & de résistance dans l'un que dans l'autre ; la résistance, selon Newton, étant fondée sur le poids, & le poids sur la densité ou quantité de matiére ; le plein une fois admis, il y aura autant de poids qu'il peut y en avoir, & la résistance sera parfaite, infinie, absolue. Tout se réduit à sçavoir si un fluide parfait résiste au mouvement. Car s'il n'oppose aucune ré-

ſiſtance à la ſéparation de ſes parties diviſibles & diviſées à l'infini, le mouvement ſera poſſible par tout où ce fluide ſe trouvera mêlée avec les molécules des fluides groſſiers, de l'Air, de l'Eau, du Mercure, &c. Mais par où pourroit-il réſiſter ce fluide parfait, demande l'Auteur ? Par la compreſſion ? Un fluide parfait ne peut être comprimé, il eſt plein de lui même, toutes ſes parties ſont contigues dans tous leurs points. Par la diviſion ? Elle eſt toutes faite ; toutes ſes parties diviſées peuvent gliſſer les unes ſur les autres avec une facilité admirable ? Elles n'ont, ni texture, ni forme, ni figure qui puiſſe les arrêter, ou les accrocher, comme les molécules d'Eau, de Mercure, &c. Par le mouvement à communiquer ? Un fluide parfait eſt eſſentiellement mobile. Il ne demande qu'à aller, ou plutôt il va ſans qu'on le lui diſe. Déterminez ſa route d'un côté ou d'un autre, peu lui importe, il en fera en-

core plus que vous ne lui direz. Par ſon inertie ? Mais il n'y a pas ombre d'inertie dans un fluide parfait. Par la Sphére de reflux ? Elle eſt nulle, par la même raiſon, qu'elle ſeroit infinie, ſi le milieu étoit infiniment peu fluide. Il n'y a donc que la peſanteur qui pourroit le rendre réſiſtant ? Oüi, ſi les corps étoient peſants par cela ſeul qu'ils ſont matiére ? Comme il plaît à Newton de le ſuppoſer. Mais la fauſſeté eſt palpable. Tous les corps ſont autant matiére les uns que les autres; peſent-ils tous également ? La peſanteur, en un mot, n'eſt qu'une impulſion, des corps groſſiers par des corps plus ſubtils, vers le centre. Newton n'a jamais oſé dire le contraire. Il faut en paſſer par là, ou renoncer de bonne grace à la cauſe de la peſanteur, & à toute la Phyſique.

Cette Analyſe eſt terminée par un ſoixante-ſixiéme problême, que nous regardons comme une queſtion fondamentale dans ce qu'on

appelle Physique particuliere. C'est de sçavoir, *si le monde est un fluide parfait, ou un mélange égal de fluides & de solides parfaits?* On convient aisément que si toute la matiére étoit solide, il n'y auroit plus de mouvement dans le monde. Mais il semble qu'on doit convenir de même, que si tout étoit fluide, il n'y auroit plus de repos. Malebranche ne demande pourtant que de la matiére & du mouvement pour faire un monde. Comme si avec du mouvement pur il pouvoit produire du repos; car il faut du repos, un repos respectif des parties intérieures d'un corps, pour que ce corps soit solide, pour qu'il ait de la consistance & une figure déterminée. Plus il y a de repos dans un corps, dit l'Auteur, plus il y a de densité, d'union, de solidité, & plus ce corps a de force, soit pour se reposer, soit pour continuer son mouvement. Il faut dans la nature une force d'action & de réaction; celle-là ne peut ré-

ſider que dans le fluide eſſentiellement mobile, puiſque l'action ne convient pas au repos, & que le mouvement ſeul eſt actif; celle-ci ne doit être admiſe que dans les corpuſcules groſſiers, qui, parce qu'ils arrêtent ou interceptent le mouvement, doivent occaſionner de la réaction, & de la répulſion, tant de leur part, que de la part du fluide, qu'ils déterminent autrement en lui faiſant obſtacle; il faut donc du mouvement & du repos pour agir & réagir, & par conſéquent un mélange intime de ſolidité parfaite, & de parfaite fluidité dans l'Univers.

Huitiéme Analyſe du Syſtême de Newton ſur la lumiére, comparé, &c.

La premiére partie de cette Analyſe eſt une réfutation des objections de Newton, contre le ſyſtême commun d'une lumiére par preſſion, ou par impulſion. La deuxié-

me est une discussion du propre systême de Newton sur la lumiére par des écoulements de la substance même du corps lumineux, ou par ce qu'on appelle des émissions.

67e. Probl. *Discussion de la quarante-deuxiéme pr. du deuxiéme Livre des principes, Section huitiéme, sur la propagation du mouvement dans les fluides.* Ce qui est dans cette Section, se rapporte sur-tout à la lumiére & au son. Newton y compare ces deux Phénoménes, & n'y trouve que de la diversité. Rien de plus analogue cependant que la lumiére & le son dans la Nature. Selon Newton & tout le monde, le son se propage par l'action, & la pression de l'air agité par le corps sonore. Il n'en est pas de même, selon lui de la lumiere; & voici son raisonnement. Le son se propage en rond & par des cercles qui s'aggrandissent de plus en plus, comme ceux qu'on remarque dans une eau, oû une pierre est tombée. Qu'on vienne à rompre la circon-

férence de ces cercles par l'interposition de quelque obstacle, de quelque corps, ces cercles ne laissent pas de se propager, *à tergo corporis*, comme on dit, par des ondulations semblables à celles qui ont été interceptées. Au lieu que la lumiére, dit Newton, se propage circulairement, si l'on veut, mais par des rayons roides & étendus en ligne droite; de sorte que l'œil placé derriére un corps opaque, ne verroit point du tout *le Lucide*, quoique dans la même position il put entendre un corps sonore. A ce raisonnement, l'Auteur oppose bien des raisons capables d'en faire sentir le foible. 1°. La rapidité de la lumiére, incomparablement plus prompte que le son semble devoir répondre suffisamment à l'objection. Car plus le mouvement est rapide, moins il peut se détourner de sa direction, & moins il produira d'ondulations collatéralles; la difficulté se réduiroit donc toute entiére à n'établir que du plus &

du moins dans la propagation de la lumiére & du son ; ce qui est confirmé par plusieurs expériences rapportées par notre Auteur. 2°. Est-il donc si vrai que la lumiére ne se propage qu'en ligne droite ? L'Aurore & le Crépuscule : n'est-ce là qu'une lumiére directe ? Une chambre n'est-elle pas éclairée toute entiére par une simple petite ouverture ? La lumiére n'a-t elle pas comme le son une *réfraction*, une *réflection ?* Pourquoi donc ne se répandroit-elle pas comme lui à proportion sur les côtés ? 3°. Après cela, dit le P. Castel, c'est une distinction fort mal imaginée de dire que le son se répand par cercles concentriques, & la lumiére par rayons seulement ; où il y a des cercles, il y a des rayons ; & où il y a des rayons, il y a des cercles. Oublie-t-on, continue t-il, que les rayons de la lumiére vont en s'élargissant en cônes, & que les cônes étant exactement contigus sur les côtez, & remplissant toute la

Sphére autour du corps lumineux, ils forment des cercles, ou des ſurfaces circulaires comme le ſon ?

68e. Probl. *Diſcuſſion de la 41e. pr. du 2e. Liv. ſur la propagation de la lumiere par globules.* Le Syſtême général de Deſcartes ſur la lumiére par l'impreſſion d'une matiére globuleuſe, eſt une des plus belles hypothèſes qu'on ait jamais imaginé. Il a des défauts cependant, & des vices de détail qu'on ne peut admettre raiſonnablement. Tels ſont en particulier, ſelon l'Auteur, ce *tournoyement de globules*, pour expliquer les couleurs; la propagation inſtantannée de la lumiére; ce *niſus*, ou *effort pur* au mouvement, qui pouſſe les globules : n'y ayant point d'effort méchanique, dit le P. Caſtel, ſans mouvement local. De plus, les globules Cartéſiens ſont trop flottants, trop mal unis, trop capables de ſe briſer, pour que la lumiére dans ce ſyſtême, puiſſe enfanter tous les Phénomenes que nous voyons. En effet,

pour peu que la ligne des globules ſoit rompue, il y aura de l'interruption dans le rayon qui nous porte l'impreſſion de l'objet éclairé. Si les globules ſont flottants, l'objet paroîtra flotter çà & là, il paroîtra multiplié, confus, &c. Si les globules ne ſont pas contigus, combien de tems ne faudra-t-il pas à la lumiére pour arriver juſqu'à nous? & ſi les interruptions ſont irrègulières, quelle diverſité, quelles différences de tems & de durée dans ſa propagation par rapport au même objet vû de la même diſtance, mais placé, tantôt à l'extrêmité d'un rayon qui aura plus de globules, tantôt à l'extrêmité d'un autre qui en aura moins? Newton a très bien relevé tous les défauts du ſyſtême Cartéſien. Le P. Caſtel en convient aſſez: mais il lui fait un crime d'avoir rejetté indifféremment ce qui s'y trouve de bon & de defectueux, & de n'avoir pas même tenté de le perfectionner en rien; c'eſt donc pour

ſuppléer au défaut, tant de Deſcartes que de Newton, que l'Auteur remet ici ſous les yeux, ſon ſyſtême des globules perfectionné, dont il a depuis long-tems fait part au Public, ſoit dans le *Trévoux*, ſoit dans ſon *Optique des Couleurs.* Comme ce ſyſtême nous paroît expliquer parfaitement la *réfraction*, & la *réflexion* de la lumiére, & qu'il n'a point les inconvénients de celui de Deſcartes; nous ne pouvons trop inviter les vrais Amateurs de la Phyſique à y faire toute l'attention qu'il nous a paru mériter.

69e. Probl. *Si la lumiere ſe fait par des émiſſions ou écoulements des corps lumineux?* Les anciens, pour expliquer comment le Soleil portoit ſi loin ſa chaleur, le compoſoient d'une matiére groſſiére, d'Or fondu, de Cuivre, de Métaux: parce qu'ils ne connoiſſoient en fait de feu, dit l'Auteur, rien de plus fort qu'un feu métallique. On ſçait que Thales regardoit les Aſtres comme autant de corps qui avoient pris

feu ; que Xénophanes en faiſoit autant de nuées enflammées ; qu'Anaxagore, formoit le corps du Soleil d'une maſſe de Fer ardente, poreuſe, & lançant de toute part autant de flammes ; Démocrite, Métrodore, Diogènes, Apolloniate, Epicure, en faiſoient une eſpéce d'Etna, ou de Véſuve percé d'une infinité de ſoupiraux par où s'exhaloient les flammes renfermées dans ſon corps caverneux. De ſorte que tous s'accordoient aſſez, au moins en ce qu'il donnoient au Soleil une maſſe lourde, épaiſſe, ſolide, & à l'épreuve. Au lieu que Deſcartes en le compoſant d'une matiére ſubtile & impalpable affecte ce ſemble d'en faire un feu volage, ſans ſubſtance, ſans force, ſans vivacité. Notre Auteur regarde cette idée comme tout à fait frivole, & il lui préfére ſans difficulté celle des Anciens. Mais l'idée des émiſſions Solaires admiſe par Newton, lui paroît encore plus inſoûtenable. Il l'attaque & la renverſe abſolument

par un grand nombre d'objections que nous ne rapporterons pas. La premiére qui se présente est celle-ci : Comment le Soleil n'est-il pas épuisé, n'est il pas même sensiblement diminué depuis six mille ans, par les torrens continuels de particules qui en sortent ? Quelle doit être l'énorme quantité de la matiére qui le compose, pour fournir à de si grands frais ? Et quelle doit être la ténuité, la finesse, la subtilitê de toutes ces parties lancées avec tant de promptitude, & si prodigieusement loin ? Mais si ces parties sont si subtiles & si déliées, comment peuvent-elles nous échauffer avec tant de force, dispersées comme elles le sont dans le vuide immense, & l'étonnante étendue de la Sphere des Cieux, comment peuvent-elles fondre & vitrifier presqu'en un instant nos Métaux les plus durs & les plus denses, nos Marbres les plus compactes ? Les Newtoniens cependant ont cru trouver une preuve des

émiſſions Solaires dans la calcination de certains Métaux, qui péſent plus après la calcination qu'auparavant ; les émiſſions, diſent-ils, tiennent la place des fumées qu'on en a vues s'exhaler pendant l'opération, & ſont la cauſe de cet excès de peſanteur qu'on y remarque. Mais ſi on calcule l'augmentation du poids de ces Métaux, faite en une minute ou deux, par le petit nombre des rayons qui peuvent les avoir pénétré ; on trouvera, dit le P. Caſtel, que toute la Sphere d'émiſſions parreilles, feroit peut être dans ce tems d'une ou deux minutes, un poids égal à celui que Newton lui-même attribue au Soleil. Ce ſyſtême eſt ſujet à un grand nombre d'autres d'ifficultés & de contradictions, que l'on trouvera détaillées & diſcutées dans les trois derniers Articles de l'Analyſe en queſtion.

Neuviéme & derniere Analyse du Syſtême de Newton, ſur les Couleurs, comparé, &c.

Il y a deux choſes ici à diſcuter, dit l'Auteur, les Expériences & le Syſtême de M. Newton ſur les couleurs. Si les Expériences ſont fauſſes, le ſyſtême eſt ſûrement faux; ſi les Expériences ſont vraies, le Syſtême n'eſt pas pour cela démontré vrai. Le P. Caſtel commence par le Syſtême, & propoſe cette queſtion générale. Les Expériences de Newton étant ſuppoſées, doit-on admettre ſes concluſions, & ſon Syſtême eſt-il recevable en ſaine Phyſique? Avant tout il prévient une objection, qui n'eſt, à bien dire, qu'une opinion de ſecte. Newton n'a point de Syſtême, diſent les Newtoniens : ce n'eſt point un Philoſophe à hypothéſes; c'eſt-à-dire, reprend le P. Caſtel, que ces Meſſieurs veulent que nous pre-

nions pour des faits & des expériences, tout ce qu'il a plû à leur Maître de nous dicter sur les couleurs, & sur toute la Physique en général. La vérité est qu'ils prétendent par là déprimer la maniére de Descartes, qui est de proposer simplement une opinion comme *Systême*, ou *Hypothèse*; ce qui n'a rien que *de modeste & de Philosophique*, & relever celle de Newton, qui est de donner tout *pour des faits ou pour des démonstrations*; ce qui a quelque chose *de trop impérieux*, *de trop fier*, & même *de très-dangereux en fait de Sciences*. Car c'est annoncer l'erreur, si elle a lieu, de ce ton d'assûrance, qui ne convient qu'à la vérité. L'Auteur ne fait pas un crime à Newton d'avoir enfanté un systême sur les couleurs: il en parle en général, comme d'une liaison de pensées, de raisonnements, d'expériences, toutes bien liées, bien assorties & bien relatives à un même but; d'ailleurs il y reconnoît des hypothèses

en grand nombre, qui ne ſont qu'hypothèſes, & rien de plus. Par ex. 1°. Que les ſept couleurs du Priſme ſoient primitives, & ne puiſſent être décompoſées. 2°. Que l'inégale réfrangibilité ſoit une propriété de tel ou tel rayon, qui ſouffrent telle ou telle réfraction. 3°. Que le *Blanc* contienne toutes les couleurs, par la raiſon que toutes les couleurs réunies forment du blanc. 4°. Qu'il y ait dans la lumiére *des accès de facile & de difficile Tranſmiſſion.* 5°. Que les rayons ſoient *colorifiques.* 6°. Que la colorabilité des rayons vienne de l'inégale groſſeur de leurs parties. 7°. Que le priſme ſoit l'interprête infaillible de la Nature en fait de couleurs, & une infinité d'autres ſuppoſitions pareilles que Newton ne s'eſt jamais aviſé de croire problématiques. L'Auteur ne fait grace à aucune, mais il s'attache ſur tout à la derniére; il ne croit pas que le Priſme ſoit propre à nous donner les vraies couleurs primitives. New-

ton le ſuppoſe purement & ſimplement, ſans jamais l'ériger en aſſertion. Ce que lui oppoſe l'Auteur nous a paru ſans comparaiſon bien plus conforme à la vérité. En effet, la figure ſeule du Priſme, bizarre & anguleuſe, ne peut guéres le rendre propre qu'à multiplier les couleurs, en modifiant les rayons viſuels, de même que la bizarerie du verre à facettes ne ſert qu'à multiplier les objets; ſa ſurface anguleuſe & inclinée devant néceſſairement détacher les rayons, rompre leur direction parallele, & les détourner vers l'œil. Prétendre que celui-là plutôt que celui-ci, puiſſe nous donner le vrai de la Nature, c'eſt évidemment vouloir ſe tromper. La Nature, dira-t-on, ſe peint dans le Priſme? La Nature ſe peint par tout. Elle ſe peint dans le Priſme : elle ſe peint dans le verre à facette : elle ſe peint dans les liqueurs & dans leur mélange : elle ſe peint dans un nuage qui annonce la fin d'une belle Aurore : elle

se peint dans une flamme diversement colorée de bleu, de rouge, de violet : elle se peint sur les ailes du Papillon, sur les plumes des Oiseaux, sur la nacre d'une Perle, sur le calice des Fleurs, sur une Rose, sur le Tricolor, qui porte à peu près les trois couleurs primitives, bleu, jaune, & rouge. Plus elle est libérale & brillante dans les sept couleurs que le prisme fait éclore, & qu'elle étale même avec magnificence dans l'Arc-en-Ciel, plus un esprit philosophique, dit le P. Castel, doit se défier de ce qui impose avec tant d'éclat à ses yeux. Les couleurs du Prisme ne sont que des couleurs phantastiques & spéculatives : Comment en ne mesurant que des angles & des lignes, Newton s'est-il flatté de parvenir à la connoissance intime des couleurs ? Les plus grands Peintres n'ont puisée la science du coloris, ni dans le Prisme, ni dans l'Iris, ni dans une bulle d'Eau. C'est en maniant & remaniant sans cesse

les couleurs grossiéres de la peinture préférables en ce point à toutes les autres, parce qu'elles sont en effet traitables, & qu'on en fait tout ce qu'on veut.

Cependant comme toute la difficulté se réduit à fixer les couleurs primitives. que l'Auteur réduit à trois ; bleu, jaune, & rouge, & non à sept, comme le prétend Newton, nous dirons en peu de mots; sur quoi il fonde ce Systême qui lui est propre.

1°. Il est certain, que toutes les couleurs dérivent des trois assignées, par simple voye de mélange.

2°. Il n'est pas moins certain, que ces trois ne dérivent d'aucune autre couleur par la même voye, ou par toute autre. Les preuves en sont tirées immédiatement des Expériences suivantes. 1°. Le mélange du bleu & du jaune donne les trois espéces de verds. Le *verd céladon*, le *ver d'olive*, & le *verd* tout court. 2°. Le mélange du jaune & du rouge, donne *les oran-*

gés, les aurores, les couleurs d'or. 3°. Le mélange du rouge & du bleu, donne tous les violets : *le violet rouge, le violet bleu*, &c. Ce qui fait douze couleurs, après lesquelles il n'est pas possible d'en trouver de nouvelles qui différent de celles ci par un dégré sensible de coloris. D'ailleurs nulle couleur non bleue ne donne du bleu, par son mélange avec une autre ; nulle qui ne soit rouge, ne donne du rouge; nulle qui ne soit jaune, ne donne du jaune. Il n'y a que le vrai bleu, le vrai jaune, le vrai rouge, qui puissent en former de différentes d'elles mêmes. Il est vrai que chaque couleur, altérée par un mélange de noir ou de blanc, donnera quelque chose de différent, mais ce sera toujours la même couleur plus claire ou plus obscure. Car il faut bien distinguer le coloris du clair-obscure. Celui-ci n'est qu'un mélange de noir & de blanc, de ténébres & de lumiére; ce n'est en un mot que *le mode* du coloris.

Février 1744.

Toute cette théorie dans laquelle nous n'entrons pas plus avant est des plus curieuses.

Pour revenir aux couleurs prismatiques, il est bon de remarquer, que, puisque le verd & le violet sont des couleuts composées dans la peinture & la teinture, elles le doivent être aussi dans le prisme, à en juger au moins par Analogie. On doit en dire autant des orangés & de toutes les autres qui tiendroient un peu des trois primitives prises deux à deux. Mais l'impossibilité où se trouva Newton de les décomposer en effet, lui fit admettre des rayons primitivement colorés, rayons rubrifiques, rayons jaunifiques, &c. Rayons hétérogènes entr'eux. Ce qui n'explique rien, & ce que l'Auteur a tout-à-fait raison de traiter de jargon philosophique, Newton ne se servant de ces termes que pour tenir lieu de l'expliquation qu'il avoue ne pouvoir donner, & du reste prétendant que personne ne peut la don-

ner, non plus que lui ; car ſon aveu n'eſt pas un aveu ſimplement modeſte, dit le P. Caſtel ; cependant pour éloigner l'idée de qualité occulte que préſentent trop naturellement tous ces termes de *Réfrangibilité*, de *Colorabilité*, &c. Newton ſemble établir l'inégale groſſeur ou denſité des rayons, comme la cauſe de l'hétérogénéité qui rend l'un primitivement bleu, l'autre primitivement verd, celui-ci primitivement violet, &c. Selon lui, par ex. les rayons rouges ſeroient compoſés de particules plus groſſieres & plus maſſives, ce qui les rendroit plus roides, moins pliants, & moins réfrangibles, & ainſi des autres. Or pour réaliſer cette hypothèſe, il faudroit :

1°. Que les émiſſions ſolaires fuſſent diverſifiées préciſément de ſept façons différentes, qui répondiſſent aux ſept couleurs priſmatiques.

2°. Qu'elles ſortiſſent du Soleil ſans être tumultueuſement agitées,

ſans être mêlées & confondues enſemble, pour que chaque eſpéce d'une certaine groſſeur formât des rayons hétérogênes à tout autre.

3°. Il faudroit encore que la ſurface du corps ſolaire fut une eſpéce de Crible & de Tamis, dont les différentes iſſues, ne laiſſeroient paſſer les Atomes de lumiére, que ſous une grandeur déterminée.

4°. Cela même ne ſuffiroit pas, & il y auroit encore de la confuſion dans les molécules émiſſaires, parce que celles qui ſeroient plus petites paſſeroient indifféremment, & par les iſſues qui leur ſeroient deſtinées, & par celles qui donnent paſſage aux plus groſſes. A moins d'imaginer pour les plus petites une forme particuliére, allongée d'une certaine façon, ou contournée avec art, ce qui les empêcheroit de s'échapper pêle-mêle avec les molécules rouges & jaunes.

5°. Avec tout cela même, comment ſe peut-il faire que chaque rayon particulier ſoit compoſé d'une

même eſpéce de molécules ? Dira-t-on que les molécules rubrifiques par ex. attirent les rubrifiques ? Encore faudroit-il qu'elles les attiraſſent à leur ſuite, & non à côté, & qu'elles euſſent *un côté de facile & un de difficile attraction*, ou bien un côté pour attirer le rubrifique, & un pour le jaunifique, &c. On peut juger par ce petit échantillon, de combien d'hypothèſes eſt chargé le ſyſtême Newtonien, de la multiplicité des contradictions qui en doivent ſuivre, & de la déférence trop crédule (qu'il nous ſoit permis de le dire) de tous ceux qui veulent bien s'en contenter, ou s'en forger une idée magnifique.

L'Auteur après avoir détruit l'hypothèſe de l'hétérogénéité des rayons, & des ſept couleurs prétendues primitives vient à l'examen de la réfrangibilité, qu'il regarde comme le nœud de tout le ſyſtême Newtonien. Newton conclut l'inégale réfrangibilité des rayons, de ce que dans le priſme ils ſe ré-

fractent inégalement. Mais c'eſt confondre le fait avec le droit, & le Phénoméne avec le Syſtême, que d'admettre une telle concluſion, Des rayons paralléles qui tombent obliquement & ſous une même incidence ſur une face du priſme, ſe rompent aux paſſage & à la ſortie du priſme : les angles d'*émermerſion* ſont inégaux. Voilà le fait : & Newton conclut que les rayons ſont par eux-mêmes inégalement pliables ou réfrangibles. Cela s'explique tout autrement. Un rayon Solaire, quelque petit qu'on le prenne, dit le P. Caſtel, eſt *un faiſceau de rayons.* Newton convient de ce point : c'eſt un faiſceau de rayons très-ſerrés les uns à côté des autres, ajoute l'Auteur, rien n'eſt plus ſerré ni plus denſe que la lumiére : tout en eſt plein. Qu'on prenne un faiſceau de 20 ou 30 petites baguettes pliantes, & qu'on eſſaye de les plier dans les mains : toutes ces baguettes ſe plieront inégalement, & à peu près de la fa-

çon dont Newton conçoit la réfraction des rayons à la sortie du prisme : les baguettes seront moins pliées dans la convéxité du pli : celles de la concavité le seront davantage : ne seroit-ce pas là une plaisante raison de conclurre l'inégale pliabilité des baguettes ? Il faut donc en revenir au systême de Grimaldi, premier Observateur de la réfraction, & l'expliquer comme lui, par *la diffraction*, c'est-à-dire par la séparation ou *fission* des rayons, qui s'écartent les uns des autres à la sortie du prisme, & à mesure qu'ils sont moins soutenus latéralement ; à peu près comme on voit dans un jet d'eau, les filets du liquide, se diviser, se fendre, & former une gerbe plus serrée à la bouche ou orifice du jet que par tout ailleurs.

Après la réfutation de la réfrangibilité, l'Auteur établit deux vérités. La premiére, que les couleurs ne sont qu'une modification de la lumiére. La seconde, que le

blanc n'eſt que la lumiére pure, non colorée.

1°. Deſcartes voulut expliquer cette modification par un *tournoyement de globules*; le P. Caſtel ne trouve rien de vraiſemblable dans cette idée qu'il rejette abſolument. Il lui préfére, ſans difficulté, celle de Malebranche, qui d'après Grimaldi, expliquant les couleurs par des vibrations comme les ſons, a fort bien rectifié Deſcartes, que tous ſes Diciples ont abandonné en ce point. De ſoi la lumiére ne ſe propage que par des vibrations vives & promptes, mais uniformes. Les vibrations des couleurs paroiſſent moins vives & moins uniformes. Il paroît qu'il y a quelque choſe de flottant dans les rayons colorés, comme dans une corde qui rend un ton de muſique, & dans l'air qui nous en tranſmet l'impreſſion. Selon l'Auteur, les vibrations du rayon qui porte le bleu juſqu'à l'œil, ſont aux vibrations de celui qui porte le rouge, comme

les vibrations d'une corde qui ſonne *ut*, à celles d'une corde qui donne le *ſol*. En un mot, l'impreſſion de la lumiére & des couleurs, n'eſt qu'une modification de l'œil, occaſionnée par les vibrations toniques & proportionnelles de la matiére globuleuſe véhicule de la lumiére, de même que l'impreſſion des ſons & des tons, n'eſt qu'une modification de l'organe de l'ouïe, occaſionnée auſſi par les trémouſſements toniques & proportionnels de l'air véhicule naturel du ſon.

2°. Le blanc en général n'eſt qu'une lumiére très vive, comme le noir n'eſt qu'une lumiére très-foible, & le gris une lumiére modérée. Les blancs particuliers & artificiels, tels que ceux que nous voyons tous les jours, ne ſont pas de vrais blancs; ils portent tous une petite teinte de couleur qui ſe fait très-bien ſentir à un œil coloriſte. Si on y prend garde, les blancs de nos plus fines Porcelaines, portent une teinte de bleu,

ou de jaune, ou de, &c. Le blanc d'argent n'eſt point le même que le blanc de l'acier poli, & ainſi des autres. Croit-on même que ce cercle de lumiére ramaſſé ſur le papier, à l'aide d'un verre ardent, ſoit un vrai blanc? Ce ſont des rayons tous colorés, de la couleur même du Soleil d'où ils partent. Parmi les corps lumineux qui nous éclairent, il n'y en a peut-être pas deux dont la blancheur ſoit la même. Parmi les Planétes, la blancheur de *Jupiter* eſt tout autre que celle de *Mars*, & parmi les fixes, celle de la *Lyre* toute autre que celle d'*Arcturus*. Mais il n'eſt pas vrai qu'il faille les ſept couleurs de Newton pour former du blanc. Qu'on prenne des louppes de différentes couleurs, & qu'on en ramaſſe les rayons diverſément colorés aux foyers de chacune; il eſt plus que propable que toutes donneront des blancs plus ou moins vifs, plus ou moins colorés, ſelon qu'on aura ramaſſé plus ou moins

de rayons, & que les louppes seront plus ou moins foncées. Chaque couleur prismatique ramassée de même à l'aide de la louppe ordinaire, fera apparemment le même effet.

Nous nous ferions un plaisir d'entrer avec l'Auteur dans la discussion des Expériences de Newton sur la lumiére, si tout ce qui a précédé ne nous avoit conduit un peu plus loin que nous ne voulions. La théorie toute neuve qu'il y donne du Prisme & de ses Phénoménes, est parfaite en ce genre, & répond absolument aux plus beaux morceaux de la sçavante Analyse du Systême de Newton, comparé avec celui de Descartes.

ARTICLE XI.

RECUEIL DE PIECES en Prose & en Vers, prononcées dans l'Assemblée publique, tenue à Montauban, dans le Palais Episcopal, le 25 Août 1743. A Toulouse, chez Jean-François Foreſt 1743. Avec Approbation & Privilége du Roi.

CE Recueil que l'Académie de Montauban donne au Public, eſt le fruit de ſa renaiſſance Littéraire; il eſt de bon goût, & il ne peut manquer d'être bien reçu des Amateurs de la belle Littérature, il contient différentes Piéces ſur différens ſujets fort bien traités. *Un Panégyrique de S. Louis, un Diſcours ſur l'utilité des Académies;* un autre *ſur l'étude de la Langue Françoiſe; un Eſſay critique ſur l'é*tat préſent de la République des Lettres: *quinze Dialogues des Dieux de la Mer, traduits du Grec de Lu-*

cien, *avec des Remarques* : *trois Odes*, *tirées des Pseaumes*, & diverses Poësies, par des Auteurs qui semblent nés pour former une Société Littéraire, également agréable & utile au Public.

Ce Recueil est décoré d'une Epître en Vers François, de la façon de M. de la Mothe, Académicien, & Doyen de la Cour des Aydes de Montauban, elle est adressée à M. le Comte de S. Florentin, on lui dit poliment, qu'un Ministre zélé pour les beaux Arts, ne doit pas souffrir.

Que dans un lieu soumis à son autorité
Les doctes filles de mémoire
Languissent dans l'obscurité,
Elevez leur un Temple, & soigneux de leur gloire
Daignez y protéger leur Culte, leurs Autels,
C'est-là qu'en invoquant la Muse de L'Histoire
Nous y célébrerons vos Ayeux immortels.
. . . .
Leurs antiques vertus ne sont pas étrangeres

Et pour vous, & pour Maurepas,
Vous les joignez à ces graces legeres
Qu'au bon vieux tems, on n avoit pas.

Le premier Discours est de M. l'Abbé de la Tour, Vicaire Général de l'Evêché de Moutauban, & l'un des Membres de la Société Littéraire; c'est *un Panégyrique de S. Louis*, où les Vertus de ce grand Roi sont noblement développées, Le Texte est tiré de ces paroles du Prophête, *Ego dixi, Dii estis*; *j'ai dit, vous êtes des Dieux* Un Monarque, dit l'Orateur, n'est point une idole élevée sur les Autels pour y recevoir des hommages, encore moins un fleau de Dieu, chargé de frapper des esclaves, ou de punir des criminels; il doit être l'image de Dieu, *Dii estis*. Dieu lui communique son autorité, le Peuple lui confie ses intérêts. Il faut qu'il soit l'homme du Peuple, il faut qu'il soit l'homme de Dieu. Tel fut le caractére de S. Louis; voici le plan de son premier point, &

quelques traits de l'Orateur, qui vous le feront connoître.

Il fut comme Dieu, le Pere des pauvres par la profusion de ses graces, le Protecteur des Peuples par la justice de ses Loix, l'ame de ses Etats par la sagesse de son gouvernement, le modéle de tous ses Sujets par la sainteté de ses exemples. Un Royaume est-il à plaindre, quand il est gouverné pat un Saint? Ecoutons, dit M. l'Abbé de la Tonr, des Eloges non suspects; *écoutons la voix éloquente de tant d'Hôpitaux, bâtis de toutes parts, le nombre infini d'indigens, qui depuis tant de siécles y trouvent des ressources toujours ouvertes; grand & magnifique dans les occasions d'éclat pour soûtenir toute la dignité du Trône, il fut encore plus grand, quand la charité sembloit l'avoir éclipsée, & encore plus magnifique, quand la charité présidoit à ses profusions.* Il compare ici le luxe avec la piété, ils sont également, mais différemment prodigues.

Février 1744.

Le luxe ne répand les trésors que pour satisfaire une folle vanité, dont le Public ne tire aucun avantage, la piété les fait multiplier au centuple, en les répandant sur les malheureux.

Autre genre de charité ordinaire au Dieu du Ciel, mais bien rare parmi les Dieux de la Terre. *On conspire contre la vie du Roi, il découvre les assassins, il leur pardonne, & il les comble de présens. . . . . . . Les Princes jaloux de sa grandeur & soutenus par les Anglois, lui déclarent la Guerre; trois fois rebelles, trois fois vaincus, trois fois pardonnés.* Cette derniére expression est hardie, mais elle me paroît hazardée.

Il y a quantité de beaux morceaux dans ce Panégyrique, le stile de l'Orateur est véritablement noble & élevé, mais il ne se soutient pas toujours, il est quelquefois trop fastueux, ou trop paré, c'est tantôt un Académicien qui parle, tantôt un Orateur Chrétien.

qui prêche ; l'Académicien par une expreſſion brillante plaît à l'imagination & amuſe l'eſprit ; l'Orateur par des traits bien placés, fait éclater ſa foi, & ſentir ſon zéle d'une maniére bien vive, chez l'un, l'art ſe montre avec trop d'oſtentation ; & chez l'autre, la nature eſt un peu trop fardée.

On trouve enſuite un Diſcours ſur l'*utilité des Académies*, par M. du Brueilh, Tréſorier de France, Membre de la Société. Il montre les avantages de ces établiſſemens Littéraires. 1°. En comparant le ſiécle de Louis le Grand avec celui qui l'a précédé. 2°. En faiſant voir dans le nôtre, les changemens qui ſont arrivés à la Langue Françoiſe, & les progrès qu'on a fait dans les Sciences.

Il y avoit des Sçavans avant qu'il y eut des Académies, mais avant ces Sociétés Littéraires, les Sciences étoient ſauvages, groſſiéres, impolies, orgueilleuſes ; elles deſſéchoient plutôt l'eſprit, qu'el-

les ne le nouriſſoient, on étudioit ſans régle & ſans méthode, & ces études mal digérées étouffoient le génie; un Sçavant étoit un homme miſtérieux, hériſſé de Grec & de Latin; on n'oſoit l'aborder, & il ne ſe communiquoit à perſonne; la Littérature étoit ſans goût & ſans politeſſe, à force de pâlir ſur les Livres, on dévenoit farouche; les Ouvrages n'étoient que des compilations énormes, remplies de fades allusions, de froides équivoques, de pointes, & de jeux de mots, qui ſembloient dire quelque choſe, & qui ne diſoient rien; ce n'étoit que citations étrangéres; Virgile, Cicéron, Sénéque décidoient dans les Chaires Chrétiennes; & dans le Barreau, Ovide & Catulle régloient les droits de la veuve & de l'orphelin, un homme d'un goût exquis étoit un phénoméne dans la République des Lettres; avant le Régne de Louis XIV. la Science, dit notre Auteur, étoit une Science de mémoire, & non

une Science d'esprit; les Arts étoient encore plus en désordre.

Un comique bas & rampant s'étoit emparé de la scene Françoise; le tragique n'étoit pas moins avili, mœurs, caractéres, situations, dénoüemens, tout étoit confondu; on étoit Poëte par caprice, par hazard, par libertinage, ou par nécessité; l'art des bienséances étoit ignoré, on jouoit les Saints sur le Théatre, & les Mystéres de la Religion étoient bizarément assortis avec les fables du Paganisme.

L'Histoire n'étoit pas moins négligée, on ne sçavoit ni lier les événemens, ni peindre les hommes, on s'appesantissoit sur les détails; un point de Chronologie excitoit des disputes indécentes; les Académies, il est vrai, n'ont pas encore tout-à-fait banni ces querelles personnelles, la race des Zoiles & des Aristarques modernes, n'est pas éteinte, mais ce n'est pas parmi les Académiciens qu'on les trouve, & l'Académie les réprouve.

La Philoſophie ancienne régnoit dans les Ecoles, le Ciel, la Terre, le Soleil, les Aſtres, toute la Nature étoit encore plongée dans les ténébres, & tout échappoit à la recherche de la vérité.

La Langue Françoiſe ne ſe reſſentoit que trop des foibleſſes de ſon enfance; Amiot avoit eſſayé de lui donner de la douceur, Ronſard avoit voulu l'enrichir, mais il l'avoit appauvrie, Balzac la rendit plus nombreuſe, mais trop bourſoufflée, Malherbe la rétablit & l'épura, mais elle étoit encore bien éloignée de cette élégance & de cette netteté, où nous la voyons aujourd'hui.

L'Auteur paſſe à la ſeconde partie. Il fait d'abord l'éloge dn grand Armand, & celui de l'Académie qu'il fonda; à peine ce célébre Cardinal eut-il formé cette Société Littéraire, qu'un jour lumineux éclaira les Arts & les Sciences; notre Langue s'embellit, on la défit d'une infinité de vieux mots inuti-

les & embarrassans ; on l'enrichit de termes nouveaux, que l'usage consacra ; elle emprunta des Langues étrangéres, ce qu'elles ont de beau, sans en prendre les défauts, les graces de celle des Italiens, sans en prendre la molesse ; l'élévation de celle des Espagnols, sans en prendre l'enflûre, & quoiqu'on dise de la légéreté de notre Nation, on fixa tellement l'état de la Langue Françoise, qu'on ne s'apperçoit presque plus de ses changemens. On apprit à bien parler & à bien écrire, on vit paroître ces Ouvrages ingénieux, où la maniére de bien penser est comme réduite en art, où les défauts des meilleurs Auteurs sont relevés, & les pensées de leur esprit justement appréciées.

Le Philosophe égaya la tristesse de ses leçons par des images riantes, & les vérités abstraites sçurent nous plaire & nous instruire. La Poësie changea de ton, & prit une forme plus réguliére, les Corneilles & les Racines firent revivre ce

bel art, & quels modéles de beautés différentes ne nous ont-ils pas laissés à imiter? Melpomene pensa-t-elle jamais avec plus de grandeur & de majesté; s'exprima-t elle jamais avec plus de grace & de noblesse?

L'éloquence Françoise ne s'est pas moins perfectionnée : la Gréce & l'Italie, dit nôtre Auteur, ne rougiroient pas, en voyant nos Orateurs disputer le prix à ceux qu'elles ont si souvent couronnés. Heureuses les Provinces qui ont des établissemens Académiques.

Le Discours de M. du Brüeilh, fait autant d'honneur à son Académie, que les Académies font de bien à la République des Lettres, quoiqu'il ne soit pas ami du Néologisme, *le naturel lui échappe quelquefois*, & son style est plus éblouissant, qu'il n'est éloquent.

Le troisiéme Discours est de M. l'Abbé Bellet, *sur l'étude de la Langue Françoise*. Il lance d'abord les

traits de ſon éloquence ſur ceux qui négligent l'étude de leur Langue ; il eſt des Sçavans, dit-il, qui parlent bien Grec & Latin, & qui parlent mal François, ils ſçavent les Langues Etrangéres, & ne ſçavent pas la leur, il vient leur montrer la néceſſité de la bien ſçavoir ; elle mérite, elle exige toute notre étude, il eſt avantageux de la bien ſçavoir. Il établit ſur des titres bien nobles, l'eſtime que nous lui devons ; elle eſt digne de notre étude par les caractéres qui la diſtinguent, par les reſſources qu'elle fournit, par la gloire qu'elle s'eſt acquiſe.

La parole nous eſt donnée pour rendre hommage à la vérité, pour ſoûtenir les droits de la raiſon. La Langue Françoiſe eſt l'organe de l'une, & l'interpréte de l'autre, elle en réunit tous les traits, elle en imite tous les caractéres, elle eſt la Langue de la droiture & de la bonne foi ; ſi la raiſon elle-mê-

me vouloit parler aux hommes, elle parleroit François pour rendre dignement ses oracles.

Le portrait qu'il fait ici du génie de la Langue Françoise, est parfaitement beau, il peint sa douceur, sa sagesse, sa modestie, sa noblesse, sa clarté, avec des traits tout-à fait ressemblans. Vous en jugerez par ce caractére : *Elle écarte, elle prévient, elle proscrit tout ce qui peut rendre le sens obscur, elle aime mieux multiplier les articles, ou répéter un terme, que de laisser le moindre nuage dans le discours, la plus légére équivoque est pour elle une faute inexcusable; aussi est-elle devenue la Langue de la politique parmi les Nations : depuis près d'un siécle, elle préside aux Conférences, & dresse les Traités de Paix dans l'Europe. Cet honneur lui étoit dû, elle est la plus propre à désarmer la duplicité, à se refuser aux interprétations frauduleuses; source ordinaire des nouvelles prétentions, toujours nuisibles à l'intérêt & au repos des Peuples.*

Février 1744.

Quelles ressources ne fournit-elle pas? Ressources dans tous les genres, ressources dans toutes les matiéres; elle parle quand on veut, le langage de l'esprit ou du cœur, elle est propre pour les raisonnemens les plus subtils de la dialectique, pour le commerce le plus délicat du sçavoir & de l'amitié, pour les narrations les plus élégantes de l'Histoire, pour les traits les plus nobles, pour les mouvemens les plus pathétiques de l'Orateur, & du Panégyriste, elle nous offre dans tous ces genres, des modéles & des maîtres; elle suffit à tout dans la Prose & dans la Poësie, pour les fictions ingénieuses des fables; pour le sel picquant de la Satyre, pour le badinage instructif de la Comédie, pour les douleurs majestueuses du Tragique.

Quelle gloire la Langue Françoise ne s'est-elle pas acquise? On la parle partout, dans toutes les Cours Etrangéres, elle paroît avec dignité, elle est accueillie avec dis-

tinction, elle trouve des Disciples jusque dans les climats les plus reculés; quelle honte pour nous! Si elle devenoit étrangére dans sa Patrie, tous ces traits réunis ne méritent-ils pas bien le tribut d'estime que nous lui devons?

La Langue Françoise exige notre étude, & il est plus difficile qu'on ne pense de la bien sçavoir. On en trouve la preuve dans *ses régles, dans ses délicatesses, & dans le petit nombre de ceux qui parlent, & qui écrivent bien.* L'usage, dit un de nos plus célébres Ecrivains, est le Maître & le Souverain des Langues vivantes, mais il n'est pas aisé de distinguer le bon usage d'avec le mauvais, c'est un capricieux qui ne se prescrit point de marche uniforme, il renverse souvent ses propres loix, il se donne aujourd'hui des bornes, & demain il les franchit. Il faut des régles pour démêler une conduite si capricieuse, & ces régles assujettissent à l'examen & à la discussion, sans elles on ne

réunira jamais le mérite de l'Ecrivain & de l'homme du Monde, ſans la converſation qui polit, il eſt difficile qu'on ſoit naturel, ſans l'étude des régles, il eſt impoſſible qu'on ſoit exact. Et quelle foule de régles notre Langue n'a-t-elle pas? Elle a ſes noms avec ſes genres, ſes verbes avec leurs inflexions & leurs régimes, ſes nombres, ſes prépoſitions, ſes articles, ſes adverbes, ſa quantité, ſa proſodie. Comment ſans étude deviner toutes ces régles, & ne pas commettre une infinité de fautes dans le ſtile & dans la prononciation?

Les délicateſſes de la Langue ſont encore plus difficiles à attraper. Elles ſont la ſource de la nobleſſe & de la beauté du langage. Un Ecrivain peut être correct, qui n'en ſera ni moins ſec, ni moins ennuyeux. Monſieur l'Abbé Bellet fait conſiſter les délicateſſes de la Langue dans le choix des mots, dans l'arrangement des mots, & dans l'agrément des expreſſions figurées;

 chaque

chaque objet a ſon expreſſion particuliére, il n'eſt point de Sinonyme parfait, manqués ce terme unique, vous n'atteignez pas le but, ou vous le paſſez. Or ces notions préciſes, ces propriétés exactes, ces différences preſque imperceptibles, ne ſont-ils pas les fruits du travail & de l'application?

L'arrangement des mots n'eſt pas moins difficile; placés, aſſortis avec goût, ils prennent dans des mains habiles, une force, un éclat qui frappe; ils forment les images les plus vives; déplacez-les, vous effacez l'impreſſion, vous rompez l'harmonie, c'eſt un faux ton qui n'échappe pas aux Connoiſſeurs, vous révoltez leur eſprit, vous choquez leurs oreilles; ces tours fins & délicats ne ſe ſaiſiſſent pas ſans une étude ſérieuſe?

Autre ſource d'élégance & de politeſſe dans le ſtile; les expreſſions figurées. C'eſt l'Ouvrage de l'imagination, mais c'eſt un Ouvrage qui doit être revû par le ju-

gement ; *la Métaphore*, dit M. l'Abbé d'Olivet, qui parle auſſi bien notre Langue, qu'il l'a profondément étudiée, *eſt une riche ſource que l'imagination doit ouvrir, mais le jugement ſeul a droit d'y puiſer.* Aſſujèttir ainſi les hommes au jugement & à la réfléxion, n'eſt-ce pas les condamner à l'étude & au travail ? Pour le prouver, M. l'Abbé Bellet adopte encore la penſée d'un illuſtre Académicien. * *Ce qui ne doit être embelli que juſqu'à une certaine meſure préciſe, eſt ce qui coûte le plus à embellir.*

Ceux qui parle le mieux & qui connoiſſent à fonds les régles & les délicateſſes de la Langue Françoiſe, ne ſont pas des Ecrivains irréprochables en tout, il leur eſt échappé des fautes, tantôt contre la pureté, tantôt contre la netteté du Langage ; *les Vaugelas & les Boukours* n'en ont pas été exempts, ils vieillirent ſur leurs remarques, ils retoucherent plus d'une fois

* M. de Fontenelle.

leurs Traductions, ils refondirent leurs Ouvrages, & malgré leurs travaux ils ont des tâches; que doit-on attendre de ceux qui n'ont, ni étudié les régles, ni appris les délicatesses de la Langue.

M. l'Abbé Bellet est à l'abri de ce reproche, il sçait notre Langue, & la parle bien, elle le paye de l'étude qu'il lui a donnée, & le dédommage pleinement de ce qui lui en a coûté pour la cultiver.

M. l'Abbé le Franc de Pompignan, aujourd'hui Evêque du Puy, & l'un des associés, nous donne *un essay critique sur l'état présent de la République des Lettres.* Ce titre ne doit point allarmer nos Auteurs modernes; ce n'est point un Critique ennemi de la Société & des beaux Arts, qui vient avec malignité attaquer les personnes, décrier leurs Ouvrages, dire du mal de tout le monde, & ne dire du bien que de lui, il est admirateur des Anciens, mais il ne les éleve point, pour abaisser ses Compa-

triotes, il respecte les jugemens du Public, il épargne les Ouvrages, il ménage les Auteurs; ce n'est ni chagrin, ni mauvaise humeur, qui lui fait déplorer la décadence du goût, la politesse ne le quitte pas un moment dans ce discours, & il ne pese le mérite des vivans & des morts, que pour exciter une louable émulation.

Est-il donc vrai, dit l'Orateur, *que le sort des Lettres parmi nous est le même qu'il a été chez les Romains, qu'élevées au comble de leur gloire dans la France, sous le Régne de Louis le Grand, comme elles le furent dans Rome sous l'Empire d'Auguste; elles sont menacées aujourd'hui de la même décadence, qu'elles éprouverent autrefois? Que nos Auteurs qui ont succédé aux grands Hommes du siécle dernier, prennent les mêmes routes, que ceux qui suivirent les Cicérons, les Virgiles & les Horaces? Qu'ils dégénerent comme eux des graces naturelles & de la noble simplicité de leurs*

Prédéceſſeurs ? & qu'on a tout lieu de craindre, que les François imitant les Latins, ne faſſent la même chûte pour retomber dans la barbarie.

Notre Auteur n'adopte pas dans toute ſon étendue le ſentiment de ces Cenſeurs, il convient qu'il eſt encore des Ouvrages de plus d'une eſpéce, marquez au coin du bon goût, qu'il s'en faut bien que la bonne Poëſie ſoit éteinte parmi nous ; & que nous avons encore des Hiſtoriens, des Orateurs, des Poëtes qui font honneur à la France, & au ſiécle qui les ont produits.

Mais peut-on dire que les Lettres conſervent le même dégré de gloire qu'elles avoient acquis dans le ſiécle précédent ? Avons nous des Ecrivains de la même force ? Peut-on le dire, peut-on le penſer ? Et ſi l'amour de la Patrie nous faiſoit tenir un pareil langage, l'Europe entiére ne reclameroit-elle pas ? les Corneilles, les Racines, les Molieres, ſont morts, les Auteurs mo-

dernes qui ont pris leur place les ont-ils ressuscités ?

M. l'Abbé le Franc, sans dégrader les Auteurs dont il estime les talens, *reconnoît la disproportion visible qui est entr'eux, & ceux qui les ont précedés : il avoue que le Régne des Lettres n'est plus si florissant de nos jours, qu'il l'étoit il y a cinquante ans ; que le nombre des bons Ouvrages diminue, & que celui des mauvais s'augmente & se multiplie.*

Quel service l'Auteur ne rendroit-il pas à la République des Lettres, s'il pouvoit réformer ces abus ? Il remonte à la source, & il examine sans aigreur & sans partialité les causes de ce faux goût, & de cette révolution dans le monde Littéraire.

Il en trouve quatre principales, un goût Philosophique mal entendu, un mépris des Anciens qu'on ne lit plus, une estime excessive des Modernes qu'on lit trop, une fureur d'écrire, & d'écrire surtout. Nous abregeons, nos Lec-

teurs en ſeront fachés, mais cet Extrait eſt déja trop long.

On s'éleve ici contre ces Philoſophes modernes, contre ces inventeurs de ſyſtêmes bâtis en l'air, & fondés ſur des chimeres, qui prétendent que la verſification Françoiſe peut ſe paſſer de la rime, & qui détruiſent l'harmonie par des rafinemens de Méthaphiſique, contre ces Ecrivains ſiſtématiques, qui voudroient que l'on procédât toujours par axiomes, par theorêmes, & par démonſtrations.

Amoureux du bizare, avides du nouveau.
Et pour comble d'erreur, ennemis du vrai beau.

Ces Philoſophes n'ont pas ſeulement gâté la Littérature, ils affoibliſſent encore tous les jours la Religion, ils enſeignent qu'on peut ſecouer le joug de l'autorité dans les choſes qui ſont du reſſort de la raiſon. A quels excès ne méne pas un principe ſi dangereux?

Une autre cauſe de la décaden-

ce du goût, c'est le mépris des Anciens, leur étude & leur imitation négligée; on ne les lit presque plus, on les renvoye dans les Colléges & les Universités; on veut des Auteurs d'une datte plus récente, ce qu'on admiroit il y a deux mille ans ne paroît plus beau, on fronde le goût de tous les siécles, on n'admire que le sien; éblouis des éclairs des Sénéques modernes, on bâille en lisant Cicéron; Homére & Virgile sont traduits, on lit Madame Dacier, on lit le P. Catrou, & l'on ne veut ni Grec ni Latin; un Faiseur de Romans, un Fabricateur de Contes frivoles, un fade & maigre rimeur, un jeune apprentif de Marot, voilà nos Oracles, nos Auteurs favoris, c'est *ce qui s'appelle le bon ton de la Littérature moderne.* M. l'Abbé le Franc devroit bien les détromper, il n'écrit & ne pense si bien, que parce qu'il a lû les Anciens, qu'il s'est formé à l'Ecole de ces grands modéles, & qu'il sçait les imiter, il n'est pas

ingrat, il leur cherche des Diſciples, & il leur voudroit des Rivaux.

Autre ſource du mauvais goût de notre ſiécle, la fureur d'écrire, & d'écrire ſur-tout; on veut être Auteur à quelque prix que ce ſoit, on embraſſe tous les genres de Littérature, on ſe croit capable de tout, on ſe flatte de réuſſir en tout, parce qu'on a fait une Ode où il y a du feu, une piéce où il y a du ſtile, une Tragédie où il y a de grands traits, on croit voler au ſommet du Parnaſſe, & s'aſſeoir en maître au Trône d'Euripide. On perd ſouvent le talent que l'on a pour en acquérir un que l'on n'a pas. On peut être bon Poëte, & n'être pas bon Orateur; tel brille dans les aſtres, qui ſe dégrade ſur le Parnaſſe. Un mérite naiſſant n'eſt pas tout d'un coup un mérite univerſel; il faut étudier ſon génie, conſulter ſes forces, ſe hâter lentement, retoucher ſouvent ſes écrits, les laiſſer repoſer quelque tems, avant que de les publier, & ſur-

tout se bien persuader qu'on ne sera jamais qu'un Auteur médiocre, si l'on ne veut être redevable qu'à soi de son mérite & de sa réputation.

C'est chez les Anciens qu'il faut puiser cette variété d'images & d'expressions qui donnent la vie à nos Ouvrages. Si l'on se renferme dans son propre fonds, on ne sera jamais qu'un mauvais copiste de soi-même. Ce discours mérite d'être lû, il est bien écrit, & il apprend à bien penser & à bien écrire.

M. le Franc, Avocat Général de la Cour des Aydes de Montauban, nous donne ici quinze Dialogues des Dieux de la Mer, traduits du Grec de Lucien, avec des Remarques.

Cet Ouvrage, comme il nous l'apprend lui-même, est le fruit d'un exercice Littéraire, dont il s'est amusé pour remplir les vues d'une Société naissante, qui fait profession d'admirer les Anciens, & qui s'occupe à faire l'Analyse de

plusieurs morceaux de l'Antiquité, cette Traduction est élégante, fidéle, & digne de la réputation de l'Auteur.

Les Remarques sur la Fable & sur la Géographie, ne sont point de trop, elles éclairent & instruisent sçavamment le Lecteur.

Les trois Odes tirées des Pseaumes, avoient déja paru, on les retrouve avec plaisir, & plus correctement dans ce Recueil; les Vers en sont nobles & harmonieux, la derniére Epître est encore de M. le Franc, il dit élégamment en Vers ce que M. l'Evêque Dupuy nous a dit poliment en Prose; j'en vais citer quelques endroits qui méritent d'être rapportés.

. . . .
. . . .

Tout se croit bel esprit, & la Prose & les Vers
Dans ce siécle fertile inondent l'Univers,
Le rapide Lecteur ne sçauroit plus suffire
Aux Livres enfantés par la fureur d'écrire.
Un seul mois fait éclore une foule d'Auteurs;

Un beau jour de printems étale moins de
fleurs.

. . . .

. . . .

L'incursion menace, & le trouble commence,
Les Oracles du goût sont forcés au silence.
Oui, nous verrons bientôt de petits Conquerans
Du Parnasse François audacieux tyrans,
De leurs Maîtres fameux proscrire les merveilles,
Et leur orgueil briser le sceptre des Corneilles.
Tels on vit les Romains dans des jours ténébreux
Du second des Césars dégrader l'âge heureux,
Ensevelir Horace, & déterrer Lucile :
Préférer la Pharsale, aux beaux Vers de Virgile,
Vanter l'esprit guindé du maître de Neron,
Et bâiller sans pudeur en lisant Ciceron.

. . . .

. . . .

Lis, admire tout haut, Virgile, Homere, Horace,
Et ceux qui parmi nous ont marché sur leur trace,
Qui se forme sur eux, peut seul les égaler,

Février 1744.

Eux ſeuls t'enſeigneront l'art de leur
reſſembler.

. . . .

. . . . . .

On trouve encore dans ce Recueil une *Cantate* de M. de Bernoy, & une Epître de M. Maſſip, leur politeſſe les fera lire, mais elle ne paſſera pas à l'Auteur de l'Epître ces deux Vers.

O vous Auteurs nouveaux à qui la renommée,
D'un encens impoſteur *fait humer la fumée.*

C'eſt un Poëte qui dit adieu, à ſa Muſe, elle eſt fâchée de le quitter, & elle ne lui inſpire que des chants un peu négligez.

ARTICLE XII.

RERUM ITALICARUM scriptores. Tomus V.

CE Volume comprend neuf Ouvrages, qui tous paroissent ici au jour pour la premiére fois, & dont la plûpart n'étoient point faits pour le voir : mais il semble que les moindres choses acquérent du prix à proportion, qu'elles avancent dans l'antiquité, & d'ailleurs la perte des bons Mémoires oblige de recourir à ceux, qui y suppléent en quelque maniére, encore que bien imparfaitement. C'est sans doute sur ce pied là, qu'il faut prendre les Eloges, que M. Muratori donne aux Choniques les plus informes, que son zéle pour la perfection de l'Histoire d'Italie lui fait rechercher avec tant de soin, & qui pour l'ordinaire ne seroient pas intelligibles sans les Commentaires, qu'il y ajoûte.

Février 1744.

I. *Chronica Saneſe* &c. Chronique de Sienne, par André de Deo, continuée par Agnolo di Tura. Cette Chronique de Sienne, qui commence à l'année 1186, & finit en 1352, eſt tirée d'un Manuſcrit, que M. Hubert Benvoglienti a fourni aux Editeurs de ce grand Recueil, enrichi de Remarques, qui venant d'un des plus grands Littérateurs de l'Italie, ne peuvent manquer de rendre cet Ouvrage infiniment précieux.

Peu de Villes ont fait une plus grande figure dans l'Hiſtoire d'Italie, & ont produit plus d'Hommes célébres en tout genre, que Sienne. Ainſi il ne ſeroit pas étonnant que ſes propres Citoyens lui euſſent conſacré leurs veilles: mais il l'eſt beaucoup, qu'un très-grand nombre de leurs Ouvrages n'ayent pas vû le jour. Voici en effet le premier, que M. Muratori ait réuſſi à tirer de l'obſcurité. Il obſerve au ſujet de l'Auteur & du Continuateur, qu'autrefois à Sien-

ne, & dans plusieurs autres Villes d'Italie, on n'avoit point d'autre surnom, que le nom de son Pere, dont, pour abreger, on ne prenoit souvent que la derniére syllable. Ainsi André, Fils de Thedée, s'appelloit *Andrea di Thadeo*, & par abréviation, *Andrea de Deo. Agnolo di Tura* étoit par la même raison *Agnolo di Bonaventura.* Au reste ce n'est que sur des conjectures, mais des conjectures bien fondées, que M. Muratori & M. Benvoglienti assignent à André de Deo la premiére partie de cette Chronique, & la seconde à Agnolo de Tura, surnommé *le Gros.* On n'a même rien de certain pour fixer la fin de l'une & le commencement de l'autre; mais il ne paroît pas vraisemblable qu'André ait poussé son Ouvrage jusqu'à l'an 1398, ni qu'Agnolo ait continué le sien jusqu'à 1384, comme quelqu'un l'a avancé. Ce qui est vrai, c'est que tous deux ont écrit dans un tems, où la Langue Toscane étoit dans sa plus

grande pureté; mais il falloit quelque chose de plus pour mettre l'un & l'autre en état d'être entendu, & c'est ce que nous devons à M. Benvoglienti, lequel dans un Avertissement Préliminaire nous donne une Notice bien circonstanciée de toutes les Chroniques de Sienne, qui sont venues à sa connoissance. C'est tout ce que nous pouvons dire au sujet de celle-ci, qui ne contient aucun détail Historique, fort intéressant, & qui regarde autant les Affaires générales de l'Italie, que l'Histoire particuliere de Sienne.

II. *Chronache di Neri di Donato da Siena.* M. Muratori nous donne cette seconde Chronique sous le nom *Annales de Sienne par Neri Fils de Donat.* L'Auteur s'y nomme lui-même, *Neri di Donato di Neri*, c'est-à-dire, Neri, Fils de Donat, & petit-Fils de Neri. Il ajoûte, qu'il étoit Frippier de profession; surquoi il est bon d'observer, que dans ce siécle, où le Peu-

ple avoit à Sienne toute l'autorité, on n'y pouvoit parvenir à aucune Magistrature, sans être incorporé dans un Corps de Métier. Il se pouvoit donc bien faire que Neri eût embrassé, pour avoir part au Gouvernement, une Profession, pour laquelle il n'étoit pas né.

Au reste, quoique cette premiére partie de la Chronique, ne porte que le nom de Neri; le Sçavant Editeur n'est pas éloigné de croire qu'elle a été commencée par Donat, Pere de Neri, & il se fonde sur ces mots, qu'on lit à l'année 1370, au sujet d'une taxe, qui fut alors levée à Sienne; l'Auteur dit, *& io Donato pagai fiorini cento d'Oro.* Dans la suite, c'est toujours Neri, Fils de Donat, qui parle, comme à l'année 1372, où il dit, *& io Neri di Donato di Neri Ligrittiere* (Frippier) *fui condennato in Fiorini cento*, *& pagaî.* Ce passage, & quelques autres semblables, où Neri nous apprend qu'il fut condamné à l'Amende, sont un

assez fort préjugé de sa sincérité.

M. Muratori croit qu'il n'a écrit que jusqu'à l'année 1381. Ainsi, selon sa conjecture, Donat a commencé cette Chronique à l'année 1352, où finissoit celle d'Agnolo de Tura, & l'a continuée au moins jusqu'en 1370, & Neri, son Fils, l'a poussée jusqu'en 1381; il est même persuadé que ce fut la mort, qui l'empêcha d'aller plus loin, & il est évident par le Texte, qu'il parle toujours comme témoin oculaire. On pourroit objecter ce qu'il dit, ou son Pere, sous l'année 1361. qu'il nacquit alors à l'Empereur Charles IV. un Fils, nommé Venceslas, le même, qui en 1409 assiégea la Ville de Sienne, d'où il seroit naturel de conclurre, qu'il vivoit encore en 1409. C'est tout le contraire, reprend M. Muratori, il en faut nécessairement conclurre qu'il étoit mort: il n'auroit pas fait une bévue aussi grossiere; car Venceslas n'a jamais porté ses Armes en Italie; & il faut que ce qui est

dit ici, ait été ajoûté par un Copiste ignorant, lequel aura confondu Vinceslas, Roi de Bohême, avec Ladislas, Roi de Naples, dont le Pere se nommoit Charles, que le Vulgaire appelloit Lancislas, & qui en effet ravagea en 1409 le Territoire de Sienne, & réduisit la Ville à de grandes extrêmités.

Le stile de cette Chronique se sent beaucoup de la profession, que l'Auteur avoir embrassée : il est presque toujours bas & trivial ; M. Muratori en a même retranché quantité de minucies, qui ne devoient point avoir place dans un Ouvrage consacré à la postérité, & il craint bien moins qu'on lui reproche d'avoir fait ces retranchemens, que de ne les avoir pas poussés plus loin.

III. Chronicon Estense, &c. c'est-à-dire, *Chronique de la Maison d'Est, où sont rapportées les Actions mémorables des Marquis d'Est depuis l'an* 1101. *jusqu'à l'an* 1354, *par plusieurs Auteurs Anonymes &*

Contemporains, & continuée par d'autres Auteurs jusqu'à l'année 1393. *imprimée pour la premiére fois sur un Manuscrit de la Bibliothéque du Duc de Modene.* Le zéle de M. Muratori pour la gloire de la Maison d'Est, dont il est né sujet, & à laquelle il est encore plus particuliérement attaché par sa qualité de Bibliothéquaire du Duc de Modene, lui a fait chercher avec beaucoup d'empressement cette Chronique, dont il sçavoit qu'il y avoit eu autrefois un Exemplaire dans la Bibliothéque des Ducs de Ferrare, & il a été assez heureux pour retrouver, non seulement cet Exemplaire, mais l'autographe même, qui est écrit sur Parchemin.

La premiére partie est tirée de la Chronique d'un Moine de Padouë; fort estimée de son tems, & qui est imprimée toute entiére dans le VIII. Volume de ce Recueil. Elle va un peu au de-là de l'année 1240. avec une Addition, que M. Muratori croit être d'une

autre main. La seconde renferme tout ce qui s'est passé depuis 1240, jusqu'en 1317. Il est certain que l'Auteur vivoit en 1305, puisqu'il parle comme témoin d'une Sédition, qui s'éleva cette année là à Modene. La troisiéme, depuis 1317. jusqu'en 1354, est aussi d'un Auteur, qui écrivoit ce qui se passoit sous ses yeux. La quatriéme, depuis 1354, jusqu'en 1393, paroît au Docte Bibliothéquaire l'Ouvrage d'un, ou de plusieurs Ecrivains différents des trois Premiers.

Le commencement de cette Chronique est fort imparfait jusqu'à l'année 1208. si on en excepte ce qui est rapporté sous l'année 1101, & qui regarde l'origine de la Maison d'Est. « L'année 1095. dit » l'Auteur, le Marquis Albert Azon, » Seigneur d'Est, eut de la Comtesse de Saxe, son Epouse, deux » Fils, Fulcon, ou Foulque, & Hu» gues. Quelques tems après la Me» re, devenue héritiére du Duché » de Saxe, s'y transporta avec son

„Fils aîné, & prit possession de ce „bel Héritage. C'est de cet Aîné, „que descendent les *Comtes* de Saxe. Hugues, le cadet, a continué „la postérité des Marquis d'Est, & „son Frere lui a fait une cession „en bonne forme de tous les Domaines, qu'il avoit, & qu'il pouvoit avoir en Italie.

M. Muratori observe sur ce passage. 1°. Que dans le Latin il y a *Sansogna* pour *Saxonia*. Ce qui vient, dit-il, de la mauvaise prononciation de ce tems-là. 2°. Que l'Auteur n'est point exact, & qu'il n'y a de vrai dans ce qu'il dit, que l'origine de la Maison de Saxe, qui vient de la Maison d'Est. Le fait est qu'Azon d'Est, surnommé le Grand Marquis, eut de sa premiére Femme, Cunegonde Guelphe, héritiére de sa Maison, un Fils, qui porta le nom de Guelphe, de qui sont descendus les Ducs de Brunswic & de Saxe : qu'Azon épousa en secondes Nôces Ermengarde, Fille du Comte du Maine, & qu'il en eut

deux Fils, Hugues, Comte du Maine, mort sans postérité, & Foulques, qui succéda à tous les Etats de son Pere en Italie, & fut la Tige des Ducs de Ferrare & de Modene.

Nous avons souvent observé que la plûpart des Anciens Chroniqueurs Italiens ne sont pas des guides toujours sûrs pour tout ce qui ne s'est point passé sous leurs yeux. Combien avons-nous relevé de faits hazardés par Jean Villani, un des plus estimés de tous? En voici un de cette Chronique d'Est, qui prouvera bien ce que nous disons. « Au mois de Février 1342, „dit-il, Robert, Roi de la Pouille, „mourut à Naples, après avoir „nommé pour son héritier, André „(*Andreaxium*) son Neveu, à qui „il avoit fait épouser Jeanne, sa „petite-Fille, & il avoit marié la „Sœur de cette Princesse au Prin„ce de Tarente.„ Il est vrai que Marie, Sœur cadette de Jeanne, épousa Philippes de Tarente, Em-

 pereur

pereur de Constantinople, mais ce ne fut qu'en troisiémes nôces; elle ne fut point mariée du vivant de son Pere, & ce ne fut qu'après sa mort, qu'elle épousa Charles de Duras, son premier Mari. Quant au stile de cette Chronique, il est par-tout digne du siécle, où elle fut écrite.

IV. Chronicon Mutinense; c'est-à-dire, *Chronique de Modene, par Jean de* Bazano, *Modenois & contemporain, depuis l'an* 1002, *jusqu'à l'an* 1363, *imprimée pour la premiére fois sur un Manuscrit de la Bibliothéque du Duc de Modene.* M. Muratori n'a rien pu découvrir, qui lui fît connoître la personne de l'Auteur de cette Chronique, sinon qu'il étoit de Bazano; Château, qui, après avoir long-tems appartenu aux Modenois, a passé sous la domination des Bolonois; que sa Famille subsiste encore en plusieurs endroits des Etats du Duc de Modene, & qu'apparemment il ne vêcut pas long-tems au de-là

de l'année 1363, où finit sa Chronique : il le croit exact & fidéle, & il nous a paru en effet avoir puisé dans de bonnes sources pour les tems, qui l'ont précédé. On trouve dans son Ouvrage une suite des Podestats de Modene, & M. Muratori y a ajoûté celle des Consuls, dont il a pu trouver les noms dans les anciens Regîstres.

V. Discorso Historico, &c. c'est-à-dire, *récit Historique de plusieurs Evénemens arrivés à Orviete & ailleurs, depuis l'an* 1342. *jusqu'à la fin de l'année* 1368, *par un Anonyme contemporain ; imprimé pour la premiére fois sur un Manuscrit de la Bibliothéque Vaticane.* M. Muratori donne à ce morceau d'Histoire le Titre d'*Ephemerides Urbevetana.* Au premier avis, qu'il eut que ce Manuscrit se gardoit dans la Bibliothéque du Vatican, il crut que ce pourroit bien être la suite de la Chronique de Louis Bonconte Monaldesco, dont il a enrichi le XII. Volume de son grand Recueil, &

dont nous avons fait mention dans nos Mémoires, d'autant plus que celle-ci finit à l'année 1340, & que celle-là commence à l'année 1392. Mais la confrontation de ces deux Ouvrages l'a d'abord détrompé; il n'y a trouvé aucune ressemblance, ni dans le dessein, ni dans le stile.

Monaldesco donne beaucoup plus d'étenduë à son sujet, & a écrit dans la dialecte Romaine, qui avoit cours de son tems: L'Anonyme s'écarte beaucoup moins, & entre dans un plus grand détail, quoique son stile soit plus simple & plus familier, il écrit plus purement, il s'éleve néanmoins de tems en tems, lorsque le sujet le demande, comme lorsqu'il parle du Cardinal Albornoz, Archevêque de Tolede, si célèbre dans le XIVe. siécle, & de l'arrivée du Pape Urbain V. à Orviete. Le reste sera peu lu de ceux, que rien n'intéresse à connoître les discordes intestines, qui agiterent alors cette Ville.

VI. Cronaca della Guerra di

Chioza, &c. c'est-à-dire, *Histoire de la Guerre de Chioza, par Daniel Chinazzo. Imprimée pour la premiére fois sur un Manuscrit de la Bibliothéque du Duc de Modene.* Voici sans comparaison ce que ce Recueil contient de plus intéressant, & de mieux suivi : mais la Guerre de Chioza, dont cette Chronique porte le Titre, n'a commencé proprement qu'en 1378, & a fini en 1381, & la Chronique commence en 1337; aussi comprend-elle plusieurs autres Guerres, qui se sont suivies d'assez près, où les Venitiens ont toujours été Acteurs, & qui ont occasionné cette fameuse Ligue entre François Carrara, Prince & Seigneur de Padouë, le Roi de Hongrie, le Patriarche d'Aquilée, & les Genois, contre la République de Venise, & qui produisit la Guerre de Chioza.

Gerard Jean Vossius a cru que Chinazzo avoit écrit en Latin; mais il s'est appparemment trompé : du moins André Gatari, qui a inséré

toute la ſubſtance de cette Hiſtoire dans ſa Chronique de Padouë, ne l'a vûë qu'en Italien. Il eſt vrai que le Manuſcrit, ſur lequel il a travaillé, avoit été fort altéré par les Copiſtes, car Barnabos, Seigneur de Milan, & Amedée, Comte de Savoye, y ſont traités de Ducs, & Chinazzo, qui demeuroit à Veniſe pendant la Guerre, qu'il a décrite, n'a pû donner à ces Princes des Titres, qu'ils ne prenoient point de ſon tems.

Il y a au reſte une grande différence entre cette Chronique, & toutes celles, dont nous venons de parler, non ſeulement parce que le ſujet en eſt beaucoup plus intéreſſant, mais parce qu'il y eſt traité d'une toute autre maniére. A la vérité, l'Auteur y ſuit l'ordre Chronologique, & y marque exactement les dates à la maniére des Annales, mais tout y eſt bien lié, les événemens y ont toute l'étenduë, qu'ils demandent, & le récit n'en eſt point interrompu ſans d'autres rai-

ſons, que de ſuivre ſcrupuleuſement l'ordre des tems. D'ailleurs l'Auteur parle toujours en Hiſtorien, qui penſe, & on ne lui a reproché que quelques détails un peu trop minces, ſur-tout dans une Hiſtoire, dont le ſujet étoit grand, & qui, à cela près, eſt écrite avec beaucoup de préciſion. On eſt ſurpris de voir tant d'intérêts divers ſi bien démêlés, tant de Guerres, dont les cauſes ſont ſi bien développées, & tant de combats ſi bien circonſtanciés dans un Ouvrage fort court, & qui contient encore un grand nombre de traités de Paix, & de Confédération rapportés dans leur entier : mais cela même ne nous permet pas d'en entreprendre l'Extrait, il faudroit preſque le copier d'un bout à l'autre pour nous faire entendre.

VII. Cronaca di Ser Gorello in terza rima, &c. c'eſt-à-dire, *Poëme en Vers Italiens par* Gorello, *Notaire d'Arezzo, ſur ce qui eſt arrivé dans cette Ville depuis l'an* 1310.

jusqu'à l'an 1384. *Imprimé pour la premiére fois sur un Manuscrit de Sienne.* Le nom de *Gorello*, dit M. Muratori, vient de *Gregorio*, que les Toscans avoient changé, il y a quatre ou cinq cent ans, en celui de *Ghirigoro.* Par abreviation ils disoient *Goro*, d'où s'est formé le diminutif *Gorello.* Cet Auteur faisoit dans sa Patrie l'Office de Notaire, & c'est ce que signifie le terme *Sere* ou *Ser*; il étoit néanmoins de l'illustre Famille des *Sinigardis*; & on le trouve nommé *ser Gorello di Ranieri di Jacobi Sinigardi*, c'est-à-dire, Fils de Ranieri, & petit-Fils de Jacques Sinigardi. Au reste, c'est le seul désespoir de pouvoir trouver d'autres Monumens pour l'Histoire d'une Ville si féconde en beaux Esprits, qui a déterminé l'illustre Editeur à donner place dans son Recueil à ce Poëme Historique. D'ailleurs Gorello est un témoin occulaire de la plûpart des choses, qu'il raconte, & on en pourra tirer quelques lumiéres pour

la connoiſſance de ces tems-là. Voici le plan de ſon Ouvrage.

Il y introduit un Vieillard, qui repréſente Arezzo, & qui après avoir raconté ſuccinctement ce qui s'eſt paſſé de plus conſidérable dans cette Ville depuis ſa fondation, s'étend beaucoup ſur ce qu'elle a eſſuyé de diſgraces depuis l'an 1310, juſqu'à l'an 1384, & dont ſes diſcordes domeſtiques ont été la cauſe principale. Il paroît avoir pris le Dante pour ſon modéle; mais quelle différence, s'écrie M. Muratori, & que la Copie eſt au deſſous de l'Original! Il régne en effet dans tout ce Poëme une obſcurité, qui oblige ſouvent à lire pluſieurs fois les mêmes Vers, pour en deviner le ſens, & ſi cela eſt vrai pour les Italiens, que ſera-ce pour ceux, à qui cette Langue n'eſt pas familiére? Nulle exactitude dans la verſification, preſque rien, qui ſente la Poëſie: le ſtile même manque preſque toujours d'élégance & de pureté, ſoit que l'Auteur ait affecté

le jargon de son Pays, soit qu'il ait été gêné par la mesure des Vers. Mais enfin c'est le seul Ouvrage, où l'on apprenne comment les Factions populaires ont réduit Arezzo sous le joug des Florentins. L'Ouvrage est divisé en Chapitres, dont les Titres Sommaires sont en Latin, & peuvent aider ceux, que le stile obscur du Poëte pourroit embarrasser.

VIII. Cronaca Riminese, &c. c'est-à-dire, *Chronique de Rimini depuis environ l'an* 1188, *jusqu'à l'année* 1385, *composée par un Auteur Anonyme, & continuée par un autre Anonime, jusqu'en* 1452. *Imprimée pour la première fois sur un Manuscrit de Rimini.* Cette Chronique est proprement l'Histoire de l'illustre Maison Malesta, qui a long-tems été en possession du pouvoir souverain dans Rimini, & dans plusieurs autres Villes de la Romagne. Ce qui a fait juger à M. Muratori qu'elle est l'ouvrage de deux Ecrivains, c'est que tous les

deux paroissent avoir été témoins de ce qu'ils ont dit dans des tems fort éloignés les uns des autres. Leur style se sent beaucoup du jargon usité alors à Rimini, & le Docte Editeur a été obligé d'y corriger quantité de fautes d'orthographe & de langage. L'origine & l'Histoire d'une Maison, qui a commencé à faire une grande figure dès le XII^e. siécle, & qui n'a point cessé depuis ce tems-là de jouer un grand rôle, ne sçauroit être que fort intéressante, & d'une grande utilité pour écrire l'Histoire de ces tems-là : mais pour en profiter, il faut bien sçavoir la Langue, dans laquelle cette Chronique est écrite.

IX. *Cronica di Pisa*, &c. Nous avons déja dans le VI. Volume de cette Collection une Chronique de Pise, laquelle finit à l'année 1269, mais elle est peu exacte, & M. Muratori a long-tems cherché des Mémoires plus sûrs, par le moyen desquels on pût mieux débrouiller les commencemens de cette Répu-

blique. Voici à quoi ont abouti jusqu'à présent toutes ses recherches. C'est une seconde Chronique, laquelle commence à l'année 1089, & finit en 1389; il l'a trouvée dans un Manuscrit de la Bibliothéque du grand Duc de Toscane, qui n'avoit point encore vû le jour; on n'en connoît point l'Auteur, & rien ne prouve qu'il soit contemporain. Le Manuscrit étant de 1551. on n'a pu sçavoir s'il est original. Il paroît même que ce n'est qu'une compilation de plusieurs Chroniques, faites par des Auteurs, qui parlent comme témoins de ce qu'ils rapportent, & elle pourroit bien avoir été colligée vers le milieu du XVI^e. siécle.

Il n'est pas aisé non plus de sçavoir si l'Auteur des Annales de Pise, imprimées à Livourne en 1682, a eu connoissance de ce Manuscrit. Ce qui est certain, c'est que par rapport à la Chronologie, les Historiens Pisans ne s'accordent pas trop bien entr'eux, & sont encore

moins d'accord avec les autres Nations; mais qu'il n'eſt pas toujours facile de décider de quel côté eſt le tort, quand il y en a. La République de Piſe a ſa Chronologie particuliére, qui précéde l'Ere commune de neuf mois & huit jours. Car ils comptent depuis l'Incarnation du Verbe, & le 25 de Mars, eſt le premier jour de leur année, au lieu que dans tout le reſte de la Chrétienté, c'eſt le premier de Janvier, qui eſt la Fête de la Circonciſion.

Le ſtile de cette Chronique nous a paru plus intelligible, que celui de la plûpart des autres de ce Volume; mais les noms propres Etrangers y ſont défigurés à n'être pas reconnoiſſables. Qui pourroit par exemple reconnoître Guy de Bourgogne, Pere du Pape Callixte II. dans *Teſtardito*, & ne faut-il pas un peu deviner, pour dire que, *Re di Ragona*, ſignifie le Roi d'Arragon? & *Breſvichi*, Othon de Brunſwic?

Février 1744.

ARTICLE XIII.

HISTOIRE GENERALE des Auteurs Sacrés & Ecclésiastiques, par le R. P. Dom Remi Ceillier, Bénédictin de la Congrégation de S. Vanne & de S. Hidulphe, Prieur Titulaire de Flavigni. A Paris, au Palais, chez Paulus-du-Mesnil, au Lion d'Or. in-4°. P. 824. An. 1741.

LE R. P. Dom Ceillier avance constamment dans la vaste carriére qu'il s'est ouverte. Nous l'estimons heureux de s'être mis par son projet dans la nécessité de lire en entier les Peres & les Conciles, ce que peu de gens ont le courage de faire. On se contente de lire par-ci par-là quelques morceaux de ces Saints Docteurs, & avec une étude si superficielle dont on est tout fier, on se donne pour un homme qui a lû exactement les Peres. N'y a-t-il pas là une véritable

impudence ? La nature de l'Ouvrage entrepris par Dom Ceillier, ne lui permet pas d'en user ainsi. Il s'est chargé de rendre compte au Public de tout ce qu'on trouve dans ces monuments respectables de la Religion, & il ne faut pas que rien lui échappe. Du reste, quelque fatigue qu'il ait essuyée jusqu'ici, nous le tenons bien dédommagé de toutes ses peines, par le plaisir qu'il a goûté à lire S. Justin, S. Basile, S. Gregoire de Nazianze, S. Gregoire de Nisse, S. Cyprien, &c. J'aurois ajoûté Tertulien, s'il ne vendoit pas quelquefois trop cherement le plaisir de l'entendre. En lisant tous ces Auteurs, aussi célébres par leur éloquence & leur esprit, que par leur éminente vertu ; on se paye pour ainsi dire par ses propres mains, de son assiduité & de son application. Outre la satisfaction & le goût, on acquiert encore des connoissances qui sont au dessus de tout prix.

Février 1744.

Le neuviéme Tome que nous annonçons, commence par S. Jean Chryſoſtôme. Ce n'eſt pas un des Peres que Dom Ceillier aura lû moins volontiers. Ce Saint naquit à Antioche vers l'an 347, de parens Chrétiens & nobles. Son pere, qui ſe nommoit *Second*, mourut après avoir ſervi avec diſtinction dans les Armées de Syrie. Sa mere, dont le nom étoit Anthule, demeura veuve à l'âge de vingt ans, & paſſa le reſte de ſes jours dans la viduité. Il étudia la Rhétorique ſous Libanius, & la Philoſophie ſous Andragatthius. Il ſuivit pendant quelque tems le Barreau & s'y fit eſtimer. Le diſcours qu'il fit en l'honneur des Empereurs, fut ſur-tout admiré; il l'envoya à Libanius, qui le trouva ſi beau, qu'il déclara en mourant, que Jean eut été ſon ſucceſſeur, ſi les Chretiens ne le lui avoient enlevé. S. Chryſoſtôme, à qui le Ciel deſtinoit des emplois bien ſupérieurs, renonça au Barreau & à l'étude de

l'éloquence pour s'appliquer entiérement à la lecture des Livres Saints. S. Melece, alors Evêque d'Antioche, lui donna un libre accès dans sa Maison. Il l'instruisit pendant trois ans, après quoi il le baptisa & le fit Lecteur. Chrysostôme délibéra souvent avec Basile, son compagnon d'étude & son intime ami, sur le genre de vie qu'ils embrasseroient, & ils se déterminerent enfin pour la vie solitaire. Sa mere, qui toute vertueuse qu'elle étoit, ne pouvoit se résoudre à perdre un fils si digne de toute sa tendresse, obtint de lui qu'il se contenteroit d'une retraite dans la Maison maternelle. Ce fut là qu'il commença de pratiquer toutes les austérités qui étoient en usage dans les Solitudes.

Le bruit s'étant répandu que les Evêques assemblés à Antioche, & qui avoient fait Basile Evêque de Raphanée en Syrie, pensoient aussi à mettre son ami Chrysostôme sur le Siége de quelque Eglise, il se

cacha dans les Montagnes qui sont près de la Ville, & il y passa quatre années sous la conduite d'un Syrien, fort avancé en âge, & d'une grande austérité. Ensuite il s'enferma dans une caverne afreuse, qu'il fut obligé de quitter au bout de deux ans, tout épuisé par les jeûnes & les mortifications. Contraint de revenir à Antioche pour se rétablir, il fut ordonné Diacre par S. Melece à l'âge de 33 ou 34 ans, & cinq ans après il fut ordonné Prêtre par S. Flavien, successeur de S. Melece, & on le chargea en même tems du ministére de la prédication, qu'il soûtint pendant douze années avec une grande dignité, édifiant également par sa vertu & par ses discours.

Nectaire étant mort en 397, Eutrope, premier Ministre d'Arcade, proposa Chrysostôme pour le Siége de C. P. & il fut élû du consentement unanime du Clergé & du Peuple. Théophile d'Alexandrie, que l'Empereur avoit fait venir pour

rendre l'Ordination plus ſolemnelle, s'oppoſa ſous divers prétextes à cette Ordination : mais il fut enfin obligé de céder. S. Chryſoſtôme ne ſe vit pas plutôt ſur le Siége de la Capitale de l'Empire, qu'il travailla ſérieuſement à la réforme du Clergé. Il mangeoit toujours ſeul, & il ne buvoit point de vin, ſi ce n'étoit dans les grandes chaleurs : il prêchoit pluſieurs fois la ſemaine, & quand il pouvoit, ſept jours de ſuite : on accouroit en foule pour l'entendre, & il fut obligé de quitter la place ordinaire pour monter ſur la Tribune des Lecteurs. Il ſe fit un changement prodigieux dans les mœurs : le Théatre & le Cirque furent abandonnés, & les Egliſes ne déſempliſſoient pas.

Euſebe, Evêque de Valentinople, préſenta l'an 400 une Requête à S. Chryſoſtôme contre Antonin, Evêque d'Epheſe, qu'on y accuſoit entre autres choſes de vendre habituellement l'Ordination des Evêques à proportion du revenu

des Evêchés. Eusebe se laissa gagner à force d'argent par Antonin, qui mourut avant la décision du Procès : mais les six Evêques qui avoient été ordonnés simoniaquement, furent jugés dans un Concile de 70 Evêques, que S. Chrysostôme assembla à Ephèse, & où il présida. Ces Prélats simoniaques furent déposés : mais on leur permit de communier de la main du Prêtre dans l'enceinte de l'Autel.

Sur la fin de 401, ou au commencement de 402, les Solitaires nommés les grands Freres, chassés de l'Egypte par Theophile d'Alexandrie, sous prétexte d'Origenisme, arriverent à C. P. & prierent S. Chrysostôme de leur obtenir la permission de retourner à leur solitude. Le Saint touché de voir à ses pieds cinquante Vieillards vénérables par leurs cheveux blancs & leur extérieur mortifié, prit soin de leur logement & de leur subsistance : mais il ne les admit point à sa Communion. Il écrivit à Théo-

phile une Lettre très-polie, qui en fut fort mal reçuë : les Solitaires ennuyés de la triste situation où ils étoient, accuserent par écrit Théophile, & offrirent d'anathématiser toute mauvaise Doctrine. S. Chrysostôme écrivit une seconde fois à Théophile pour lui en donner avis, & sçavoir de lui ce qu'il seroit à propos de faire en cette occasion. Theophile répondit avec beaucoup de hauteur & de fierté ; & S. Chrysostôme cessa de se mêler de cette affaire.

Les grands Freres abandonnés de S. Chrysostôme, ne perdirent pas courage : ils présenterent un Mémoire contre Theophile à l'Empereur, qui ordonna à cet Evêque de comparoître devant S. Chysostôme. Theophile après plusieurs délais, arriva enfin à C. P. accompagné d'un grand nombre d'Evêques, tous de sa faction. Il refusa le logement que S. Chrysostôme lui avoit préparé & à ceux de sa suite. & il aima mieux loger dans une

Maiſon de l'Empereur hors de la Ville. Pendant les trois ſemaines qu'il paſſa dans cette Maiſon, il mit tout en œuvre pour chaſſer S. Chryſoſtôme de C. P. & même pour lui faire perdre la vie. Appuyé des Evêques que le Saint avoit dépoſé dans l'Aſie, d'autres Evêques mécontents, comme Acace de Berée, Severien de Gabales, Antiochus de Ptolemaïde, ſur tout de trois veuves qu'il avoit repriſes de leur luxe, & ce qui étoit encore plus redoutable de l'Impératrice Eudoxie, vivement choquée d'un Diſcours prononcé contre les femmes, Theophile obtint de l'Empereur qu'on aſſembleroit un Concile contre S. Chryſoſtôme. De tous les chefs d'accuſation, il n'y en avoit qu'un qui fut vrai. Il avoit conſeillé à tout le monde de prendre un peu d'eau, ou quelques paſtilles après la Communion, pour ne pas rejetter quelque particule des eſpéces avec la ſalive : le Saint en uſoit lui-même ainſi.

Février 1744.

Le Concile se tint au Bourg-du-Chêne, près de Calcédoine. Il s'y trouva 36 Evêques, tous de la Province de Theophile. S. Chrysostôme, cité par ordre de l'Empereur, offrit de comparoître, pourvû qu'on fit sortir du Concile ses ennemis déclarés, ou du moins qu'ils n'y demeurassent que comme accusateurs. Sur cette réponse, il fut cité de nouveau, & n'ayant pas comparu, il fut condamné par contumace. Les Evêques presserent l'Empereur de le punir comme criminel de leze-Majesté, pour avoir comparé dans un Discours Public l'Impératrice à Jesabel. mais ce Prince se contenta de l'exiler. Un Comte accompagné de Soldats, chassa le Saint Evêque de son Eglise, & un autre Officier le fit embarquer & passer en Asie pendant la nuit.

Cet exil ne dura qu'un jour. Le Peuple se souleva dans toute la Ville, toutes les Eglises & les Places Publiques retentirent de cris & de gémissemens. Un tremblement de

terre qui survint la nuit suivante, effraya tellement l'Impératrice, qu'elle sollicita elle-même le retour du Saint, & l'obtint : elle lui écrivit en ces termes. *Que votre Sainteté ne croye pas que j'aye sçû ce qui s'est passé, Je suis innocente de votre sang : des hommes méchants & corrompus ont formé ce complot. Dieu est témoin des larmes que je lui offre en sacrifice. Je me souviens que mes enfants ont été baptisés par vos mains.* Dès qu'on sçût à C. P. qu'il revenoit, toute la Ville s'embarqua, hommes & femmes, pour aller au devant de lui, la plûpart un cierge allumé à la main, & tous chantant des Hymnes composées à cette occasion. Peu de jours après, il obtint de l'Empereur qu'on assemblât un Concile ; Theophile intimidé, monta la nuit sur une Barque, & se retira avec tous ses Evêques en Egypte. L'Empereur lui ordonna de revenir à C. P. pour y rendre compte de sa conduite : mais il s'en excusa. Le Concile ne fut point célé-

bré : ſeulement tous les Evêques qui ſe trouverent alors en grand nombre dans la Ville, reconnurent par un écrit Public, & ſigné de leur main, que nonobſtant tout ce qui s'étoit fait irréguliérement dans le Conciliabule du Chêne, Chryſoſtôme étoit le ſeptiéme Evêque de C. P. Le calme ne dura que deux mois. Il ſe forma contre le Saint un nouvel orage, qui lui cauſa l'exil & la mort. On avoit élevé une Statue à l'Impératrice, aſſez près de la grande Egliſe. A cette Dédicace il y eut ſelon la coutume, de grandes réjouiſſances, mêlées de danſes & de ſpectacles. S. Chryſoſtôme ne put ſouffrir ſi près de la Maiſon du Seigneur, des jeux ſi indécents. Il s'en plaignit dans un Diſcours où il ſe permit quelques plaiſanteries contre ces aſſemblées profanes, & auſſi contre ceux, qui les ordonnoient. L'Impératrice en fureur réſolut d'aſſembler un Concile contre ſon Evêque, qui prévoyoit bien à quoi il s'expoſoit, mais qui n'en fut pas

 intimidé.

intimidé. Il parle avec encore plus de liberté dans un autre Discours qui commençe par ces paroles. *Herodiade est en furie, elle danse encore, elle veut encore avoir la tête de Jean.* Ce n'est point à nous de prononcer si ce grand Evêque fit bien ou mal en cette occasion. Ce n'est pas que nous ne sçachions que les plus grands Saints ne sont, ni inpeccables, ni infaillibles : mais convient-il à des particuliers de blamer un Evêque de tant de vertu & de taut d'esprit, qui connoissoit mieux que nous les circonstances où il se trouvoit. Il nous semble qu'il faudroit assembler un Concile pour décider juridiquement s'il eut tort ou raison. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il ne paroît pas que ce grand Saint ait jamais témoigné aucun regret de ce qu'il avoit dit, ce qu'il n'eut pas manqué de faire, si sa conscience lui eut fait quelque reproche.

Les ennemis de S. Chrysostôme connoissant les dispositions de l'Im-

peratrice, écrivirent à Theophile pour l'engager à venir se mettre à leur tête : mais il le refusa, se contentant de leur envoyer trois Evêques avec les Canons dressés contre S. Athanase par les Ariens dans le Concile tenu à Antioche en 341, à l'occasion de la Dédicace de l'Eglise. Il étoit ordonné par ces Canons, que si un Evêque déposé par un Concile, se rétablissoit de lui-même, ou par l'autorité Impériale; il seroit déposé de nouveau, sans espérance d'être jamais admis à se justifier. Ces Canons avoient été rejettés par le Concile de Sardique en 347. Les Députés de Theophile étant arrivés à C. P. convoquerent tous les Métropolitains & tous les Evêques des Provinces voisines. Tous ces Evêques communiquerent d'abord avec S. Chrysostôme, pour ne lui pas donner, comme avoit fait Theophile, un prétexte de les récuser : mais cette conduite ne fut pas approuvée de la Cour, entiérement soulevée contre son Prélat;

par les ſoins d'Eudoxie. La fête de Noël étant venue, Arcade fit dire à S. Chryſoſtôme qu'il ne communiqueroit pas avec lui juſqu'à ce qu'il ſe fût juſtifié. On renouvella d'abord dans le Concile les accuſations dont on l'avoit chargé devant Theophile : mais ſur l'offre qu'il fit de ſe juſtifier, on laiſſa toutes ces accuſations, & on lui répondit, que ſelon le quatriéme & douziéme Canons d'Antioche, il n'étoit plus recevable à ſe juſtifier, parce qu'il s'étoit rétabli ſur ſon Siége ſans l'autorité d'aucun Concile.

Elpide, Evêque de Laodicée en Syrie, également reſpectable par ſon âge & par ſa vertu, convainquit l'Empereur que Jean Chryſoſtôme n'avoit pas été dépoſé canoniquement dans le premier Concile aſſemblé contre lui, & que les Canons qu'on produiſoit avoient été dreſſés par des Hérétiques : cependant les Evêques ennemis du Saint prévalurent ſur l'eſprit du ſoi-

ble Arcade, qui lui ordonna peu avant la Fête de Pâques, de quitter son Eglise, puisqu'il avoit été condamné par deux Conciles. *J'ai reçu de Dieu cette Eglise*, répondit S. Chrysostôme, *pour procurer le salut du Peuple*; *& je ne puis l'abandonner : mais comme la Ville est à vous, chassez moi de force, afin que j'aie une excuse légitime.* On lui envoya la veille de Pâques un nouvel ordre, & il y répondit comme au premier. Les 42 Evêques qui demeuroient attachés à S. Chrysostôme, firent un dernier effort : ils allerent ensemble trouver l'Empereur & l'Impératrice dans l'Eglise des Martyrs, & les priérent avec larmes de rendre à l'Eglise de C. P. son Pasteur, du moins en considération de la Fête de Pâques, & de ceux qui devoient être baptisés ce jour-là. Ils ne furent point écoutés.

Paul de Carteïa s'abandonnant à son zéle, menaça de la colere de Dieu l'Impératrice : Eudoxie, lui dit-il, craignez Dieu, ayez pi-

tié de vos enfans, & ne profanez pas la Fête de J. C. par l'effuſion du ſang humain; tout fut inutile. Les Soldats conduits par les ennemis du Saint Evêque, entrerent à la ſeconde veille de la nuit, c'eſt-à-dire, après neuf heures dans l'Egliſe, comme dans une Ville forcée & priſe d'aſſaut, & ils y exercerent toute ſorte de violences, le Batiſtaire fut teint de ſang, & trois mille Cathécumenes qui s'étoient préparés pour recevoir le Baptême en furent privés. Quelques Soldats même, car la plûpart n'étoient pas baptiſés, entrerent dans le lieu où repoſoient les Saints Myſtéres; ils les profanerent en y touchant de leurs mains, & le ſang de J. C. fut répandu ſur leurs habits.

Pendant tout ce tumulte & les mauvais traitements qu'on continua de faire les jours ſuivants à tous ceux qui s'étoient déclarés pour S. Chryſoſtôme, il reſta toujours à C. P. Ce fut de là qu'il écrivit une Lettre à Innocent I. pour

le prier de faire cesser cette injuste persécution, en lui continuant sa Communion. Les 42 Evêques qui lui étoient attachés écrivirent aussi de leur côté, aussi bien que le Clergé de C. P. & ces trois Lettres furent portées à Rome par quatre Evêques, accompagnés de deux Diacres. Comme on attenta plusieurs fois à la vie du S. Evêque, le Peuple se partagea en plusieurs troupes, qui se succédoient les unes aux autres jour & nuit pour le mettre en sûreté. Quatre Evêques de ceux qui lui étoient opposés représenterent à l'Empereur, que le Peuple ne seroit jamais tranquille tant que Chrysostôme resteroit dans la Ville, qu'ainsi il falloit l'obliger d'en sortir. Arcade envoya donc lui commander de sortir de son Eglise. Il prit le parti d'obéir, & un Seigneur lui ayant conseillé de se retirer sécretement pour empêcher que le Peuple n'en vint aux mains avec les Soldats, le Saint suivit ce conseil, & s'étant embar-

qué sans être apperçu, il passa le détroit, après quoi on le conduisit à Nicée en Bithynie, où il séjourna quelque tems.

Le trouble duroit encore à C. P. après la fuite de S. Chrysostôme, & il y eut même du sang répandu dans l'Eglise. Le feu prit un jour tout à coup au Trône Episcopal, gagna le lambris & toute la couverture, de sorte que toute l'Eglise fut réduite en cendre avec tous les Bâtiments dont elle étoit environnée, à la réserve d'une petite Sacristie où l'on gardoit les Vases sacrés. La flamme poussée par un grand vent, passa par dessus la place, sans endommager aucun édifice, & alla s'attacher au Palais où s'assembloit le Sénat, du côté où il joignoit le Palais Impérial. L'embrasement fut si terrible, que ce Palais fut consumé en trois heures. La Cour soupçonna les Amis de S. Chrysostôme d'être les auteurs de cet incendie : mais on ne découvrit rien par les plus affreuses

tortures où l'on mit les Prêtres & les Clercs. S. Chrysoſtôme, qu'on accuſoit auſſi d'avoir eu part au complot, demanda d'être oüi dans ſes défenſes : mais on ne voulut pas l'entendre, & il fut envoyé ſous bonne garde à Cucuſe en Armenie. Il y arriva après une marche de 70 jours, pendant laquelle il eut à ſouffrir en toute maniére. Sabinienne, Diaconeſſe de l'Egliſe de C. P. y arriva le même jour, réſolue de le ſuivre par tout. C'étoit une miſérable Ville où l'on manquoit de tout. Il y ſéjourna pendant un an. Il y reçut de ſes amis, & ſur-tout d'Olympiade, Diaconeſſe, des ſecours abondants, dont il ſe ſervit pour racheter pluſieurs Captifs, & pour ſoulager les pauvres dans une famine dont on fut alors affligé. Ce fut en ce même endroit qu'il reçut une Lettre conſolante d'Innocent I. en réponſe de celle que le Pape avoit reçue quelques mois auparavant. S. Chyſoſtôme pour ſe mettre à couvert des Iſaures qui

désoloient l'Arménie, se retira dans la Forteresse d'Arabisse, où il fut en sûreté, & ces Peuples barbares s'étant retirés, il revint à Cucuse.

Le Pape Innocent, l'Empereur Honorius, & les Evêques d'Italie députerent quatre Evêques, un Diacre, & deux Prêtres avec des Lettres pour engager Arcade à assembler un Concile des Evêques d'Orient à Thessalonique pour donner la paix à l'Eglise. Ils demandoient aussi que Théophile fut forcé d'y comparoître, & que S. Chrysostôme fut rétabli, avant même qu'il comparut, dans la possession de son Eglise, & dans la Communion de l'Orient, afin qu'il n'eut aucun prétexte pour ne pas venir au Concile. Arcade refusa de voir & d'entendre les Députés : on les fit sortir de C. P., & on les enferma dans le Château d'Athyra en Thrace, où ils furent fort maltraités. On leur demanda avant de les embarquer, les Lettres qu'ils avoient ordre de présenter. Mais ils s'ex-

cusérent de les donner, sur ce qu'ils avoient ordre de les remettre entre les mains de l'Empereur : Un Tribun, nomme Valerien les arracha de force à l'Evêque Marien qui les tenoit, & lui rompit le pouce.

Les ennemis du Saint, instruits de ses succès dans la conversion des Infidéles qui demeuroient aux environs de Cucuse, & qu'on venoit d'Antioche même, pour avoir la consolation de jouir de sa présence, obtinrent un ordre pour le transférer incessamment à Pityonte, à l'extrêmité de l'Empire sur la côte Orientale du Pont-Euxin. On n'eut aucun égard pour S. Chrysostôme pendant le voyage. Il étoit déja parvenu à une petite Ville où étoit inhumé le corps de S. Basilisque, qui en avoit été Evêque, & qui avoit été martyrisé en 312, sous Maximin, avec S. Lucien d'Antioche.

La nuit même S. Basilisque apparut à S. Chrysostôme, & lui dit, *prenez courage mon frere Jean, nous*

ſerons demain enſemble. Le lendemain le Saint Evêque, bien aſſûré ſur cette révélation, qu'il n'avoit plus que peu d'heures à vivre, demanda qu'on ne partit que vers les onze heures du matin: mais on n'eut pas pour lui cette complaiſance. On ſe mit donc en marche, & après avoir fait plus d'une lieuë, on fut obligé de revenir au même lieu d'où l'on étoit parti, parce que le S. ſe trouvoit très-mal. Dès qu'il fut revenu, il quitta ſes habits pour ſe vêtir de blanc, & les diſtribua à ceux qui étoient préſents: Comme il étoit encore à jeun, il reçut les Saints Myſtéres, & il prononça ces paroles, qu'il avoit ſouvent dans la bouche: *Gloire à Dieu en toutes choſes.* Peu après il expira doucement. On demandera ſi S. Chryſoſtôme n'eût pas reçu les Saints Myſtéres au cas qu'il n'eût pas encore été à jeun, & ſi la révélation qu'il avoit eu ne l'autoriſoit pas ſuffiſamment à le faire; quand même il n'auroit eu aucune

maladie, pourvu que d'ailleurs il n'eut pas été en état de célébrer à cause de quelque incommodité : ce n'est point à nous d'entrer dans cette discussion.

S. Chrysostôme mourut le 14 Septembre 407. Il étoit alors âgé de 60 ans, dont il en avoit passé 9, & près de sept mois dans l'Episcopat. Son exil dura trois ans, & environ trois mois. Il fut inhumé auprès de S. Basilisque. Ses Funerailles se firent avec beaucoup de solemnité. Les Solitaires, les Vierges, & les personnes de piété y accoururent en foule de toutes les Provinces voisines.

Le Pape Innocent, & les Evêques de l'Europe indignés de la conduite qu'on avoit tenue envers ce grand Saint, se séparerent de Communion de tous ceux qui avoient été les auteurs de ses disgraces : mais tous se réunirent lorsque Procle, qui avoit été son Disciple fut mis sur le Siége de C. P. en 434. Procle demanda à Théodose, & en

obtint, la permiſſion de faire transférer de Comane dans la Capitale ; les Reliques du Saint. Il rentra comme en triomphe dans cette grande Ville, & on mit ce précieux dépôt dans l'Egliſe des Apôtres ; lieu ordinaire de la ſépulture des Evêques & des Empereurs. Théodoſe & Pulquerie, ſa ſœur, aſſiſterent à cette cérémonie, & on aſſûre que Théodoſe proſterné ſur la Chaſſe du Saint, lui demanda pardon pour ſon pere & ſa mere.

On ne ſçauroit guéres lire la vie de S. Chryſoſtôme, ſans qu'il prenne envie de lire ſes Ouvrages ; & d'un autre côté on ne ſçauroit lire ſes Ouvrages ſans déſirer d'être inſtruit de tout ce qui le regarde. Suidas aſſûre que les Ouvrages de ce grand Evêque étoient innombrables. On en recueillit après ſa mort juſqu'à 4800, & George d'Alexandrie ſoutient qu'il y en avoit davantage.

Dom Ceillier ſuit la derniére Edition de S. Chryſoſtôme. Il par-

le d'abord des deux Exhortations à Théodore. C'étoit un jeune homme, distingué par la naissance, les richesses, l'esprit & les talens, & qui ayant eu le courage de quitter le monde, y rentra peu après dans le dessein de se marier. S. Chrysostôme le presse de se réunir aux Freres, c'est à-dire à S. Chrysostôme, à Maxime, & à plusieurs autres qui menoient dans Antioche même une vie très-retirée. Théodore suivit un conseil si salutaire. Comme on lit dans Sozomene, que Théodore revint à la Ville quand il renonça à la vie Ascetique; plusieurs ont cru que S. Chrysostôme avoit écrit ces Exhortations pendant qu'il vivoit sur les Montagnes, situées aux environs d'Antioche, mais il déclare assez qu'il les à écrites à Antioche même, où Théodore étoit venu, puisqu'il lui dit, que toutes les fois qu'il le rencontrera, il lui répétera sans cesse : *Ne vous abandonnez pas à votre désespoir*. C'est dans la premiere de ces deux Exhortations se-

lon l'ordre de la nouvelle Edition, que nous lisons ces paroles, si capables d'inspirer de la confiance aux pécheurs. *Ne me dites pas que Dieu ne pardonne qu'à ceux qui ont fait des fautes légéres ; donnez-moi le plus grand pecheur du monde, pourvu qu'il ne renonce pas a la Foi ; je soutiens que son salut n'est point désespéré. Si Dieu se gouvernoit par passion, il y auroit lieu de craindre de ne pouvoir appaiser une colere allumée par tant de crimes.... Il ne faut perdre l'espérance que lorsqu'on se voit dans l'Enfer..... Bannissez toutes les mauvaises pensées que le malin esprit vous suggere : ce fut lui qui empêcha Judas de faire pénitence : son crime, tout énorme qu'il étoit, n'étoit point au dessus de l'efficacité de cette vertu.*

Nous ne voudrions pas assûrer que cette morale fut du goût de tout le monde. On prétend aujourd'hui penser beaucoup mieux sur cette matiére : mais nous n'avons pas voulu avoir moins de courage.

Février 1744.

que Dom Ceillier : ce ſera à lui, plutôt qu'à nous que s'en prendra S. Chryſoſtôme, ſi l'on crie au relâchement.

Les deux Exhortations ſont ſuivies d'une Apologie de la vie Monaſtique. Cette Apologie eſt diſtribuée en trois Livres. Le ſtile en eſt ſi fleuri, & les Auteurs profanes y ſont cités ſi fréquemment, qu'on ne ſçauroit guéres douter que S. Chryſoſtôme ne l'ait écrite dans ſa jeuneſſe, probablement pendant qu'il s'étoit retiré ſur les Montagnes d'Antioche pour y vivre dans la ſolitude & dans l'auſtérité. Ce fut là qu'il apprit les excès & les emportements de pluſieurs Citoiens de cette Ville contre les Solitaires. Il en fut vivement affligé, & il entreprit de détruire les préjugés qu'on a ordinairement dans le monde contre la vie Monaſtique. Nous ne ſçavons pas ſi ce grand Saint, avec toute ſon éloquence & ſa vertu put venir à bout de les détruire, mais s'il les détruiſit, ce ne fut pas

pour toujours : ils ſont bien revenus, & quand S. Chryſoſtôme reviendroit auſſi, il ne nous paroît pas évident qu'il les fit ceſſer entiérement.

Ce n'étoit pas ſeulement les Payens, dont il y avoit un très-grand nombre dans Antioche, qui mépriſoient & qui haïſſoient les Moines : les Chrétiens ne penſoient pas différemment ſur cela. Il y en eut un qui s'emporta juſqu'à dire, qu'il ne pouvoit voir des hommes d'une condition libre, d'une naiſſance diſtinguée, & à qui rien ne manquoit d'ailleurs pour vivre dans les délices, choiſir une profeſſion ſi auſtére, ſans être fortement tenté de renoncer à la Foi, & de ſacrifier aux faux Dieux. Ce fut donc pour réprimer ces fureurs que S. Chryſoſtôme écrivit l'Apologie dont nous parlons Il déclare que s'il n'avoit eu en vuë que les Moines qu'on perſécute, il ſeroit demeuré tranquille, ſçachant bien que la perſécution, loin de leur

nuire, leur eſt avantageuſe par l'occaſion qu'elle leur donne de mériter. Ce qui l'a déterminé à écrire, c'eſt qu'il a conſidéré les malheurs où s'expoſoient ceux qui perſécutent Dieu dans ſes Elus. Il répond à ceux qui diſoient qu'il n'eſt nullement néceſſaire de ſe faire Moine pour éviter l'Enfer ; *plût à Dieu que les gens du monde vécuſſent de maniére à rendre les Monaſtéres inutiles : mais puiſque le déſordre eſt ſi grand dans les Villes, & que la vertu ſe trouve dans la ſolitude, doit-on blamer ceux qui s'y retirent pour ſe mettre à couvert de l'orage? Que deviendra donc, direz-vous, cette multitude d'hommes renfermés dans les Villes ? Dieu permettra-t-il que le genre humain périſſe ? Ecoutez*, répond S. Chryſoſtôme, *ces paroles de la Vérité même, la porte de la vie eſt étroite, il y en a peu qui la trouvent : il y en a beaucoup d'appellés & peu d'Elus.*

Dans le ſecond Livre, S. Chryſoſtôme fait voir combien les Pe-

res sont déraisonnables, quand ils empêchent autant qu'ils peuvent, que leurs enfants n'embrassent la vie Monastique. Il peint avec les plus belles couleurs les avantages de cet état. *Non seulement on ne peut nuire à un Solitaire, mais personne n'en a la volonté ; & quelle raison auroit on de lui vouloir du mal, puisqu'il n'a rien à démêler avec le reste des hommes ? Il ne fait avec eux aucun contrat. Il ne possede, ni Maison, ni Champ, ni argent ; sources ordinaires desquereles, de la jalousie & de l'envie : mais supposons qu'on ait envie de lui nuire ; par où y réussira-t-on ? Le volera-t-on ? Il ne posséde rien. L'exilera-t on ? Il n'a point de Patrie. Le déshonorera-t on ? Il n'est point passionné pour la gloire, & il ne craint pas l'ignominie. Lui otera-t-on la vie ? Il regarde la mort comme la fin de son travail, & le commencement de son bonheur. Les coups, les chaînes, les mauvais traitements peuvent lui déchirer le corps, mais ils ne peuvent troubler la tran-*

quillité de son esprit. Il chérit même ceux qui l'outragent. Un pere procureroit-il à son fils un état aussi heureux, quand il lui donneroit l'Empire du monde avec vingt siécles de vie ?

Dans le troisiéme Livre, S. Chrysostôme entreprend de prouver aux Peres Chrétiens, qu'ils ont tort de s'opposer à ceux qui exhortent leurs enfants à suivre les volontés du Seigneur. Il y avoit des peres qui disoient que s'ils empêchoient leurs enfants d'entrer dans les Monastéres, c'étoit afin qu'ils fissent leurs études, après quoi ils leur permettroient d'exécuter leur dessein. Le Saint leur répond, qu'il est fort incertain si ces enfants vivront assez pour achever le cours ordinaire des études, & n'y eut-il rien à craindre de ce côté-là, qu'il y auroit toujours bien à craindre qu'ils ne se pervertissent dans leur jeunesse. Qui ne sçait, ajoute-t-il, que les enfans dans les Ecoles deviennent vicieux avant de devenir habiles, & qu'ils perdent la vertu &

la probité pour de petits avantages ? Il ne prétend point néanmoins qu'on abolisse les Ecoles Publiques, mais seulement qu'on y empêche la perte des ames, & que si l'on y travaille pour y acquérir la science, on y travaille aussi à acquérir la vertu.

ARTICLE XIV.

NOUVELLES LITTERAIRES.

ALLEMAGNE.

De Leipsick.

Christiani Schoettgenii *Horæ Hebraïcæ & Talmudicæ, in Theologiam Judæorum Dogmaticam antiquam & Orthodoxam de* Messiâ *impensæ. Accedunt Rabbinicarum Lectionum Libri duo, & Indices necessarii.* Lipsiæ, *apud* Frideric. Hekel. *Février* 1744.

in-4°. Pag. 996. M. DCC. XLII.

C'eſt le ſecond Tome d'un Ouvrage, dont le premier avoit paru en 1733 ſous ce Titre. *Chriſtiani Schoettgenii Horæ Hebraïcæ & Talmudicæ in univerſum Novum Teſtamentum, quibus* Horæ *Joannis Ligfoot in Libris Hiſtoricis ſupplentur; Epiſtolæ & Apocalypſis eodem modo illuſtrantur. Accedunt Diſſertationes quædam Philologico-Sacræ, indiceſque locorum Scripturæ, rerum ac verborum neceſſarii.*

S U I S S E.

DE BASLE.

Les Dictionnaires, même ceux des Langues mortes, & à plus forte raiſon, ceux des Langues vivantes, ſujettes aux changemens, ſont des Ouvrages où il y aura toujours, ou du moins long-tems à ajoûter, & à corriger. La belle Edition de *Londres* du grand Dictionnaire Latin de *Robert Etienne*, n'a pas em-

pêché qu'on n'en entreprit une nouvelle à *Basle*, dont voici le Titre, qui fera connoître ce qu'elle contient de nouveau & de particulier.

Roberti Stephani Loxicographorum Principis Thesaurus Linguæ Latinæ, in IV. Tomos divisus; cui post novissimam Londinensem *Editionem, complurium eruditorum virorum curis insigniter auctam, accesserunt nunc primùm* Henrici Stephani, Rob. *Fil. Annotationes autographæ ex codice Bibliothecæ Pub. Civitatis* Genevensis. *Novâ curâ recensuit, digessit; ab Auctorum citationibus supervacuis, mendisque quam plurimis repurgavit, suasque passim animadversiones adjecit* Antonius Birrius Philiater Basil. *Cum Sacræ Cæsareæ ac Cathol. Majestatis privilegio, Typis & impensis* E. & J. Thurnisiorum *Fratrum.* M. DCC. XL.

FRANCE.

De Paris.

M. *Girardeau*, Docteur en Theologie de la Faculté de *Paris*, Chanoine, Official, & Vicaire Général d'*Evreux*, a fait imprimer chez la Veuve *Mazieres*, & *Jean-Baptiste Garnier*, deux Volumes *in*-8°. des *Prolégomenes*, ou questions préliminaires de la Théologie, c'est-à dire, des Traités de la Religion, de la Parole de Dieu écrite, & non écrite, ou de la Tradition, de l'Eglise, des Conciles, &c. Avec une *Appendix* sur le Droit Ecclésiastique. Sur chacune de ces matiéres on trouve dans l'un & l'autre Volume, tout ce qui y a rapport exposé avec netteté & précision. L'Approbateur témoigne que parmi le grand nombre d'Auteurs qui ont écrit sur les mêmes sujets, personne n'a suivi une méthode plus exacte, & n'a écrit d'un meilleurstile. *Prolegome-*

 na.

næ, seu Prælectiones Theologicæ de Religione, de Verbo Dei, seu scripto, seu tradito; de Ecclesiâ & Conciliis: cum Appendice de Jure Ecclesiastico. Auctore M. Nicolao Girardeau, &c. Parisiis, *apud viduam* Raymundi Mazieres, *&* J. B. Garnier. M. DCC. XLIII.

Ces questions sont le fondement de toute la Théologie, & contiennent les principes propres à terminer les disputes qui s'élevent dans l'Eglise.

Projet de la Table générale du Journal des Sçavans, depuis son commencement, jusqu'en 1740, *inclusivement Par le R. P.* Fabre, *Prêtre de l'Oratoire. Plusieurs Volumes* in-4°. *A Paris, chez* Briasson, *ruë S. Jacques, à la Science & à l'Ange Gardien, & chez* Chaubert, *Quai des Augustins, à la Renommée & à la Prudence..*

Si l'empressement des Gens de Lettres, pour la collection du Journal des Sçavans depuis son origine

jusqu'à présent, est un témoignage sûr de l'estime du Public pour cet Ouvrage ; il est aussi pour les Libraires qui en ont rassemblé les Volumes, un motif pressant de ne rien négliger de ce qui peut contribuer à la perfection & à l'embellissement de ce vaste & utile Recueil, comme aussi à l'avantage de ceux qui en sont pourvus, ou qui s'en pourvoiront à l'avenir.

L'utilité d'une Table est connue de tout le monde ; mais de tout les Ouvrages ; celui dont l'étenduë & la variété des matiéres en rendent la nécessité plus sensible, est sans contredit le Journal des Sçavans. Quatre-vingt ans d'Histoire Littéraire produisent des Ecrits sans nombre, souvent répétés, éclaircis, variés, augmentés, & quelquefois reproduits sous de nouvelles formes : c'est une abondance si difficile à débrouiller, qu'il est comme impossible d'en suivre la trace. Ces raisons ont fait souvent désirer que quelque Sçavant travaillât à des

Tables exactes de ce Recueil, & que l'ordre en fût ſimple & facile, enſorte qu'en rapprochant ſous un même point de vûë les matiéres qui y ſont répanduës, le Lecteur puiſſe aiſément trouver ce qu'il y cherchera. C'eſt cette Table, à laquelle le R. P. *Fabre* de l'Oratoire travaille ſans relâche depuis deux ans, que nous annonçons au Public. Le Sçavant, l'Homme de Lettres, l'Hiſtorien, enfin tous les genres de Lecteurs y trouveront un ſecours d'autant plus néceſſaire, qu'il leur abrégera de grandes recherches, ſouvent importunes, fatiguantes & quelquefois inutiles. Cette Table aura d'ailleurs un avantage preſque unique : elle préſentera, avec une juſte & exacte préciſion, l'Hiſtoire de la Littérature pendant près d'un ſiécle.

Quant à la méthode de l'Auteur, voici comment il l'a conçue.

Il y a trois objets à diſtinguer dans l'Hiſtoire Littéraire ; les Auteurs, les Ouvrages & les Matiéres. Le

R. P. *Fabre* a donné à chacun de ces articles toute l'étendue dont ils ſont ſuſceptibles. Sous les noms des Auteurs, il a marqué les Ouvrages qui ſont ſortis de leurs plumes; il a indiqué, en parlant des Livres, toutes les éditions qu'on en a faites, conformément à ce qui en eſt rapporté dans le Journal, en remarquant les additions ou changemens qui ont ſuivi la premiére édition; & à l'article de chaque matiére, il a rapproché, dans le plus grand détail qu'il a été poſſible, tout ce qui peut la concerner, en obſervant ponctuellement l'analogie que les matiéres ont entr'elles, les embelliſſemens & la perfection qu'elles ont reçues par les Ecrits poſtérieurs; & comme il s'eſt cru obligé de rendre les Tables utiles à tout le monde, lorſqu'il a travaillé ſur des Volumes dont il y a eu deux éditions qui ne ſe rencontrent pas page pour page, il a marqué ces différences par ces mots, *anc. Edit.* ou *nouv. Edit.*

Enfin pour donner à cet Ouvrage tous les ornemens dont il est susceptible, la Table sera précédée d'une Histoire Littéraire du Journal des Sçavans, dans laquelle on instruira le Lecteur de tout ce qui concerne ce travail, des variations qu'il a souffertes, & de quantité de faits, d'ailleurs aussi utiles à la Littérature, que propres à exciter la curiosité des Gens de Lettres.

Mais pour qu'on ne taxe pas de prévention ce que nous disons des Tables qui sont l'objet de cet Avis, nous communiquerons ici au Public un essai de cet Ouvrage, afin qu'il juge par lui-même de son importance.

Extrait de la Table.

Entre les différents Articles qui la composent, nous avons choisi le mot *Juif*, pour donner un essai au Public.

Juif. *On trouvera sous ce mot tous les Articles ci-après détaillés.*

Leur *Histoire* ancienne & moderne.

Leur *Religion*, & les *Livres* qui la concernent.

Leurs *Prophêtes*, *Prêtres*, *Lévites*.

Leurs *Fêtes* & leur *Temple*.

Leurs *Sacrifices* & *Cérémonies*.

Leurs différentes *Traditions*.

Leurs *Mœurs* & *Coutumes*.

Leur *Gouvernement* & leurs *Loix*.

Leur *Langue*.

Leur *Poësie*.

Leur *Calendrier*.

Leurs *Monnoyes*.

De tous ces Articles, qu'il seroit trop long d'insérer dans ce Projet, nous ne donnons le détail que de celui des Traditions.

Traditions différentes des Juifs. Auteurs Juifs qui ont écrit des Traditions des Rabbins, 1695. *a. éd.* 270, *n. éd.* 225. Fausseté des Traditions Judaïques démontrée par Dom Paul Pezron, 1692. *a. éd.* 22, *n. éd.* 18. Traditions des Juifs sur l'Enfer, & sur l'état des Ames

après la mort, *a. éd.* 314, *n. éd.* 235. Ce qu'ils entendoient par le mot de gêne ou *gehenna*, *la-même.* Leurs erreurs au ſujet du feu de l'Enfer, *a. éd.* 315. *n. éd.* 236. S'ils ont jamais reconnu un Purgatoire, *la-même.* Sentiment des Juifs ſur les peines des méchans en l'autre monde, 1695. *a. éd.* 397, *n. éd.* 329. Qu'ils diſtinguoient deux lieux pour la demeure des Ames après la mort, dont l'un s'appelloit le Paradis, & l'autre la gehenne, *a. éd.* 399, *n. éd.* 330. Que Philon, Juif n'a point connu d'autre Enfer que le crime, *la-même.* Deſcription imaginaire que les Juifs faiſoient de la Vallée d'Hennon, 1692. *a. éd.* 314, *n. éd.* 336. Ils y diſtinguoient ſept Chapelles; qui étoient ceux qui devoient y entrer, *la-même.* Qu'on y immoloit à Molock des enfans, *la-même.* Noms différens qu'ils ont donnés à ces ſept Chapelles, *a. éd.* 315, *n. éd.* 236. Traditions des Juifs ſur l'ancienneté du monde, & ſa durée, *a. éd.*

22, *n. éd.* 18. Sur la nature des Anges & celle des Démons, *a. éd.* 309, *n. éd.* 231. Ce que les Rabbins ont inventé de ridicule touchant le fleuve Sabbathion, *a. éd.* 307, *n. éd.* 230. Rêveries des Rabbins ſur la formation du premier homme & de la premiere femme, 1689. *a. éd.* 106, *n. éd.* 90; & 1692. *a. éd.* 305, *n. éd.* 229; & 1697. *a. éd.* 376, *n. éd.* 330. Corps prodigieux que Dieu forma à Adam, ſuivant les Rabbins, 1692. *a. éd.* 306, *n. éd.* 229. Que ce corps fut enſuite réduit à la taille de mille coudées, *la-même.* Autres vaines imaginations au ſujet d'Eve, *la-même.* Ce qu'ils diſent ſur la tentation d'Eve, & quel en fut l'Auteur, ſelon eux, 1697. *a. éd.* 376, *n. éd.* 330. Fables qu'ils ont racontées ſur le ſacrifice d'Iſaac, 1689. *a. éd.* 110, *n. éd.* 93. Ce qu'ils ont dit de Melchiſedech, *a. éd.* 112, *n. éd.* 95. Extravagance que les Rabbins ont débitées ſur Moyſe, 1695 *a. éd.* 273, *n. éd.* 227. Ce qu'ils ont

inventé sur la Verge dont il se servoit pour faire des miracles, *la-même.* Sentimens particuliers d'un Auteur Juif sur les cornes de Moyse, 1681. *a. éd.* 329, *n. éd.* 156. Traditions des Juifs sur l'eau dont il est parlé au IVe. Chapitre de l'Exode, 1695. *a. éd.* 273. *n. éd.* 227. Sur le Veau d'or fondu dans le Désert. Si Moyse le brûla, ou le fit fondre par le moyen de la Chymie, *a. éd.* 274, *n. éd.* 228; & 1678. *a. éd.* 158. *n. éd.* 85. Sur le saint Prophéte Roi, 1692. *a. éd.* 313, *n. éd.* 235. Combien ses Pseaumes ont fourni de matiére aux Traditions des Juifs, *là-même.* Les Traditions des Juifs, attaquées par Brenzius, & défendues par Salmon Zebi Juif, 1683. *a. éd.* 68, *n. ed.* 44. L'Ouvrage de Salmon Zebi Juif, intitulé *Thériaque Judaïque*, *la-même.* Les deux Ouvrages donnés ensemble par Valfer, *la-même.* Jugement qu'on porte de ces deux Ouvrages. *a. éd.* 69, *n. éd.* 44. Idée des Juifs sur l'avénement du

Meſſie, 1696. *a. éd.* 271, *n. éd.* 226. Tour de David, Livre du Juif Merdochai ; ce qu'il y dit de l'avénement du Meſſie, *la-même.* Par ſon calcul le Meſſie devoit naître en 1686. *la-même.* Hiſtoire du Juif Sciabathaï, qui ſe donna pour le Meſſie, 1695. *a. éd.* 271, *n. éd.* 226. Il prêcha dans la Paleſtine la délivrance prochaine de ſa Nation. Sa fin, *la-même.* Fables que les Juifs racontoient à ſon ſujet, *la-même.* Triſtes avantures d'un fameux Juif de Boheme, nommé Ingelberſger, 1695. *a. éd.* 271, *n. éd.* 226. * *Voyez* Traditions, Rabbins, Gehenne, Hennon, Adam & Eve, Moyſe, Melchiſedech, Iſaac, David, Brenzius, Salmon Zebi, Merdochai, Sciabathaï.

CONDITIONS.

Il n'eſt pas poſſible aux Libraires qui ont entrepris l'impreſſion de

* Pour donner cet Eſſai, on n'a fait le dépouillement que juſqu'en 1702 : la ſuite ſera donnée lors de l'impreſſion.

cette Table, de fixer à présent le nombre de Volumes qu'elle composera; mais ils croyent pouvoir assûrer qu'elle ne contiendra pas au-delà de six Volumes *in*-4°. de 720 à 750 pages, sur du papier conforme à celui de ce modéle, & imprimée sur un caractére neuf, vulgairement appellé *Cicero.*

Le prix de chaque Volume, en faveur de ceux qui les arrêteront par avance dans le courant de cette année 1744. sera de dix livres, en feuilles, qui seront payées, sçavoir dix livres en arrêtant le premier Volume, sur une quittance signée des deux Libraires ci-dessus nommés; pareille somme en recevant le premier Volume en 1745. & ainsi jusqu'au dernier Volume, qui sera fourni sans payer. Ce tems passé, le prix des Volumes de la Table sera, comme les années courantes du Journal des Sçavans, de quinze livres le Volume en blanc.

Les Libraires croyent devoir avertir formellement qu'une année

après la publication du dernier Volume de la Table, les Exemplaires retenus & les avances faites seront perdus pour ceux qui ne les auront pas retirés jusqu'alors. C'est une condition expresse, sans laquelle ils ne se seroient pas déterminés à faire un avantage si considérable, sur une avance si médiocre.

En faveur de ceux qui, en retenant par avance la Table, seront aussi bien-aises d'avoir la collection entiére du Journal, les Libraires renouvelleront pour le même tems, les conditions avantageuses portées dans le projet de la collection totale publié il y a deux ans.

Avis au sujet d'un Recueil d'Estampes qui se debite actuellement chez Pierre-Jean Mariette, *Libraire à Paris.*

Lon attendoit depuis long-tems avec une juste impatience le Recueil des Estampes gravées d'après les Tableaux du Cabinet de M. *Boyer d'Aguilles*, Conseiller au Par-

lement de Provence. Quoique ce Recueil n'ait pas encore été rendu public, il n'en eſt pas moins connu; l'éloge qu'en a fait M. Tournefort dans les premiéres pages de la Relation de ſon Voyage du Levant, un très-petit nombre d'Exemplaires qui ſe ſont échappés, & que M. d'Aguilles avoit fait imprimer pour quelques amis, ont déja annoncé cet Ouvrage, & ont prévenu favorablement les eſprits en ſa faveur. Il a même tellement gagné auprès des Connoiſſeurs, que toutes les fois qu'il en a été expoſé en vente, le prix en a été porté très-haut.

Ce Recueil qui eſt en deux grands Volumes *in folio*, compoſés de *cent dix-huit planches*, dont pluſieurs occupent la feuille entiére, préſente en effet un objet auſſi utile qu'agréable. C'eſt une ſuite de Tableaux de preſque tous les plus fameux Peintres: c'eſt un aſſemblage de ſujets extrêmement variés: ce ſont des Gravures exécutées au Burin

avec beaucoup de ſoin, & qui rendent la maniére de chaque Maître avec fidélité. Le prémier Volume contient les Ecoles Italienne & Flamande, en cinquante-huit Planches, & le ſecond, l'Ecole de France en ſoixante Planches; le tout précédé d'une Deſcription imprimée de chaque Tableau, & de quelques réfléxions, dans leſquelles on a tâché de tracer en peu de mots le caractére de ceux qui les ont peint.

Ces Gravures ſont preſque toutes l'ouvrage d'un Graveur d'Anvers nommé Jacques Coelemans, Diſciple de Corneille Vermeulen, auſſi d'Anvers, & Graveur de réputation. M. d'Aguilles l'avoit fait venir à Aix pour être plus à portée de diriger ſon travail, & de l'aider de ſes conſeils. Et qui pouvoit lui en donner de plus utiles? Quel eſt, je ne dis pas le Curieux, mais le véritable Connoiſſeur, qui joignant la pratique à la théorie, pouvoit, comme M. d'Aguilles, non ſeule-

ment conduire le Graveur, mais mettre lui-même la main à l'œuvre; & le Burin à la main retoucher les Planches, pour leur donner l'entiere perfection, & en graver même quelques-unes entierement?

Voilà ce qu'il ſera aiſé d'appercevoir dans le Recueil d'Eſtampes qui reparoît, ou qui, pour parler avec plus de vérité, eſt préſenté au Public pour la premiere fois, puiſque le peu d'Exemplaires qui s'en étoient répandus ne peuvent être regardés que comme des eſſais, & qu'ils ſont même preſque tous imparfaits. Ceux que l'on propoſe aujourd'hui ſont imprimés avec beaucoup plus de ſoin que les premiers, & par de meilleurs Ouvriers; le papier en eſt plus grand & plus beau. L'on s'eſt déterminé pour l'eſpéce de papier qui a été employée au Recueil d'Eſtampes publié par M. Crozat, parce que le Recueil de M. d'Aguilles en eſt naturellement la ſuite, & que ces deux Ouvrages étant de même genre, il eſt

à présumer que ceux qui ont pris le premier, voudront y joindre le second. On en trouvera donc d'imprimés sur le papier de Colombier, ou sur le papier de grand Aigle, au choix des acheteurs. Le prix du premier sera modéré à *soixante-douze livres*, & celui du second à *quatre-vingt livres*. Ceux qui voudront en acquérir dès-à-présent peuvent s'adresser à *Pierre-Jean Mariette*, Libraire, rue S. Jacques à Paris; ils en trouveront chez lui des Exemplaires tout prêts. Et pour en faciliter l'acquisition aux autres qui voudroient en retenir un ou plusieurs Exemplaires, le même Libraire consent de partager le payement en deux termes, sçavoir *trente livres*, qui lui seront payées d'avance, pour les Exemplaires imprimés sur le papier du grand Aigle, ou *vingt-quatre livres* pour ceux imprimés sur le papier de Colombier, dont il donnera sa Reconnoissance, & les *cinquante livres* restantes pour le papier de grand Aigle, ou les

quarante-huit livres pour le papier de Colombier, l'orſqu'on retirera l'Exemplaire.

L'on ne recevra de ces *Aſſurances* que juſqu'au dernier Août 1744 paſſé lequel tems les Exemplaires imprimés ſur le papier de Colombier ſeront vendus ſans remiſe *quatre-vingt-ſeize livres*, & ceux ſur le grand Aigle, *cent dix livres.*

Ceux qui auront *aſſûré* des Exemplaires, ſeront tenus de les faire retirer dans trois mois, à compter du jour de la date de la Reconnoiſſance dont ils ſeront porteurs; faute de quoi leurs avances ſeront perdues pour eux, & ils ne ſeront plus admis à répéter leurs Exemplaires.

On trouvera des Exemplaires du ſuſdit Recueil, & l'on pourra auſſi prendre des Aſſurances, *à Paris, chez* Pierre-Jean Mariette, Imprimeur-Libraire, ruë S. Jacques, aux Colonnes d'Hercules.

A *Londres*, *chez* Paul Vaillant.

A *la Haye*, *chez* Neaulme.

A *Amſterdam*, *chez* Changuion.

Février 1744.

A *Leyde*, *chez* les Freres Verbeck.
A *Bruxelles*, chez *Georges* Fricxi.
A *Cologne*, *chez* Lochner.
A *Lisle*, *chez* Henry.
A *Lyon*, *chez* les Freres Duplain.
A *Toulouse*, chez *Gaspard* Henaud.
A *Bourdeaux*, *chez* Raimond la Bottiere.
A *Aix* en *Provence*, chez David.

Osmont, *Clousier*, *Ganneau*, Libraires, rue S. *Jacques*, viennent de mettre en vente les Tomes III. & IV. de l'Histoire Générale d'*Espagne*, traduite de l'Espagnol de Dom *Jean de Ferreras*, par M. d'*Hermilly*. Nous rendrons compte de ces deux Volumes, comme nous avons fait des précédens. Voici l'avis que ces Libraires viennent de donner en même tems au Public. Les Libraires qui ont entrepris de publier par Souscription la Traduction de l'Histoire Générale d'*Espagne* de Dom *Jean de Ferreras*, avoient averti qu'ils ne recevroient des Souscriptions que jusqu'au 1 *Février* 1744.

Octobre 1743, mais comme un Ouvrage si considérable & si intéressant, non seulement pour l'*Espagne*, mais aussi pour les Royaumes voisins, & sur-tout pour la *France*, demandoit un plus long intervał, & qu'une partie de ceux qui sont le plus intéressés à s'assurer des Exemplaires, ont été obligés de s'éloigner de *Paris*, par les divers événemens qui se sont passés en *Europe* depuis plusieurs années; les mêmes Libraires pour témoigner au Public le désir qu'ils ont de le satisfaire, se sont déterminés à prolonger le tems de la Souscription jusqu'au mois d'Août 1744. Au reste les conditions en sont les mêmes que dans la premiére Souscription.

Le prix de l'Ouvrage entier, est de 76 liv. 10 s. En recevant les quatre premiers Volumes, on payera 42 liv. 10 s. En recevant les Tomes V. VI. 17 liv.; pareille somme pour les Tomes VII. &

VIII. Deſorte que le Tome IX. ſera fourni *gratis*.

A l'égard du grand papier, dont on n'a tiré que 80 Exemplaires, on payera 15 liv. pour chaque Volume, en faiſant les mêmes arrangemens que pour le petit papier.

On donnera inceſſamment les V. & VI. Volumes qui ſont actuellement ſous preſſe, & peut-être même l'Auteur y joindra-t-il le VII. pour dédommager les Souſcripteurs du tems qu'ils ont attendu les III. & IV. la maladie du Traducteur l'ayant empêché de les donner au tems marqué.

En ce cas, on payeroit en retirant les trois Volumes 25 liv. 10 ſ. pour le petit papier, & 45 livres pour le grand.

Il paroît une Edition Nouvelle & magnifique de Lucrece, elle ſe vend chez Coutelier.

David le jeune mettra inceſſamment en vente une Edition de Sal-

Iuste, petit *in*-12. avec des Estampes.

Voici le Titre d'un Livre nouveau. *Vie de la Vénerable Servante de Dieu, Marie Lumague, Veuve de M. Polallion, Gentilhomme ordinaire du Roi, Institutrice des Filles de la Providence, sous la conduite de S. Vincent de Paul, avec les piéces justificatives. Par M.* Collin, *Vicaire perpétuel de S.* Martin des Champs *dans l'Eglise de* Paris. *A* Paris, *chez* Claude-Jean-Baptiste Herissant, *fils, Libraire*, rue neuve Notre-Dame, à la Croix d'*Or*, & aux trois Vertus.

Ce Livre est dédié à Monseigneur le Duc d'*Orleans*, premier Prince du Sang.

Il vient de paroître chez M. *le Rouge*, Ingénieur, Géographe du Roi à *Paris*, rue des Augustins, une nouvelle Carte de *Lorraine*, une autre de l'*Italie*, suivant les nouvelles Observations. * Une autre

* Le cours du Rhin en deux feuilles.

du *Piémont* & de la *Savoye*, en deux grandes feuilles ; plus une nouvelle Mappe-Monde, contenant les découvertes faites en *Amérique*, & dans la *Tartarie*, où l'on trouve 600 lieuës de Pays inconnu.

M. *de Prémontval*, qui depuis près de sept ans donne chez lui sur toutes les parties des Mathématiques des Leçons gratuites, où l'on a compté quelquesfois plus de 400 personnes, ayant été obligé de les interrompre l'Eté dernier, à cause de ses indispositions, & d'une réparation considérable qu'il a fallu faire durant ce tems-là à la Salle où il faisoit ses Conférences ; cette interruption a donné lieu à des bruits désavantageux à sa réputation. Une semblable réparation l'ayant encore forcé cette année de suspendre les Leçons d'Arithmétique & d'Algébre, qu'il avoit commencées au mois de Janvier ; il avertit le Public qu'il ne se croit point libre par-là des engagemens qu'il a contractés

avec lui, & qu'il reprendra ses Leçons, & les continuera dans un autre appartement; il en donnera avis aussitôt qu'il sera en état de les recommencer.

TABLE DES ARTICLES du mois de Février 1744.

ART. IX. Lettre du R. P. *Texte*, Dominiquain, en réponse à celle d'un Auteur Anonyme, au sujet de Jean *Hennuyer*, Evêque de *Lisieux*. 197

ART. X. Suite de l'Analyse du Systême de *Nevvton*, comparé, &c. 232

ART. XI. Recueil de Piéces en Prose & en Vers, prononcés dans l'Assemblée Publique de *Montauban*, &c. 273

ART. XII. Rerum Italicarum Scriptores. 302

ART. XIII. Histoire Générale des Auteurs Sacrés & Ecclésiastiques. Par Dom *Ceillier*. 325

ART. XIV. Nouvelles Littéraires. 359

Errata pour le mois de Janvier 1744.

PAge 28, ligne, 9. de S. Auguftin & de S. Benoît, *lifez*, de S. Auguftin, ou de celle de S. Benoît.
29. lig. 12. ces, *lifez*, fes.
32. lig. 5. Ennemi, *lifez*, adverfaire; & pag. 33. lig. 8. &c.
33. lig. 5. le garder, *lifez*, la garder.
Ibid. lig. 16. *cum admonas*, lifez, *cum ad Monaft.*
46. lig. 2. d'Oftre, *lifez*, d'Oftie.
51. lig. 14. & fuiv. *effacez*, ne.
75. lig. 3. fpacieufe, *lifez*, fpécieufe.
81. lig. 20. au deux, *lifez*, aux deux.
112. lig. 7. affemblée, *lifez*, affemblé.
128. lig. 5. Burfâ, *lifez*, burfæ.
135. lig. 4. inftruit, *lifez*, inftruits.
169. lig. 12. attentif, *lifez*, attentifs.
191. lig. 11. Bulus, *lifez*, Bullus.

APPROBATION.

J'Ai lû par ordre de Monfeigneur le Chancelier le préfent *Journal*, dont il m'a paru que l'impreffion pouvoit être permife. LE ROUGE.

De l'Imprimerie de ROBUSTEL, rue de la Calendre, près le Palais.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES SCIENCES
ET
DES BEAUX ARTS.

Mars 1744.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE

Des Sciences & des beaux Arts,

Commencés d'être imprimés l'an 1701 *à Trévoux, & dediés a Son Altesse Sérenissime Monseigneur le PRINCE SOUVERAIN DE DOMBES.*

Mars 1744.

A PARIS,
Chez CHAUBERT, à l'entrée du Quai des Auguftins, du côté du Pont S. Michel, à la Renommée, & à la Prudence.

M. DCC. XLIV.

Avec Approbation & Privilege du Roy.

CES MEMOIRES SONT commencés au mois de Janvier 1701. & se vendent 15 s. le mois en blanc, & brochés 16 s.

Années.

1701.	9.	vol.	1723.	12.	v.
1702.	12.	v.	1724.	12.	v.
1703.	12.	v.	1725.	12.	v.
1704.	12.	v.	1726.	13.	v.
1705.	12.	v.	1727.	12.	v.
1706.	12.	v.	1728.	12.	v.
1707.	12.	v.	1729.	12.	v.
1708.	12.	v.	1730.	12.	v.
1709.	12.	v.	1731.	12.	v.
1710.	12.	v.	1732.	12.	v.
1711.	12.	v.	1733.	12.	v.
1712.	12.	v.	1734.	12.	v.
1713.	12.	v.	1735.	14.	v.
1714.	12.	v.	1736.	15.	v.
1715.	12.	v.	1737.	13.	v.
1716.	12.	v.	1738.	13.	v.
1717.	12.	v.	1739.	14.	v.
1718.	12.	v.	1740.	13.	v.
1719.	12.	v.	1741.	12.	v.
1720.	5.	v.	1742.	12.	v.
1721.	12.	v.	1743.	12.	v.
1722.	12.	v.	1744.	3.	v.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts.

Mars 1744.

ARTICLE XV.

HISTOIRE GENERALE des Auteurs Sacrés & Ecclésiastiques, par le R. P. Dom Remi Ceillier, *Bénédictin de la Congrégation de S.* Vanne *& de S.* Hidulphe, *Prieur Titulaire de* Flavigni, *&c.*

Suite de l'Article XIII. Au mois de Février.

NOus ne prétendons pas dans cet Extrait, parler de tous les Ouvrages de S. Chryſoſtôme. Ce n'eſt pas que nous ne le fiſſions

volontiers, si le goût de la plûpart de ceux qui lisent les Journaux nous le permettoit. Mais il s'ennuyent quand on les entretien long-tems du même Auteur. L'avanture de Stagire engagea S. Chrysostôme, qui n'étoit encore qu Diacre, à écrire les trois Livre de la Providence; c'étoit un jeune homme de qualité & très-riche, à qui son pere avoit fait étudier dès l'enfance les Saintes Ecritures. Cette étude lui inspira le désir de se retirer dans la Solitude. Son pere s'y opposa de tout son pouvoir : mais Stagire ne se rebuta point, il abandonna sa Patrie, ses parents, & ses biens pour suivre l'attrait de la Grace. Sa ferveur fut grande d'abord : mais elle dura peu, il n'aimoit pas qu'on le reprit de ses fautes : au lieu de s'appliquer à des lectures édifiantes, il s'amusoit à cultiver les arbres du jardin : on crut même s'appercevoir que sa naissance lui enfloit le cœur. Un jour, comme

il aſſiſtoit à la priére commune, le Demon s'empara de lui & le terraſſa. La nuit ſuivante, un Sanglier tout couvert de boue ſe jetta ſur lui pluſieurs fois : le Démon continuoit de l'agiter par intervalles. Stagire, quand il avoit quelque relâche jeûnoit, prioit, veilloit, viſitoit les tombeaux des Saints Martyrs, où les poſſédés étoient ſouvent délivrés. Tout fut inutile. S. Chryſoſtôme inſtruit de cet événement, écrivit à Stagire pour le conſoler, les Livres de la Providence, qui ne furent pas publiés d'abord, dans la crainte que le pere de Stagire n'en prit occaſion de maltraiter tous les Moines. Le Saint lui dit dans le troiſiéme Livre, que ce n'eſt que du mal qué nous faiſons, non de celui qu'on nous fait, qu'il faut nous chagriner : que la triſteſſe ne peut être utile qu'à ceux qui ont commis beaucoup de péchés : encore ne doivent-ils pas s'y livrer ſans meſure, comme nous l'appre-

nons de la conduite de S. Paul à l'égard de l'inceſtueux de Corinthe. Parmi les divers abus qui s'étoient introduits dans l'Egliſe, il n'y en a peut-être aucun que le S. Docteur ſupportât plus impatiemment, que la liberté que prenoient les Clercs de demeurer avec des perſonnes de l'autre ſexe dans la même Maiſon. C'étoit des Vierges ou des Diaconeſſes : ce fut pour réprimer une licence ſi ſcandaleuſe, que le Saint écrivit deux Livres, que Socrate rapporte au tems de ſon Diaconat, & Pallade, plus vraiſemblablement au commencement de ſon Epiſcopat, car ils ſont écrits avec une vigueur Epiſcopale. Il prévit bien qu'il s'expoſoit à la haine d'un grand nombre de perſonnes, en combattant cet abus : mais le devoir prévalut ſur les conſidérations humaines. *On voit des Clercs qui gardent de jeunes filles dans leur Maiſon, non pour en avoir des enfants, puiſqu'ils aſſûrent n'avoir au-*

eun commerce avec elles ; ni pour être complices de leur débauche, puiſqu'ils ſe diſent les gardiens de leur pudeur. Il ſoupçonne *que la véritable cauſe eſt le plaiſir qu'ils goûtent à vivre & à converſer avec elles : plaiſir en un ſens plus piquant que n'eſt celui d'un mariage légitime, dont les ſuites ralentiſſent l'ardeur des paſſions.* Il fait voir, *que ces ſortes de Sociétés ſont très-pernicieuſes, & que quand même elles ſeroient auſſi innocentes qu'on veut le perſuader, le ſcandale qu'elles cauſent, devroit déterminer à les rompre .... Qui eſt l'homme ſenſé qui voulut de gayeté de cœur ſupporter les foibleſſes, les caprices & les autres imperfections d'une femme, s'il n'avoit de l'amour pour elle?* Ces Clers diſoient qu'ils retiroient ces filles, parce qu'elles étoient pauvres, & qu'elles avoient beſoin de ſecours. Le Saint répond, *que les Clercs pouvoient rendre de pareilles ſervices à des hommes ;*

du moins, *que pour contenter leur charité à l'égard du sexe, ils ne devoient retirer que des femmes usées de vieillesse & accablées d'infirmités.* Le premier Livre finit par la chûte de Salomon. Il y avoit aussi des Vierges qui logeoient des hommes chez elles sous les mêmes prétextes que les Clercs logeoient des Vierges. *Je ne sçais*, dit ce Pere, *quel nom donner à cette Société qui s'est formée d'hommes & de Vierges, leur état est pire que celui des fornicateurs. On ne peut les regarder comme des Vierges, puisqu'elles ne s'occupent pas des choses de Dieu, & qu'elles sont l'occasion de plusieurs adulteres, ni comme des femmes mariées, puisqu'une femme mariée ne cherche à plaire qu'à son mari, au lieu que ces Vierges tâchent de plaire à plusieurs qui ne sont pas leurs époux. Si l'on ne peut les mettre au rang des Vierges ni des femmes mariées: on les mettra donc dans celui des*

femmes perdues : & c'est en effet le nom qu'on leur donne lorsqu'on parle d'elles.

Il s'éléve avec force contre celles qui prétendoient qu'il falloit mépriser le scandale, causé par leur cohabitation avec les hommes, & il leur prouve par l'autorité de l'Apôtre, que blessant la conscience des foibles, elles péchoient contre J. C. *Le Public regardoit cette Société comme une occasion de débauche* : mais le Saint Docteur la croit moins l'*effet du libertinage de ces Vierges, que l'effet de leur vanité ; elles se font honneur de commander à des hommes, & d'en être adorées.* En quoi *elles s'abusent, puisque ce commerce, au lieu de contribuer à leur gloire, les rend plus méprisables.*

L'Ouvrage dont nous venons de donner l'Extrait, est suivi d'un Traité de la Virginité, plein d'éloquence & d'onction, & où les Vierges trouvent des Régles sûres de conduite. Viennent ensuite

deux Livres pour consoler une jeune Veuve de la mort de son époux. Après quoi on rencontre les six Livres du Sacerdoce, qui ont toujours été regardés comme le chef-d'œuvre du S. Docteur. Suidas y trouve plus d'élévation & d'élégance que dans tous ses autres Ecrits. Ces Livres sont en formes de Dialogue. Ce ne sera pas en les lisant qu'il prendra envie à qui que ce soit d'être promu ni au Sacerdoce, ni à l'Episcopat; on fuira plutôt, à l'exemple de l'Auteur, dans les Montagnes & les Déserts. Il nous seroit aisé de choisir plusieurs passages qui amuseroient les Lecteurs, & qui leur donneroient occasion de faire des réfléxions pleines de malignité, & souvent d'injustice: nous nous garderons bien de leur procurer cette satisfaction: nous aimons mieux que le Journal en paroisse moins amusant: nous nous contenterons de dire que S. Chrysostôme ne veut pas que les Evêques qui ont

le talent de la parole, négligent l'éloquence. Si l'éloquence eſt néceſſaire à un Evêque, objecte Baſile; pourquoi S. Paul s'eſt-il mis ſi peu en peine de l'acquérir? Pourquoi ſe glorifie-t-il de ſon ignorance? Le S. Docteur avoue que cette conſidération avoit ſéduit pluſieurs perſonnes, & les avoit empêché de devenir habiles, que ces paroles ne ſignifient autre choſes, ſinon qu'il ne connoiſſoit pas toutes les délicateſſes de la Langue, qu'il ne ſe piquoit pas de la politeſſe d'Iſocrate, de la force de Démoſthène, de la majeſté de Thucidide, de la ſublimité de Platon: mais laiſſant aux profanes cette éloquence vaine & pompeuſe, il a excellé dans un autre genre d'éloquence & d'érudition, avec quoi il a confondu les Juifs, & converti à la foi une multitude innombrable de Gentils. On lit dans le ſixiéme Livre, que quelques grands que ſoient les travaux des Moines, & que quelques ru-

des que ſoient leurs combats, il y a moins de peine dans leur état que dans le Miniſtere Epiſcopal. Ce ſentiment paroît aujourd'hui d'une étrange ſingularité. Il eſt contredit généralement par tous les Séculiers : il ne nous appartient pas de dire, ni de deviner ce que les Evêques en penſent : mais nous croyons pouvoir aſſûrer que tous les Moines, quelque obligation qu'ils ayent à S. Chryſoſtôme pour les éloges dont il a honoré leur profeſſion, ne ſe rendront point ici à ſon autorité. Il y a encore dans le premier Tome pluſieurs Diſcours contre les Anoméens & les Juifs, & ſur le Lazare, &c. dont nous ne parlerons pas, parce que cela nous meneroit trop loin.

Le ſecond Tome commence par les Homélies, prononcées à l'occaſion de la Sédition d'Antioche.

Les impoſitions faites ſur les Peuples, par l'Empereur Théodoſe en 387, occaſionnérent en

cette grande Ville une Sédition ſi furieuſe, que le Peuple en vint juſqu'à déchirer à coups de pierres les images peintes de l'Empereur, & à renverſer ſes Statues d'Airain avec celles de ſon Pere, de ſes enfants, & de l'Impératrice. Flavien, Evêque d'Antioche, ſe mit auſſi tôt en chemin pour aller à C. P., malgré ſon grand âge & la rigueur de la ſaiſon. Ce voyage ne fut pas inutile. S. Chryſoſtôme, qui n'étoit encore que Prêtre, jugea ce tems très-favorable pour annoncer la parole de Dieu avec plus de ſuccès. Il fit un grand nombre de Diſcours, où l'on voit briller mille traits d'une éloquence vraiement perſuaſive. Dans la dix-ſeptiéme des Homélies prononcées à cette occaſion, Mebichius, Général de la Cavalerie, & Ceſarius, qui fut enſuite Préfet d'Orient, & Conſul, étant arrivés à Antioche, ſe mirent en devoir d'exécuter leur Commiſſion: mais avec un appareil ſi terrible,

que la consternation fut générale. Dans cette extrêmité, les Prêtres n'oublierent rien pour fléchir les Juges : les Moines quittant leur Solitude, accoururent au secours des affligés, & parlant aux Commissaires avec une liberté que la vertu éminente peut seule autoriser, ils obtinrent par leurs sollicitations, que l'affaire seroit renvoyée à l'Empereur. Les Philosophes Payens demeurerent fort tranquilles, & ne parurent pas s'intéresser aucunement au salut de la Patrie. C'est ce qui donne lieu au Saint de s'écrier ; la lâcheté des Philosophes d'aujourd'hui prouve que la vertu de ces prétendus Sages, autrefois si renommée, n'est qu'une fable ; & la fermeté de nos Solitaires rend croyable tout ce qu'on nous dit de la constance de S. Jean, de S. Paul, de S. Pierre & des autres ; ils ont succédé au courage de ces grands Saints, aussi-bien qu'à leur piété, ils sont héritiers de leur Vertu & de leur

Doctrine. On connoît par la premiére des deux Homélies sur la Nativité & le Baptême de J. C., & qui fut prononcée le jour de Noël 386, qu'il n'y avoit pas encore dix ans qu'on avoit séparé à Antioche la Fête de la Nativité de celle de l'Epiphanie, & qu'on célébroit la premiére le 25 Décembre. Quelques Matelots, & d'autres gens peu considérables, qui venoient de l'Occident, ayant fait connoître qu'on y célébroit la Nativité le 25 Décembre, on résolut de les imiter : il se rencontra d'abord des oppositions, mais enfin la résolution qu'on avoit prise prévalut. Ce fut pour augmenter la Solemnité de cette Fête, que S. Chrysostôme composa cette Homélie. Cinq jours auparavant, jour de la Fête de S. Philogone, il invita le Peuple à se trouver à l'Eglise le jour de Noël, & on y accourut en foule. Les Prédicateurs pourront s'autoriser de cet exemple, contre ceux qui

désaprouvent l'usage où ils sont d'inviter à venir entendre le Sermon qu'ils diront le lendemain, ou tel autre jour. Quand on leur dira malignement, qu'ils ont pris cela des Comédiens, qui annoncent à la fin du Spectacle la Piéce qu'on représentera le lendemain, ils répondront, que c'est une vraye calomnie : ce n'est pas des Comédiens, c'est de S. Chrysostôme qu'ils tiennent cette pratique. Ce que nous venons de rapporter en est une preuve évidente : c'est aussi dans la vue de rendre un petit service aux Prédicateurs, que nous avons eu soin de mettre ici l'imitation du Saint. Il prouva à ses Auditeurs, que c'étoit véritablement le 25 Décembre que J. C. étoit né, puisque c'étoit en ce jour, depuis un tems immémorial, que la Fête s'en célébroit dans tout l'Occident, & sur-tout à Rome, où l'on conservoit les Regîstres du dénombrement, fait sous Quirinus par l'or-

dre d'Auguste. Ensuite, supposant que Zacarie, Pere de Jean-Baptiste, étoit grand Prêtre, il dit, le mois dans lequel J. C. fut conçu, étoit le sixiéme de la grossesse d'Elizabeth. Or ce mois étoit celui de Mars, puisque ce fut dans le Sanctuaire que l'Ange annonça à Zacharie, que sa femme concevroit, & que le Pontife n'entroit dans le Sanctuaire en cette qualité, qu'une fois l'an pendant la Fête des Tabernacles, qui se célébroit sur la fin de Septembre; ainsi J. C. ayant été conçu dans le mois de Mars, il est né incontestablement dans le mois de Décembre. S. Chrysostôme répond ensuite aux objections des Payens, qui reprochoient aux Chrétiens de croire que le Fils de Dieu est né d'une femme, selon la chair, pendant qu'eux mêmes n'ont pas honte de croire que leurs Divinités sont renfermées dans des statues de pierre & de bois. Nous observerons en passant, que S. Chry-

ſoſtôme, qui connoiſſoit bien ſans doute la Doctrine des Payens, étoit perſuadé qu'ils croyoient leurs Divinités réellement préſentes dans les Statues qui leur étoient érigées.

S. Chryſoſtôme le jour de l'Epiphanie 387, ayant trouvé une grande foule dans l'Egliſe, ſe plaint dans l'Homélie ſur le Baptême de J. C., que l'Egliſe ne poſſedoit ſes enfans qu'aux jours Solemnels. Il y avoit même des Chrétiens qui n'y venoient qu'une ou deux fois l'année : la plûpart, ſous prétexte qu'ils avoient beſoin de leur tems pour gagner leur vie. Le Saint traite cette excuſe de frivole, *puiſque des ſept jours de la ſemaine, Dieu ne s'en réſervoit qu'un, leur laiſſant les ſix autres. Il les exhorte donc de donner à Dieu ce jour, ou du moins de lui en accorder deux autres.* Laiſſoit-on alors aux Fidéles le choix de l'alternative ? N'eſt-ce pas plutôt un de ces tours ingénieux, par où l'on ſemble accorder aux gens ce qu'ils

demandent, mais à des conditions qu'ils n'accepteront pas. S. Chrysostôme sçavoit bien qu'on aimeroit mieux donner un jour au Seigneur, que de lui en donner deux, selon l'alternative qu'il proposoit. C'est ainsi que S. François de Sales permettoit d'assister aux Spectacles, pourvû qu'on ne s'y occupât que de la Passion de J. C. Tout le reste du second Tome contient les Panégyriques de S. Paul, & de plusieurs autres Saints.

Le troisiéme Tome commence par deux Homélies sur divers endroits du Nouveau Testament. Dans une des Homélies qui nous restent sur les Actes, S. Chrysostôme explique ce que signifie le nom d'Apôtre, & il dit, qu'il signifie puissance & autorité; mais autorité purement céleste & spirituelle; que S. Paul met les Apôtres dans le premier rang des Ministres de l'Eglise, regardant l'Apostolat comme la base de toutes les autres dignités. Le Prophête n'est

point Apôtre, mais l'Apôtre est Prophête. Il a le pouvoir de faire des Miracles, de guérir les Malades, & de parler diverses Langues; l'Apostolat est comme le Consulat entre les Dignités profanes. Comme il est au pouvoir des Magistrats d'emprisonner ou d'élargir les Criminels; les Apôtres ont le pouvoir de lier, ou de délier les Ames, & la vertu de leur Sentence s'étend jusque dans le Ciel.

Dans l'Analyse des Homélies sur le changement du nom de Saul en celui de Paul, le Saint Evêque parlant de la conversion de l'Apôtre, dit que *ce miracle est beaucoup au dessus de celui, par lequel l'ombre de S. Pierre résuscitoit les morts, & qu'étant au pouvoir de son libre arbitre, d'être convaincu, ou non de la vérité, sa conversion étoit une preuve de la grande vertu de celui qui lui avoit fait changer de volonté..... Quelque volonté que Dieu ait de nous sauver, si nous ne*

le voulons pas, les remedes qu'il employe pour notre salut, ne servent de rien, non qu' sa volonté soit foible, mais parce qu'il ne veut contraindre personne. Il souhaite que tous les hommes soient sauvés, mais il ne fait violence à aucun, & leur volonté ne s'accordant pas toujours avec celle de Dieu, voilà pourquoi tous ne se convertissent point.

On aura beau imaginer une nouvelle espéce de liberté, qui ne fut jamais connue du genre humain, & qui subsiste avec la nécessité, on ne conciliera jamais le dernier passage que nous venons de citer avec la Doctrine des cinq Propositions.

Dans la premiére des deux Homélies, sur ces paroles de S. Paul, *saluez de ma part Priscille & Aquilas.* S. Chrysostôme examine d'abord qui étoient Priscille & Aquilas, pour qui S. Paul s'intéressoit si fort. *Etoit-ce des Consuls, des Magistrats, de grands Capitaines? Possedoient-ils les premiéres Charges?*

Avoient-ils d'immenses richesses? Non, ils étoient pauvres, & ne vivoyent que du travail de leurs mains. Toutefois S. Paul, dont le nom effaçoit la gloire des Rois, & qui avoit plus l'air d'un Ange descendu du Ciel que d'un homme, n'eut point de honte de les reconnoître pour ses amis, & d'ordonner à une grande Ville de les saluer de sa part. Dans la seconde Homélie, le Saint propose deux questions au sujet de l'habillement des Apôtres; la premiére pourquoi J. C. leur avoit défendu de porter de l'or, de l'argent, des bâtons, des souliers; la seconde, pourquoi malgré cette défense, S. Pierre avoit des souliers, & S. Paul un manteau? Il répond à la premiére, que cette défense n'étoit que pour un tems...... J. C. révoqua cette défense un peu avant sa Passion, comme on le voit dans S. Luc, où nous lisons qu'ayant demandé, s'ils avoyent manqué de quelque chose, lorsqu'il les avoit envoyés sans bourse

& ſans argent, & que les Diſciples ayant répondu que non, le Seigneur répliqua, *que celui qui a un ſac ou une bourſe les prenne.*

Suivent trois Homélies, compoſées ſur le mariage. Le Saint y remarque, que les Loix étrangéres, c'eſt-à-dire, les Loix Romaines, ne condamnoient l'adultere que dans les femmes, ſouffrant tout dans les hommes, pourvu qu'ils ne s'adreſſaſſent pas aux femmes mariées. Mais il ſoutient que la Loi de Dieu eſt également ſévére à l'égard des hommes & des femmes, & que tout homme marié qui s'abandonne à quelque perſonne que ce puiſſe être, femme ou fille, commet un véritable adultere. En matiére de pudeur & de chaſteté, l'homme n'a point de privilége. S. Chryſoſtôme déclare nettement, qu'une femme qui ſe remarie pendant que ſon mari vit encore, eſt adultere, quand même elle auroit été chaſſée & répudiée par des Lettres autenti-

ques : il s'objecte les Loix Romaines, qui décident autrement, & autoriſent une coutume oppoſée : il répond que ce n'eſt point ſur ces Loix que Dieu nous jugera, mais ſur celles qu'il eſt venu établir lui-même.

Dans l'Homélie ſur ces paroles de S. Paul, *il faut qu'il y ait des Héréſies.* Le S. Evêque montre que ce terme, *il faut*, dont ſe ſert l'Apôtre, ne marque de ſa part, ni un précepte, ni un conſeil : mais une prédiction de ce qui doit arriver. Il fait voir auſſi que les Héréſies dont l'Apôtre parle en cet endroit, ne regardoient pas la Foi : qu'il n'eſt queſtion que de quelques diviſions qu'on avoit remarquées parmi les Fidéles, dans l'Egliſe de Corinthe. Alors les riches, après avoir entendu l'explication de l'Ecriture, & avoir participé aux Saints Myſtéres, aſſembloient les pauvres, leur donnoient à manger, & mangeoient avec eux : cette eſpéce de feſtins ſe

faisoit dans l'Eglise même : les Corinthiens abuserent de cette Sainte coutume. Les riches voulurent manger ensemble, & n'attendirent plus les pauvres, qu'ils méprisoient, & qui venoient plus tard à cause de leurs occupations. Ces pauvres en arrivant, trouvoient que les tables étoient déja levées, & ils étoient couverts de confusion. C'est ce désordre que S. Paul appelle héréfie, parce que c'étoit une occasion de bruit & de discussion.

On a douté si les trois Homélies sur ces paroles de S. Paul aux Corinthiens, *parce que nous avons un même esprit de Foi*, sont du S. Docteur. Dans la premiére, il s'exprime sur le commencement de la Foi, d'une maniére qui favorise le Semi-Pélagianisme : ni Dieu, dit-il, ni la grace du S. Esprit, ne préviennent pas notre dessein, & quoique Dieu nous ait appellé, il attend néanmoins que nous approchions librement, & de notre propre volonté ; & lorsque nous

nous sommes approchés, il nous donne tout son secours : mais est-il surprenant que ce Pere ayant vécu avant les controverses de la Grace, ait parlé avec moins de précaution, que s'il avoit vécu depuis. D'ailleurs, on trouve dans plusieurs de ses Ouvrages, Ouvrages qui sont certainement de lui, & même dans la premiére des trois Homélies dont il s'agit ici, plusieurs endroits où il déclare que la Grace est nécessaire pour le commencement de la Foi. Une seconde raison de soupçonner ces Homélies de supposition, c'est qu'au commencement de la troisiéme Homélie, on compte cinq cens ans depuis S. Paul : ce qui marque un Auteur plus récent que S. Chrysostôme. Il seroit facile de rejetter cet anachronisme sur les Copistes : mais il faut convenir de bonne foi, que ce grand Saint n'étoit pas d'une grande exactitude en matiére de Chronologie. On doit passer aux Prédicateurs ces

ſortes de fautes, pourvu que ce ne ſoit pas des Anachroniſmes auſſi étranges que celui de ce Prédicateur, qu'on accuſe d'avoir dit, pour prouver l'autorité des meres ſur leurs enfans, que la mere de Coriolan obtint de ſon fils ce que, ni le Pape, ni les Cardinaux n'en avoient pu obtenir. Tout l'Auditoire fut fort édifié de cet exemple, à quelques rieurs près, qu'on laiſſa rire. Peut-être même y eut-il nombre de gens qui réformerent leur conduite ſur un trait d'hiſtoire ſi touchant.. Dans l'Homélie ſur ces paroles de S. Paul, *je lui réſiſtai en face*, (à Pierre.) S. Chryſoſtôme remarque, qu'il y avoit deux ſentimens ſur cet endroit de l'Epître aux Galates, que les uns ſoutenoient qu'il n'étoit point parlé là de Pierre le Prince des Apôtres, mais d'un autre Pierre, & que les autres prétendoient que S. Pierre avoit été véritablement repris de S. Paul. Il tâche de réfuter ces deux ſen-

timens, pour s'attacher à un troisiéme, qu'on dit avoir été celui d'Origène ; sçavoir, que ce qui se fit & se dit alors, étoit une collusion des deux Apôtres, pour abolir les Cérémonies Légales. Cette opinion fut adoptée pendant quelque tems par S. Jerôme : mais ce grand Docteur ayant lû ce que Saint Augustin écrivit pour la réfuter, il crut devoir changer de sentiment, & il avoua que S. Pierre avoit été véritablement répréhensible. Si l'on admettoit une fois ces collusions, même parmi les Apôtres, il seroit à craindre qu'on n'en abusât.

L'Eunuque Eutrope avoit beaucoup contribué par son crédit à mettre S. Chrysostôme sur le Siége de C. P. mais le Saint ne s'en croyoit pas plus obligé de flater par reconnoissance les vices de cet ambitieux Ministre, qui ayant brigué, & obtenu de l'Empereur Arcade le titre de Patrice, & le Consulat pour l'année 339, s'atti-

ra l'envie & la haine de tout le monde. Il fut obligé de recourir au Saint, qui lui ouvrit les portes de l'Eglise, contre laquelle il avoit publié tant de Loix. Le lendemain le Peuple accourut en foule, pour voir avec joye dans la plus grande humiliation, un homme, dont la fortune éclatante l'avoit irrité. Le S. Evêque parla sur ce sujet avec tant de feu, & d'une maniére si touchante, qu'il changea tous les cœurs, & fit fondre en larmes tous ses Auditeurs. Son Discours commence ainsi. *Où est maintenant la gloire & la pompe du Consulat? Où sont ces Faisceaux? Qu'est devenu cet appareil des Festins & des jours de réjouissance? Ces Fêtes, ces Couronnes, ce bruit & ce mouvement de toute la Ville, ces acclamations flateuses des Spectateurs des Jeux du Cirque? Tout cela a disparu: un vent impétueux a arraché toutes les feuilles, & dépouillé l'arbre qui commençoit déja à branler dans la*

racine, & qui menaçoit de tomber. Où sont ces faux amis, ces soupers magnifiques, cette foule de Parasites, tous ces Flateurs, si empressés à faire leur cour, & à témoigner par leurs actions & par leurs paroles un servile dévouement? Cette fortune s'est évanouie comme un songe, comme une fleur, comme un ombre.

Le Saint s'adressant ensuite à Eutrope, le fait ressouvenir des remontrances qu'il lui avoit faites sur l'inconstance & la fragilité des choses humaines: & après l'avoir assûré qu'il n'oubliera rien pour l'assister dans sa disgrace, il lui dit: l'Eglise, à qui vous avez fait la guerre, ouvre son sein pour vous recevoir; tandis que les Théatres, qui nous ont si souvent attiré votre indignation, vous ont abandonné & trahi.

Quelques jours après ce Discours, Eutrope étant sorti de son asyle, pour se dérober aux poursuites de ses ennemis, fut pris, banni, & quelque tems après dé-

capité en Calcedoine. On accuſa l'Egliſe de l'avoir livré, mais S. Chryſoſtôme réfuta cette calomnie dans une ſeconde Homélie, où il déclare, que le malheureux Eutrope s'étoit livré lui-même en quittant l'Egliſe, qui ne l'eût jamais abandonné.

On a placé à la fin du troiſiéme Tome les Lettres du Saint. Pendant ſon exil il en écrivit dix-ſept à Sainte Olympiade. Photius dit, qu'elles ſont les plus utiles de toutes, mais les moins ſimples : cet éloquent Orateur n'ayant pu accomoder au ſtile Epiſtolaire la matiére qu'il traitoit. Il n'eſt pas aiſé aux Prédicateurs d'exceller, ni dans le ſtile Epiſtolaire, ni dans le ſtile Hiſtorique. Il faut qu'ils s'obſervent de près, s'ils ne veulent pas qu'on reconnoiſſe dans l'Ouvrage la profeſſion de l'Auteur.

Il nous ſemble qu'on ſera bien aiſe de connoître Sainte Olympiade, ſi célébre par ſon zéle pour les

intérêts de son Evêque, & par l'estime que son Saint Evêque eut pour sa vertu. Olympiade étoit d'une très-grande naissance, & possedoit de grands biens. Elle perdit de bonne heure ses parens, & après leur mort elle fut mariée dans une grande jeunesse avec Nebridius, qui avoit été Préfet de C. P. Après vingt mois de mariage elle demeura veuve. Elle étoit d'une rare beauté, & son esprit étoit orné des plus belles connoissances. L'Empereur Theodose entreprit de la faire épouser par Elpide : mais elle n'y consentit pas, disant que si Dieu avoit voulut qu'elle vécût avec un mari, il ne lui auroit pas ôté celui qu'elle avoit. Le Prince indigné de son refus, ordonna au Préfet de C. P. de garder ses biens jusqu'à ce qu'elle eut trente ans. Elle ne fut point affligée de cette injustice. *Elle remercia même Théodose de l'avoir déchargée d'un pesant fardeau. Vous ferez encore mieux, Sei-*

gneur, ajoûta-t-elle, *si vous ordonnez qu'on les distribue aux pauvres & aux Eglises; car il y a long-tems que je crains de tirer vanité de cette distribution & de m'attacher aux biens matériels, au préjudice des véritables richesses.* Cette réponse toucha l'Empereur, qui étant d'ailleurs informé de sa maniére de vivre, lui fit rendre la disposition libre de ses biens. Son austérité fut extrême, elle ne mangeoit rien qui eût eu vie; elle n'usoit des bains que quand sa santé l'y obligeoit, & c'étoit toujours avec des précautions infinies pour la pudeur. Ses veilles étoient fréquentes, ses habits pauvres, son humilité profonde, ses larmes continuelles, sa charité sans bornes: les Eglises, les Monastéres, les Hôpitaux, les Prisons se ressentirent de ses libéralités. Elle soulagea les exilés: elle afranchit un grand nombre d'esclaves. Son occupation ordinaire étoit d'instruire les femmes payennes, de vi-

ſiter les malades, d'aſſiſter les perſonnes âgées, les veuves, les orphelins, les vierges. Son attachement à S. Chryſoſtôme la rendit odieuſe aux ennemis de ce grand Saint : elle fut accuſée comme pluſieurs autres d'avoir mis le feu à l'Egliſe, & le Préfet la condamna à payer une grande ſomme. Elle quitta C. P., & ſe retira à Cyzique. On doit bien ſe garder de reprocher aux dévotes de ces derniers tems, qu'elles ne ſont pas des Olympiades. Tant dévotes qu'elles ſoient, elles ne s'en prendront pas à elles-mêmes : mais elles répondront qu'elles ſeroient des Olympiades, ſi leurs Directeurs étoient des Saints Chryſoſtômes.

Nous ne parlerons que de la fameuſe Lettre au Moine Ceſaire. Il eſt peu d'écrits dans l'Antiquité qui ait plus exercé les Critiques. Pierre Martyr, en trouva une Traduction Latine dans un Manuſcrit de Florence, & il la

porta en Angleterre, où il la mit dans la Bibliothéque de Cranmer, Archevêque de Cantorberi. Les Sacramentaires l'objectérent aux Catholiques, qui n'en ayant aucune connoissance, niérent qu'elle eût jamais existé. On fut détrompé par l'Edition qu'en donna en 1680 M. Bigot, sur un Manuscrit de S. Marc de Florence : mais cette Lettre, quoiqu'imprimée, n'eut point de cours, parce qu'elle fut supprimée par le Censeur. En 1685 Etienne le Moine, l'inséra dans son Recueil des Mêlanges Sacrés : Basnage la fit imprimer à Roterdam en 1687, & le P. Hardouin à Paris en 1689. Toutes ces Editions sont défectueuses en plusieurs endroits que l'on a corrigés dans celle de Paris de 1721.

Ceux qui attribuent cette Lettre à S. Chrysostôme, se fondent sur l'inscription & sur la fin, où il est dit en termes exprès, que ce Saint pendant son exil, l'écrivit au Moine Cesaire. Ils se sont

encore fondés ſur l'autorité de S. Jean Damaſcène, du Prêtre Anaſtaſe, de Nicephore, & de pluſieurs autres qui l'ont citée ſous le nom de ce Pere : mais ne peut-on pas dire que l'inſcription & la fin de cette Lettre prouvent tout le contraire de ce qu'ils veulent prouver. De plus de deux cent cinquante Lettres que S. Chryſoſtôme a écrites pendant ſon ſecond exil, il n'y en a aucune qui commence par la même inſcription, ni qui finiſſe de même que la Lettre au Moine Ceſaire : ce n'eſt pas que S. Chryſoſtôme ne faſſe auſſi mention de ſon exil dans ſes autres Lettres, mais c'eſt toujours dans le corps de la Lettre, non à la fin. On ne reconnoît dans cette Lettre, ni le ſtile, ni le goût, ni le gênie du Saint : le ſtile en eſt dur & plat, & on y trouve des termes impropres, qu'on chercheroit en vain dans les écrits du S. Docteur : cette différence de ſtile eſt beaucoup plus ſenſible aujour-

d'hui, qu'elle ne l'étoit quand on n'avoit encore que quelques fragmens de la piéce. Il faut ajoûter que l'Auteur de cette Lettre s'exprime sur l'Eucharistie avec moins de netteté que S. Chrysostôme ne fait, & qu'il est besoin d'application pour donner à ces expressions un sens Orthodoxe. Enfin cette Lettre n'a été connue, ni des Ecrivains du siécle de S. Chrysostôme, ni citée dans les Conciles de Calcédoine, de C. P., de Latran, ni alleguée par aucun de ceux qui ont écrit contre Eutyches & les Monothelites, quoiqu'on ait recueilli avec soin dans ces Ouvrages les passages où le Saint établit deux natures & deux volontés en J. C. & que l'Auteur de la Lettre se déclare clairement pour ces deux Dogmes.

Cesaire ayant lû l'Ouvrage d'Apollinaire sur l'Incarnation, se livra aux erreurs dont il est rempli. Il fit part de sa joye & de ses sentimens à l'Auteur de la Lettre qui

étoit son ami, & qui pensant tout autrement, lui répondit par la Lettre dont il s'agit, où il l'avertit que les erreurs où il étoit tombé n'étoient pas differentes de celles d'Apollinaire, d'Arius, de Sabellius & de Manés, sur l'Incarnation de J. C. Il lui fait remarquer qu'il y a deux Natures en J. C. sans mélange & sans confusion, quoiqu'unies ensemble dans une même personne. Il explique cette vérité par l'exemple de l'Eucharistie. Le Pain avant d'être cosacré, se nomme pain, mais il perd ce nom, & devient digne d'être appellé le Corps du Seigneur, quand la Grace Divine l'a sanctifié par le ministére du Prêtre, encore que la nature du pain demeure en lui, & qu'on ne dise pas qu'il y ait deux corps, mais un seul corps du Fils de Dieu ; de même la Nature Divine étant jointe au Corps, toutes deux ne sont qu'un seul Fils & une seule Personne. Néanmoins il faut recon-

noître que chacune de ces deux Natures demeure parfaite & entiere, ſans mélange & ſans confuſion; car s'il ne reſtoit qu'une Nature, comment pourroit-on dire qu'il y a une union? On voit par-là, que l'Auteur de cette Lettre étoit bien convaincu de la préſence réelle, puiſqu'il aſſûre que le Corps de J. C. eſt auſſi véritablement dans l'Euchariſtie, que la Nature Divine eſt en la perſonne de J. C. Il eſt vrai qu'il y a quelque embarras dans la maniére dont il s'exprime, puiſqu'il dit, que même après la Conſécration, la nature du Pain ſubſiſte : *mais on peut entendre par le mot de nature, les propriétes*, c'eſt-à-dire, *les propriétés du pain, qui demeurent dans l'Euchariſtie, quoique la ſubſtance ou le ſujet de ces propriétés ſoit changé. Ce ſont en effet les propriétés d'une choſe, qui font qu'on la connoît, & qu'on lui donne dans l'uſage ordinaire tel nom, en faiſant abſtraction du ſujet qui ſoutient ces pro-*

priétés, que l'on appelle la matiére & la ſubſtance. On a imprimé à Anvers en Grec, en Latin, & en Italien, un fragment d'une autre Lettre à Céſaire, parmi les anciennes Leçons de Caniſius. Il n'en eſt rien dit dans la nouvelle édition de S. Chryſoſtôme.

Les grands Orateurs, comme les grands Poëtes, perdent toujours infiniment à être traduits. Dom Ceillier n'a point auſſi entrepris de repréſenter toute la beauté de l'éloquence de S. Chryſoſtôme. Il ſe propoſe dans ſon Ouvrage de faire une analyſe exacte de tous les écrits des Saints Docteurs. C'eſt rendre un grand ſervice, non ſeulement à ceux qui n'ont ni le loiſir, ni la capacité, ni le courage néceſſaire pour entrer dans cette vaſte carriere, mais auſſi à ceux qui ont vieilli dans la lecture des Peres, & qui ſont bien aiſes de ſe rappeller en peu de tems tout ce qu'ils y ont lû.

Nous finirons cet Extrait par

un Eloge de la maniére dont Saint Chryſoſtôme prêchoit la parole de Dieu. Il inſtruiſoit ſes Auditeurs, & il ne dédaignoit pas d'entrer dans des détails, où il nous ſemble qu'il y a quelque choſe de bas : mais les charmes du ſtile de l'Orateur donnoit du prix & de la dignité à toutes les choſes dont il parloit. Ce ſtile, pour être ſi admirable, n'en étoit pas moins intelligible à tout le monde. Ce n'étoit pas ſeulement le Peuple qui courroit en foule pour entendre ſon Evêque. Tout ce qu'il y avoit de plus ſçavant, de plus poli, de plus grand par la naiſſance ou les emplois dans C. P. n'y accouroit pas avec moins d'empreſſement, pour profiter de l'inſtruction dont on a tant de beſoin dans toutes les conditions, & ils admiroient encore plus que le Peuple ne pouvoit faire, parce qu'ils en étoient plus capables, les merveilleux talents du Prédicateur. Ce

grand art, & si utile à l'Eglise, est-il perdu pour toujours?

ARTICLE XVI.

CONJECTURES PHYSIQUES, sur la cause, la nature, & les propriétés du Sel Marin, d'après quelques Observations sur un Marais salant.

LETTRE AU R. P. CASTEL.

MON RÉVÉREND PERE,

Ceux qui travaillent dans les Provinces, s'avouent tributaires de ceux qui excellent dans la Capitale. Les derniers à leur tour sont redevables aux premiers, ils leur doivent le secours de leurs lumiéres. Flaté de l'espérance que vous voudrez bien remplir cette espéce d'engagement, je satisfais, mon Révérend Pere, à une par-

Fr. Mars 1744. Page. 431.

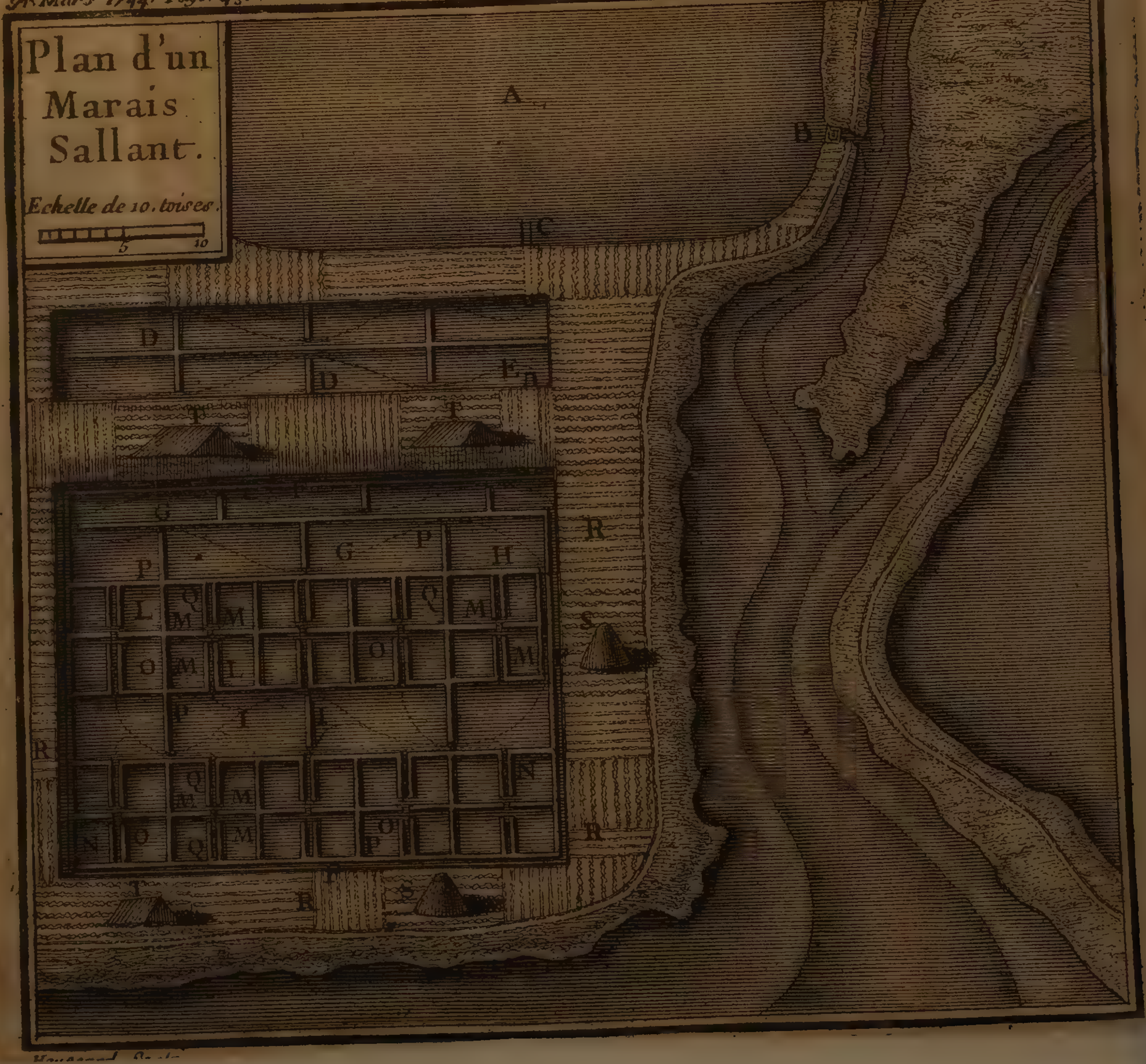

Haussard Sculp.

tie de mes obligations ; je vous adresse un Mémoire sur nos Marais Salans. En vous offrant mon travail, j'attens de vous des leçons ; à combien d'autres ne les prodiguez vous pas dans toute l'étendue du Royaume, sans tenir à eux par les liens qui nous attachent, & sans pouvoir compter sur le moindre sentiment de reconnoissance, &c. J. V.

Les Lettres & les Sciences ont été quelquefois aussi asservies au joug de la mode, que les Meubles ou les Edifices, les Tables ou les Parures.

L'esprit & le cœur s'emparerent il y a peu d'années de toute l'œconomie des Discours de Morale, & ces termes généraux furent à peine sortis de la plume de quelques Auteurs, que la troupe servile des imitateurs, toujours accoutumée à s'en reposer sur ceux qui parlent avant elle, & pensent pour elle, força *l'esprit & le cœur*

à remplir le vuide de ſon éloquence.

Dans la Phyſique, qu'auroit fait autrefois le Copiſte indigent, ſans le ſecours des expreſſions conſacrées ; tantôt de qualités primitives, mais inconnues ; tantôt de troiſiéme élément, de parties ſtriées & branchues ; tantôt de ſec ou d'humide, de froid ou de chaud ?

On a vu un tems que toute la ſtructure intérieure de l'animal ſe réduiſoit à l'aſſortiment & à l'action de deux eſpéces de Sel. L'un ſe chargeoit officieuſement de toutes les diviſions ; l'autre de toutes les coagulations : mêlés enſemble, ils faiſoient toutes les effervеſcenſes ; & pour être Philoſophe, Médecin, Chymiſte, il ne falloit que faire gravement un jeu myſtérieux de l'*Acide & de l'Alkali.*

Aujourd'hui, la bonne maniére de philoſopher a prévalu, les Découvertes ont ſuccédé aux mots, & les Obſervations aux ſyſtêmes. L'œil, l'oreille, la main du Phy-

ſicien utile, s'applique ſans relâche à développer avec ſoin le génie de la Nature; diſons mieux, les merveilles de ſon Auteur. L'eſprit n'entre plus dans ſes fonctions que lorſque les ſens ont fait les leurs. On ſuit pas à pas la Méchanique des corps, & l'on ſe plaît à étudier la Nature dans la Nature même, au lieu de la chercher dans des ſuppoſitions abſtraites & arbitraires.

Pour eſſayer ſur ce modéle de me former une idée juſte & préciſe, ſoit de l'eſſence, ſoit des propriétés du Sel Marin; je me ſuis tranſporté à différentes repriſes ſur nos Marais ſalans, je n'y ai preſque rien trouvé de ſemblable à ce que nous ont laiſſé les Anciens, & en particulier le Docteur Untzerus, qui pour nous apprendre en 1634 comment ſe faiſoit le Sel ſur les Côtes de Saintonge, dit qu'on conduiſoit de l'eau ſalée dans des creux quarrés de trois pieds de haut, & qu'en ſix ou ſept

jours elle étoit convertie en ſel, par les ardeurs du Soleil. J'y ai ſuivi dans ſes tours & détours un liquide qui fournit aux hommes un ſolide, dont ils ne ſe paſſeroient que bien difficilement, & j'ai tiré un plan détaillé de tous les compartimens qui compoſent ce qu'on appelle un Champ. Je vais l'expoſer fidélement, & enſuite je rechercherai la nature & les qualités du Sel.

Ce qui ſe préſente d'abord aux yeux, c'eſt un Réſervoir appellé Jas. A, commun à pluſieurs Marais, creuſé au deſſus de la baſſe Mer, & ſéparé de ce côté-là par une digue de terre, revêtue de pierres ſeches.

L'eau ſalée qu'on y introduit aux grandes Marées de Mars par une Varaigne B ou Ecluſe, ne ſort pas immédiatement de ces immenſes Magaſins, mais d'un Chenal voiſin où la Mer eſt en dépôt.

On en lâche une certaine quantité dans tout le Marais avant même

me le mois de Juin, tems où ſe peut faire le Sel juſqu'en Septembre. Pourquoi cette précaution ? C'eſt de peur que les premiéres chaleurs ne deſſéchent les Réſervoirs, & que la Terre ne crevaſſe en s'entrouvrant, ce qui débaucheroit un Marais, peut-être pour toujours.

Du Jas, on fait paſſer l'eau par le Gros Mat C, ou tuyau de bois, ou corps de Pompe dans les couches DD, autres Réſervoirs. On ne l'y laiſſe couler qu'avec œconomie, & ſon mouvement y eſt ſans ceſſe retardé par des Vettes, ou petites levées, qui la forcent à parcourir quatre fois la longueur de la couche.

De-là elle paſſe par l'ame d'eau E, ou conduit de bois, dans le Mort FFF; Canal, qui prenant toute la quadrature du Marais, préſente à la vue quatre allées étroites de parterre. Le mouvement de l'eau y eſt ſi lent, qu'elle paroît comme morte.

Du Mort elle s'introduit dans deux Réservoirs à qui on a donné le nom de Tables G G, où après avoir croupi & s'être échauffée davantage durant quatre ou cinq jours, elle s'insinue avec mesure par des pertuis H, ou plancheres enfoncées dans la terre, & criblées de plusieurs trous, bouchés par autant de chevilles qu'on tire successivement, en commençant par les plus hautes, & elle coule par un mouvement circulaire dans le Muan I I, cinquiéme & dernier Réservoir, large de vingt-deux piez, & séparé d'espace en espace par des croisées, ou petites chaussées de terre. C'est-là que l'eau salée devient de couleur roussâtre, & continue à s'échauffer jusqu'au tems propre à faire du Sel.

Alors on la conduit par des Brassaux L, ou bouches d'Aires; qu'avec une palete, on coupe obliquement sur la croix qui sépare deux Aires, & qui se referme par une truelle de bois, dès que l'eau

s'eſt diſtribuée dans les Aires.

Ces Aires M. ſont des foyers, quarrés de quinze ou dix-huit piez, dont le nombre eſt proportionné à l'étendue du Marais. C'eſt-là proprement que ſe forme le Sel. On n'y introduit que quatre pouces d'eau que le Soleil condenſe en quatre ou cinq jours.

Ce plan donne quarante Aires, ou deux livres de Marais. Le Muan ſépare une livre N N de l'autre.

On y voit d'autres parties moins conſidérables, mais qui cependant ont leur utilité. Par exemple, on appelle Vie, ou Vée O O, le chemin qui diviſant les deux rangs d'Aires, ſuit toute la longueur du Marais; Vettes P P, ceux qui bordent les Tables du côté des Aires, & ſe trouvent dans tout l'intérieur & l'extérieur du Marais, excepté dans le Jas. Lanterneau Q, celui qui borde la quatriéme partie de chaque Aire du côté de la ſeconde Table du Muan & du Mort.

La Boſſe R, ou Boſſis ; c'eſt une terre de quatre ou cinq piez de haut entre les Morts des deux Marais. On y met le Sel par gros tas, qui ſe nomment Pilots S, lorſqu'ils ſe terminent en cône ſur une baſe circulaire, & Vaches T s'ils ont la baſe rectangulaire, d'où ils s'élevent en faîte de Maiſon.

Venons à l'obſervation. A peine le fond des Aires rougit, qu'il s'éléve une écume peu différente de cette fleur de Sel, qui, au rapport de Dioſcoride, nageoit ſur certains Lacs & ſur le Nil, & répandoit une odeur fâcheuſe. Sous cette écume, qui ſe diſſipe bientôt, il ſe forme un voile aſſez ſemblable à cette croute de Nître, qui durant la canicule couvre la ſurface d'un Lac de Macedoine.

Ce voile eſt composé de petits quarrés, qui ſont autant de grains de Sel naiſſans qui ſurnagent. On les léve, ſi l'on veut, comme la créme du lait, & l'on a un Sel blanc, qui tire ſur l'albâtre, &

qui durant un tems conſerve une odeur de violette. Mais pour l'ordinaire on rompt ce voile de Sel, & les grains braſſés ſe joignent & ſe groſſiſſent.

De peur cependant qu'ils ne viennent bien tôt à noircir & à s'amolir, on prend ici les précautions qui ſont en uſage chez les plus habiles Sauniers, ceux d'Oleron. On prend garde que toute l'eau des Aires ne ſe convertiſſe pas en Sel; le fond ne ſeroit, ni aſſez net, ni aſſez blanc, & d'ailleurs il doit ſervir de ferment à la premiére eau qui s'y introduit enſuite. On ſe défie auſſi du Sud-Oueſt, vent de Mer, & par conſéquent pluvieux; le Nord donne un Sel âcre, & le Nord-Eſt du Sel excellent. On choiſit le terrein le plus dur, le plus noir, & l'on incruſte les Réſervoirs d'une terre glaiſe & argilleuſe qui arrête l'eau; des couches de ſables, ou d'une autre terre la boiroient.

A la vue de ces petits quarrés,

qui paroissent d'abord comme les premiers fruits sensibles de l'évaporation faite par le Soleil; qui ne seroit tenté de croire avec Descartes, que tout le Sel est de figure cubique? On ne différera pas à se confirmer dans cette conjecture, si à l'aide d'un Microscope, on veut voir de près ces grains grands & petits. Alors on y découvrira des surfaces, qui formant des lames étendues les unes sur les autres, représentent des cubes transparans, qui se cassent avec bruit comme le verre, des cubes égaux qui se tiennent unis par leurs plans.

Que si, non content des grandes & faciles observations de l'œil & du microscope, on veut passer aux petites & difficiles expériences du Fourneau & de l'Alembic, en évitant cependant l'abus d'une espece de Chymie métaphysique, qui bien loin de connoître la Nature par ses pénibles & couteuses opérations, semble vouloir l'aprê-

ter, la quinteſſencier, la faire diſparoître; on appercevra bien-tôt la ſtructure intérieure du Sel.

Car après l'exaltation des Atomes Mercuriels, après les éclats des parties volatiles, ſéches, âcres, pénétrantes, qui portent au cerveau, après la ſéparation d'un eſpéce de Souffre combuſtible, il reſte une ſubſtance fine, amere, terreuſe, qui réſiſte au feu après la calcination.

Qu'eſt-il donc néceſſaire, pour expliquer la cauſe & l'eſſence du Sel, de dire avec d'anciens Philoſophes, cités par Gomeſe de Miede, ou que la Terre le produit & en eſt la mere, comme la Mer ſa nourrice, ou qu'il vient des rayons du Soleil, aſſez efficaces pour changer en Sel toute la ſurface de la Mer, ou qu'il n'eſt autre choſe qu'une concrétion fortuite de feu, d'eau, & de terre?

Pourquoi ne pas dire que c'eſt une ſubſtance particuliére, qui comme les autres Etres inanimés,

non végétaux, prit place ſur la Terre & au fond des Mers, lors de la création univerſelle; une ſubſtance, qui jamais ne dépendit des autres, compoſées pour ſa production; une ſubſtance, qui ſeulement peut ſe décompoſer & ſe recompoſer, comme l'eau changée en glace, en vapeurs, mais toujours prête à redevenir eau; une ſubſtance ſavoureuſe, qui conſiſte dans des parties minces, cubiques, à angles tranchans, capables de diſſolution dans l'eau & de fuſion dans le feu; une ſubſtance aſſez roide pour diſſoudre les Minéraux compactes, pour coaguler l'eau & le ſang, pour avancer la liquation des Métaux, & pour fournir des parties qui ſe métamorphoſent en eaux fortes; une ſubſtance aſſez ſolide pour ne ſe corrompre jamais d'elle-même, pour ne pouvoir être détruite par aucun autre Sel, & pour ſe remettre en Sel après ſa diſſolution ou ſon altération dans l'eau, ſi quelque liqueur

forte, comme l'esprit de vin, s'oppose à l'action de l'eau sur elle? Telle est la substance saline, dont la formation ne sçauroit être attribuée ni à l'Air, ni à l'Eau, ni à la Terre, ni au Soleil.

L'Air ne fait qu'en recevoir & en étendre les parties les plus subtiles, les volatiles, comme il se charge de celles du nître. L'Eau ne peut qu'en r'amasser, qu'en r'aprocher les grains, les défendre, les conserver, les multiplier, pour ainsi dire, en les faisant circuler, les altérer par le mêlange, & les mettre en réserve, lorsque de leur propre poids ils se sont précipités au fond de ses cavernes.

Quoique la Terre soit entrée dans sa composition, la Terre que nous habitons ne peut que lui donner un passage libre, lorsque des Mines, du suc des Plantes, du corps des Animaux, elle court se précipiter dans le sein des Mers avec d'autres matiéres, par des canaux soûterrains, ou avec les Fleu-

ves & les Riviéres, pour contribuer au moins à la ſalure de l'Océan & de la Méditerranée.

Le Soleil ne fait que ſéparer du Sel les parties aqueuſes qui l'imbiboient, pour les convertir après la ſéparation, en roſée, en pluye, en neige. Auſſi ne l'expoſe-t-on dans les différens Réſervoirs d'un Marais, que comme par couches, par ſurfaces mobiles & courantes, parce qu'une eau ſuperficielle & mouvante s'évapore en moins de tems, & avec plus d'abondance qu'une eau tranquille & profonde.

Pourquoi cette préparation? Ici rien de nouveau ſous le Soleil. C'eſt afin qu'il déprenne plus facilement deux ſubſtances mêlées, & non pas afin qu'il produiſe. Or qui ne voit après la ſéparation, que ce qu'il y a de fixe & de terreſtre dans le Sel, n'a pu être formé, ni par l'Air, ni par l'Eau, ni par le Soleil, & que ce qu'il renferme de ſpiritueux, ne doit pas ſa naiſſance à la Terre? Preuve aſſez

ſenſible que la compoſition s'en fit au commencement des tems, & que tout au plus elle peut aujourd'hui reparoître ou ſe reprendre, lorſqu'elle vient à être déguiſée ou à ſe détruire.

En effet, pour dépurer une certaine quantité de Sel, vous avez beau réïtérer les criſtaliſations, les évaporations, les philtrations, tout ce que feront les forces étrangéres que vous employerez, ſe réduira à froiſſer, à briſer, à émouſſer les pointes ou les angles du Sel, & à en extraire l'eſprit, que vous appellerez Acide ou Alkali à votre gré, mais qui ſera toujours ou un liquide ſubtil & inflammable, ou une pouſſiere fine & terreuſe, plus propre au mouvement par ſa ténuité. L'analyſe vous donnera encore un Souffre qui vous fera juger que le Sel a ſes parties entrelacées de rameaux d'un bitume qui augmente ſa conſiſtence, & qui peut-être eſt le grand obſtacle au deſſallement des eaux

de la Mer. Mais après toutes vos opérations, il vous reſtera un Sel décrépite, une baſe inutile, dépouillée de ce qu'elle avoit de ſpiritueux, une terre fixe & groſſiére qui ne retiendra que l'âcreté du Sel Marin.

Ce Sel peut donc ſe dénaturer par la ſéparation violente de ſes parties terreuſes, de ſon fluide, de ſon eſprit; il peut auſſi reprendre enſuite ſon ancienne forme par la réunion. Cela eſt vrai, mais il ne s'enſuit pas que ce ne ſoit un corps très diſtinct, qui comme bien d'autres, peut ſe décompoſer par la déſunion, & ſe révivifier par une nouvelle action d'agens extérieurs qui lui rendent, pour ainſi dire, ſa premiére ame, en l'aſſociant de nouveau à ſes eſprits volatils, ſans cependant contribuer jamais à ſa formation ou à ſon entiére deſtruction.

Ce que penſe là-deſſus M. le Comte de Marſilli, ne ſouffre-t-il aucune difficulté? Qu'il diſe après

le P. Kirker, que la Terre eſt, ſi non animée, comme l'aſſuroient les Pithagoriciens, du moins un corps organiſé où ſe fait une circulation réguliére des Sels, & de pluſieurs autres de ſes parties détachées, qui gardent entr'elles un rapport parfait & conſtant, on adoptera ſans peine une opinion qui a d'illuſtres défenſeurs. Mais ſur quoi fondé, aſſûre-t-il, que la Terre n'a qu'un Sel qui change de nature par la diverſité de ſes ſituations, étant nitreux dans l'Air, vitriolique dans la Terre, ſalin dans la Mer? Trouvant ce dernier par tout le même, quant à l'eſſentiel, ſoit avant qu'il ſe rende au Réſervoir commun, ſoit après que le Soleil ou le feu l'ont démêlé ou rafiné; n'eſt-on pas tenté de croire, que ſi dans l'Océan il ne fait qu'acquérir le nom de Sel Marin, il a hors de l'Océan une nature invariable?

Qui n'admirera ici des Phyſiciens à Syſtêmes, qui pour prou-

ver sérieusement, que sans cesse il se forme de nouveaux Sels dans la Terre & dans la Mer, par l'agitation constante des particules de la matiére, combinent si ingénieusement les Atomes d'Eau, d'Air, & de feu, que chaque partie se compose naturellement de deux piramides collées l'une à l'autre par la base ? Car, disent-ils, comment expliquer sans cela pourquoi le Sel pique la langue, pénétre & dissout les corps solides, s'il n'est pointu par deux bouts, & très-dur au milieu ? Comme si les parties cubiques, que découvre le Microscope, ne pouvoient pas piquer, pénétrer, diviser, dissoudre, dès qu'elles sont en mouvement, soit par les loix générales, soit par des causes particuliéres.

Je n'examine point ici si le Sel a des organes, comme le prétend M. Bourguet. Peut-être est-il organisé en petit, comme la Terre l'est en grand, & que dans ses différens cylindres, les particules

dont il eſt compoſé, y ont un mouvement intérieur & perpétuel, qui lui conſerve ſa conſtitution. Mais ce qui eſt indubitable par l'expérience, c'eſt que ſes angles ſont ſuſceptibles d'un mouvement qui ſe communique aux corps environnans; par exemple aux particules inſenſibles de la langue & du palais.

C'eſt par le ſecours de ſes angles agités que le Sel empêche la Mer, ici de ſe corrompre, là de ſe geler. N'eſt-il pas aſſez probable qu'entre les Tropiques, & ſurtout ſous la Ligne Equinoxiale, l'action de l'Air & du Soleil auroit depuis tant de ſiécles altéré l'Océan, ſi ſes eaux euſſent été douces, & que paſſant de ſa vaſte étendue dans toute la maſſe de l'air, l'infection n'auroit pas été moins préjudiciable aux hommes que pernicieuſe aux poiſſons?

Eſt-il hors de vraiſemblance, que quelquefois dans la Zône tempérée, & le plus ſouvent vers les

Pôles, les glaces auroient été aſſez ſubites & aſſez immenſes pour rendre immobile un grand nombre de Vaiſſeaux, avec danger de faire périr de faim une infinité de Navigateurs ?

Le Sel prévient ces deux malheurs de la corruption & de la congélation des eaux de la Mer, tantôt par l'eſpéce de mouvement qu'il leur communique, tantôt par la coagulation où il les tient.

Eſt-il de Chymiſte qui ne ſçache par expérience, que mêlé avec d'autres Sels l'eſprit de Sel Marin excite l'agitation, le bouillonnement, la chaleur, l'efferveſcence, l'inflammation, juſques là que par la vivacité de ſon action, de nouveaux Sels mixtes s'enchaſſent ſi fortement l'un dans l'autre, qu'il eſt preſque impoſſible de les ſéparer, même au grand feu, & avec beaucoup de travail ? Pourquoi n'agiroit-il pas à proportion ſans mêlange ſur les parties d'une eau qu'il imbibe ?

D'un autre côté, plus l'eau eſt ſalée, plus elle péſe, & pour enlever toute l'eau douce qui lui ſurnage dans un baſſin, on n'a qu'à y jetter un œuf, & puiſer enſuite juſqu'à l'extrêmité de la colomne qui le ſoutient. Or la plus grande peſanteur de l'eau ſalée ne prouve-t-elle pas que les Sels y rempliſſent les interſtices d'une matiére plus ſolide qu'elle? Ses pores ainſi remplis, doivent donc ſe refuſer aux parties nîtreuſes qui viendroient ſubitement y empriſonner l'air, & y cauſer par-là, d'abord une fauſſe raréfaction par le développement du reſſort de l'air intérieur, & enſuite une vraye condenſation, une entiére coagulation, une congélation univerſelle par le reſſerrement des parties en repos. Au lieu que les molécules de Sel, en défendant la maſſe de l'eau contre les incurſions des parties nîtreuſes, y entretiennent un mouvement qui l'empêche de ſe geler.

Mars 1744.

Ces deux effets qu'a le Sel ſur les eaux de la Mer, nous voyons ſenſiblement qu'il les produit ſur d'autres liqueurs, & ſur les viandes qu'on veut conſerver. C'eſt par le nître que les Egyptiens préſervoient les corps morts de toute corruption; mais l'effet n'en étoit pas ſi durable que celui de notre Sel. On peut même ajoûter, que celui qui ſe fait dans nos Marais, eſt bien plus propre à ſaler que celui des Fontaines ſalées, de Salins par exemple dans la Franche-Comté, & de Saillies en Bearn. Ce qui paroît évident à ceux qui ſçavent de quelle maniére il s'y prépare.

A Salins toutes les eaux des différentes ſources ſont dépoſées dans un puis d'une énorme grandeur, d'où par le moyen d'un Rouage, que des chevaux font tourner, on les éléve par des cordages garnis de puiſoirs de ſapin, pour être conduites dans d'immenſes Chaudiéres de fer battu.

Là elles cuisent à grand feu, jusqu'à ce que le Sel cristalise ou crême. Alors on diminue le feu, on remue le Sel avec des Rables de bois, & dès qu'il est presque dessêché, la superficie s'enleve & se dépose dans des Estuailles; c'est celui qu'on appelle Sel trié, qui se vend aux Suisses par un Traité. De celui qui reste, on fait des pains ronds, qui se condensent & cuisent sur des charbons de petit bois.

A Saillies, on met sur le feu une grande poële de plomb, & l'on y verse de l'eau salée d'une Fontaine assez abondante pour entretenir de Sel avec le Bearn toute la Bigore, qui même en fourniroit à d'autres Provinces, s'il étoit permis de l'y transporter. D'abord l'eau se charge comme dans nos Aires, d'une espéce d'écume qui se précipite bientôt. C'est là le Sel qu'on tire du fond, & qu'on fait égouter sur des ais en pente. Il donne un goût exquis aux vian-

des, & il sert à préparer dans le Bearn ces fameux Jambons, connus sous le nom de Jambons de Bayonne.

Ces deux opérations, qui sont à peu près les mêmes, ne font-elles pas assez comprendre, indépendamment de tant d'autres raisons, pourquoi les Sels de ces différentes Fontaines sont plus doux, & pourquoi leur salaison est de moins de durée que celle des nôtres ? Celui de nos Côtes se sépare de l'eau, non par une évaporation forcée & violente, comme celle que cause un feu capable d'émousser les angles les plus solides, mais par une sécrétion douce, facile, imperceptible, comme celle qui detache les autres vapeurs de la Terre & des Riviéres, pour les associer aux Nuées. Il n'est donc pas étonnant que dans une opération qui semble le respecter, il perde moins de ce qui fait sa force & son âcreté. La Nature seule peut donner du

parfait ; l'Art, ſon émule, n'aura jamais la main auſſi habile ou auſſi délicate.

Combien d'autres qualités dont le Sel Marin eſt redevable à ſes angles ? Il contribue à la fertilité des Terres, il donne du goût aux alimens, il aide à la digeſtion.

Comme le Salpêtre, il peut achever pour la fécondité d'un Champ ou d'un Jardin, ce que la pluye, la neige, & les arroſemens ont commencé. Il peut ſervir à détacher les ſucs nourriciers qui doivent s'introduire dans les ſemences, en briſant, en rappetiſſant, ou ſubtiliſant les molécules des parties groſſiéres & compactes de la Terre.

Intimément unies à l'eau, les parties les plus fines & les plus graſſes de cette terre atténuée, ſont pouſſées par une fermentation modérée dans les pores les plus imperceptibles, dans les vaiſſeaux les plus déliés de la plante, dans la tige, dans les branches, dans

les feuilles, & même par la réaction dans la racine. Mais le Sel les a préparées à leur derniére dissolution dans le liquide, afin que devenues plus légéres par leur ténuité, plus susceptibles de raréfaction, & plus propre à circuler, à s'élever, la chaleur du Soleil rompe plus aisément leur équilibre, & trouve moins d'obstacles à les faire monter.

Aussi vient-il de bons Grains & d'excellens Légumes sur la bosse d'un Marais, à l'aide du fumier & des bouës que le Saunier y jette, lorsqu'avant & après la saison du Sel il nettoye les Couches, les Planches, le Mort, & les Aires. Le Sel que des Princes ont quelquefois fait semer sur des terres, dans l'espérance de les rendre stériles, étoit donc plus propre à témoigner leur indignation, qu'à la seconder.

Personne n'ignore, qu'outre sa salure, la Mer a une viscosité qui lui vient de son bitume, & qui

ſubſiſtant dans ſes eaux, lors même qu'on eſt venu à bout de les deſſécher, les rend dégoutantes & mal ſaines. Le Boſſis doit ſans doute à cette viſcoſité une partie de ſa fécondité, mais n'eſt-il pas à préſumer que le Sel y met auſſi du ſien?

Quels bons offices ne rend-il pas aux alimens que nous prenons? Pour être goûtés, leurs ſucs & leurs atômes doivent être ſenſiblement touchés par les papilles de la bouche, ou par ces mamelons, qui ſont les premiers juges de ce qui peut ſervir ou nuire à la conſervation de l'animal. Il n'eſt donc pas inutile, du moins pour l'agrément, que le Sel nous prête ſes pointes.

Les parties de l'eau & de pluſieurs ſucs de la terre ne ſont pas aigues, & ſouvent elles ont trop de fineſſe pour ſecouer les toupes nerveuſes de la langue. Elles ne font que gliſſer ſur ces extrêmités de fibres, tandis que les ſouffres qui y ſeroient renfermés ne peu-

vent que les chatouiller. Le Sel les ébranle, & par-là il affecte assez pour servir d'introducteur aux mêts qu'il assaisonne.

On se donne de garde cependant d'excéder dans la quantité. Car à l'occasion du picotement qui se feroit dans le gosier, dont les nerfs seroient trop agités, il s'exciteroit dans l'ame un sentiment fâcheux, appellé soif, qui ne cesseroit que lorsque des liqueurs douces viendroient à humecter le gosier en délayant les Sels, à moins que l'âcreté de ces Sels ne fut tempérée par les acides du Nitre, comme il arrive quelquefois.

Pris avec modération, & rendu à l'estomach ou aux intestins, il n'en offense pas les fibres, puisqu'hérissées perpendiculairement sur les parois, elles sont comme défendues par une espéce de limon gras & ténace; mais sensibles & faciles à s'émouvoir, elles sont averties avec tant de retenue, qu'au lieu de mouvemens irrégu-

 liers,

liers, il s'y excite une agitation douce, qui n'est autre chose qu'un appétit salutaire.

Je laisse à la Médecine à examiner si nous devons la digestion à la trituration particuliére des membranes intérieures de l'estomach, qui en atténuant les alimens par leurs rugosités, y commencent une coction qui se perfectionne dans les intestins ; si elle doit être attribuée à la trituration générale des parties solides, qui par le mouvement de compression & de dilatation, ou par leur ressort alternatif, entretiennent dans les fluides de chaque vaisseau une liquidité propre à faire les froissemens, les broyemens ; & par eux les sécrétions & la distribution des alimens dans tout l'animal ; ou bien si elle se fait par voye de fermentation, les alimens préparés par les parties hétérogènes de la salive s'irritant, se combattant, s'échauffant dans l'estomach & dans les intestins, soit avec un

reste de nourriture, soit avec les sucs bilieux & pancréatiques. Mais je pense qu'un Sel qui dispose à la coction, ou qui l'accélére par les divisions que ses angles font dans les alimens, ne peut que tourner à l'avantage de ces trois opinions.

De peur cependant qu'il n'introduise avec lui les parties crasses dont il s'est chargé sur la route, en se rendant à la Mer, ou qui se sont attachées à lui dans la Mer même; voici comment on le rafine en Flandre, en Artois, en Hollande, & ailleurs.

Une grande Cuve quarrée de huit à dix pieds de profondeur, est traversée de poutres à dix ou douze pouces du fond. Sur ces poutres est un grillage d'osier, qui soutient une couche de paille, sur laquelle on jette le Sel, & vingt ou trente bariques d'eau. Le Sel s'y fond & s'y philtre par le grillage à plusieurs reprises, jusqu'à ce que l'eau soit assez Saumate.

Alors elle passe par un robinet

dans une dale de plomb, & se rend dans une grande Chaudiére quarrée, d'un pied de haut, sous laquelle est un fourneau ardent de trois ou quatre pieds en quarré. Le liquide qui y est d'environ quatre doigts, y bout vingt-quatre heures, & lorsque par la diminution du feu il s'est attiédi, on a un Sel qui produit un quart ou un tiers de plus à la mesure.

Celui, par exemple qui est jaunâtre, rougeâtre, & bien agrainé, en donne plus de rafiné que le blanc ou le verdâtre. Mais toujours il est moins âcre, moins fort, & plus sain que le Sel brut.

ARTICLE XVII.

LETTRE DE L'AUTEUR de la double Traduction Littérale & Poëtique des Pseaumes de David, *suivant la* Vulgate, *à un Ami, qui lui a fait quelques Observations sur l'Essai de cet Ouvrage imprimé à* Paris *chez* Thibouſt, *Place de* Cambray. Brochure *in-octavo*. Pages 16. M. DCC. XLIV.

LEs difficultés propoſées à l'Auteur de cette double Traduction par ſon Ami, ſe réduiſent à celles-ci. I°. Les deux Traductions ſont ſouvent entiérement ſemblables, & quelquesfois ſi peu différentes, qu'on ne voit pas quelles raiſons il a eues de groſſir ſon Ouvrage de ces répétitions. II°. La maniére dont il explique certains Pſeaumes, & les Interlocuteurs qu'il y introduit, ne ſont pas du goût de tout le monde.

III°. Enfin le peu d'égard qu'il a eu à la ponctuation de la *Vulgate*, malgré la fidélité inviolable qu'il a vouée à cette Version autentique, paroît contredire le dessein qu'il a eu de la suivre avec la plus scrupuleuse exactitude.

Pour satisfaire à ces difficultés, l'Auteur répond sur le premier Article ; que la *Vulgate* étant un Latin Poëtique, dont le sens en bien des endroits se présente de lui-même, la Traduction Poëtique n'a point dû être différente de la Littérale, dès-là qu'on s'est fait une loi de s'attacher uniquement à la Lettre. *J'ai donc mieux aimé*, continue-t-il, *rendre uniformes les deux Traductions, que de hazarder le moindre changement, qui n'eût pû qu'affoiblir le Texte Latin, d'autant plus riche, qu'il est plus concis. Vouloir jetter de l'élévation dans tous les endroits des Pseaumes, où l'on voit régner une belle simplicité ; c'est vouloir détruire dans ces Poësies l'économie qui les*

rend parfaites. Voilà pour les endroits qui n'ont beſoin que d'une Traduction la plus ſimple, & qui s'entendent aiſement.

»Quant à ceux où la Vulgate eſt »difficile à lier, & à expliquer; »ſi j'ai ajoûté, *dit notre Auteur*, »quelque choſe à la Traduction »Poëtique, pour la rendre plus »coulante; j'ai dû dans la Littérale tout négliger, pour la ren»dre viſiblement conforme à la »Vulgate, & prouver ainſi l'exac»titude du tour François, un peu »plus libre dans la Poëtique.»

On pourroit conclure de-là, qu'il falloit donc s'en tenir à la ſeule verſion Poëtique, qui a le double avantage d'être exactement conforme au Texte, & de le rendre aſſez intelligible. Le Traducteur a ſenti cette objection, & il a même eſſayé de la prévenir. Mais en prenant ce parti, il auroit fallu *faire paſſer dans les Notes les explications néceſſaires pour expliquer la Lettre.* Ennui pour

ennui, ou celui que causent deux Traductions assez semblables; ou celui qui naîtroit de la longueur & de la multitude des Notes destinées à faire sentir la liaison des versets entre eux, il a cru que le premier seroit plus supportable. On pourroit répondre qu'une Traduction bien faite rendroit cette liaison sensible, autant qu'il est, ou nécessaire, ou possible. Mais une telle Version seroit-elle aussi Littérale, que l'Auteur s'est proposé de la faire?

Pour montrer que c'est sans nécessité & sans raison que l'on s'est écarté de la Vulgate dans plusieurs Traductions des Pseaumes, notre Auteur propose de comparer les siennes seulement sur le XVe. Pseaume, avec les deux derniéres qui ont paru, l'une & l'autre faite sur l'Hébreu. La premiére, imprimée chez *Osmont* en 1740, *avec des Notes qui présentent un nouveau Texte Latin pour les passages obscurs.* La seconde, en 1742, chez

Lamesle, pere, dans laquelle on prétend désigner l'occasion précise, où chaque Pseaume a été composé; & où suivant ce plan, les Pseaumes se trouvent dans un ordre tout différent de celui de la *Vulgate*. Cette comparaison ne peut se faire qu'en disant la Lettre même qu'il nous faudroit copier, pour rendre sensible la différence des Versions, & juger laquelle mérite la préférence.

L'Auteur fait remarquer que sa Traduction est plus simple & plus juste que les deux qu'il met en paralelle avec la sienne, & que la découverte qu'il a faite des Interlocuteurs qu'il y introduit, donne au Pseaume un sens plus beau, plus instructif, plus parfait; ce qu'il prouve par un exemple. *Les Traductions suivant l'Hébreu*, dit-il, *confondent le Fidéle qui prie, & le Maître qui instruit. Cependant il faut bien distinguer celui qui au* ✠. *1. parle en son nom, & celui qui parle au* ✠. *2. & 3. Ce dernier dit,*

mirificavit, *& cite une tierce personne, qui ne peut être que celui qui vient de parler.* D'autres réfléxions qu'il ajoûte, serviront encore à déterminer le jugement qu'on doit porter de ces Versions. Par exemple il n'approuve pas dans la premiére Traduction faite sur l'Hébreu, le v. 10 ainsi rendu : « Mes » biens, mes graces sont nécessai- » res aux Saints, *aux Elus, qui* » *sont l'objet de toute ma bienveil-* » *lance.* » Ni dans la seconde, même Verset : « *Je n'ai d'affection que* » *pour le Sanctuaire que vous avez* » *sur la terre,* c'est-à-dire, pour » les Elus dans lesquels vous habités. » Effectivement ces propositions présentent un sens condamné, qu'on affecte trop de répandre dans une infinité de Livres.

Cependant il y a des Lecteurs qui n'ont pas goûté ces Interlocuteurs qu'on introduit sur la Scéne. Pour répondre à cette objection, l'Auteur dit qu'il les a trouvés ces interlocuteurs, dans la *Vulgate* mê-

me, qui sans leur secours ne peut être bien rendue, & qu'il n'est pas le premier qui en fait usage.

Enfin, pour défendre sa ponctuation, il répond qu'il n'y en a point de tellement fixée, qu'elle puisse servir de régle sûre & invariable; qu'elle varie en effet dans les Editions; que les Traducteurs, les Paraphrastes n'ont point d'uniformité entr'eux sur cet Article; qu'ils ont suivi la ponctuation la plus propre à exprimer leurs pensées, la plus conforme à leur dessein, que leur exemple l'a enhardi, & lui *a inspiré du courage*; qu'au reste il soumet sa Traduction au jugement des Sçavans; qu'il souhaite qu'on y fasse les changemens nécessaires; que ces changemens fixeront la vraye ponctuation.

ARTICLE XVIII.

HISTOIRE DE LA VIE de Ciciron.

Suite de l'Article XCIV. au mois de Décembre 1743.

IL est si important à l'honneur des Lettres, que celui, à qui on n'en peut légitimement disputer l'empire, ait d'ailleurs de quoi en relever l'éclat par ses Vertus & par ses grandes Qualités ; que nous avons cru qu'on trouveroit bon que nous nous étendissions un peu sur un Ouvrage, qui ne laisse aucun lieu de douter qu'il ne fût véritablement tel, & qui doit convaincre quiconque est capable de juger sans prévention, que certains préjugés, qui semblent avoir prévalu contre lui, ne sont rien moins que fondés. Ainsi après avoir donné une idée générale de cette Histoire ; nous avons cru qu'il étoit de notre devoir de descendre un peu dans le

particulier, sans sortir néanmoins des bornes d'un Extrait, tel qu'on l'attend de nous.

Livre I. M. Middleton, qui ne veut rien avancer que de vrai à la louange de son Héros, commence par rejetter comme frivoles les prodiges, dont Plutarque prétend que fut accompagnée la naissance de Cicéron. « Puisqu'il ne s'en trouve, dit-il, aucune trace dans les Ouvrages de Cicéron même, ni dans aucun Historien de son siécle, nous pouvons les attribuer à la crédulité, ou même à l'invention d'un Ecrivain, qui se plaît souvent à relever sa narration par des circonstances merveilleuses. » Quant à la famille de Cicéron, il est certain qu'elle étoit Noble & Ancienne dans le Territoire d'*Arpinum*. Silius Italicus, quoique plus Historien que Poëte, la fait poëtiquement peut-être, descendre de Tullus Hostilius, troisiéme Roi de Rome ; mais Cicéron ne s'est jamais vanté d'une

extraction si noble. Le nom de sa Famille étoit *Tullia*, & il y a eu une Famille Patricienne de ce nom, mais rien ne prouve que Cicéron en fût sorti. Tout ce qu'on sçait de certain de la sienne, c'est qu'elle étoit de rang Equestre, lorsqu'elle acquit le droit de Citoyen Romain. Le surnom de Cicéron est plus ancien que lui ; il venoit d'un de ses Ancêtres, qui avoit sur le nez une excrescence de chair de la forme d'un pois, que les Romains nommoient *Cicer*.

Ce nom étoit déja connu à Rome par le mérite du Pere & de l'Ayeul de Cicéron, & il n'est pas étonnant qu'il ait eu une si belle Education par les soins d'un Pere, qui s'étoit fait estimer lui-même par ses Vertus & ses Talents & qui avoit bientôt compris tout ce que pouvoit valoir son Fils. Notre Auteur, en parlant des grandes espérances que donnoit ce jeune Homme, ne craint point de mettre au nombre des Talents, qui

éclatérent de bonne heure en lui, le génie poëtique; & d'assûrer qu'il auroit été aussi loin dans la Poësie, que dans l'Eloquence, s'il eût donné autant d'application à l'une, qu'il en a donnée à l'autre. Il soûtient que cela paroît dans les fragmens de ses Poësies, dont il raporte quelques-uns. Il cite Pline, & Quintilien, dont le premier aspiroit à la gloire de faire aussi bien des Vers, que Cicéron, & le second n'attribue le peu d'estime, qu'on avoit fait à Rome sous Auguste de ses Poëmes, qu'à ce qu'on croyoit faire sa cour à l'Empereur, en tournant ce Grand Homme en ridicule. Il ajoûte que les Vers de Cicéron étoient dans le meilleur goût de son tems, & dans le stile de Lucrece, dont on prétend qu'il revit & corrigea le Poëme avant sa publication. Il conclut du grand nombre d'Ouvrages en Vers, qu'il a composés, que sa Poësie devoit être estimée à Rome, sans quoi il se seroit donné un grand ridicule,

ce qu'un Homme d'un goût si sûr n'étoit pas capable de faire.

Il est vrai que notre Auteur combat ici un préjugé bien ancien & bien général ; mais on ne sçauroit du moins se dispenser de convenir avec lui, « que la perfection, ou la Poësie fut portée » après la mort de Cicéron, ayant » exclu absolument la médiocrité, » il n'est pas surprenant qu'il ait » conservé peu de réputation dans » ce genre, qu'il avoit trouvé si » inculte & si barbare. » Ajoûtons qu'il ne suffit pas d'être né Poëte pour exceller dans la Poësie ; qu'il n'est point de genre de Littérature, où il soit plus nécessaire de se donner tout entier pour en atteindre la perfection, & que si la Nature doit avoir plus fait pour former un Poëte, que pour un Orateur, ou un Historien, il doit aussi plus faire pour la seconder. Au reste nous croyons que Cicéron avoit fort bien pris le goût de la meilleure versification Grecque &

Latine de son tems : qu'il paroît que ses Vers Grecs étoient meilleurs que ses Vers Latins, parce qu'il y avoit suivi de meilleurs modéles; mais que les sujets, qu'il a traités en Vers, ne prouvent point qu'il eût été assez Poëte pour aller aussi loin, qu'ont été Virgile & Horace. Quant à ce qu'on a crû qu'il avoit revû & corrigé le Poëme de Lucrece, il faudroit ce semble, avoir de bonnes preuves pour l'assurer. Il a trop bien pensé de la Divinité, & sa Philosophie étoit trop éloignée de celle d'Epicure, pour avoir approuvé un Ouvrage, qui a fait tant de Déistes.

On ne sçauroit lire l'Article, où il est parlé de la maniére, dont l'enfance de Cicéron fut cultivée, & ce qu'il fit ensuite lui-même pour perfectionner ses talents, sans en conclurre, qu'il n'est point étonnant si le nombre des vrais Sçavans, & des grands Orateurs est si borné. Tout Romain, qui

aspiroit aux Charges, devoit aussi étudier sérieusement la Guerre, & Cicéron ne négligea point cette étude. Il fit ses premiéres Armes dans la Guerre *Italique* sous le Pere du grand Pompée, lequel avoit pour Lieutenants Généraux Sylla & Marius, & il y porta cet esprit d'application, qui l'accompagnoit dans tout ce qu'il faisoit pour s'instruire. Cette Campagne finie, la premiére Guerre Civile, qu'ait essuyé la République Romaine, ne tarda pas à éclater; elle fut causée par la jalousie, que se portoient Sylla & Marius, & comme ces tems de troubles étoient peu propres aux exercices du Barreau, Cicéron, obligé de différer à y faire l'essai de son Eloquence, prit le parti de l'employer à acquérir ce qu'il croyoit lui manquer encore pour la perfection de cet art. Notre Auteur de son côté a cru pouvoir remplir ce vuide en s'étendant un peu plus, que ne le demandoit peut être son sujet, sur

un des endroits de l'Histoire Romaine, qui intéresse le plus par lui-même. Il a cru sans doute pouvoir excuser cet écart sur ce que les suites de cette Guerre furent les grandes Affaires, où Cicéron a eu tant de part.

Enfin le nouvel Orateur se voyant à l'âge de 26 ans en état d'entreprendre toutes les causes, qui pouvoient se présenter, en plaida quelques-unes avec tout le succès, qu'il avoit espéré ; mais après qu'il eût défendu Roscius d'Ameria avec un applaudissement, dont on n'avoit point encore d'exemple ; il prit occasion de quelque incommodité pour voyager en Grèce & en Asie. Il se fit initier à Athènes aux Mistéres d'Eleusine, & le respect, avec lequel il s'expliqua toujours sur ce sujet, joint à ce qu'il a laissé entrevoir de la fin & de l'usage de ces Mystéres, a fait juger à un Sçavant & Ingénieux Anglois qu'ils avoient été inventés pour conserver la Doc-

trine de l'Unité d'un Dieu, & de l'immortalité de l'Ame. Cicéron a en effet avoué « que son initiation »avoit été pour lui ... à le com»mencement d'une Vie nouvelle, »en lui apprenant le moyen, non »seulement de vivre avec plus de »plaisir, mais de mourir aussi avec de meilleures espérances. » De retour à Rome, il demanda la Questure, & il l'obtint sans peine.

Livre II. Cicéron entra en Sicile en qualité de Questeur, « ré»solu, non seulement de tenir ses »passions en bride, mais de se re»fuser les plaisirs les plus simples »& les plus nécessaires. » Il se tint parole à lui-même, & le tems de sa Questure expiré, il retourna à Rome, emportant avec lui l'estime & la confiance des Siciliens. C'est dans ce Voyage, qu'il découvrit à Syracuse le Tombeau d'Archimède, dont les Syracusains mêmes avoient perdu jusqu'au souvenir. Une petite Avanture, qu'il eut à Pouzzol, lui ayant fait con-

noître que les Romains avoient l'oreille dure & l'œil perçant, c'est-à-dire, que rien ne leur échapoit de ce qu'ils avoient devant les yeux, mais qu'ils perdoient aisément de vûe ceux, qui demeuroient dans les Provinces, il en conclut, que pour s'avancer, il devoit „tenir ferme au *Forum*, vivre „perpétuellement à la vûe de ses „Concitoyens, & ne jamais souf„frir que, ni son Portier, ni le „sommeil leur fermassent l'entrée „de sa Maison.

Six ans après avoir obtenu la Questure, il se mit sur les rangs pour l'Edilité; il avoit employé cet intervalle, depuis son retour à Rome, à plaider; mais nous n'avons aucun des Playdoyers, qu'il fit alors. Quelques-uns assurent qu'il avoit aussi perfectionné son action par le secours de Roscius & d'Esope, les deux plus célèbres Acteurs de leur tems; mais notre Auteur n'est pas de ce sentiment: quoiqu'il honorât, dit-il, ces

deux Hommes de son amitié, « il
„auroit dédaigné de les prendre
„pour Maîtres ; il s'étoit formé sur
„un plan plus noble ; les régles de
„son action avoient leur source
„dans la Nature & la Philosophie,
„& sa pratique, dans l'imitation
„des Orateurs les plus parfaits. Son
„sentiment étoit que l'Ecole du
„Théâtre ne convenoit point à un
„Orateur, parce que les gestes
„sont trop détaillés, trop efféminés,
„& plus proportionnés à l'expression
des mots, qu'à la nature
„des choses. » Il croit néanmoins
assez vraisemblable ce que Macrobe
rapporte, que Cicéron prenoit
plaisir à s'exercer avec Roscius, &
qu'ils essayoient ensemble, qui
étoit le plus capable de mieux
exprimer les variétés d'une passion,
l'un par le Discours, & l'autre par
des Gestes.

Mais sa grande attention étoit à
gagner l'estime & l'affection du
Peuple, & il y réussit. Dès qu'il
eut atteint sa trente-septiéme an-

née, qui étoit l'âge fixé pour l'emploi d'Edile, il fut preféré à tous ses Concurrents, comme il l'avoit été pour la Questure, par l'unanimité des suffrages. Ce fut immédiatement après son élection, & avant que d'avoir pris possession de la Charge, qu'il entreprit la fameuse cause de Verres; évènement célébre, & sur lequel notre Auteur a cru devoir s'étendre jusqu'à ne nous laisser rien ignorer des crimes de cet indigne Préteur de Sicile. A cela près, le morceau nous a paru fort intéressant, bien manié, & fort propre à répandre un grand jour sur tous les Plaidoyers de Cicéron contre Verrès.

Les Fêtes, les Jeux & les Spectacles étoient du ressort des Ediles, & les fonds Publics, qui y avoient été destinés, étoient modiques, vû le pied, où l'émulation & l'envie de gagner le Peuple les avoient mis, d'où il arrivoit que peu d'Ediles sortoient de Charge sans être ruinés. Cicéron

avoit moins de besoin que personne d'acheter à ce prix les suffrages du Peuple ; il crut néanmoins devoir se conformer à l'usage & au goût du Public. Ses Spectacles plurent beaucoup, & la dépense, qu'il y fit, lui parut légére à lui-même, en la comparant à l'honneur, qu'il en recueillit, c'est qu'il avoit pris ce sage tempéramment, qui est toujours approuvé, entre l'avarice & la profusion. « Il observa les » régles, qu'il prescrivit ensuite à » son Fils, de faire la dépense, qui » convenoit à sa situation, en évi- » tant également de nuire à son ca- » ractére par une épargne sordide, » ou à sa fortune par une frivole os- » tentation de magnificence. L'un, » disoit-il, ôte le pouvoir de faire » le bien, en rendant un homme » odieux ; l'autre, en le réduisant à » la pauvreté, l'expose à la tenta- » tion de se livrer au mal. »

Deux ans après son Edilité, il se rangea parmi les prétendants à la Preture, & dans trois assemblées

conſécutives il fut déclaré premier Préteur. Sa réputation d'intégrité reçut un nouveau luſtre dans l'exercice de cette Charge par la condamnation de Licinius Macer, laquelle fut univerſellement applaudie. La belle Harangue, qu'il prononça peu de tems après en faveur de la Loi *Manilia*, que les plus honnêtes gens n'approuvoient point, le fit un peu ſoupçonner d'avoir voulu par-là ſe frayer un chemin au Conſulat, en s'aſſûrant l'amitié de Pompée ; il s'en juſtifie lui-même dans ſa Peroraiſon, & notre Auteur nous paroît prouver aſſez bien, qu'en élevant Pompée au plus haut dégré de puiſſance, où aucun Citoyen Romain ſoit jamais parvenu, il pouvoit n'avoir réellement en vûë que le bien de la République.

Quoique la récompenſe ordinaire de la Préture fut un gouvernement de Province, Cicéron n'en voulut point accepter en ſortant de Charge. « N'ayant point de

 » paſſion

»passion pour les Richesses, ni de »goût pour les Armes : la seule »gloire, qui picquoit son ambi»tion, étoit de s'attirer de la con»sidération dans la Ville, comme »le protecteur des Loix, & d'ins»pirer aux Magistrats autant de »zéle pour les faire observer, que »d'obéissance aux Citoyens pour »s'y soumettre. » Il se fit néanmoins le Lieutenant de Pison dans la Gaule Cisalpine, mais ce ne fut que pour visiter les Villes & les Colonies de cette Province, dont les suffrages étoient considérables par le nombre, & de se les assûrer pour obtenir le Consulat. Ce fut aussi dans cet intervalle, qu'il défendit C. Cornelius, accusé d'avoir attenté au repos de la République pendant son Tribunat; il fit pour ce sujet deux Discours, qui lui attirerent les acclamations du Peuple, & qu'il regardoit lui-même comme ses deux Chefs-d'œuvres. « Les Anciens Critiques »en ont cité plusieurs traits com-

» ne des modéles de cette véritable Eloquence, qui arrache les »applaudiſſemens, & qui excitent »l'admiration. » Il eut même quelque envie de prendre la défenſe de Catilina, cité au Tribunal de la Juſtice pour répondre de ſes oppreſſions dans le gouvernement d'Afrique : il ſe flattoit de le gagner par-là pour la République, mais il comprit bientôt qu'il n'avoit pas aſſez connu tout le mauvais caractére de ce Patricien.

Dès qu'il eut atteint l'âge de quarante-trois ans, fixé par les Loix pour pouvoir briguer le Conſulat, il ſe mit parmi les Candidats. Il avoit cinq Compétiteurs plus nobles, ou mieux alliés que lui, cependant ils le regarderent d'abord comme le plus redoutable de leurs Rivaux; Catilina, & Antoine ſurtout ſe réunirent contre lui; mais ils ſe nuiſirent plus à eux-mêmes, qu'à lui. Ils pouſſerent les choſes à un tel excès, qu'il ſe vit obligé de faire contr'eux un Diſcours,

qu'on a intitulé *in Togâ Candidâ*, parce qu'il étoit revêtu de la Robe blanche, que portoient les Prétendants au Consulat. Enfin le jour de l'Election arrivé, avant qu'on en fût venu au scrutin, il fut proclamé d'une voix unanime premier Consul, & Sallufte remarque que cette unanimité de suffrages des Nobles & du Peuple en faveur d'un Homme, que les premiers avoient intérêt d'abaisser, n'eut d'autre motif, que le danger pressant, où se trouvoit la Ville, & dont on le jugeoit seul capable de la délivrer. Catilina & Antoine eurent la plus grande part aux suffrages, & on prétend que Cicéron fit pancher la balance en faveur de ce dernier, parce qu'il le croyoit plus traitable, & moins dangereux.

Livre III. « Ce n'est plus, dit „notre Auteur, comme un ambi„tieux Courtisan, qu'il faut con„sidérer Cicéron, pour se former „une juste idée de son caractére,

»mais comme un Homme d'Etat, »qui entreprend l'Adminiſtration »d'un grand Empire. » M. Middleton nous a cependant repréſenté juſqu'ici ſon Héros comme un Citoyen vertueux, qui par un mérite ſupérieur s'eſt frayé le chemin aux Magiſtratures, & qui n'a fait pour y parvenir, que les démarches autoriſées par les Loix : peut-on traiter de Courtiſan ambitieux un Républiquain, qui ne s'eſt concilié l'affection du Peuple, que par ſon zéle pour le bien Public, & n'a forcé la Nobleſſe même de le préférer aux Premiers de ſon Corps, qu'en ſe faiſant connoître comme le ſeul, qui pût ſoûtenir l'Etat ſur le penchant de ſa ruine?

Il juſtifia bientôt l'opinion, que l'on avoit conçue de la vivacité & du déſintéreſſement de ſon zéle. Son premier ſoin fut de gagner ſon Collégue, qu'il ſçavoit être dans les mêmes principes, que les Ennemis de l'Etat. Pour cela il commença par lui offrir de l'ar-

gent, dont il étoit inſtruit qu'il avoit beſoin. Il lui céda enſuite le gouvernement de la Macédoine qui lui étoit échu, & qui étoit un des plus conſidérables de l'Empire. Il prit en échange celui de la Gaule Ciſalpine, qu'il réſigna auſſi bientôt en faveur de Metellus par le même motif, & une conduite ſi noble & ſi déſintéreſſée eut enfin une partie du ſuccès, qu'il en avoit attendu.

Il s'étoit expliqué ſur ſes intentions dès qu'il avoit été nommé Conſul; il avoit déclaré publiquement qu'il étoit réſolu d'adminiſtrer la République avec tant d'honneur & d'intégrité, qu'il ne fût au pouvoir de perſonne de le détourner de ſon devoir par des offres, ou des menaces, parce qu'il ne déſiroit rien, qui ne pût s'accorder avec cet objet invariable de tous ſes travaux, & il tint parole. L'Hiſtoire Romaine ne nous préſente point de Conſulat, qui ſoit comparable à celui de Cicéron;

aussi Rome, tant qu'elle a conservé sa liberté, n'a-t-elle honoré que lui du glorieux nom de Pere de la Patrie.

On n'attend point de nous que nous nous arrêtions sur un sujet, dont toutes les circonstances sont connues de quiconque a quelque teinture de l'Histoire Romaine. Saluste, quoiqu'Ennemi personnel de Cicéron, n'a pu se dispenser de lui rendre justice sur bien des choses; mais deux raisons surtout, selon notre Auteur, l'ont engagé à supprimer plusieurs particularités favorables à ce grand Consul. L'une est celle, que nous venons de dire, l'inimitié, qui subsista toujours entr'eux: l'autre, que son Histoire fut publiée sous le régne d'Auguste, c'est-à-dire, dans un tems, où l'on n'étoit pas bien venu à louer Cicéron, où il semble même qu'on croyoit faire sa cour au Prince en le déprimant. Témoin Virgile, Ovide & Horace, qui n'ont jamais dit un

mot à sa louange. Virgile a même eu la foiblesse d'avancer que les Grecs avoient surpassé les Romains en éloquence. *Orabunt causas melius*, &c. quoique les Grecs eux-mêmes eussent dès-lors avoué que Cicéron avoit pour le moins égalé Démosthènes.

La Loi *Manilia* avoit fait tort à Lucullus, que Pompée avoit relevé en Asie en vertu de cette Loi. Depuis son retour à Rome il avoit inutilement demandé le triomphe, que personne n'avoit jamais mieux mérité que lui : les Tribuns s'y étoient toujours opposés. Mais Cicéron ne fut pas plutôt entré dans l'exercice du Consulat, qu'il agit efficacement pour faire lever toutes les oppositions, & il eut bien raison de dire qu'il avoit presque servi lui-même à introduire dans Rome le Char triomphal de Lucullus. D'ailleurs dans tout ce qu'il avoit dit en faveur de Pompée, il ne lui étoit pas échappé un mot, qui tendît à diminuer la gloire, que

ce Grand Homme s'étoit si justement acquise en Asie.

Livre IV. La qualité de Consulaire étoit le terme de l'ambition des Romains ; Cicéron n'y envisagea que le pouvoir, qu'elle lui donnoit, de servir plus utilement sa Patrie. Il n'aspiroit, ni aux gouvernemens des Provinces, ni au commandement des Armées ; « le » centre de toutes ses vûes étoit le » Sénat & le *Forum*, pour y veil» ler comme aux parties vitales de » la République, & pour diriger » toutes les opérations à leur juste » fin. Il se considéroit dans ces deux » lieux comme la Sentinelle de » l'Empire, les yeux toujours ou» verts pour observer les nuages & » les tempêtes, la voix prête à don» ner l'allarme, & à examiner par » quelle voye les moindres maux » pouvoient être prévenus.

Il avoit composé, ou il composa bientôt après dans le style, & suivant la méthode d'Isocrate les Mémoires de son Consulat : il

les communiqua à Possidonius de Rhodes, & l'invita à traiter plus élégamment le même sujet : mais Possidonius lui répondit, que loin d'être encouragé à cette entreprise par la lecture de sa Piéce ; il y trouvoit une perfection, à laquelle il ne pouvoit pas espérer d'atteindre ; surquoi Cicéron disoit agréablement, « qu'il avoit déconcerté toute la Nation Grecque, » & qu'il s'étoit délivré de la per- » sécution d'une infinité de petits » esprits, qui le pressoient depuis » long-tems de la charger de son » Histoire.

Telle étoit alors, & fut même encore assez long-tems depuis, le préjugé des Romains ; ils n'osoient encore mettre en paralelle leurs Orateurs, leurs Poëtes, leurs Historiens, leurs Philosophes avec ceux de la Grece ; & ne faisons nous pas la même injustice à notre siécle ? Est-ce même toujours par modestie, qu'on juge de la sorte ? La jalousie, ou des préven-

tions perſonnelles n'y ont-elles point de part ? Ou bien en eſt-il des Ouvrages d'eſprit, comme de ces Ouvrages de l'art, qui reçoivent du tems une partie de leur valeur ? & faut-il, pour les marquer au coin de l'immortalité, pour les regarder comme les vrais modéles, qu'on doit ſuivre, qu'ils ayent les ſuffrages déſintéreſſés de pluſieurs ſiécles ? Quoiqu'il en ſoit, on ne ſçauroit trop regretter la perte des Mémoires de Cicéron, qui lui firent beaucoup d'honneur dans le tems. Il les continua dans la ſuite en Vers Latins juſqu'à ſon exil, & nous n'avons de ce Poëme, qui étoit en trois Livres, que quelques fragmens répandus dans ſes autres Ecrits.

Ce fut dans cet intervalle, que le premier Triumvirat s'étant formé entre Pompée, Céſar & Craſſus, tous trois n'obmirent rien pour y engager Cicéron ; Céſar ſur-tout lui fit pour cela les offres les plus avantageuſes, & la tenta-

tion étoit d'autant plus délicate, qu'il n'avoit gueres que ce moyen de détourner l'orage, qui se formoit contre lui. Mais il crut qu'il lui suffisoit de se tenir toujours attaché à Pompée, celui des Triumvirs, qui lui paroissoit le meilleur Citoyen. Il ne laissoit pas d'être embarrassé, car comment espérer de bien vivre avec Pompée, en s'opposant au Triumvirat? D'ailleurs, s'il entreprenoit de servir tout à la fois le Sénat & les Triumvirs, c'étoit s'exposer à ne contenter ni les uns, ni les autres, d'où s'ensuivroit, non seulement la perte de son crédit, mais encore sa propre ruine. « Entre deux extrê»mités si dangereuses il prit en»fin, dit notre Auteur, le seul »parti, qui convient au Sage, de »garder un tel tempéramment, »que sans manquer à la Républi»que, il fit encore plus d'atten»tion à ses intérêts particuliers, »& cela, dis-je, parce qu'il con»noissoit la foiblesse des bons;

„l'injuſtice de ceux, qui lui por-
„toient envie; & la haine, qu'a-
„voient pour lui les méchants.

Pompée de ſon côté s'apperçut trop tard, qu'en s'uniſſant avec Céſar, il le rendoit trop puiſſant, & M. Middleton obſerve très-bien, que s'il s'étoit étroitement lié avec Cicéron, la différence de leurs talents ne pouvant faire naître entr'eux aucune jalouſie de puiſſance & de gloire, non ſeulement il auroit concilié ſes intérêts avec ceux de la Patrie, mais il auroit conſervé juſqu'à la mort ce que ſon ambition s'étoit toujours propoſé, c'eſt-à-dire, le caractére du premier & du meilleur Citoyen de Rome. Dès que Céſar s'apperçut qu'il commençoit à ouvrir les yeux, il l'empêcha de revenir ſur ſes pas, & Pompée porta la complaiſance pour Céſar juſqu'à abandonner lâchement à la fureur de Clodius l'Homme du monde, qui lui importoit plus qu'à perſonne de ſoûtenir de

tout ſon crédit. L'Hiſtoire de l'exil de Cicéron eſt écrite ici dans un détail néceſſaire pour bien connoître la maniére, dont il s'y comporta, & les Cauſes publiques & cachées, qui produiſirent ce grand événement. On y remarquera ſurtout par quels dégrés la République Romaine tendoit viſiblement à ſa ruine, comme par une ſuite de la diſgrace du ſeul Homme, qui pût mettre un Digue à l'inondation des maux, dont on étoit menacé.

Livre V. M. Middleton prétend avec aſſez de vraiſemblance, que les Triumvirs en laiſſant faire à Clodius tout ce qu'il voulut contre Cicéron, n'avoient nullement deſſein de perdre ce Grand Homme, mais que n'ayant pu faire ſervir ſon autorité à l'exécution de leur projet, ils avoient été bien aiſes de le voir humilié, & par-là hors d'état de les contrecarrer. Il avoue enſuite que Cicéron ſe laiſſa un peu trop abbatre au cha-

grin; mais pour pouvoir juger ſainement s'il fut en cela auſſi répréhenſible, que ſes Amis & ſa Femme le crurent, il faudroit l'entendre s'exprimer lui-même, & c'eſt ici ſur-tout, que la lecture de ſes Lettres devient plus néceſſaire pour décider ſur les ſentimens & ſur la ſituation de ſon cœur. Peut-être concluëroit-on de cette lecture avec notre Auteur, que pour un Homme, qui n'étoit pas ſoûtenu par les vrais principes de la Religion, « il y auroit eu trop de » grandeur d'ame dans ſon caractére, s'il s'étoit ſoûtenu dans l'affliction tel, qu'il avoit été dans » les plus heureux jours de ſa Vie, » & *que* cette perfection ſurpaſſe » la condition d'un homme mortel, » qui n'eſt pas aidé par la Grace. D'ailleurs, les petites foibleſſes mêmes, qu'il fit paroître en cette occaſion, venoient d'une ſource, qui ne le rendoit que plus aimable, c'eſt-à-dire, de la bonté de ſon cœur, de ſon attache-

ment à ses Amis & à sa Famille, & de son zéle pour sa Patrie.

Clodius étant venu à bout de faire exiler Cicéron, ne garda plus de mesures avec personne, & ne mit plus de bornes à son ambition, ni à ses violences. Il osa même s'attaquer à Pompée, qui comprit enfin le tort, qu'il avoit eu de lui livrer un Homme, dont il reconnoissoit que l'apui lui étoit nécessaire. Il entreprit donc de le faire rappeller, & on ne le vit pas plutôt dans cette disposition, que toute la République, le Sénat à la tête, se remua pour le seconder. Il paroissoit que du succès de cette affaire dépendoient le bonheur & la sûreté de l'Empire. C'est donc ici l'endroit brillant de la Vie de Cicéron; & il est touché de maniére à rendre sensible que jamais Citoyen Romain n'a reçu des marques plus éclatantes & moins équivoques de l'estime & de l'affection de toute la République : d'autant plus qu'elle étoit libre, quand

elles les lui donna, & qu'elle n'a encensé les Césars, que quand elle fut tombée dans le plus honteux esclavage.

Livre VI. Cicéron rappellé de son exil, & reçu à Rome avec plus d'applaudissemens, qu'on n'en avoit jamais donnés à aucun Triomphateur, ne pouvoit pas manquer de devenir bientôt l'ame de toutes les Délibérations du Sénat, l'Oracle du Peuple, & le plus puissant Consulaire, si on en excepte le seul Pompée. C'est sur ce pied-là, qu'il est représenté dans ce sixiéme Livre, où son Histoire est tellement liée avec toute celle de Rome, qu'on peut dire, que sans y rien mêler d'étranger, elle renferme tout ce qui se passa dans cette Ville, alors la Maitresse du Monde, de plus grand & de plus intéressant. Notre Auteur, à son ordinaire, n'a pas négligé de nous instruire des Harangues, qu'il prononça, & des autres Ouvrages, qu'il composa pendant les

trois années, qui s'écoulerent jusqu'à ſon départ pour l'Aſie. Il n'y a rien dans tout ce qu'il en dit, ni dans tout ce qu'il cite des Lettres, que Cicéron écrivit dans le même tems, qui ne ſerve à bien faire connoître ſon Héros, & qui ne contribue beaucoup à éclaircir bien des endroits de l'Hiſtoire Générale.

Nous rendrons compte le mois prochain des deux derniers Volumes de cet Ouvrage.

ARTICLE XIX.

SERMONS DU PERE Bretonneau, de la Compagnie de Jesus. A Paris, chez Jean Coignard, Libraire-Imprimeur, rue S. Jacques, à la Bible d'Or; & Louis-Hippolite Guerin, rue S. Jacques. M. DCC. XLIII. *Avec Approbation & Privilége du Roi.*

IL est peu d'Ecrivains qui ayent été plus modestes & plus laborieux que le P. Bretonneau, il parut ne s'intéresser que pour la réputation des autres, & très-peu s'embarrasser de la sienne, c'est à lui que nous sommes redevables de la publication des Sermons de *Giroust*, de *Cheminais*, & de *Bourdaloue*, c'est lui qui nous a procuré l'Edition *des pensées du P. Bourdaloue sur divers sujets de Religion & de Morale* : c'est encore lui qui a fait imprimer ce qui restoit de meilleur *du P. de la Rue*;

il étoit juste qu'un Auteur célébre fit revivre un Prédicateur qui en avoit ressuscité tant d'autres ; il ne pouvoit tomber en de meilleures mains, le P. Berruyer rend au P. Bretonneau le tribut de reconnoissance qui lui étoit dû, & le ranime à son tour, en donnant au Public des Sermons qu'il attendoit avec empressement, & aux Prédicateurs, un des plus excellens modéles de l'Eloquence Chrétienne que l'on pût leur présenter ; il nous trace dans une Préface aussi poliment, que modestement écrite, le caractére du P. Bretonneau, il ne prend point le ton de Panégyriste, il lui rend justice, il ne le flatte point, l'éloge qu'il en fait est court, mais il est naturel, & les couleurs dont il le peint, le raniment si bien, qu'on croiroit le revoir, en voyant son portrait. Il joignoit à la qualité d'excellent Prédicateur, les vertus d'un parfaitement honnête homme, & d'un parfait Religieux, tout retiré qu'il

étoit, il n'avoit rien de ſombre & de farouche, ſociable, poli, complaiſant, officieux, il étoit d'un commerce ſi agréable, qu'on reſpiroit auprès de lui, dit l'ingénieux Editeur, toute la douceur du beau climat de la Tourraine, qui lui avoit donné la naiſſance; jamais homme ne travailla plus pour les autres, & n'étudia plus pour lui: l'étude dès ſa jeuneſſe fut ſon occupation favorite, il apprenoit à compoſer, & c'étoit ſon talent; il avoit orné ſon eſprit des connoiſſances les plus propres à former un Orateur, il perfectionna ce fond excellent, par une lecture réfléchie de l'Ecriture & des Saints Peres; Théologien habile, Directeur éclairé, ce n'eſt point trop en dire du P. Bretonneau, que d'avancer, qu'il ſçavoit les Régles de la Diſcipline & de la Morale, le langage de la Tradition, & les Dogmes de la Foi; auſſi quand il en parle, il en parle en Maître, en Chrétien, & en Ca-

tholique, le zéle & l'érudition marchent toujours chez lui d'un pas égal; il inſtruit les Fidéles, il ne les amuſe point par des Deſcriptions fleuries, il ne révolte point le Novateur par des invectives déplacées, il réfute l'erreur par des raiſons ſolides & convaincantes; ſa parole héſitante, & ſa déclamation forcée défiguroient ſon action, il ne gagnoit pas à être entendu, il gagnera beaucoup plus à être lû, les Connoiſſeurs, les hommes d'un goût ſûr, avoient reconnu ce qu'il valoit. Ceux qui ne jugent que par les yeux, & par les oreilles, ne ſentirent pas toujours ce qu'il y avoit de beau dans ſes diſcours, parce qu'ils ne voyoient & ne ſentoient rien de beau dans ſa voix & dans ſon action, on le verra réunir ici tous les ſuffrages, ceux qui ne l'aimoient pas en Chaire, ſe réconcilieront avec lui ſur le papier; on l'a mis en état d'être lû, avec fruit & avec plaiſir : on ne peut gué-

res voir d'Edition plus magnifique, ni de caractéres plus beaux; tout ce qui eſt du reſſort de la Librairie eſt parfait, & l'on n'a rien épargné pour plaire aux yeux les plus délicats & les plus difficiles à contenter.

On nous donne ſept Volumes de Sermons; un pour l'Avent, trois pour le Carême, & trois autres pour les Myſtéres & pour les Fêtes.

Ils traitent d'une quantité de matiéres importantes, où les Régles de la Vertu & de la vraie Religion ſont nettement & ſolidement expliquées.

On trouvera dans tous, un deſſein bien pris, & toujours bien exêcuté; de l'ordre, de la juſteſſe, & de la préciſion, des paſſages de l'Ecriture heureuſement appliqués, des caractéres de Morale bien approfondis; des traits d'éloquence bien ménagés; un ſtile plein de feu, toujours noble, & toujours ſoutenu, des tours de langage qui

lui ſont particuliers, qu'on peut imiter quelquefois, mais qui reviennent trop ſouvent; l'impreſſion que fait l'Orateur en eſt moins vive, & le ſentiment de l'Auditeur plus foible & plus languiſſant. Le P. Bretonneau ſçait animer & paſſionner ſa narration, mais il ne travaille pas aſſez à remuer les cœurs, *exprimit, tangit affectum*, il effleure les paſſions, mais il ne les remplit pas. *Affectus delibat, ſed quodam modo non implet*, il a toute la cadence du tour Périodique, ſans enflûre, ſans gêne, point d'affectation, point d'enthithèſes, point de jeux de mots, point d'ornements ſuperflus. Ce ſont des Sermons faits pour tout le monde, & bien loin de leur en faire un défaut, je leur en fais un mérite.

L'Auteur, tout homme d'eſprit qu'il eſt, n'abuſe point de la facilité qu'il auroit, d'en chercher, & d'en mettre par-tout, il prêche ſolidement, noblement, chrétien-

nement ; il compte un peu trop les argumens, & les propositions qu'il doit expliquer à son Auditoire, mais il ne lui manque pas de parole, il prouve toujours parfaitement bien ce qu'il avance, & chez lui l'éloquence Chrétienne ne s'exprime pas autrement que la vérité.

On n'attend pas de nous une analyse suivie de sept Volumes de Sermons, ce que nous venons de dire suffit pour exciter la curiosité des Lecteurs. Nous allons rapporter quelques morceaux, qui serviront à juger de l'esprit & du stile de l'Auteur.

Je m'arrête au Sermon qui se présente d'abord à mes yeux, c'est celui du second Dimanche de l'Avent, il roule sur l'incrédulité; l'Orateur attaque l'incrédule dans son fort, & fait retomber sur lui les accusations qu'il forme contre la Religion, il se pique d'une prétendue supériorité de raison, dont il dégrade le simple Fidéle ; l'O-

rateur lui fait voir que dans ſon incrédulité, il ne ſuit rien moins que la raiſon; ce n'eſt là qu'un morceau du Sermon, on jugera de ſa beauté par trois caractéres d'Incrédules, dont il fait le portrait.

L'Incrédule croit l'être par raiſon, & il ne l'eſt, *que par imagination, par préſomption, ou par paſſion*; trois caractéres également opposés à la ſaine & à la droite raiſon.

Voici comme il peint l'Incrédule *par imagination.* Qu'il m'écoute, dit le P. Bretonneau, & il verra qu'il n'a rien moins que l'eſprit fort, & une raiſon ſupérieure. *C'eſt un homme qui ne veut croire que ce qui lui frappe la vuë, & que ce qu'il comprend par la lumiére naturelle, tout ce qui paſſe ſon intelligence, tout ce qui eſt au deſſus de ſa raiſon, il le blaſphême*; quæcumque ignorant, blaſphemant. *On lui propoſe les Miſtéres de la Religion, un Dieu homme, telle-*

ment homme, qu'il ne ceſſe point d'être Dieu; & tellement Dieu, qu'il n'en eſt pas moins homme. Un Dieu mort pour les hommes, & mort par les mains des hommes ſur une Croix; on lui parle d'un autre monde que celui-ci, d'une autre vie, & dans cette autre vie, d'une Eternité de ſupplices, ou d'une Eternité de bonheur, tout cela, & bien d'autres points de notre Foi, ce ſont des ténébres qu'il ne peut percer, ce ſont des abîmes, où ſon imagination ſe perd, & plus elle s'y perd, plus elle s'éfarouche & ſe révolte.

Or de là que s'enſuit-il? C'eſt que cette imagination devient ingénieuſe à ſe figurer des difficultés, & de prétendues contradictions, & que ne pouvant les concilier, elle ſe rebute, & rejette tout. Qu'il conſulte la raiſon, dit l'Orateur, & elle lui dira...... &c. Il étale ici tous les argumens & les reſſources de la raiſon, les embarras du ſyſtême chimérique de l'Incrédule; comment craignant

de s'engager dans un labyrinthe, il tombe dans un autre, d'où il est plus difficile de sortir. Tous les motifs de crédibilité sont exposés avec force, & combien y en a-t-il? Mais le Libertin dit, que ces motifs ne le convainquent pas; ce n'est plus *imagination*, c'est *présomption*; *il s'agit, dit l'Orateur, d'examiner les fondemens de notre Créance, les caractéres de la Révélation, la supériorité de la Foi, au dessus de toutes les autres Religions, la sainteté de ses Dogmes, la pureté de sa Morale, le miracle de son établissement, toutes les preuves qui en demontrent la vérité; pour bien assûrer son jugement en pareille matiére, deux choses sont nécessaires. Une étude convenable, & de bonnes preuves. Or, quels sont ordinairement les Libertins du siécle, qui s'érigent en Docteurs de l'impiété? En deux mots, gens sans étude, gens sans preuves.*

Notre Auteur leur demande, à quelle Ecole ils ont puisé leurs

lumiéres ? Cet endroit est très-beau, il seroit ici trop long, il faut le lire dans le Sermon même, il finit leur portrait par ces deux mots, *superbi*, & *Garruli*; gens sans preuves, comme gens sans étude; le Prédicateur leur produit le témoignage de toute la Nature, leur propre cœur, leur propre conscience, les Prophêtes, des milliers d'hommes désintéressés, consommés en vertu & en science, il produit des Miracles, des Martyrs, des Autorités, il leur fait interroger les Nations, les Royaumes, le Monde entier, il n'omet rien pour les réduire. A tout cela qu'opposent-ils ? Un mot, qu'ils assaisonnent d'un certain sel, une fade plaisanterie, un conte plaisamment inventé; disputés avec ces sortes de libertins, jamais vous ne terminerez rien; vous avez beau vous appuyer des raisonnemens les plus solides, un vain arrangement qu'ils imaginent, & selon lequel, ils supposent que le monde subsiste

& se gouverne; une foible objection qu'ils forment, fait tomber tout ce que vous leur opposez, & parce qu'ils sçavent éluder le combat, ils se croyent victorieux, & triomphent avec audace.

Est-ce là ce que la raison leur enseigne? S'ils réfléchissoient, s'ils vouloient ouvrir les yeux, dit le P. Bretonneau, avec le moindre rayon ils conviendroient qu'il leur sied mal de s'établir juges de leur foi, ils rougiroient de se préférer aux gênies du premier ordre, ils demanderoient conseil, ils péseroient les avis, & ils avoueroient qu'ils ne sont incrédules, que parce qu'ils sont présomptueux, & qu'ils ont pris sans raison, le parti de ne rien croire.

L'incrédule *par passion*, n'est pas moins bien dépeint, qu'il est réfuté; c'est un homme dont l'esprit est prévenu par le cœur, dont le cœur voit tout au travers de la passion, & dont la passion est la régle de Foi. Gueriſſez le cœur

d'un libertin de ses inclinations vicieuses, & son esprit sera bientôt gueri de ses erreurs; que la Religion adoucisse sa Morale au gré de l'incrédule, il sera bientôt fidéle. *Q'elle ne lui révéle que des vérités sans conséquence, c'est-à-dire, des vérités qui ne le troublent point, qui ne le gênent point, qui flattent ses desirs, & qui s'accommodent à ses passions; d'incrédule qu'il est, il deviendra bientôt un des plus zélés partisans de la Foi, mais parce que cette Foi ne varie point, qu'elle ne sçait point plier, ni modérer la sévérité de ses Loix, parce qu'elle condamne cet amour impur, ces entrevues, ces familiarités, cette vie voluptueuse, &c. C'est un titre souverain contre elle, il faut l'étouffer, il faut la perdre.*

Mais elle ne demande rien que de juste, elle ne condamne rien que de répréhensible, inutiles remontrances de la raison. La Religion est pour la passion un censeur trop importun, il faut s'en défai-

re à quelque prix que ce soit, il faut secouer un fardeau si pesant, *Tolle, Tolle*, si ce n'est pas d'un premier coup qu'on sappe l'édifice, c'est par dégrés. On écoute les doutes qui naissent, on les entretient, on les autorise ; liberté de paroles, curiosité de lectures, licence de sentimens ; la passion canonise tout, & la Foi est bientôt un fantôme, dont on s'embarrasse peu.

La preuve que c'est la passion qui attaque la Religion, c'est qu'avant la naissance de la passion, on ne doutoit pas, & qu'à la chûte de la passion, la raison prend le dessus, & rend hommage à la Religion : *Est-ce à dire, que la Religion est fondée sur la raison? Non, mais qu'il est de la raison, que nous nous soumettions à la Religion.* Que l'Incrédule cesse donc de s'attribuer l'avantage d'une raison supérieure, il n'est incrédule, que parce qu'il cesse d'être raisonnable.

On trouve à la fin de chaque

Tome une Table des Sermons, & une Analyse de chaque Sermon, prfaitement bien faite.

Le P. Berruyer a cru qu'il devoit avertir le Public d'une restitution qu'il a faite au P. Bretonneau. On lui avoit emprunté trois Sermons, pour les insérer parmi ceux d'un fameux Prédicateur, ils ne pouvoient être en meilleure compagnie, mais l'Auteur les a toujours revendiqués de son vivant, & il s'en est servi comme de son propre bien; on se flatte, dit l'Editeur, que pour avoir changé de maître, ils n'auront rien perdu de leur valeur, & qu'après avoir été admirés sous un nom étranger, ils ne seront pas moins approuvés sous celui du légitime Possesseur.

ARTICLE XX.

ESSAI DE GEOGRAPHIE pour les Commençans, divisé en trois parties. A Paris, chez Tibouſt, Imprimeur du Roi, Place de Cambray. M. DCC. XLIV. Avec Approbation & Privilége de ſa Majeſté.

IL faut que la Géographie ſoit bien à la mode, on ne voit depuis quelques années que des plans, des abregés, des eſſais, des méthodes de Géographie; chaque Géographe a ſes Panégiriſtes, & ſes Cenſeurs, on a vanté les uns, on a mépriſé les autres; on en a parlé, tantôt avec aigreur, tantôt avec partialité; nous rendrons juſtice à l'Auteur de cet eſſai, on ne peut en dire que du bien, & il ne ſeroit pas aiſé d'en dire du mal, c'eſt un des meilleurs & des plus méthodiques que l'on ait vû paroître depuis long-tems, on n'y

critique aucun Géographe, pas même Monſieur L. qui en a critiqué tant d'autres, & que tant d'autres ont critiqué; l'Auteur n'a pas cru que cet air doctrinal dût donner le moindre relief à ſon Ouvrage; quand on le parcourt, on eſt étonné de la groſſeur des Volumes énormes qui traitent cette matiére, & de la petiteſſe de cet abregé, qui ſans être trop long, l'eſt cependant aſſez pour inſtruire les jeunes gens à qui l'on fait ſouvent acheter bien cher, un amas de redites & de contradictions.

L'Auteur a mis à la tête un Diſcours préliminaire, où il rend compte du deſſein de ſon Ouvrage, & de la méthode qu'il y a obſervée. Il n'a pas oublié de faire l'éloge de la Science dont il donne les principes, il en vante la facilité, l'agrément & l'utilité. Rien n'eſt plus aiſé que de lire des Cartes, il ne faut que des yeux pour les parcourir, & un peu de mé-

moire pour retenir ce qu'on y a lû. Quel plaiſir pour un homme qui ſçait faire uſage de ſon eſprit, de pouvoir, ſans ſortir de ſon Cabinet, ſans riſque, ſans dépenſe, traverſer des Pays immenſes; des Mers orageuſes, des Régions inacceſſibles, & percer d'un coup d'œil juſqu'aux extrêmités du monde les plus reculées? La Géographie n'eſt pas moins utile qu'elle eſt agréable; on ne peut ſans ſon ſecours bien entendre les Orateurs, les Poëtes, les Hiſtoriens. On parle tous les jours de Guerre, tantôt en Italie, tantôt en Allemagne, de Campemens, de Siéges, de Batailles; quel perſonnage fera-t-on, ſi l'on n'eſt pas au fait des lieux où les ſcenes ſe ſont paſſées? Les Voyageurs, les Pilotes, les Commerçans, les Miniſtres d'Etat, ceux mêmes qui commandent les Armées, ne doivent point ignorer cette partie de la Littérature; mieux un Général ſçait la Carte du Pays, mieux il concerte

ſes entrepriſes, il prend ſûrement ſon parti, & n'eſt point la duppe de l'ignorance d'un Officier ſubalterne; ceux qui ſe mêlent d'écrire, ſont expoſés à des bevues groſſiéres, s'ils parlent d'un Pays, ou d'un Royaume ſans le connoître. De fameux Ecrivains ont fait en cela des fautes conſidérables, & on ne les a pas épargnés.

Notre Auteur fait ici en peu de mots le caractére des anciens Geographes; comme Meſſieurs de Liſle ſe ſont particuliérement appliqués à fixer la véritable poſition des lieux, ſur les Mathématiciens de nos jours, & ſur les Mémoires les plus récens, c'eſt d'après ces deux excellens Géographes qu'il a travaillé, & il marque ſon bon goût en ſuivant des guides ſi éclairés.

Il expoſe enſuite le plan de ſon Ouvrage, & la méthode qu'il y a tenue; la maniére dont il s'y eſt pris pour arranger les matiéres n'eſt pas ordinaire, & il fait

voir en quoi, & pourquoi il s'eſt écarté des autres.

Il explique d'abord les principes de la Géographie indépendamment de la Sphere, il a craint que cette connoiſſance n'embarraſsât, & ne rebutât les Commençans, il n'en emprunte que ce qu'il a cru néceſſaire pour faciliter l'intelligence des Cartes.

On ne peut être plus net & plus méthodique qu'il eſt, dans les diviſions qu'il ſuit, il employe par tout la méme maniére de diviſer, autant que le permet la ſituation du Pays. Nos traités de Géographie n'ont pas toujours ſuivi cette régle, & ils ont plus embarraſſé cette Science, dit notre Auteur, qu'ils ne l'ont facilitée.

Il ne prend point la diviſion d'un Pays par le Domaine & la Souveraineté, il n'a égard qu'à la ſituation & à la diſpoſition naturelle du Territoire, la fortune des Armes diſpoſe ſouverainement de la puiſſance des Souverains mêmes,

& leur enléve tous les jours des Provinces, pour les transporter à d'autres; quel désordre & qu'elle confusion les Conquêtes de Louis le Grand n'eussent-elles pas causé dans nos Cartes Géographiques? Je veux bien, dit notre Auteur, que les Historiens, en marquant ses Victoires, disent, telle année il réunit la Franche Comté à sa Couronne; telle autre, il se rendit maître de la Flandre, tous ces événemens sont du ressort de l'Histoire, mais un Roi tout Conquérent qu'il est, ne doit pas assujettir la Géographie, elle est indépendante de ces révolutions, que la Guerre & la Politique peuvent causer dans le monde, un Géographe doit donner à chaque Pays les divisions qui lui sont propres, & les bornes que la nature lui a prescrites. Cette méthode est plus invariable, & c'est celle que suit notre Auteur.

Les divisions Civiles & Politiques ne sont pas non plus de son

goût ; il parcourt les Provinces dans le ſens qu'on lit les Legendes ſur les Médailles, il fait ſon cercle du Nord à l'Eſt, de l'Eſt au Sud, du Sud a l'Oueſt, & de l'Oueſt au Nord, il les préſente toujours ſous le même point de vue, & il en marque exactement les Longitudes & les Latitudes. Il rejette la diviſion de haute & baſſe Normandie, de haute & baſſe Bretagne ; ces termes n'apprennent rien, & ſont donnés à pluſieurs Pays ſans aucune raiſon Géographique. La diviſion de la Normandie en deux parties, dont l'une eſt Occidentale, & l'autre Orientale, eſt plus naturelle & plus conforme aux principes de la Géographie.

On ſera ſurpris, dit notre Auteur, de ne pas trouver la *Moskovie* dans les trois grandes parties de l'Europe Septentrionale. Il en apporte une raiſon qui doit contenter, le Czar qui vint en France en 1718, trouva fort étrange qu'on appellât ſon Empire *la Mosko-*

vie, & ses Sujets les *Moskovites*, on a réformé cet usage sur celui des Peuples dont on doit le recevoir. On a changé par la même raison, le nom de Riviere des Amazones, en celui de Maragnon, qu'il porte parmi les Americains qui habitent le long des Rives de ce Fleuve.

Notre Auteur est Géographe en tout ; pour dédommager les Lecteurs de ce qu'il a retranché de l'Histoire Civile, il a mis à la fin de chaque Pays, les principales curiosités qui s'y trouvent, soit dans la Terre, soit dans l'Eau ; ce sont autant de traits de l'Histoire Naturelle, & ils sont du ressort de la Géographie. Il ne garantit pas tout ce qu'il rapporte, il n'est ni trop crédule, ni trop défiant, il paroît par tout judicieux, il a fait choix de ses Auteurs, & il laisse aux Lecteurs à en faire une juste apprétiation.

Cet essai est partagé en trois parties. La premiére contient trois

Livres ; dans le premier ſe trouve la Deſcription des Terres Orientales, c'eſt-à-dire, de l'Europe, de l'Aſie & de l'Afrique. Le ſecond, renferme les Terres Occidentales ; & le troiſiéme, les Terres Polaires.

L'Europe eſt diviſée en dix parties, ſçavoir, la Norvège, la Suéde, la grande Ruſſie, la France, l'Allemagne, la Pologne, l'Eſpagne, l'Italie, & la Turquie Européane ; la dixiéme partie, comprend les principales Iſles qui ſe trouvent autour de l'Europe.

L'Aſie eſt partagée en ſix parties ; la grande Tartarie, la Turquie Aſiatique, la Perſe, les Indes, & la Chine ; la ſixiéme partie conſiſte dans les Iſles qui environnent l'Aſie.

L'Afrique eſt diviſée en trois grandes parties, dont la premiére eſt au Nord, la ſeconde au Sud, & la troiſiéme eſt formée par les Iſles qui environnent le continent. L'Afrique Septentrionale comprend la

Barbarie, l'Egypte, la Nigritie, la Nubie, & l'Abissinie. L'Afrique Méridionale comprend la Guinée, le Monoëmugy, le Zanguebar, la Cafrerie, & le Monomotapa.

Les principales Isles de l'Afrique sont, les Canaries, les Isles du Cap Vert, & celle de Madagascar. On explique quelles sont les bornes de ces vastes Pays, leurs Villes, leurs Montagnes, leurs Riviéres principales, les Isles, les Golfes, les Détroits, & les Archipels les plus considérables.

Le second Livre traite des Terres Occidentales, c'est-à-dire, de l'Amérique; ce grand continent se divise en deux parties, dont l'une est au Nord, & l'autre au Sud. L'Amérique Septentrionale est partagée en cinq parties; sçavoir le Canada, la Californie, le Mexique, la Louisiane, & la Floride.

L'Amérique Méridionale est composée de sept grandes parties; le Pays des Amazones, le Bresil, le Paraguay, la Terre Magellani-

que, le Chili, le Perou, & la Terre Ferme.

Le troisiéme Livre fait la Description des Terres Polaires, on les divise en Septentrionales & en Méridionales : parmi les Septentrionales, on en compte sept. La Terre d'Eso, ou d'Ieco, l'Isle des Etats, la Terre de la Compagnie, le Spisberg, ou le Nieuland, le Groënland, & les Isles de Cumberland, ou de Jacques.

Il y a six Terres Méridionales, la nouvelle Guinée, le Carpenterland, la nouvelle Hollande, la Terre de Diemen, la Terre de Vüe & la nouvelle Zelande, grands & vastes Pays, dont on ne sçait guére que le nom, & la situation, à cause de la difficulté d'y pénétrer.

On trouve à la fin de cette premiére partie, un traité particulier de la Sphere ; l'Auteur ne comptoit pas le donner au Public, il y a été déterminé par des personnes éclairées, & il a cru devoir se prê-

ter à leurs remontrances. Les jeunes gens y gagneront une instruction courte & méthodique.

La seconde & la troisiéme partie ne contiennent que deux Tables Géographiques réduites par alphabet ; ce sont deux Dictionnaires, qui tout petits qu'ils sont, renferment beaucoup d'érudition Littéraire ; l'un est François-Latin, & l'autre Latin-François ; le premier peut être d'une grande utilité pour latiniser les noms modernes ; & le second, d'un grand secours, pour l'intelligence des Auteurs anciens.

L'Auteur de cet Essai ne se nomme point, il se trahit lui-même par sa capacité & par ses connoissances Géographiques ; on y reconnoît un éléve du fameux Moulard Samson, c'est M. Philippe le fils, déja connu par d'autres Ouvrages ; il a sçu donner un air nouveau à une matiére cent fois rebatue, & la rajeunir en quelque façon pour

la faire goûter à la jeunesse, dans une instruction également utile & agréable.

ARTICLE XXI.

DE AMORE PATRIÆ Oratio habita in Regio Ludovici Magni *Collegio Societatis Jesu, à* Joanne-Baptista Geoffroy, *ejusdem Societatis Sacerdote. Tertio idus Februarii* 1744. Parisiis, *apud* Thibouft, *Regis Typographum., in plateâ* Cameracensi. M. DCC. XLIV. *in* 4°.

Discours Latin sur l'Amour de la Patrie, prononcé au College de Louis le Grand, le 11 de Février. M. DCC. XLIV.

LE sujet est intéressant pour tous les hommes. Eh! Qui voudroit être accusé, qui voudroit même être soupçonné d'être mauvais Citoyen; ou, ce qui est la même chose, de n'être pas Citoyen? En pareille matiere, l'écueil n'est

donc pas de trouver l'Auditeur, ou les Lecteurs indiſpoſés : c'eſt au contraire, de les trouver en quelque ſorte trop diſpoſés, & perſuadés qu'on ne leur dira rien qu'ils n'ayent dit, ou penſé toute leur vie. Cette réfléxion n'a point arrêté l'Orateur : c'eſt même ce qui l'a déterminé à traiter ce ſujet par préférence. La maniére modeſte dont il s'exprime ſur cela ne change rien à l'idée que donne la lecture de la Piéce. La diviſion en eſt ſimple, naturelle, & remplit le deſſein général : *Qualis amor ille ſit, (Patriæ) & quàm dignus cive*; c'eſt ce qu'il examine dans la premiére partie : *Qualem repoſcat, & quàm dignum Patriâ civem*; il le fait voir dans la ſeconde.

Après quelques réflexions ſur l'amour de la Société, & l'amour de la Patrie comparés entr'eux, l'Orateur ſe propoſe de montrer dans la premiére partie : *Amorem Patriæ quàm imperioſa ſollicitet affec-*

tuum potentia, quàm animosa promoveat officiorum alacritas, suavitas naturæ quàm ineluctabilis foveat.

De tous les mouvemens, de tous les ſentimens de l'ame, celui qui nous inſpire l'amour de la Patrie, eſt le plus conſtant, le plus univerſel. Il naît avec l'homme, & il ne finit qu'avec ſon dernier ſoupir. Voulez-vous ſçavoir, dit le P. G. juſqu'où cet amour étend ſon empire? Parcourez toutes les Nations, comptez tous les Peuples de la Terre : ce ſont ſes ſujets. Voyez cette abondance de biens arriver de toutes parts dans un Pays, au travers des plus grands dangers ; ce ſont ſes revenus : voyez ces mêmes richeſſes prodiguées ſans regret pour l'utilité publique ; ce ſont ſes tributs. Ecoutez le bruit des Armes qui fait verſer tant de pleurs aux Meres ; c'eſt ſa force & ſon appui. Regardez ces Guerriers qui s'arrachent des bras de leurs enfans & de leurs épouſes, pour courir où l'amour

de la Patrie les appelle, à la mort ou au triomphe; ce sont ses défenseurs, &, s'il le faut, ses victimes. Pénétrez dans tous les cœurs, vous y verrez cet amour dominer, & donner la Loi en Souverain. Par tout il est le même, quoiqu'il se produise sous des formes différentes. C'est ce que le P. G. fait voir par le caractére des diverses Nations de l'*Europe*, ingénieusement tracé.

Ici se présente la grande question, quelle espéce de Gouvernement, le Monarchique, ou le Républiquain est le plus propre à inspirer, & à faire agir l'amour de la Patrie. Il faut entendre sur cela l'Orateur lui-même; il perdroit sans doute à être traduit.

Patriæ studium quid aliud in Republicâ, quid in Regno esse dixerim, nisi amorem libertatis in altera, in altero amorem Principis? In Republicâ, quoniam singula librantur æqualitate omnium, ibi Patriæ amor tantò plus habere intelligatur propriæ

illecebra, quantò minus exhibet alieni imperii; in Regno, quoniam arbitrio unius stant omnia, ibi Patriæ amor tanto majore imperio dicatur expugnare animos, quanto minore invitat illecebrâ. In illa civis totus enititur ne quis sibi imperet, nec obsequii nexus aliquando recipit, nisi ut servitutis jugum effugiat: in illo civis se totum imperantis profitetur, nec libertatis usum habet prius quàm obsequio illam constringi permittat. Hinc alter se magis amat quàm Rempublicam, qui & Rempublicam amat sibi; alter Principem diligit se ipso magis, qui & se ipsum diligit Principi. Plus forte ad Rempublicam constituendam amor ille illecebrosus valeat, quoniam omnes dum sui juris esse permittit, singulorum ambitioni blanditur; in Regno constituto plus possit amor hic subdolus, quoniam singulos æquali jure dum coercet, omnium ambitionem comprimit, &c.

Dans la République, l'amour de la Patrie a plus de douceur; il

a plus de force dans la Monarchie. Le Républiquain s'aime plus qu'il n'aime sa Patrie, parce qu'il aime sa Patrie pour lui-même; dans un Royaume, le Citoyen aime plus son Prince qu'il ne s'aime lui-même, parce qu'il s'aime pour son Prince. Pour l'établissement d'une République, l'amour de la Patrie fournit des motifs plus intéressans, parce qu'il flatte & qu'il pique l'ambition de chaque Particulier: dans un Royaume déja établi, cet amour soumis, égalant les Sujets dans une même dépendance, & réprimant leur ambition, y maintient le concert qui en fait la force. Ce n'est-là que le fond des pensées du P. G. qui pousse plus loin cette comparaison.

Cependant des exemples célébres, semblent déroger aux idées qu'il vient d'exposer. Ces Républiques si souvent ingrates, si souvent coupables envers leurs plus illustres Citoyens, ne purent ja-

mais, par les plus mauvais traitemens, éteindre dans leurs cœurs l'amour de la Patrie.

Les Victoires d'*Annibal* avoient répandu la terreur dans toute l'*Ille*; *Rome* sembloit ne pouvoir échapper au vainqueur; c'est au *Capitole* qu'elle attend le fier Africain: là, dans l'amour de ses Citoyens elle trouve son salut, & triomphe à son tour de son redoutable ennemi.

Un dernier trait prouve encore sensiblement combien l'amour de la Patrie l'emporte sur tous les autres amours: c'est la prise de *Sagunte* par *Annibal* qui le fournit. Nous le rapporterons en entier, afin qu'on juge par ce morceau, de la maniére de penser, du tour, du feu, du stile de l'Orateur.

In Italiam properanti occurrit Saguntus, urbs quanta, sed quanta civitas! Cedit hæc victori Alpium; Arcem ingredere quæ jam tua est. Illam requiris in illâ medius! Ro-

gum hunc aspice congestis ædibus ardentem; hic omnis Saguntus est. Gentem petis? Hæc vide hominum simulacra fervente busto pro mortis jure decertantia; in his stat tota gens. Opes reposcis victori promissas Militi? Hunc cinerem occupa, nisi hunc etiam defendant funere in ipso vivaces animæ, & inter incendia pugnaces umbræ tueantur. Quæris hos ignes quis injecerit? Civibus amor illis ardentior, odio tuo atrocior, qui fortunam tuam, nec potens vincere, nec ferre docilis, terret cadendo; & ita habet Patriæ, ut neque illam civibus suis superstitem, neque superstites illi Cives vivere patiatur.

La seconde proposition de cette première partie est pleine de traits vifs & brillans, que nous ne pouvons qu'annoncer. On y voit dans des exemples fameux, l'amour de la Patrie supérieure à tous les dangers, ou qui n'en connoît aucun; domptant les plus fortes passions;

étouffant les plus tendres sentimens de la nature, quand il s'est agi du bien publique.

Rome fut un trop beau modéle de l'amour de la Patrie, pour ne pas reparoître ici. L'Orateur s'étonne que cette Ville qui avoit érigé des Temples à tous les Dieux, n'en eut point consacré à l'Amour de la Patrie : mais c'est que *Rome* toute entiére étoit le Temple de cette Divinité. Heureuse, si toujours fidéle aux devoirs qu'impose cet Amour, elle n'eut jamais rompu ce lien qui unit tous les Citoyens pour l'intérêt commun !

La comparaison d'*Alexandre* & de *Henry* IV. est un des plus beaux endroits de cette premiére partie : mais sa longueur nous empêche de le représenter. L'un ambitieux Conquérant des Royaumes étrangers, laisse en mourant le sien affoibli & épuisé à force de Victoires ; l'autre par les combats qu'il eut à livrer pour se mettre en possession de son héritage, ramene

dans le sein de sa Patrie, la paix & l'abondance que l'avidité des Etrangers, & les fureurs de ses Citoyens en avoient bannies. C'est que le premier livré à un amour aveugle de la gloire, oublie ce qu'il doit à ses Sujets; & que tous les pas de *Henry* furent guidés par l'amour de ses Peuples.

L'amour de la Patrie est rempli de je ne sçai quelle douceur, qui nous rappelle toujours dans cette Terre chérie, & qui fait que hors d'elle, rien ne satisfait nos désirs. C'est par où finit ce premier point. *Ulysse* éloigné d'*Ithaque* tourne sans cesse les yeux vers ce Rocher affreux & stérile: c'est sa Patrie. Elle a pour lui plus de charmes qu'on ne lui fait goûter de plaisirs, qu'on ne lui promet d'honneurs dans l'Isle de *Calypso*.

Ovide banni de *Rome*, soupire le reste de ses tristes jours après une Ville dont il a tant de sujets de se plaindre. *Sed patria tellus est;*

& ibi cineri tuo locum petis (Ovidi,) saltem post fata civis, ubi civis ante fata esse desiisti. Il n'y a pas jusqu'aux Barbares Habitans des plus sombres forêts, des antres les plus sauvages, qui ne regrettent au milieu des Villes les plus magnifiques & les plus opulentes, la Terre presque inhabitable qui leur donna le jour.

La seconde partie peint le véritable Citoyen, ses qualités & ses devoirs.

Tout Etat, toute République est un Corps, dont chaque membre a ses fonctions à remplir, plus ou moins nobles, plus ou moins importantes, mais toutes nécessaires, selon le rang qu'il y occupe. S'il manque à s'en acquitter, s'il romp, s'il dérange l'économie qui doit y régner, il devient un membre inutile, incommode, ou pernicieux. C'est sous cette idée que le P. G. trace les devoirs du Citoyen envers sa Patrie.

Quel est, demande-t-il, le vé-

ritable Citoyen, seul digne de ce nom? *Quem enim appellabo civem? Illum præ cæteris, atque in cæteris unum, qui Patriæ amore ductus, neque laudem nisi ex ejus splendore, neque salutem nisi ex ejus incolumitate, neque fatum nisi ex ejus sorte sibi quæsierit. Cui, ubi de Reipublicæ commodis agitur, nihil arduum sit, aut leve, nihil pretiosum nimis, aut minus nobile; nihil alienum à se, aut suum; qui totum se tradat Patriæ; Patriam, vel si deficiant ab illa cæteri, totam in se uno colligat; multa cum possit, plura suscipiat, exoptet plurima; timeat esse inutilis; prodesse laboret; necessarius haberi non velit.* Ce portrait est suivi de deux Eloges qui présentent des exemples du Citoyen qu'il vient de décrire.

Il introduit un Censeur qui parcourant les diverses conditions, & examinant la conduite qu'on y tient, nous fait distinguer le bon Citoyen de l'homme inutile, ou nuisible à sa Patrie. Dans l'Epée

quel est celui qui la sert avec honneur ? Celui, dit notre Orateur, *qui gladium ex Patriæ manu promptus arripere, gestare ad tutelam idoneus, docilis ad nutum ponere, mori pro illâ non timeat, sciat in illâ vivere; animæ neque parcus, neque prodigus, sed illius dator sapiens, servator audax; Heros utrinque.*

Mais quel nom donner à ces *Ferrailleurs*, & quel emploi exercent dans l'Etat *præfervidi Pugiles animi, quos vel probrosæ laudis æmulos, vel (chimericæ cujuspiam Helenæ victimas stimulante ad vindictam invidiâ, ducente in arenam furore & rabie) agente in vulnera, præcipitante in furorem desperatione, neque rationis aut amicitiæ authoritas, neque Legum aut Religionis Sanctitas, neque Patria ipsa inter illorum gladios media, alterius manu configenda, sternenda vulnere alterius, utrinsque cruentanda furoribus deterrere possunt, aut frangere?* Ce sont des assassins, des

gladiateurs. *Age, Censor; dic Sicarios; & scribe gladiatores.*

Après avoir fait l'Eloge de ces Sçavans, de ces génies heureux, qui, par les fruits de leurs doctes veilles, font honneur à leur Patrie, & enrichissent le Public d'Ouvrages utiles, l'Orateur tombe sur cette espéce de Littérateurs, *qui famæ nullius compotes, alienæ omnis osores, &c. vestigia sua his spargunt venenis quæ floribus etiam quos labor eximius protulerit, livorem inducant; adeoque non prosunt Patriæ, ut illi quoque prodesse volentibus noceant;* & sur ces pernicieux Ecrivains *Patriâ nullos ac Religione, & idcirco utrique metuendos maxime; qui peregrinis mendaciorum ac flagitiorum ex officinis elaborata ad impietatem & inverecundiam illinc emittunt opera, quæ videndo paveat Fides, delibando erubescat Pudor, tractando Innocentia sordeat.* Voici leur qualification: *Dic veneficos, dic corruptores.* Tout ce

Discours est dans le goût des morceaux que nous avons rapportés, & qui suffisent pour mettre les Lecteurs en état de juger de la Piéce.

ARTICLE XXII.

DISSERTATION sur la Félicité, ou la Philosophie des Honnêtes Gens. Etrennes Littéraires. M.DCC.XLIV. *in-8°.* Pages 28.

L'Auteur de ce Livre est M. R. D. R. dont nous avons déja donné dans ces Mémoires, ou en entier, ou par Extrait, divers Ouvrages de recherches Historiques, & de Littérature, qui préviennent en sa faveur. Celui-ci fait voir qu'il sçait allier la vraie Philosophie, la Philosophie du cœur, avec des connoissances agréables, & même utiles; mais dont l'utilité ne s'étend pas également à toutes les conditions, & qui n'intéressent pas tous

les hommes, comme le sujet qu'il traite aujourd'hui. Dans un Avertissement, il déclare que *la Félicité qui fait l'objet de cette Dissertation, est celle que l'homme peut posséder dans l'état de la Nature, & de la Société Civile, par le bon usage qu'il fait de sa raison.* Mais il ne prétend pas qu'il y borne ses vues & ses soins : il veut par la recherche de ce bonheur, l'élever à celle d'un bonheur plus solide & plus durable. *Cette considération*, dit-il, *est très propre à le conduire à une Félicité plus excellente, que nous ne pouvons acquérir qu'en rendant nos actions relatives à Dieu, par le bon usage de notre liberté,* animée *par la Foi, & soutenue par la Grace Divine.* Langage bien différent de celui de ces prétendus Philosophes, qui n'attendent rien que d'eux-mêmes, & qui ne se proposent d'autre fin que les biens présens.

M. D. R. entreprend dans cette Dissertation de fixer l'idée du vrai bonheur, & d'établir les moyens

de l'acquérir. D'abord il examine divers sentimens sur la nature du bonheur. *Aristote* le faisoit consister dans la possession de tous les biens de l'esprit, du corps & de la fortune; la vertu, la science, la force, la santé, la beauté, la noblesse, l'opulence, les amis, la postérité, & par dessus tout, le contentement. Ce dernier seul auroit suffi; & la question néanmoins ne seroit pas décidée, puisqu'il resteroit à sçavoir quels sont les biens qui peuvent sûrement le procurer. Mais où le trouver cet assemblage de tous les biens? Et puis, est-il bien vrai que leur concours soit nécessaire pour rendre l'homme heureux? « La Science est » un bien, mais faut-il absolument » être Sçavant, pour être heureux? » Faut-il encore joindre la force à » la science, & les talens d'un Gla-» diateur à ceux d'un homme de » Lettres? Enfin est-on exclus du » bonheur, parce qu'on l'est de la » beauté ou de la noblesse? » L'est-

ou même, parce qu'on n'est pas riche? *Solon* disoit, qu'on ne peut rien décider sur le bonheur de l'homme avant sa mort. *Ovide* a pensé comme *Solon*:

Scilicet ultima semper,

dit ce Poëte,

Expectanda dies homini est, dicique beatus
Ante obitum nemo, supremaque funera debet.

Cela est vrai du bonheur de l'autre vie: c'est la mort qui nous l'assure, & qui y met le sceau. Mais en quoi consiste la félicité de celle-ci? Cette Sentence ne nous en instruit pas. D'ailleurs il peut y avoir dans la vie des momens heureux mêlés de disgraces & d'adversités: il y a des jours sereins, & des tems orageux: & un homme heureux à la mort, n'auroit pas joui pour cela d'un bonheur constant. *La continuité même d'un bien ne serviroit de rien pour rendre*

un homme heureux, à moins que ce bien ne fût tel, qu'il pût faire son bonheur. Mais qui peut se promettre sur la Terre un bien de cette espéce? Ceux qui nous renvoient à l'autre monde, & qui se contentent de nous exhorter en attendant, à souffrir notre sort avec patience, nous donnent un fort bon conseil. Cependant, s'ils prétendent exclure de celui-ci toute espéce de félicité, même imparfaite & passagere, leur morale est bien peu consolante. Pour en adoucir l'amertume, *la Poësie*, dit notre Auteur, *n'a pas manqué d'embellir des plus brillantes images l'idée des biens* qu'elle nous promet, & *dont nous n'avons ici que l'avant-goût*; encore n'est-ce qu'en peinture. Il rapporte une description charmante, que *Claudien* fait des Champs Elysées, & il ajoûte sagement : *Mais cette béatitude Céleste que la Foi constate, n'est point du ressort de la simple Philosophie.*

Où trouver donc celle que nous

cherchons ici bas, & quel état, ou quel âge pourra nous la procurer, ou nous permettre d'en jouir? « Les enfans ne sont pas »propres à connoître la Félicité. »Ils obéissent à tous les objets qui »frappent les sens; ils passent dans »un moment de l'espérance à la »crainte, de la tristesse à la joye, »de l'amusement à l'ennui....... »Il semble que la jeunesse soit le »tems le plus délicieux de la vie. »Les ressorts sont neufs, les sen»timens sont vifs. Mais la cupi»dité est trop forte, & le juge»ment trop foible........ L'âge »mûr est un guide plus sûr: il met »un frein à nos désirs; l'expérien»ce l'éclaire, la réflexion l'accom»pagne,.... Ces dispositions sont plus favorables à la recherche & à la possession du bonheur: mais elles ne le produisent pas par elles-mêmes.........................

«Le sentiment qui fait consister »le bonheur dans la volupté; *con»tinue M. de R.* seroit assez géné-

»ralement goûté, Démocrite di-
»soit, qu'une vie sans plaisirs,
»étoit une longue route sans Hô-
»telleries. » Mais ces plaisirs qui
flattent les sens, ne peuvent con-
tenter le cœur, & ils sont sujets
à de fâcheux retours : *Nocet emp-
ta dolore voluptas.*
« La vertu Stoïque foule fiere-
» ment aux pieds la volupté Epicu-
» rienne ; mais elle me rebute par
» son austérité, & me révolte par
» ses paradoxes. » A qui ces rigi-
des Philosophes persuaderont-ils
que la santé & la maladie sont
choses indifférentes ; que la dou-
leur n'est pas un mal ? *Locke* trou-
ve ridicules les disputes des Phi-
losophes, qui *cherchoient si la féli-
cité consiste dans les richesses, dans
la volupté, dans la vertu, dans la
contemplation*, &c. C'est, selon lui
disputer des goûts. Or on sçait que
des mets exquis pour les uns, sont
fort dégoutans pour d'autres. Aussi
ce qui fait le plaisir de quelqu'un,
pourroit être le supplice d'un au-

tre. « De-là, cette variété d'incli-
» nations & de caractéres qu'Ho-
» race a si bien décrits dans sa
» premiére Ode à Mécéne, » dont M. R. D. R. donne ici la Traduction.

Il accorde au Philosophe Anglois que cette variété de goûts & de caractéres, *prouvent que les hommes peuvent trouver leur félicité dans différentes choses.*

Mais, pour ce qu'il ajoûte, « que » s'il n'y a rien à espérer au-delà » du tombeau, la conclusion se» roit fort juste, *mangeons & bu*» *vons . . . . car demain nous mour*» *rons* ; » M. de R. combat ce raisonnement des libertins, bien facil à détruire, même dans la supposition de M. *Locke*. En effet, ce n'est pas précisément la jouissance d'un bien présent qui rend l'homme heureux ; il faut encore qu'il puisse en jouir sans trouble & sans inquiétude. Car, s'il prévoit qu'il lui attirera des peines & des chagrins, qu'il lui en cou-

tera des regrets ; peut-on dire qu'il soit heureux en le possédant ? S'il en jouit sans en craindre, sans en prévoir les suites, c'est une stupidité qui le rabaisse à la condition des bêtes. Oseroit-il s'applaudir de cette prétendue félicité, qui ne peut être regardée que comme l'excès & le comble de la misere ? De toutes ces réfléxions, notre Auteur conclut que le bonheur de l'homme dans ce monde ne consiste, ni dans les richesses, ni dans les plaisirs des sens, ni dans l'austere vertu de *Zénon*; mais uniquement dans la paix du cœur, & que c'est du choix & de la modération de nos désirs que dépend notre félicité. Reste à examiner par quels moyens on peut y parvenir.

Puisque l'homme cherche naturellement son bien, ce qui peut lui faire plaisir, & le contenter, ce penchant nécessaire n'a rien de mauvais en soi ; & condamner les désirs naturels, ce seroit condamner la Sagesse suprême qui les a mis

en nous pour notre conservation; ce sont ces désirs qui nous portent vers les objets propres à satisfaire à nos besoins. Mais il faut en user avec modération, & nous renfermer dans les bornes de la nature & de la raison. Le feu à certaine distance nous échauffe, nous réjouit & nous ranime; senti de trop près, il nous incommode, il nous brûle. Un exercice modéré entretient la santé; s'il est violent, s'il est outré, il la détruit. Il en est de même des autres objets sensibles: ils se tournent en poison pour punir nos excès, dès que nous nous y livrons sans mesure.

Mais les passions ne connoissent point de bornes: ce qui est dit de la cupidité, de l'avarice, convient également à toutes les autres:

Crescit amor nummi, quantum ipsa pecunia crescit.

La peinture que fait M. R. D. R. de ceux qui s'y abandonnent, n'est que trop vraie. Elle est embellie

de divers traits tirés des Auteurs anciens, que celui-ci posséde parfaitement. Le voluptueux, l'homme dominé par l'amour des femmes, l'envieux, l'avare, l'ambitieux paroissent sur la Scêne ; & tous ces personnages ont cela de commun, qu'ils sont extrêmes. Les passions sont par leur violence le tourment de ceux qu'elles posséde nt, & les remords, les troubles, les alarmes dont elles sont suivies, en font dans ce monde même une juste punition. Ce sont chez les Poëtes les Furies qui poursuivent *Oreste*, les Vautours qui devorent *Prométée* ; c'est la roue d'*Ixion*, la soif qui tourmente *Tantale*, le tonneau des *Danaïdes*, &c. Au moins est-ce la pensée de *Lucréce*. Mais ce Poëte Epicurien, cité par notre Auteur, pousse trop loin cette idée, en réduisant aux seuls maux de cette vie, les supplices que les Payens eux-mêmes font souffrir aux méchans après leur mort.

Certainement, continue M. de

„R. (& c'eſt la concluſion de l'in-
„duction qu'il vient de faire,) *„lorſque nous déſirons trop, nous entendons mal nos intérêts; & la Loi „qui nous ordonne d'être doux, charitables, patiens, ſombres, modeſtes, continens, eſt une Loi ſalutaire, tant pour la vie préſente, que „pour la vie future..... Il n'y a „point*, ajoûte-t-il, *de contentement „à eſpérer avec le vice; & le premier pas qu'il faut faire pour arriver au bonheur, c'eſt de rompre „tout commerce avec lui.* „ Il exhorte enſuite les hommes à réſiſter courageuſement à leurs paſſions, à s'*armer du bouclier de Minerve, pour pétrifier tous ces fougueux enfans de la Cupidité.* Et pour montrer que cette victoire n'eſt pas impoſſible, il en appelle au ſentiment intérieur, au témoignage de notre conſcience: *Nous ſentons*, dit-il, *que nous avons le pouvoir de balancer le bien & le mal que nos actions doivent produire, & par conſéquent de préférer la vertu*

au vice. Nous le pouvons, & dès que nous négligeons de le faire, *nous sommes coupables.*

Mais, qu'est-ce que la vertu, dont la pratique fait notre félicité dans cette vie ? Il la fait consister dans ce qu'il appelle le *Bien naturel.* « Une juste mesure de ce » Bien, » c'est la vertu ; une fausse » mesure, c'est le vice. J'appelle, » *dit-il*, bien naturel tout ce qui » peut conserver l'union de l'esprit avec le corps. Tout ce qui » tend à rompre cette union, n'est » point un bien naturel. Ce n'est » point un bien naturel que de se » donner la mort ; » & selon les lumiéres & les principes de la droite raison, il n'y a ni vertu, ni constance, ni fermeté dans cette action, parce qu'elle détruit l'union de l'esprit & du corps, sans laquelle il ne peut y avoir pour l'homme aucun bien dans ce monde. Il ajoûte qu'il faut de la fermeté & du courage, pour supporter les maux de cette vie. S'en dé-

livrer par une mort volontaire & anticipée, c'est lâcheté, c'est foiblesse, c'est un acte de désespoir contraire à la confiance, à l'espérance que nous devons avoir en l'Etre Tout puissant, Auteur de tous les biens. Ce n'est pas non plus un bien naturel de se livrer aux passions : ce que nous avons dit sur ce sujet, & plus encore l'expérience le fait assez sentir.

Enfin, après quelques développemens de ce principe, ou de cette définition de la vertu, M. R. D. R. reprend ainsi. « Voilà l'idée » du *Bien naturel* ; c'est la nature » elle-même, renfermée dans de » justes limites ; c'est ce juste mi» lieu, placé entre les vices extrê» mes.

Virtus est medium vitiorum, & utrinque reductum.

Cette vertu, cette modération qui nous éloigne des extrêmités vicieuses, est ce qui produit la tranquillité, la paix du cœur, en

 quoi

quoi consiste immédiatement la félicité. Au reste on peut se la procurer dans tous les états. La pauvreté, la bassesse, l'obscurité n'en excluent pas : la grandeur, les richesses, les plaisirs, les honneurs, n'en assurent point la possession. Mais dans quelque état qu'il se trouve, l'*homme qui* sçait *se borner*, qui sçait *rendre ses actions conformes à l'ordre de la nature, peut être heureux.*

L'Auteur prévient ici une objection qu'on pourroit lui faire. Selon vos principes, dira-t-on, nous sommes donc les seuls Artisans de notre bonheur, & il ne tient qu'à nous d'être heureux. Il répond que le bonheur dont il parle, le bonheur de cette vie, n'est point un bonheur parfait qui nous mette à couvert des accidens qui peuvent le troubler : que le Sage trouve dans sa raison de quoi *tempérer l'amertume de sa peine :* que préparé à tous les événemens, il n'est point surpris par l'adversi-

té, & il la soutient avec constance. *Je ne sçaurois dire*, continue-t-il, *ce malheur ne m'arrivera jamais : mais lorsque je dis, je ne mentirai jamais, je ne tromperai, je ne trahirai personne, non seulement je puis le dire, mais l'effectuer. Or il n'y a ni richesse, ni noblesse, ni dignité, ni grandeur, qui apporte tant de sécurité & de douceur à la vie de l'homme, que d'avoir le cœur exempt de mauvais désirs. C'est la source de la vraie félicité*, &c. Voilà les biens qui dépendent de nous, & qui peuvent nous consoler des maux qui n'en dépendent pas.

Enfin il est bon de considérer qu'il y a souvent plus d'opinion que de réalité dans les maux dont nous nous plaignons. Nous ne sommes malheureux que par comparaison, par la vue de l'état plus fortuné d'où nous sommes déchus, ou de celui où nous aspirons. C'est notre ambition, c'est l'envie que nous portons à ceux qui jouissent

d'une fortune heureuse ; ce sont nos passions qui font notre tourment. Mais jettons les yeux sur ceux que le sort a moins épargnés que nous : nous trouverons de quoi adoucir la rigueur du nôtre. Telles sont les Leçons de sagesse que donne M. R. D. R. dans cette Dissertation. Il la finit par une courte récapitulation, qui en est une juste Analyse.

C'est dans la paix du cœur que consiste la félicité : la vertu seule peut produire cette paix. Les maux qui peuvent la troubler, sont soumis à notre volonté, ou ils n'en dépendent pas. Les premiers sont des passions ou des préjugés : nous pouvons les vaincre ou les dissiper par la force de la raison. Les seconds sont les accidens ausquels tous les hommes sont sujets ; mais le sage, l'homme vertueux en est moins troublé qu'un autre. Ainsi, l'homme le plus raisonnable, le plus vertueux sera toujours le plus heureux, le plus content. Il faut

se souvenir que M. de R. parle ici simplement en Philosophe, sans préjudice, & sans exclusion des secours que la Religion fournit, & sans lesquels il faut convenir que la Philosophie seroit une foible ressource dans bien des circonstances, & des situations où l'on peut se trouver.

ARTICLE XXIII.

NOUVELLES LITTERAIRES.

ANGLETERRE.

DE LONDRES.

On a réimprimé les *Elémens de la Philosophie de* Newton, sous ce Titre: *Elémens de la Philosophie de* Newton, *contenant la Métaphysique, la Théorie de la Lumière, & celle du Monde. Par M,*

de Voltaire, *de la Société Royale de Londres. Nouvelle Edition, A Londres.* M. DCC. XLIV. *in-8°.*

On voit à la tête un *Avant-Propos*, adressé à Madame la Marquise *du Chastelet*, différent de celui que l'Auteur avoit mis à l'Edition de 1738. On y annonce la Métaphysique de *Nevvton*, qui vient immédiatement après, & qui est fort courte ; la Physique de ce Philosophe occupe le reste du Volume. Cette Edition est assez différente des précédentes, pour être recherchée de ceux mêmes qui ont les premiéres.

DE GENEVE.

Je vous ai parlé autrefois du *Journal Helvétique*, qui s'imprime depuis dix ou douze ans à *Neuchatel* en *Suisse*. Je sçai qu'il ne parvient pas jusqu'à vous. C'est ce qui m'engage, lorsque j'y trouve quelques Articles relatifs à vos *Mémoires*, à vous les communiquer. *

* Mém. de Trév. Avr. 1743. P. 705.

En voici un de ce genre. Dans le mois de Janvier de ce *Journal* de *Neuchâtel*, un Anonyme a donné une Dissertation sur l'*Origine des Etrennes*. Il parle d'abord des Auteurs qui ont travaillé sur cette matiére. Il met à la tête *Dipenius*, qui publia en 1670, un Traité fort étendu sur ce sujet. Il indique aussi une Brochure de l'Antiquaire *Spon*. Mais il fait sur-tout un honnête mention d'une jolie petite Piéce du P. *Tournemine*, qu'il présenta pour Etrennes à M. le Prince au commencement de 1704, & qui est insérée dans vos Mémoires. * Il y a seulement un Art. sur quoi l'Anonyme n'est pas du sentiment de ce Sçavant Religieux. C'est ce dont je dois vous rendre compte.

On a un Canon du Concile d'Auxerre, tenu l'an 588, qui est si sévére contre les Etrennes, qu'il va jusqu'à leur donner le Titre de *Diaboliques*. Voici comment il est conçu. *Non liceat Kalendis Janua-*

* Janvier 1704, Page 119.

tiis Vetula aut Cervola facere, vel Strenas diabolicas. Le P. *Sirmond* nous a un peu débrouillé ce Canon. Il dit que *Vetula* est mis là pour *Vitula*, une Genisse, & *Cervola*, pour *Cervula*, une petite Biche; & que le Concile défendoit de se revêtir de la peau, ou de la dépouille de ces animaux dans les Masçarades que l'on faisoit dans ce tems-là, ausquelles ont succédé celles du Carnaval. Mais le P. *Tournemine* n'est pas du sentiment de son confrere. Il croit qu'il s'agit dans ce Canon d'un cas beaucoup plus grave, & qui méritoit beaucoup mieux les anathémes du Concile qu'un simple travertissement. *Vitula facere*, dit-il, ne se trouvera pas ailleurs pour dire, *prendre la figure d'une Génisse*; il faudroit *Vitulam facere*. Il faut donc donner un autre sens à ce Canon, & dire qu'il a défendu de faire le premier jour de l'an des sacrifices de Génisse ou de Biche. C'est le sens propre de ces

mots, *Vitulâ facere*. Virgile les a employés de cette maniére ;

Cum faciam vitulâ pro frugibus.

Il est naturel que les Conciles se soient occupés à détruire les restes d'Idolatrie. Les *Etrénes* jointes à de semblables sacrifices, pouvoient donc être appellées véritablement *diaboliques*.

L'Anonyme après avoir reconnu que cette explication est fort ingénieuse, doute cependant qu'elle rende bien l'intention du Concile. La raison prise de ce que les termes du Canon seroient du meilleur Latin, ne le frappe pas. « Il » ne faut pas chercher cette pureté » de stile, dit-il, dans les Auteurs » Ecclésiastiques du bas Empire. » C'est vouloir *perdre son Latin*, » que de leur donner pour régle les façons de parler de Virgile, ou de quelqu'autre Ecrivain du siécle d'Auguste. D'ailleurs, on trouve divers autres » passages d'Auteurs, qui ont écrit

»à peu près dans le tems du Con-
»cile d'Auxerre, qui fixent au tra-
»vertissement le sens de ce Canon,
»& qui ne conviennent nullement
»au sacrifice. Le P. Sirmond avoit
»cité un vieux Livre *Penitenciel*
»de l'Eglise d'Anjou, conçu en
»ces termes; *Si quis in Calendis Ja-*
»nuariis in Cervolo, *& in* Vetula
»*vadet, tribus annis pœniteat.* On
»parle de ceux qui marchent, ou
»qui se proménent en *Biche*, ou
»en *Genisse.* Ici l'idée de sacrifice
»disparoît entiérement, & l'on
»n'y apperçoit que la simple dé-
»pouille de ces animaux. Les nou-
»veaux Editeurs *du Glossaire de du*
»*Cange*, fournissent encore des au-
»torités qui ne sçauroient souffrir
»le sens de sacrifice. Ils remarquent
»d'abord que l'on trouve égale-
»ment dans les Auteurs de ce tems-
»là *Cervulus*, ou *Cervula.* L'un
»d'eux dit en parlant des folies,
»qu'on faisoit à la Fête des Calen-
»des, *Quidam assumunt capita bes-*
»tiarum; il y a bien apparence que

»cela signifie qu'il y avoit des gens
»qui se coëfoient d'une tête de
»Cerf. Un autre Auteur demande,
»*comment des hommes douez de rai-*
»*son, peuvent se transformer ainsi*
»*en Bêtes sauvages.* Cela semble
»tout à fait fixer le sens de ces
»mots obscurs, *facere Cervulas*,
»ou *Cervulas.* Pour l'autre Arti-
»cle, qui est *facere Vetulam*, les
»nouveaux Editeurs croyent que
»ces mots signifient, *faire la Vieil-*
»*le.* Ils citent pour cela un Auteur
»Ecclésiastique, qui décrivant ces
»Fêtes licentieuses, dit que *les*
»*hommes se déguisoient en femmes.*
»Ce qui semble appuyer cette ex-
»plication, ajoûtent-ils, c'est
»qu'encore aujourd'hui, pendant
»le Carnaval, les enfans se met-
»tent aux trousses des Masques,
»& les poursuivent en criant, *Il a*
»*fait la Vieille.* » Je vous prie de
remarquer que je vous écris ceci
pendant le Carnaval. La matiére
est de saison ; cela doit me servir
d'excuse au cas que vous trouviez

que je me ſuis un peu trop étendu ſur cet article.

Voici des Animaux d'une toute autre eſpéce, & qui vont donner encore plus de tablature aux Sçavans que *Cervola* & *Ketula*. Vous avez ouï parler de ce *Polipe*, découvert depuis quelque tems en Hollande; qui étant coupé en pluſieurs morceaux, chacun reproduit un Animal entier. Cette découverte eſt dûe inconteſtablement à un de nos Génevois, nommé Monſieur *Tremblai*, qui eſt depuis quelques années à la Haye, chez Monſieur le Comte de Bentinck, Seigneur qui a auſſi beaucoup de goût pour l'Hiſtoire Naturelle. Ce Ver aquatique a très-peu de mouvement, & pendant quelque tems notre Obſervateur fut tenté de le ranger ſimplement parmi les Plantes ſenſitives. Dans cette ſuppoſition il n'y avoit rien de ſurprenant à le voir revenir de bouture. Mais après un plus long examen, il a été

prouvé que c'est un véritable Animal. Monsieur *Tremblai* va publier incessamment le Recueil de ses Observations sur un Insecte si singulier.

Il fit part de bonne heure de sa découverte à Monsieur *Bonnet*, jeune Avocat de notre Ville, qui a aussi beaucoup de dextérité pour les observations de ce genre. Il n'a point pu trouver dans nos quartiers le petit Animal Holandois; mais il a trouvé trois ou quatre sortes de Vers terrestres ou aquatiques, qui coupez par tronçons, redonnent de même un animal entier. Il a fait aussi des découvertes très-particuliéres sur les Pucerons, dont M. de *Réaumur* a deja annoncé une partie dans son *Histoire des Insectes*. En dernier lieu notre jeune Observateur a enfin beaucoup travaillé sur le *Tænia* des Latins, ou le Ver Solitaire. Il est en état de nous faire mieux connoître ce bizare animal que l'on ne l'a fait jusqu'ici. Il s'est

trouvé dans des circonstances très favorables pour cela. Il y a environ cinq ou six mois qu'il passa dans notre Ville un Médecin qui avoit un reméde infaillible pour expulser ce vilain hôte. Dans moins de vingt-quatre heures il le débusquoit de son gîte. Nous tâcherons d'engager Monsieur *Bonnet* à donner au Public ses Observations, qui ne peuvent que lui faire beaucoup d'honneur.

FRANCE.

DE MONTAUBAN.

M. l'Evêque de Montauban, ayant destiné la somme de deux cent cinquante livres, pour donner un Prix de pareille valeur à celui, qui, au jugement de la Société Littéraire établie dans cette Ville par permission du Roi, se trouvera avoir fait le meilleur Discours sur un sujet relatif à quel-

que point de Morale, tiré des Livres Saints, suivant l'usage de l'Académie Françoise. La Société Littéraire a cru nécessaire d'avertir le Public, qu'elle distribuera ce Prix pour la premiére fois le 25 Août prochain, Fête de S. Louis Roi de France.

Le sujet de ce Discours sera pour l'année 1744. LA VANITÉ DES SCIENCES SANS LA RELIGION conformément à ces paroles de l'Ecriture : *Vani autem sunt omnes homines in quibus non subest scientia Dei.* Sap. Cap. 13. ỽ. 1.

Toute sorte de personnes, de quelque qualité qu'elles soient, seront reçuës à prétendre à ce Prix, hors les Membres de la Société Littéraire qui en doivent être les Juges.

Les Discours ne seront tout au plus que de demi-heure de lecture, & finiront toujours par une courte Priére à J. C. Ceux qui en auront composé, les feront remettre dans tout le mois de Juin pro-

chain, entre les mains de M. *de Bernoy*, Sécrétaire perpétuel de la Société Littéraire, en sa Maison, rue Montmurat ; ou en son absence à M. *Forestier*, Avocat à la Cour des Aydes, en sa Maison, rue Montmurat. On n'en recevra aucun qui n'aye une approbation signée de deux Docteurs en Théologie. Les Auteurs n'y mettront point leur nom ; mais seulement une marque ou paraphe, avec un passage de l'Ecriture Sainte, ou d'un Pere de l'Eglise, qu'on écrira aussi sur le Registre du Sécrétaire de la Societé.

Le Prix ne sera néanmoins délivré à aucun qu'il ne se nomme, & qu'il ne se présente en personne ou par Procureur, pour le recevoir, & pour signer le Discours.

Le Prix sera une MÉDAILLE D'OR, REPRÉSENTANT S. MICHEL, avec cette Legende, *Quis ut Deus.*

Le sujet du Discours sera à l'avenir publié un an avant la distribution du Prix : mais on a voulu

commencer cette année à jouir des bienfaits de M. l'Evêque de Montauban, & répondre par cet empressement à son amour pour les Beaux Arts, & à son zéle pour leur progrès.

La Société Littéraire avertit les Auteurs d'adresser trois copies de leurs Ouvrages, & d'affranchir les paquets qui seront envoyez par la poste, sans quoi les Ouvrages ne seront point admis au concours.

DE PARIS.

La *Mérope* de M. de *Voltaire*, après avoir eu de grands applaudissemens dans les représentations, vient d'être imprimée en grand *in-8°.*, très-proprement, & très-correctement chez *Prault* fils, sous ce Titre: *La Mérope Françaife, avec quelques petites Piéces de Littérature. A Paris, chez* Prault, *fils*, *Quai* de Conti, &c. M. DCC. XLIV.

Les Piéces de Littérature qui

accompagnent la *Mérope*, sont premiérement, une Lettre à M. le Marquis *Maffei*, dans laquelle, en rendant à cet illustre Auteur la justice qui lui est due, M. de Voltaire rapporte les raisons qui l'ont empêché de suivre par-tout son modéle. Le goût différent des Nations assujétit les Ecrivains, & leur impose une sorte de nécessité de s'y conformer.

2° Une autre *Lettre sur l'esprit.* „Ce qu'on appelle esprit, dit M. „*de Voltaire*, est tantôt une com-„paraison nouvelle, tantôt une al-„lusion fine: ici l'abus d'un mot „qu'on présente dans un sens, & „qu'on laisse entendre dans un au-„tre; là un rapport délicat entre „deux idées peu communes: c'est „une métaphore singuliére; c'est „une recherche de ce qu'un objet „ne présente pas d'abord, mais „de ce qui est en effet dans lui; „c'est l'art, ou de réunir deux cho-„ses éloignées, ou de diviser deux „choses qui paroissent se joindre,

» ou de les opposer l'une à l'autre ; » c'est celui de ne dire qu'à moitié » sa pensée, pour la laisser deviner. » C'est toute cette affectation, cette recherche de pensées, que M. *de Voltaire* condamne, du moins *dans les grands Ouvrages, faits pour instruire, ou pour toucher.*

3°. La troisiéme Piéce a pour Titre : *Considérations sur l'Histoire.* M. de Voltaire voudroit qu'au lieu de s'arrêter à donner scrupuleusement des dates, à détailler des faits peu importans, on écrivît l'Histoire en Philosophe & en Politique, qu'on fit connoître les forces d'un Etat, ou son affoiblissement, les causes de l'un & de l'autre, le progrès, ou la décadence des Arts, &c.

4°. La quatriéme Piéce est une *Lettre à M. Norberg, Chapelain du Roi de Suede, Charles XII, Auteur de l'Histoire de ce Monarque. A* Londres, 1744. C'est une Critique de cette *Histoire*, & une défense de celle de M. *de Voltaire.*

Mars 1744.

On s'y plaint aussi de la maniére dont M. *Norberg* a parlé de ceux qui ont travaillé sur le même sujet.

Essai sur les Hiéroglyphes des Egyptiens, *où l'on voit l'origine & le progrès du langage & de l'écriture, l'antiquité des Sciences en* Egypte, *& l'origine du culte des Animaux. Traduit de l'Anglois de M.* Warburthon; *avec des Observations sur l'antiquité des Hiéroglyphes Scientifiques, & des Remarques sur la Chronologie, & sur la première Ecriture des* Chinois. *A* Paris, *chez* Hippolyte-Louis Guerin, *rue S.* Jacques, *vis-à-vis les* Mathurins, *à S.* Thomas d'Aquin. M. DCC. XLIV. Deux Volumes *in-12.*

Le Titre de cet Ouvrage annonce une Litterature curieuse, & dont le goût s'est réveillé en *Europe* depuis quelque tems, & en particulier en *France.* Nous en donnerons l'Extrait le plutôt qu'il nous sera possible.

La Traduction du Livre de S. *Augustin de la Grace & du Libre Arbitre*, & des deux Lettres du S. Docteur à *Valentin*, & à ses Moines ; avec des Notes, par M. l'Evêque de *Marseille*, dont nous avons parlé dans les Journaux précédens, se vend à *Paris*, chez *Hippolyte-Louis Guerin*, Libraire, rue S. Jacques, à S. *Thomas d'Aquin*.

Le Gras, Libraire, Grande Salle du Palais à Paris, a mis en vente depuis peu une nouvelle Edition considérablement augmentée du Traité des Matiéres Criminelles, suivant l'Ordonnance de 1670 avec tous les Edits, Arrêts, & Réglemens rendus sur cette matiére. Par M. Guy du Rousseau de la Combe, Avocat au Parlement ; 1. Vol. *in*-4°. du prix de 10 livres relié.

Normans, & *François*, *conservés dans les Archives de la Tour de Londres*, dont nous avons annoncé l'impression, se distribuent chez *Barrois* fils, Quai des *Augustins*, en deux Volumes *in-folio*. Nous avons marqué de quelle utilité ils peuvent être à ceux qui ont des biens dans les Provinces de *France*, possédées autrefois par les *Anglois*.

TABLE DES ARTICLES du mois de Mars 1744.

ART. XV. Histoire Générale des Auteurs Sacrés & Ecclésiastiques. Par Dom *Ceillier*. 391

ART. XVI. Conjectures Physiques sur la cause, la nature, & les propriétés du Sel Marin. Par le P. Valois, J. 439

ART. XVII. Lettre de l'Auteur de la double Traduction Littérale & Poëtique des Pseaumes de David, &c. 462

Art. XVIII. Histoire de la Vie de *Cicéron.* 469
Art. XIX. Sermons du P. Bretonneau, de la Compagnie de Jesus. 500
Art. XX. Essai de Géographie pour les Commençans. 5[illegible]
Art. XXI. De Amore Patriæ Oratio habita in Collegio Lud. Mag. à J. B. Geofroy, &c. 527
Art. XXII. Dissertation sur la Félicité, &c. 541
Art. XXIII. Nouvelles Littéraires. 558

Errata pour le mois de Février 1744.

PAge 201, ligne 2. 1660. *lisez*, 1560. *Ibid.* lig. 19. dans lesquelles le terme de frere ne se trouve pas, *lisez*, dans lesquelles ces mots, ont été Dominiquains, ne se trouvent pas. *Ibid.* lig. 25. d'un Roi, où ce terme ait été inséré, *lisez*, d'un Roi qui aura pû demander les Bulles du Prélat sous la qualité de Messire.
307. lig. premiere, préjugé de sa fin.

cérité, *lisez*, en faveur de sa sincérité.

321. lig. 21. Malesta, *lisez*, Malatesta.
346. lig. 24. de celle, *lisez*, à celle.
367. lig. 22 & 24. *Juif*, lisez, Juifs.

APPROBATION.

J'Ai lû par ordre de Monseigneur le Chancelier le présent *Journal*, dont il m'a paru que l'impression pouvoit être permise. LE ROUGE.

De l'Imprimerie de ROBUSTEL, rue de la Calendre, près le Palais.

GETTY CENTER LINRARY
3 3125 00670 4536